





Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau



Rapport d'activité annuel de l'ORQUE de Caix et de son animation 2013







Maitre d'ouvrage : SIEP du Santerre

Territoire: Champs captants de Caix 1 et Caix 3

Animatrice: Marine Josse







SOMMAIRE

L		CES DE CALV					
		GES DE CAIX					
		Presentation du SIEP du Santerre					
	1.2	Problematique du territoire	4				
	1.2.1	Les eaux souterraines	4				
	1.2.2	Les eaux de surfaces	4				
	1.3	ORGANISATION DU TERRITOIRE	4				
	1.3.1	Les captages de Caix 1 et Caix 3	4				
	1.3.2	Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix	5				
	1.3.3	Validation de l'étude ORQUE par le Préfet	9				
2	ANI	MATION DE L'OPERATION	9				
	2.1	CONDUITE DE L'OPERATION EN 2013	9				
	2.2	Financement de l'animation en 2013	10				
	2.2.1	Agence de l'Eau	10				
	2.2.2	Conseil Régional	10				
	2.3	REALISATION DES OBJECTIFS DE L'ANNEE 2013	10				
	2.3.1	Secrétariat du comité de pilotage de l'opération	10				
	2.3.2	Mise en Œuvre du plan d'actions	12				
	2.3.3	Communication/sensibilisation des acteurs	23				
	Dura	nt l'année 2013, plusieurs articles sur la thématique agricole sont parus dans divers					
	•	naux agricoles. La correspondante au courrier Picard qui connaissait bien le sujet de					
		QUE est partie. Il n'a pas été facile de retrouver un contact, le SIEP a rencontré déb					
	2014 une nouvelle correspondante qui a publié des articles lié à la préservation de						
	i eau	I. Cf. Annexe 14	23				
	2.3.4	Réseau d'animateur	26				
	2.3.5	Formation/Information de l'animateur	26				
3	ETA	T D'AVANCEMENT DE L'ORQUE	.27				
	3.1	EVOLUTION DES INDICATEURS : SUIVI DE L'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS	27				
	3.2	EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU DU MILIEU	27				
	3.3	DIFFICULTES/SUCCES RENCONTRES	27				
	3.3.1	Difficultés rencontrées	27				
	3.3.2	Atout pour l'ORQUE de Caix	28				







UNE G24 CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE + LIMITATION DE LA FERTILISATION A 120 UN SUR 19,3 HA	
3.4 Perspective des actions a mener pour l'année 2014	29
4 CONCLUSION	30
ANNEXES	25
LISTE DES CARTES	
Carte 1 : Carte des périmètres de protection de Caix 1 et Caix 3	5
Carte 2: Aire d'Alimentation des Captages de Caix	7
Carte 3: Délimitation de l'Aire d'Alimentation et des zones de protection de Caix 1 et c	Saix
3 à l'échelle cadastrale	8
Carte 4: Emplacement des MAEt 2012 et 2013 sur le territoire	13
LISTE DES PHOTOS	
Photo 1: Diagnostic de bon fonctionnement	16
Photo 2: Station d'épuration de Rosières-en-Santerre (novembre 2013)	17
Photo 3 : démonstration de matériels alternatifs à Caix 1	20
Photo 4: Journées de sensibilisation	20
Photo 5: Formation réglementation-armoire miniature de stockage des produits	
phytosanitaires	21
Photo 7: Intervention du CPIE à l'école de Caix	24
Photos 6 : Visite du site de Caix avec l'école de Rosières	24
Photo 8: Intervention sur le site avec la faculté d'Amiens	25
Photo 9: Gamm vert	25
LISTE DES FIGURES	
Figure 1: Réalisation de cartes via le logiciel Beemap	11
Figure 2: Extrait du site vigifoncier	15
Figure 3: Carte des communes signataires de la charte dans l'AAC	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Bilan 2013 des MAE







1 Rappel de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des captages de Caix

1.1 Présentation du SIEP du Santerre

Le maître d'ouvrage de l'étude est le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre, représenté par son Président Philippe CHEVAL.

Le SIEP du Santerre satisfait quotidiennement les besoins en eau potable de ses 40 274 habitants (population au 1^{er} janvier 2013) avec un pompage total en 2012 de 3 902 030 m³.

Le siège du SIEP du Santerre est localisé 1 rue d'Assel à Rosières-en-Santerre. Le SIEP du Santerre a été crée par un arrêté préfectoral en date du 22 mars 2001. Il est né de la fusion de 2 syndicats :

- > Le SIAEP de Caix crée par arrêté préfectoral du 14 janvier 1922,
- > Le SIAEP de Béthencourt sur Somme crée par arrêté préfectoral du 5 juin 1922

Un arrêté préfectoral du 22 avril 2004 a permis l'adhésion de 2 communes supplémentaires :

- Rethonvillers
- > Marché Allouarde

Le SIEP s'est engagé en 2009, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, dans une Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE) sur les champs captants de Caix 1 et Caix 3. L'ORQUE vise à recenser et réduire l'ensemble des pollutions (urbaines, agricoles, industrielles) qui sont susceptibles d'affecter la qualité de l'eau souterraine.

Le 9ème programme d'interventions (2007-2012) de l'Agence de l'Eau-Artois-Picardie (AEAP) a permis le lancement des Opérations de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE) sur les captages dont les prélèvements sont supérieurs à 500 000 m³ par an. Leur principal objectif est de réduire toutes les sources de pollution de l'eau au travers une approche globale.

Les champs captants de Caix 1 et Caix 3 représentent

une ressource irremplaçable pour le SIEP en fournissant plus de 2,8 million de m³ d'eau potable en 2012 redistribués sur les différentes branches desservies. Mais cette ressource est fragile compte tenu notamment du contexte agricole du secteur.

Une protection est déjà en place grâce à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) datant de 1999. La superficie totale des périmètres est de 2 300 Ha. L'Aire d'Alimentation des Captage (AAC) représente une superficie plus importante avec 5 277 Ha, et offre de nouvelles perspectives.

En s'engageant dans l'ORQUE, le SIEP a souhaité entrer dans une préservation active de la ressource en eau naturelle en mettant en place des actions concrètes.







1.2 Problématique du territoire

1.2.1 Les eaux souterraines

L'aquifère de la craie est exploité pour l'alimentation en eau potable humaine.

Le territoire se situe sur un plateau hydrogéologique entaillé (fissurations abondantes) permettant l'arrivée d'eau qui est très sollicitée dans ce secteur pour l'alimentation en eau potable des habitants, des industriels et des exploitants agricoles.

La nappe de la craie se caractérise par un sens d'écoulement du Sud Est au Nord Ouest pour Caix 1 et du Sud au Nord pour Caix 3. La nappe est une nappe libre qui est drainée par les vallées notamment celle de la Luce. La nappe est donc impactée par les prélèvements au niveau de chaque champ captant.

D'importants cônes de rabattement au droit des forages engendrent un appel des polluants stockés dans les sols (linéaires d'infrastructures, sites historiques pollués...) ou le réseau hydrographique superficiel (pollutions diffuses par les nitrates ou pesticides).

Suite aux inondations de 2001, le taux de nitrates est passé au dessus de la norme de consommation humaine (qui est de 50 mg/l) à Caix 1. On observe encore des pics pouvant aller jusque 49 mg/l de nitrates sur certains forages ce qui explique la nécessité de préserver la qualité de l'eau.

Les argiles et limons protègent par endroit la nappe de la craie des infiltrations directes de pollutions. La zone non-saturée des sols varie entre 0,5 m et 3 m pour le secteur le plus sensible sur Caix et environ 25 m sur les plateaux limoneux.

1.2.2 Les eaux de surfaces

L'ensemble du territoire est intégré dans le bassin versant.

Le secteur d'étude recoupe trois vallées sèches. La principale est la vallée de la Luce, puis la vallée d'Oisement et la vallée Bois Forest. Le lit de la Luce est actuellement plus en aval de la vallée, c'est pour cette raison qu'il n'existe que des vallées sèches dans le territoire de l'AAC de Caix.

1.3 Organisation du territoire

1.3.1 Les captages de Caix 1 et Caix 3

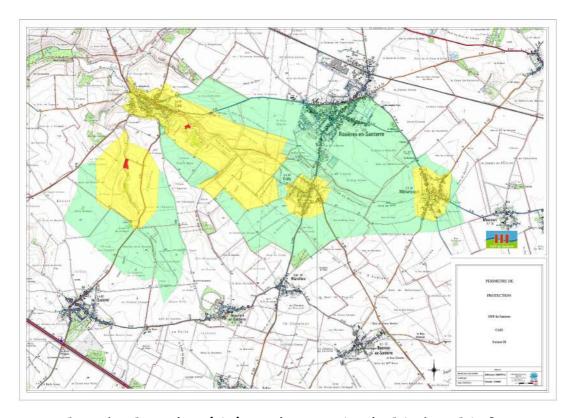
Durant l'année 2012, 2 277 410 m^3 d'eau ont été prélevés sur les forages de Caix 1 et 523 362 m^3 sur les forages de Caix 3. Ce qui représente un volume total de **2 800 772 m^3 d'eau** pour les 2 champs captants.







La DUP de 1999 a permis de déterminer des périmètres de protection Immédiats, Rapprochés et Eloignés. La superficie totale de ces périmètres s'élève à 2 300 hectares.



Carte 1 : Carte des périmètres de protection de Caix 1 et Caix 3

1.3.2 Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix

Le secteur d'étude correspond à l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix 1 (32,53 km²) et Caix 3 (20,24 km²), soit une surface d'environ **5277 hectares**. Cela correspond à 16 limites communales (4 n'ont qu'une petite partie de leur commune dans l'AAC). L'AAC touche 3 Communautés de Communes:

- Communauté de Communes du Santerre,
- Communauté de Communes Haute Picardie,
- Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil

Les communes comprises dans l'AAC sont :

- Arvillers
- Beaufort en Santerre (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Bouchoir
- Caix (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Folies
- Fouguescourt
- Hangest-en-Santerre







- Harbonnieres
- Le Quesnel (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Lihons
- Maucourt
- Méharicourt (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Rosières en Santerre (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Rouvroy
- Vrely (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Warvillers

Afin de pouvoir prioriser les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'ORQUE, une cartographie de vulnérabilité de la nappe a été réalisée par les bureaux d'études ANTEA et GEONORD dans le cadre de la phase 1 de la détermination de l'AAC.

La vulnérabilité de l'AAC a été calculée selon la méthode du BRGM suivante:

V= 0,25 S + 0,25 I + (0,15 HZNS + 0,15 KZNS) + 0,20 K

S = Nature des sols -Sensibilité au lessivage

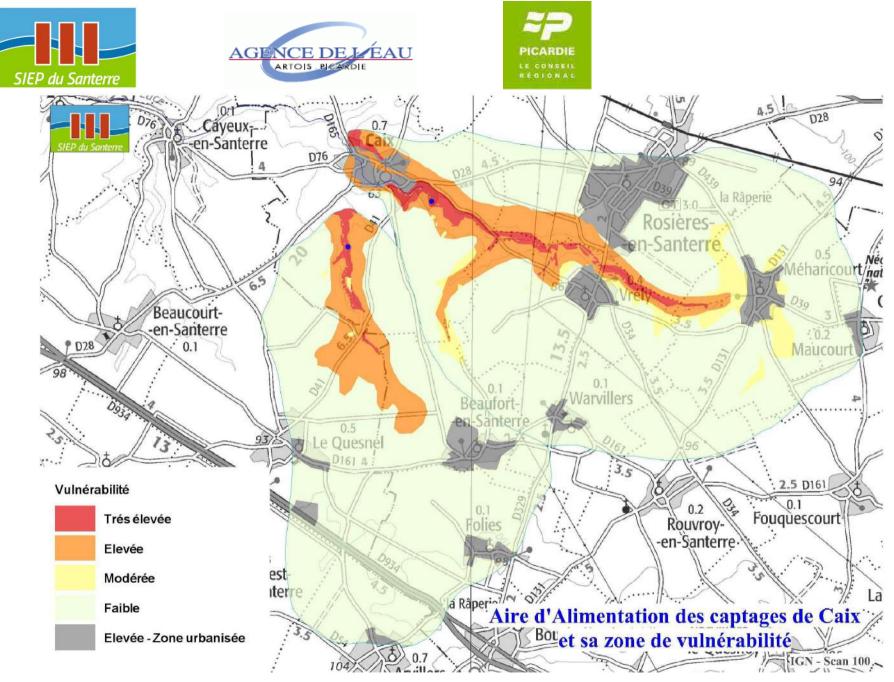
I = Infiltration efficace -Sensibilité au ruissellement

H ZNS = Hauteur de zone non saturée

K ZNS = Perméabilité de zone non saturée

K = Perméabilité de l'aquifère

La vulnérabilité intrinsèque est faible sur la majeure partie des plateaux. La vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère est élevée à très élevée au droit des vallées et sur les versants. Ces zones sont les principales zones à enjeux. Elles sont appelées zones de protection.

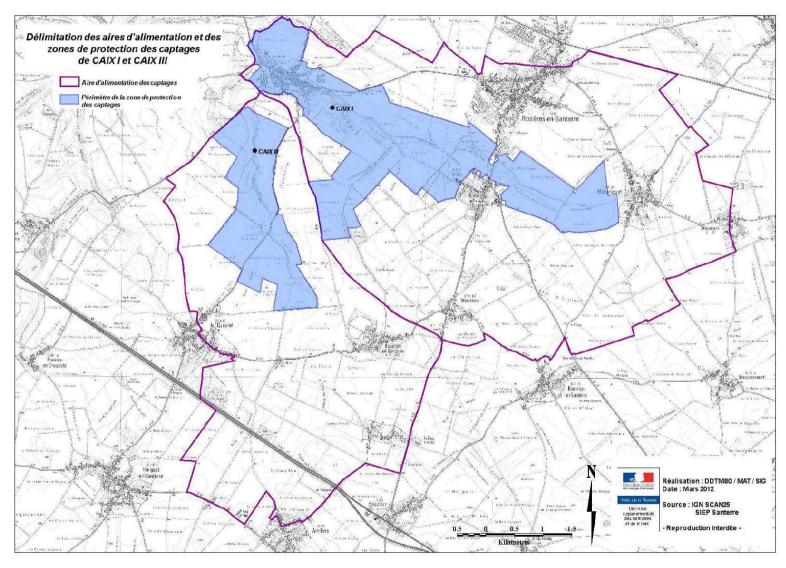


Carte 2: Aire d'Alimentation des Captages de Caix









Carte 3: Délimitation de l'Aire d'Alimentation et des zones de protection de Caix 1 et Caix 3 à l'échelle cadastrale







1.3.3 Validation de l'étude ORQUE par le Préfet

Au cours de l'année 2012, les objectifs liés au Grenelle ont évolués. En effet, après avoir fait valider le périmètre à l'échelle cadastrale de l'AAC et après avoir échangé sur le plan d'actions, le Préfet a décidé de ne pas prendre les deux arrêtés (du périmètre et du plan d'actions) liés au dispositif Zones Soumises à Contraintes Environnementales. Ainsi, le projet va se poursuivre de façon volontaire pour le moment. Il y aura donc un point sur l'avancée des objectifs agricoles à 3 ans (en décembre 2015) puis dans 5 ans (échéance du plan d'actions). Un point intermédiaire tous les ans est programmé.

Le SIEP a rencontré le **Préfet** de Région le **20 juillet 2012**, le plan d'actions lui a été soumis via un dossier envoyé au préalable. L'animatrice a présenté le plan d'actions lors du comité syndical du SIEP du Santerre qui l'a approuvé le **24 octobre 2012**. Le SIEP a organisé une **réunion publique** en partenariat avec la DDTM le **7 novembre 2012**.

Le 25 janvier 2013, le Préfet a approuvé le plan d'actions par voie de courrier. Il précise qu'un suivi d'étape sera a réalisé annuellement avec un apport de mesures correctrices si besoin et un bilan complet sera à réaliser pour le 31 décembre 2015 (Cf. courrier *Annexe 1*).

2 Animation de l'opération

2.1 Conduite de l'opération en 2013

L'Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE) sur les champs captants de Caix est portée par le SIEP du Santerre.

Une animatrice a été recrutée en date du 07 décembre 2009 pour le lancement de l'Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau et pour suivre l'étude du Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP), l'élaboration du plan d'actions et le suivi évaluation.

L'animatrice, Marine Josse, est basée au 1 rue d'Assel à ROSIERES-EN-SANTERRE.

Son temps passé pour le suivi de l'ORQUE est de 1 ETP.

La part de la mission en prestation pour l'année 2013 concerne le suivi des 53 diagnostics agricoles ainsi que la réalisation de 3 diagnostics supplémentaires. C'est le bureau d'études GEONORD qui est en charge de ces missions.

Les référents de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour cette opération sont Karine Vallée, Bernadette Cordonnier et Jean Lalanne.

La période couverte par ce rapport s'étend de Janvier 2013 à décembre 2013.







2.2 Financement de l'animation en 2013

2.2.1 Agence de l'Eau

Comme il a été convenu en 2012, la convention de l'AEAP N°80496 relative à la subvention de l'animation s'est terminée le 31 décembre 2012.

La nouvelle convention n°17063 a débuté le 1er janvier 2013 pour une durée de 3 ans Elle concerne le financement de l'animation pour le suivi du plan d'actions par l'animateur. La convention sera dictée par le 10^e programme de l'AEAP. Elle finance 70% du coût des salaires et charges salariales ainsi qu'une subvention forfaitaire annuelle de 3 500 € (regroupant les frais d'équipement et de fonctionnement).

2.2.2 Conseil Régional

Le Conseil Régional de Picardie est également financeur à hauteur de 10% des frais d'animation. Les frais inhérents ont été pris en compte de juin 2010 à novembre 2012. A partir du 1^{er} décembre 2012, la nouvelle convention n°1223006154 a été signée pour 3 ans dans le cadre du Plan Somme.

2.3 Réalisation des objectifs de l'année 2013

Durant l'année 2013, l'AEAP a fourni à l'animatrice une feuille d'objectif. Cette feuille se trouve en *Annexe* 2.

Les missions déterminées pour l'année 2013 étaient : le secrétariat du comité de pilotage de l'opération, la communication et sensibilisation des acteurs, la mise en œuvre du plan d'actions, le suivi de l'avancement du plan d'actions, l'accès à différentes formations et informations, la participation au réseau des animateurs et enfin la rédaction/bilan du rapport annuel 2013.

L'emploi du temps de l'animatrice de l'année 2013 extrait de Microsoft Outlook est joint en Annexe 3.

2.3.1 Secrétariat du comité de pilotage de l'opération

A. Diffusion des documents du DTMP aux partenaires

A l'issue de la validation du programme d'actions, l'animatrice a envoyé un courrier au 32 partenaires de l'étude avec les documents de l'ORQUE (études DTMP, cartographies, plan d'actions) sur une clé USB (Cf. Annexe 4). A cette occasion, le SIEP a fait réaliser 50 clés USB personnalisées avec le logo. Dans un but d'économie de papier, les documents de l'étude DTMP ont été transmis via la clé USB du SIEP.

B. Réunion technique avec le bureau d'études GEONORD

- Le 15 février 2013 : réunion technique avec GEONORD afin de réaliser un point pour l'année à venir : réalisation d'un devis avec calendrier de 2013 pour le suivi des diagnostics et les réunions.
- Le 23 octobre 2013 : réunion technique avec GEONORD (suivi des diagnostics, validation des diagnostics avec SOLEO, réalisation des nouveaux diagnostics et comité de pilotage).

De plus, de nombreux échanges de mails et réunions téléphoniques ont été réalisés avec le bureau d'études.







L'animatrice à accompagner le bureau d'études pour suivre la réalisation de 3 diagnostics de suivi avec Perrine GAMEZ de GEONORD, les 9 et 10 juillet 2013 et le 15 octobre 2013.

En 2012, GEONORD a crée un compte sur BEEMAP pour le SIEP, comme prévu dans l'option du marché DTMP. Plusieurs échanges ont également eu lieu avec le bureau d'études afin d'améliorer le logiciel pour pouvoir l'utiliser plus régulièrement.

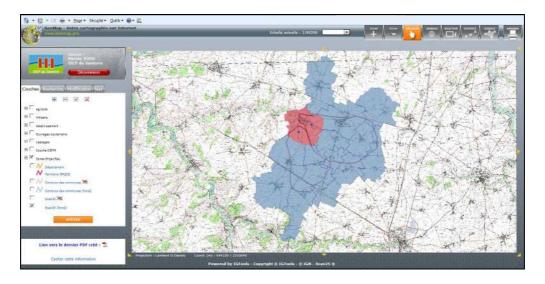


Figure 1: Réalisation de cartes via le logiciel Beemap

C. Groupe de travail et réunions d'informations

- L'ensemble des documents se trouvent en *Annexe 5*
- Groupe de Travail (GT) Assainissement Non Collectif (ANC) avec la Communauté de Communes du Santerre (CCS) le 30 janvier 2013
- GT ANC avec la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil (CCALM) le 7 février 2013
- Réunion d'information ANC par l'AEAP le 15 janvier 2013 à Douai
- Diagnostics de bon fonctionnement à Warvillers avec la CCS le 20 novembre 2013
- GT volet Artisans le 10 avril 2013, le 19 avril 2013, le 23 mai 2013 puis 19 septembre 2013
- GT Agriculture Biologique de Picardie, Chambre d'agriculture et AEAP le 22 mars 2013
- Réunion d'information sur les aides agricoles disponibles en 2013.







D. Point d'information auprès des partenaires

Les rencontres ont été régulières avec les agents de l'AEAP lors de réunions sur diverses thématiques.

- Envoi de mails et bilan téléphoniques durant l'année 2013 concernant les points importants de l'étude, les moments de blocage et également les points sur les différentes conventions de demande de participation financière liant l'AEAP et le SIEP ainsi que le Conseil Régional et le SIEP.
- Point d'information trimestriel le 4 octobre 2013 à l'AEAP et CR.
- Comité de pilotage le 10 décembre 2013 (+ point sur les objectifs en janvier 2014).

E. Comité de pilotage de suivi

En 2013, il y a eu le premier comité de pilotage (COPIL) de suivi qui s'est déroulé le 10 décembre 2013 à Caix.

L'animatrice a convié les membres du comité par mail en précisant les dates, lieux, horaires et les ordres du jour environ 1,5 mois à l'avance. Une présentation a été réalisée par l'animatrice et la partie agricole a été présentée avec l'aide du bureau d'études GEONORD. L'animatrice a réalisé un compte rendu du COPIL et diffusé par mail avec un retour si remarques avant le 24 janvier 2014. L'ordre du jour, le courrier d'invitation, la présentation, la feuille d'émargement et le compte rendu sont joints en *Annexe* 6.

2.3.2 Mise en Œuvre du plan d'actions

A. Lutte contre les pollutions d'origines agricoles

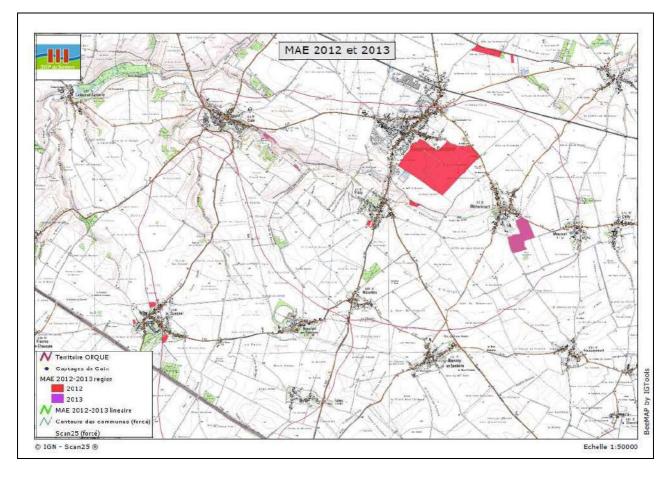
1) Les aides agricoles en 2013

Le SIEP du Santerre s'est porté opérateur **MAEt** en 2013, pour la deuxième année consécutive. Les aides ont été ouvertes pour la première année en 2012 sur le territoire de l'AAC de Caix. Un bilan des MAEt de l'année 2012 a été présenté à la DDTM de la Somme le 5 février 2013. Cf. documents en **Annexe** 7.









Carte 4: Emplacement des MAEt 2012 et 2013 sur le territoire

L'animatrice a organisé, le **12 février 2013**, une réunion d'informations sur les aides disponibles en 2013 à destination de tous les agriculteurs cultivant au moins <u>une parcelle dans une des 16 communes à enjeu eau</u> de l'AAC (soit 229 exploitations dont les 106 cultivant dans l'AAC). Parmi les 229 agriculteurs, 37 étaient présents, ce qui correspond à 16% de présence.

L'animatrice a présenté le contexte puis a laissé la main à la Chambre d'Agriculture de la Somme pour les MAEt et PVE, L'Agence de l'Eau pour le PEA et l'ABP pour les aides spécifiques à la bio. Le compte rendu et les présentations sont en *Annexe 8*.

Un courrier récapitulant les aides et les dates limites a été envoyé aux agriculteurs cultivant dans l'AAC, le 19 février 2013.

Durant l'année 2013, le SIEP ne savait pas comment allait évoluer les aides pour 2014. Il y a eu un questionnaire envoyé au SIEP en février afin de transmettre l'information aux agriculteurs du territoire. Ensuite, l'animatrice a du répondre à un questionnaire en juin. Le 3 juin 2013, un expert recruté par un bureau d'études est venu pour réaliser un entretien avec l'animatrice afin de lui poser les questions nécessaires à l'élaboration des futures aides MAEt.







Plus tard dans l'année, les services de l'état ont décidé de reporter le programme d'aides en 2014. Le SIEP a demandé le renouvellement des aides MAEt pour l'année de transition de 2014. Les services de l'état ont donné comme instruction d'enlever les mesures de réduction de fertilisation azotée. Sur les 19 mesures que propose le SIE,P seulement 11 sont accessibles pour 2014. La Commission Régionale Agro Environnementale (CRAE) a eu lieu le 07 novembre 2013 afin de présenter le bilan 2013 et les mesures restantes pour 2014.

L'animatrice a eu de nombreux échanges avec les agriculteurs sur le territoire. Ces échanges se sont souvent déroulés avec les exploitants qui sont impliqués dans les réunions ou autres manifestations. Pour certains, ils sont venus au SIEP ou ont téléphoné pour obtenir des conseils et des aides administratives et/ou techniques.

2) Diagnostics

Le bureau d'études GEONORD a réalisé, comme convenu dans le marché de du DTMP de l'ORQUE, le suivi de la première année des 53 diagnostics agricoles de 2011. L'animatrice est allée chez 3 exploitants avec Perrine GAMEZ. Elle est allée voir directement un des exploitants pour la prise de rendez vous à cause des difficultés pour le contacter. Un agriculteur a refusé de faire le suivi en 2013.

Lors de la réunion avec GEONORD, l'animatrice a demandé la réalisation de 9 diagnostics supplémentaires en 2013. L'animatrice a fait en ce sens une demande de subvention auprès de l'AEAP. En 2013, 3 diagnostics ont été réalisés et sont comptabilisés dans la base de donnée permettant de renseigner l'évolution de la première année de mise en œuvre du plan d'actions.

En parallèle, le pôle conversion devait réaliser un certains nombres de diagnostics technico-économiques en agriculture biologique déterminés dans le plan d'actions. L'animatrice a donc organisé un groupe de travail le 22 mars 2013 avec l'AEAP, l'ABP, la CA et le CR. (Cf. Annexe 5). Le but étant de faire le point avec tous les partenaires et définir ensemble la stratégie à adopter pour atteindre au mieux les objectifs fixés.

3) Formations et projets sur le territoire

Les formations organisées par la Chambre d'agriculture ont été diffusées par mail à l'animatrice, qui les a ensuite diffusé par mail aux exploitants et sur le site internet.

Le 8 juillet 2013, la CA a organisé une démonstration de désherbage mécanique sur légumes à Harbonnieres. Suite à cette démonstration la CA a répondu a un appel à projet pour développer les pratiques de conduites intégrée en système légumier. La structure porteuse est Santerre Pôle Légume. Parmi les 21 exploitants concernés, 8 font partie de l'AAC de Caix (la CA a considéré qu'il y en avait 15 mais en réalité les 15 se trouvent dans les communes à enjeu eau et seulement 8 dans l'AAC). Ce projet a été retenu dans un appel à projet.

En fin d'année 2013, l'AEAP a annoncé son appel à projet concernant le développement de l'agriculture biologique. Le SIEP portera l'appel à projet (avec l'aide de l'ABP et de la CA) sans quoi les financements des partenaires pour la sensibilisation dans le territoire risques de ne plus exister.

Le 15 novembre 2013, le SATEGE est venu au SIEP pour présenter le logiciel CYCLOE. Il permet de faire un suivi des épandages de boues notamment dans le périmètre de l'AAC. L'idée de faire une formation sur la matière organique en 2014 a été abordée.







L'épandage des boues de Seine Aval a suscité de nombreux débat au SIEP. A ce sujet, le SIAAP est venu présenter son projet d'extension le 16 octobre 2013. Une enquête publique pour l'extension des boues a eu lieu début 2014.

4) Foncier

L'objectif sur la veille foncière a été atteint en 2013. En effet, la convention entre le SIEP et la Safer fut signé et mise en application à partir du <u>10 juillet 2013</u>, *cf. Annexe 9*.

A l'issue de la signature de la convention, l'animatrice a pu avoir accès au site internet vigifoncier. Ce site permet d'avoir un regard sur ce qu'il se passe sur les communes de Caix, Rosières-en-Santerre, Vrély, Méharicourt, Warvillers, Beaufort-en-Santerre, Folie et Le Quesnel. Malgré tout, il n'existe pas beaucoup d'opportunité.

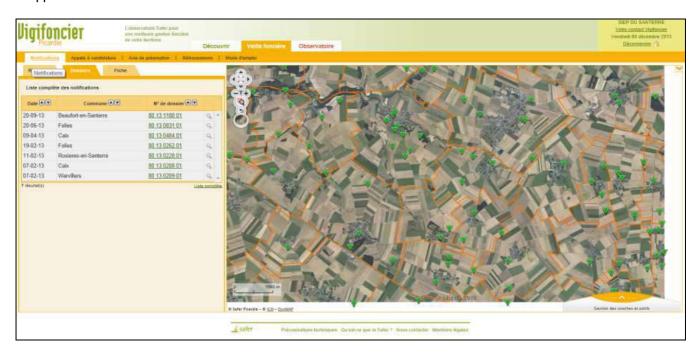


Figure 2: Extrait du site vigifoncier

Le SIEP a fait la demande dans la convention pour que le chargé de mission de la Safer rencontre un agriculteur qui cultive au pied du périmètre immédiat à Caix 1 (le même qui a refusé de faire le suivi de son diagnostic en 2013). L'exploitant devait échanger cette parcelle avec le SIEP depuis de nombreuses années. Le courrier de compte rendu se trouve en *Annexe 9*. Voici un extrait :

"En premier lieu la parcelle Caix ZL 88 est en propriété indivise avec son frère Albert. En conséquence rien ne peut s'envisager sans l'accord des deux propriétaires.

Il refuse toute possibilité de vendre. Il mentionne qu'il a signé une convention avec le syndicat il y de nombreuses années qui fait référence à un prix de terrain à bâtir pour la parcelle ZL 88, mais n'est pas en possession de ce document.

Il prétend qu'il n'a jamais reçu de courrier du syndicat concernant les différentes propositions d'échange (en 2007 avec les parcelles vendues par la SAFER) ou d'achat d'une bande de 30 mètres, (courriers dont vous m'aviez fourni des éditions informatiques mais pas de copies d'originaux signés).

Il considère que l'attribution faite par la SAFER à sa fille en 2007 ne peut pas compenser la perte de la parcelle ZL 88 dont il est propriétaire indivis.







En définitive, il accepterait un échange de propriété à concurrence de 2,5 ha pour compenser 1ha32a43. Cette compensation pourrait se réaliser sur les communes de Caix, Le Quesnel, Mézières en Santerre, Cerisy, Harbonnières et Rosières en Santerre où il exploite déjà.

Par ailleurs, il considère que ses pratiques culturales ne sont pas préjudiciables au captage et précise que des écoulements d'eau se produisent lorsque son voisin irrigue (lui-même n'irrigue pas). Il n'est donc pas d'accord pour modifier ses pratiques culturales même dans l'attente d'une proposition d'échange."

B. Assainissement

5) Assainissement Non Collectif (ANC)

Une réunion importante a eu lieu le 15 janvier 2013 sur la délibération du 10^e programme de l'AEAP concernant l'ANC à Douai. Le SIEP a pu mettre en avant l'incohérence entre les plans d'actions des ORQUE Grenelle comme celui de Caix et le manque de financement dans ces zones avec le 10^e programme.

A l'issue de la demande de M. Cheval, l'AEAP et le Préfet ont inclus le zonage de l'AAC de Caix en zone à enjeu sanitaire. (Cf. Annexe 10).

Les groupes de travail réalisés en 2013, ont favorisé les échanges avec les communautés de communes et le SIEP sur le sujet de la zone à enjeu sanitaires de l'AAC :

- ✓ Réunion avec la CC5 le 30 janvier 2013
- ✓ Réunion avec la CCALM le 7 février 2013

Un suivi régulier est fait entre l'animatrice et les techniciens des 2 communautés de commines. La CCS a d'ailleurs démarré le contrôle de bon fonctionnement dans l'AAC en novembre 2013. Elle compte finir en 2014. La CCALM va commencer le contrôle de bon fonctionnement à partir de 2014 et termine certains diagnostics chez les particuliers dans les 2 communes concernées (Arvillers et Le Quesnel).



Photo 1: Diagnostic de bon fonctionnement







6) Assainissement Collectif

La réflexion du plan d'actions concernant le diagnostic réseau à Rosières-en-Santerre est toujours en cours. Les élections retardent les prises de décisions.



Photo 2: Station d'épuration de Rosières-en-Santerre (novembre 2013)

C. Lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires d'origine nonagricoles

En 2010 le SIEP à signé la charte d'entretien des espaces publics. En 2012, 2 communes ont suivi : Méharicourt et Le Quesnel. En 2013, 4 communes se sont engagées dans la charte d'entretien des espaces publics :

Communes	Date	Niveau	Diagnostic des pratiques	Plan de désherbage	Achat de matériels alternatifs
SIEP du Santerre	19 avril 2010	3	Oui	Oui	Broyeur Désherbeur thermique
Le Quesnel	26 mars 2012	3	Oui	Oui	
Méharicourt	14 mai 2012	3	Oui	Oui	Balayeuse/arracheuse
Rouvroy-en- Santerre	20 avril 2013	3	Oui	Oui	
Hangest-en- Santerre	14 mai 2013	3	En cours	En cours	Broyeur







Rosières-en- Santerre	5 juin 2013	3		
Caix	09 décembre 2013	3		Béton poreux cimetière Balayeuse/arracheuse

Une commune en dehors de l'AAC s'est également engagée : **Chaulnes**, signature le 04 novembre 2013 au niveau 3. Une inquiétude face aux financements de l'AEAP dans les communes du SIEP devra être réglé début 2014.

Il y a donc 6 communes sur 16 engagées dans l'AAC et 8 au total avec le SIEP et la commune de Chaulnes.

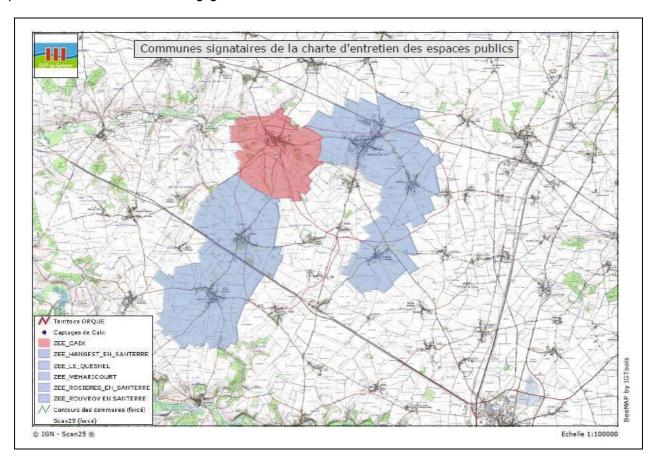


Figure 3: Carte des communes signataires de la charte dans l'AAC

L'animatrice a rencontré tous les maires en 2013. Elle a pu les aborder de façon individuelle et les accompagner dans leurs réflexions et leurs démarches.







Un mail a été envoyé à toutes les communes le 25 mars 2013. Ensuite? l'animatrice a contacté les communes une par une afin de fixer un rendez vous, pour la majorité en avril:

- Arvillers: 4 avril 2013

- Beaufort en Santerre: plusieurs mails mais jamais d'entretien

- Bouchoir: 3 avril 2013

- Caix: 27 mars 2013

- Folies: 11 avril 2013

- Fouquescourt : 10 avril 2013

- Hangest-en-Santerre: 22 avril 2013

- Harbonnieres: 9 avril 2013

- Lihons : Conseil municipal le 27 juin 2013

- Maucourt: 8 avril 2013

- Rosières-en-Santerre: le 24 mai 2013

- Rouvroy-en-Santerre: 11 mars 2013

- Vrély : 2 avril 2013

- Warvillers: 5 avril 2013

Le 10 septembre, invitation des 83 communes du SIEP à la journée de démonstration de matériel alternatif à Caix 1 qui a eu lieu le 7 octobre 2013. 12 communes étaient présentes.











Photo 3 : démonstration de matériels alternatifs à Caix 1

Les journées de sensibilisation ont été organisées dans les communes signataires de la charte avec l'URCPIE. Ces journées ont été organisées en partenariat avec l'animatrice pour l'aspect mise en contact avec la commune, présentation de la charte et retour d'expérience. Il y a eu 3 journées détaillées cidessous:

- ✓ L'arbre dans nos communes à Le Quesnel le 20 mars 2013.
- ✓ Objectif zéro phyto à Méharicourt le 17 mai 2013.
- ✓ "Comment communiquer efficacement sur les changements de pratiques?" à Rosières-en-Santerre le 17 décembre 2013.





Photo 4: Journées de sensibilisation







En lien avec l'engagement dans la charte, les communes nouvellement signataires doivent avoir une formation avec la FREDON sur la réglementation et le diagnostic des pratiques.

- Point avec la commune de Méharicourt le 3 avril 2013 en partenariat avec la FREDON
- Point avec la commune de Le Quesnel le 16 avril 2013 en partenariat avec la FREDON
- Formation Rosières-en-Santerre le 2 juillet 2013 en partenariat avec la FREDON
- Rencontre pour la communication de la commune de Rosières-en-Santerre le 9 juillet 2013
- 14 aout 2013 étalonnage dans la commune de Méharicourt en partenariat avec la FREDON

Tout au long de l'année l'animatrice a eu des contacts avec les maires des communes concernées en particulier Méharicourt qui est plus avancée dans la démarche.



Photo 5: Formation réglementation-armoire miniature de stockage des

Comme nous l'avons indiqué dans le plan d'actions, il serait intéressant de faire une collaboration avec le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) du Santerre basé à Rosières-en-Santerre. L'animatrice a rencontré le SMITOM le 26 juillets 2013. Néanmoins, depuis 3 ans aucune démarche commune n'a pu aboutir avec les animateurs qui ne sont visiblement pas en demande de partenariat.

D. Thématique milieu : suivi de la qualité de l'eau

La thématique Milieu a permis de mette en place des analyses de suivi autour des décharges de Lihons et de Caix, suspectées par les agriculteurs d'amener éventuellement des problèmes de qualité de l'eau. Comme chaque année le SIEP participe à la CLIS de GURDEBECKE le 13 juin 2013. Une enquête publique a eu lieu concernant l'extension de la décharge GURDEBECKE. Le SIEP a fait ces remarques en demandant à l'exploitant de transmettre directement les résultats d'analyse qu'il réalise en interne.

Pour la deuxième année, l'animatrice est allée faire des prélèvements dans 8 forages agricoles le 11 septembre 2013. Ils se trouvent entre les décharges et les captages de CAIX Cf. Annexe 12. Il a fallu recontacter chaque agriculteur de l'année précédente pour obtenir leur accord. Ils connaissaient la démarche et cela a permis de faciliter la prise de contact. Un seul agriculteur dont le forage est situé en fond de vallée n'avait pas été visité en 2012. Une date approximative a été fixée en septembre en fonction







des pompages d'eau des forages. Les pompes étant encore dans les forages, les prélèvements étaient plus facilement réalisables. L'animatrice a recontacté les agriculteurs 1 semaine avant la date fixée puis la veille du jour de prélèvement. La relation avec les agriculteurs a été très bonne. Globalement le taux de nitrates a augmenté dans certains endroits et diminué dans d'autres endroits proches de la décharge. Il n'est donc pas possible de faire des conclusions pour l'instant.

Le suivi autour de la décharge de Caix a continué en amont et en aval de l'ancienne décharge sauvage communale de Caix : 3 analyses en juin et 3 analyses en septembre 2013.

Le 26 septembre, un prélèvement à Rethonvillers a été effectué chez un agriculteur afin de connaître la quantité d'Oxadixyl. En effet, le forage permettant d'alimenter la commune a été fermé en 2011 à cause du taux d'Oxadixyl supérieure au taux réglementaire. Le SIEP ne peut donc plus vérifier la l'évolution de la quantité dans le forage. Il a fallu trouver un point de pompage dans la nappe. Il n'y avait pas d'Oxadixyl dans le forage.

E. Thématique industrie/artisans

1) Artisans

L'action sur les artisans a émergé en 2013. Une convention entre l'AEAP et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) a vu le jour. Cette convention a permis de faciliter les échanges entre le SIEP et la CMA qui n'ont pas pu avancer en 2012. 4 groupes de travail se sont déroulés pour atteindre les objectifs du plan d'actions (voir les comptes rendus des groupes de travail en Annexe 5 et le listing Annexe 13):

- le 10 avril 2013 entre la CMA/AEAP/animateurs de la Somme
- le 19 avril 2013 entre CMA et SIEP
- le 23 mai 2013 entre CMA/SIEP/AEAP/CCS et CCALM
- le 19 septembre 2013 entre CMA/SIEP/ CCS et CCALM

Une charte pour les artisans devait être réalisée courant de l'année mais le projet est reculé et l'AAC de Caix est le territoire test pour l'AEAP. Les communautés de communes veulent bien s'engager. La CMA a déjà réalisé 8 diagnostics avec une demande de financement chez un garagiste pour une aire de lavage dans la commune de Méharicourt. Ce premier financement devrait atteindre 70%.

2) Pollutions d'un particulier

Concernant la commune de Maucourt, le SIEP suit depuis 2012 une affaire de dépôt de ferraille chez un particulier. L'affaire dure depuis de nombreuses années et le maire ne souhaite pas avancer dans la préservation de la qualité de l'eau tant que les polluants de ce particulier ne seront pas enlevés. Le SIEP a participé en essayant de faire accélérer les procédures (Cf. *Annexe 13)*. Il y a eu 2 arrêtés préfectoraux de consignation (80 000€ et 20 000€ pour 2 ensembles de parcelles différentes). L'arrêté préfectoral de







travaux d'office a été signé le 25 novembre 2013. Les travaux devront commencer début 2014 au grand soulagement du maire.

3) Industries

Tout au long de l'année un échange a eu lieu entre les service de la DREAL et l'animatrice. Il en ressort que :

- SITPA, c'est un site prioritaire régional qui doit être visité tous les 3 ans sauf problème particulier. Il a été visité en 2012.
- SMO : la visite du 1^{er} juin 2012 s'est basée sur l'arrêté préfectoral d'autorisation de 1982. L'arrêté préfectoral complémentaire de 2013 n'a pas fait l'objet d'une visite d'inspection depuis.
- Darkiewicz : la charge de travail de la DREA n'a pas permis d'aller sur le site. C'est un site soumis à simple déclaration mais l'animatrice a insisté pour que la DREAL vienne visiter en 2014.

2.3.3 Communication/sensibilisation des acteurs

A. Articles de presse année 2013

Durant l'année 2013, plusieurs articles sur la thématique agricole sont parus dans divers journaux agricoles. La correspondante au courrier Picard qui connaissait bien le sujet de l'ORQUE est partie. Il n'a pas été facile de retrouver un contact, le SIEP a rencontré début 2014 une nouvelle correspondante qui a publié des articles lié à la préservation de la qualité de l'eau. Cf. *Annexe 14*.

B. Site internet

Le site internet est mis en ligne sur <u>www.siep-du-santerre.fr</u> depuis 2012. Il permet au SIEP de diffuser les informations plus rapidement et le plus largement possible. Les membres du comité syndical et du bureau du SIEP ont un accès particulier avec la possibilité de télécharger les documents et comptes rendu des réunions spécifiques.

Le site est constitué d'un onglet consacré à la qualité de l'eau avec l'avancée de l'étude ORQUE, les documents et cartes téléchargeable sous format PDF. Un encart AGENDA permet de diffuser les réunions du SIEP ainsi que les colloques et formations liés à l'ORQUE. Un autre encart sur l'actualité permet de diffuser les événements les plus récents et marquants.

En 2013, le site continue à être alimenté. Il y a eu environ 2120 visites sur le site du SIEP du Santerre partout en France.

C. Sensibilisation avec les écoles

Comme chaque année, l'animatrice est intervenue à l'école primaire de Caix. Des échanges de mails puis téléphoniques avec l'institutrice a permis de connaître les attentes pour l'année 2013 et réfléchir à un projet. C'est pourquoi, afin de varier les interventions, le SIEP a fait appel au CPIE. Cette démarche a







favorisé la perspective de développer d'autres projets avec le CPIE. L'intervention scolaire a eu lieu le 4 juillet 2013



Photo 7: Intervention du CPIE à l'école de Caix



Photos 6 : Visite du site de Caix avec l'école de Rosières

Cette année a été la première année de collaboration avec l'école St Famille de Rosières-en-Santerre. Cette école est largement fréquentée par les enfants des agriculteurs du secteur.

Un premier contact a été prit avec Mme ADDE, directrice de l'école, au début de l'année 2013. A la suite de plusieurs échanges, une rencontre a eu lieu dans le but de faire un programme pour 2013/2014, le 12 septembre 2013.

Une première intervention s'est déroulée le 11 octobre 2013 avec le 3ème cycle : 3 classes de CM1 et CM2 pour la visite des réservoirs et de la station de pompage de Caix 1.

Une intervention est prévue le 16 janvier 2014 avec le 2nd cycle : 3 classes de CP, CE1 et CE2 sur le cycle de l'eau avec l'aide du CPIE.

Une intervention est prévue le 31 janvier 2014 avec les premières sections : moyenne et grande section.

La faculté des Sciences d'Amiens a sollicité, comme chaque année, le SIEP pour une visite de la station de pompage de Caix 1. La visite s'est déroulée le 23 septembre 2013. Cette intervention a eu lieu lors du démontage d'un moteur d'un des forages ce qui n'est pas commun et a permis de voir le déroulement d'une intervention technique. L'animatrice a également été sollicitée pour une intervention de 4h à la fac avec les élèves (hors temps de travail) le 1er octobre 2013.











Photo 8: Intervention sur le site avec la faculté d'Amiens

D. Visite des jardineries

Les 6 jardineries du territoire du SIEP ont été visitées le 13 août 2013 afin de prospecter sur une potentielle signature de la "charte jardinerie".

L'animatrice avait au préalable reçu des affiches, affichettes et fiches thématiques liées à la réduction des produits phytosanitaire dans le cadre d'ECOPHYTO 2018 par la DRAAF de Picardie courant 2013. Elle a profité de la visite pour les distribuer pour toucher le maximum de particuliers.

Les 3 jardineries Gamm vert sont déjà dans une démarche de réduction. Il y a un directeur commun qui donne les instructions aux responsables de chaque magasin. Une signature peut être envisagée avec les magasins de chez Gamm Vert. Concernant les 3 autres magasins indépendants, il est plus difficile d'aboutir à un engagement de leur part étant donné la perte économique sur les ventes de produits phytosanitaires.





Photo 9: Gamm vert







2.3.4 Réseau d'animateur

A. Echanges entre animateurs

Conversations téléphoniques régulières et échanges de mails avec Olivier Crépin et Lauranne Grondin-Animateurs dans la Somme. Rencontres et échanges lors des réunions des animateurs. Rencontre avec Lauranne Grondin au SIEP le 26 avril 2013.

B. Réunion plénière de l'AEAP

- Journée animateurs ORQUE le 1 juillet 2013 à Douai.
- Journée de formation animateurs ORQUE liée à l'agriculture avec GABNORD le 9 décembre 2013 à Douai.
- Point à l'AEAP (Annexe 16).

2.3.5 Formation/Information de l'animateur

A. Formations CNFPT

- Formation d'intégration au concours d'ingénieur territorial à Dunkerque du 21 au 25 janvier 2013.
- Savoir utiliser Excel 2007 du 24 au 26 juin 2013.
- Maintien et actualisation des compétences de Sauveteur Secouriste du Travail le 21 octobre 2013.
- Se perfectionner en Excel 2007du 17 octobre au 18 octobre 2013.
- Initiation marchés publics 2ème niveau du 2 au 3 décembre 2013.

B. Conférences et participation à des réunions extérieures liées à l'étude

- Réunions régulières de service, de bureau et de comités du SIEP durant l'année
- Comité géographique SAGE Somme Aval et Cours d'eau côtiers à Dury le 19 septembre 2013.
- Intégration de l'agriculture biologique en restauration collective le 19 mars 2013 à Montdidier
- Journée de formation sur l'arbre le 20 mars 2013 à Le Quesnel
- Réunion d'information sur la qualité de l'eau souterraines en Picardie (DREAL) le 21 mars 2013 à Amiens
- Comité de gestion de la rareté de l'eau à Amiens le 25 avril 2013.
- Journée de formation sur le "O Phyto dans les communes" le 17 mai 2013 à Méharicourt
- Séminaire eau et bio le 28 et 29 mai 2013 à la Rochelle







- Commission Locale d'Information et de Surveillance (devient Commission de *Suivi* de Site) de la décharge de Lihons le 13 juin 2013
- Artois Insertion Ressourcerie à Péronne le 9 septembre 2013
- Visite de ferme en bio sur le territoire à Herleville le 12 juin 2013 et dans l'Oise à Sainte Segrée le 10 octobre 2013
- Inauguration maraichage bio à Amiens le 27 novembre 2013
- Journée de formation sur la communication pour le "O phyto dans les communes" le 17 décembre 2013.

3 Etat d'avancement de l'ORQUE

3.1 Evolution des indicateurs : Suivi de l'avancement du plan d'actions

L'évolution des indicateurs agricoles et non agricoles se trouve en Annexe 17.

Un point intermédiaire pour le plan d'actions agricole a été réalisé le 10 octobre 2013 avec la Chambre d'agriculture. La présentation aux agriculteurs du suivi se fera en 2014.

3.2 Evolution de la qualité de l'eau du milieu

D'après les analyses 2013 les nitrates ont tendance à augmenter sensiblement en 2013.

Concernant les produits phytosanitaires, le SIEP retrouve une matière active LENACILE sur le forage F1.1 à Caix 1 en aout 2013, herbicide utilisé pour les betteraves. L'année 2014 nous donnera l'évolution de cette molécule. Il y a encore de la BENTAZONE et de l'OXADIXYL de façon irrégulière en fonction des forages.

Le constat est que le taux de matières actives retrouvées dans l'eau augmente d'année en année.

3.3 Difficultés/succès rencontrés

3.3.1 Difficultés rencontrées

La difficulté rencontrée pour l'animatrice est l'obtention des informations extérieure au SIEP permettant de renseigner le plan d'actions au plus juste. Ce problème se voit avec les partenaires les plus proches comme la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'Eau et la DDTM. Les données sur le PEA, le PVE mais aussi sur les formations réalisées par les agriculteurs ont été les plus difficile a obtenir.







De plus, un PEA a été refusé a un exploitant alors qu'il demandait 66 ha dans l'AAC au niveau 3. Il a été prévenu avec un délai trop important (25 octobre 2013). C'est une difficulté envers la profession agricole car cela peut décrédibiliser les efforts a réaliser sur le territoire.

Les boues venant de Seine Aval sont une difficulté pour la communication envers les acteurs de l'AAC. M. CHEVAL ne souhaite pas voir l'extension des boues dans la commune de Caix ainsi que les zones de vulnérabilités élevées de l'AAC.

Nous avons également constaté que les élections municipales limitent les engagements de la part des collectivités et font se poser des questions concernant les nouvelles politiques ou sensibilités des prochains élus.

3.3.2 Atout pour l'ORQUE de Caix

A. Bilan des aides agricoles

Le bilan de l'année 2013 a été positif puisque 3 exploitants ont souscrits à 4 mesures dont une 624 Conversion à l'agriculture biologique + limitation de la fertilisation à 120 UN sur 19,3 ha.

Code mesure	Désignation	Surfaces engagées	unité	Montant unitaire	Total annuel	Total sur 5 ans
PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	0,3	ha	548	164,4	822
PI_SEP2_HE2	Absence totale de fertilisation sur prairie	0,72	ha	228	164,16	820,8
Total		1,02		776	328,56	1642,8
PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	2,02	ha	548	1106,96	5534,8
PI_SEP2_G24	Conversion à l'agriculture biologique + limitation de la fertilisation à 120 UN	19,3	ha	313	6040,9	30204,5
TOTAL						37382,1

Tableau 1: Bilan 2013 des MAE







De plus, d'après les données récentes il y a 4 agriculteurs qui ont souscrit à un PVE en 2013 et 21 pour un PEA depuis 2011.

Pour 2014, 11 mesures sont prévues au lieu de 19 en 2012. Toutes les mesures liées à la réduction de la fertilisation azotée sont retirées.

B. Charte d'entretien des espaces public

Depuis 2012, le Conseil Régional de Picardie prend en charge le plan de désherbage à 100% pour les communes se trouvant dans l'AAC de Caix. Le Conseil Régional travaille avec la FREDON de Picardie afin de suivre les communes et les aider à réaliser le plan de désherbage. C'est grâce a cette démarche que les communes profitent pour signer la charte dans l'AAC. Cette mesure de financement est reconduite pour 2014. Les aides de la région spécifique à l'AAC sont un atout afin que les petites communes allègent le coût financier de cet investissement.

C. La concertation/communication

Le SIEP a fait en sorte d'impliquer le plus d'acteurs possible notamment lors des groupes de travail. Les invitations ont été lancées lors de réunions d'information. Ainsi, une concertation a eu lieu pour élaborer le plan d'actions au plus juste.

La sensibilisation et la communication sont des objectifs importants pour l'étude surtout pour les acteurs du territoire et élus. Le SIEP a pu diffuser largement le projet de l'ORQUE via le site internet, la réunion publique, les articles diffusés dans le journal, etc.

D. Etude du transfert des Nitrates dans les sols

Une rencontre a eu lieu entre le SIEP, le BRGM et l'AEAP sur l'étude des transferts des nitrates dans l'AAC le 17 septembre 2013. L'animatrice a transmis au BRGM tous les documents nécessaires à la modélisation de ce projet. L'étude devrait durer 2 voir 3 ans. Elle est unique en France et financée par l'AEAP et le BRGM.

3.4 Perspective des actions à mener pour l'année 2014

Voici ci-dessous les actions qui seront menées en priorité. D'autres actions non citées et réfléchies au cours de l'année pourront être mises en œuvre :

- Organiser le travail avec Charlotte DEFOLY qui va suivre l'étude de mars à septembre (liste de tâches établies)
- Réunion d'informations pour le suivi du plan d'actions agricole de la première année et sur les aides disponibles en 2014
- Poursuivre le travail avec la Safer pour récupérer la parcelle à Caix 1
- Organisation d'une formation sur la matière organique







- Concertation entre l'ABP, CA et AEAP pour l'appel à projets de l'AEAP sur l'agriculture biologique
- Construction d'une maquette pédagogique
- Interventions scolaires
- Réalisation de documents de communication (plaquettes de l'ORQUE, bétons poreux, haies, etc.)
- Démarches auprès des nouvelles équipes municipales et du maires dans les 16 communes de l'AAC. Sensibilisation individuelle concernant la réduction des produits phytosanitaires et proposition de démonstration de matériels alternatifs (balayeuse).
- Groupe de travail sur l'ANC avec la réflexion sur la sensibilisation, l'uniformisation du document de diagnostic et étude à la parcelle
- Groupe de travail sur l'AC avec la réflexion sur la réalisation d'analyses dans les mares des communes
- Groupe de travail avec l'AEAP et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour les diagnostics des artisans dans l'AAC
- Rencontre entre le SIEP, la FREDON de Picardie et les jardineries
- Réunion de présentation du suivi de la première année de l'ORQUE aux agriculteurs et aides disponibles pour 2014
- Suivi de la qualité de la nappe grâce à l'autosurveillance mais également aux suivi des décharges de Caix et de Lihons.
- Poursuivre l'ensemble des démarches engagées en 2013 non cités.

4 Conclusion

La quatrième année de l'ORQUE a permis à la fois de finaliser l'étude qui a été transmis aux membres du COPIL et de faire approuver le plan d'actions au Préfet.

Le SIEP a entamé sa première année de mise en œuvre du plan d'actions. Un bilan positif a été établi en fin de l'année 2013. Le suivi des diagnostics agricoles s'est bien déroulé et le marché du DTMP a pu être soldé fin 2013.

Un changement aura lieu en 2014 car l'animatrice Marine JOSSE va partir 5,5 mois en disponibilité. Charlotte DEFOLY qui est en alternance depuis le 28 octobre 2013 va assurer le suivi de l'étude de mars à septembre 2014. Marine JOSSE a pris le temps de faire rencontrer les différents acteurs à Charlotte et de lui expliquer petit à petit l'avancée de l'étude en lui donnant des tâches a réaliser en parallèle.

Globalement, les perspectives se résument à continuer les démarches déjà entreprises et avancer le plus possible sur les objectifs du plan d'actions et la mise en œuvre de bonnes pratiques aussi bien pour les agriculteurs que pour les acteurs non agricoles.







ANNEXES







ANNEXE 1:

Courrier validation du Préfet



PRÉFET DE LA SOMME

Le Préfet

Amiens, le 25 JAN 2013

Monsieur le Président,

Votre Syndicat a validé par délibération en date du du 24 octobre 2012, le plan d'actions agricole et non agricole concernant les aires d'alimentation des captages de Caix I et Caix III sur les communes de Arvillers, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Caix, Folies, Fouquescourt, Hangest en Santerre, Harbonnières, Le Quesnel, Lihons, Maucourt, Méharicourl Rosières en Santerre, Rouvroy en Santerre, Vrély et Warvillers. Ce plan d'actions a été établi par le Comité de Pilotage de l'Opération de Reconquête de l'Eau des captages de Caix I et Caix III, composé des différents acteurs concernés, notamment la chambre d'agriculture, les collectivités territoriales, l'agence de l'eau Artois Picardie, et validé par ce même comité de pilotage le 11 juin 2012.

Les résultats de cette démarche ont été présentés en réunion publique qui s'est tenue le 7 novembre 2012.

J'approuve ce plan d'actions qui se décline sur les thématiques agricoles, assainissement collectif, assainissement non collectif, phytosanitaire non agricole, milieu, artisanat industrie et communication.

J'approuve également la délimitation des aires d'alimentation des captages de Caix I et Caix III et particulièrement leurs zones de protection, validées en Comité de Pilotage du 13 janvier 2012, et sur lesquelles le plan d'actions sera mis en œuvre.

Mes services vous accompagneront dans la mise en œuvre de ce plan d'actions. Un suivi d'étape sera à réaliser annuellement, permettant si nécessaire de mettre en place des mesures correctrices et un bilan complet sera à réaliser pour le 31 décembre 2015, afin de mesurer l'impact de ce plan d'actions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma vive considération.

Le Préfet cour le préfet et par délégation,

le secrétaire général

Monsieur Philippe CHEVAL Président du SIEP du Santerre 1 rue d'Assel BP"20022 80170 ROSIERES EN SANTERRE

Jean-Charles GERAY







ANNEXE 2:

Objectif 2013

OBJECTIFS 2013 de l'animation réalisée par Marine JOSSE (SIEP du Santerre) Opération : ORQUE de Caix

Convention: 17063

		DESOPERATIONS	PILOTAGE				SNOISSIM
Assurer la diffusion des documents (DTMP ou programme d'action) aux partenaires clé par mail, mise à disposition sur internet, ou envoi papier le cas échéant. A minima, une synthèse des documents et un point d'avancement sera adressé tous les ans à tous les membres du comité de pilotage.	Un point d'information sur l'avancement sera fait à minima tous les trimestres par mail au référent Agence de l'Eau (référent mission territoriale + BC)	Réaliser des notes d'information (notamment au référent agence de l'eau), des relances téléphoniques, organiser des rencontres ou des réunions de concertation, pour lever les points de blocage le cas échéant	Le choix des dates de réunion devra se faire dans la mesure du possible après consultation des participants via un sondage et en s'assurant qu'un représentant de l'Agence de l'eau puisse être présent	Pour 2013 au minimum : - 1 comité de suivi du plan d'actions - 2 réunions techniques avec le bureau d'études : suivi des diagnostics - 1 réunion des groupes de travail thématiques : ANC	Animer les comités de pilotage de l'étude DTMP, les groupes de travail thématiques et les réunions publiques (invitation, préparation de l'animation, compte-rendu, diffusion des comptes rendus aux membres du groupe et au référent agence de l'eau)	Organiser au moins un comité de pilotage par an et par opération	OBJECTIFS

SNOISSIM	OBJECTIFS
	Développer la communication de l'opération : articles dans le bulletin communautaire, lettre d'information, article dans la presse suite aux comités de pilotage ou réunions publiques
COMMUNICATION / SENSIBILISATION DES ACTEURS	Diffuser plus largement un point d'avancement de l'opération (moyen à définir) pour que les acteurs puissent être informés des progrès qu'ils ont réalisés et les secteurs sur lesquels des efforts restent à faire. A minima une fois par an, une synthèse de l'avancement de l'opération sera diffusée aux acteurs du territoire, agriculteurs, industriels, communes Réaliser des actions de sensibilisation envers les scolaires sur la protection de la ressource en eau.
	Participer à des groupes de travail ou à des comités de pilotage (ex : SAGE Haute Somme et Somme
L'ANIMATEUR	Suivre la formation d'intégration de la fonction publique territoriale Suivre les formations proposées par l'Agence (ex : formation au dialogue agricole territorial)
PARTICIPATION AU RESEAU DES	Participer aux réunions plénières du réseau
L'AGENCE DE L'EAU	Participer éventuellement à un groupe de travail du réseau : groupe indicateurs
REDACTION DU RAPPORT ANNUEL DE DE L'ANIMATION ET DU BILAN DE	Rédiger annuellement, à la date anniversaire du contrat, en accompagnement de la demande de paiement annuel, un rapport reprenant : - mission par mission, le rôle de l'animateur, les actions menées par cet animateur, l'atteinte ou non des objectifs et le cas échéants les raisons de la non atteinte des objectifs, le temps dévolu à cette mission, - le budget et le plan de financement de l'animation,
L'OPERATION	De plus, chaque début d'année civile, un bilan de l'opération portant sur l'année N-1 sera rédigé précisant :
	 l'état d'avancement de l'opération, incluant les indicateurs de mise en œuvre des actions et les coûts engagés, les difficultés rencontrées, les succès, et les perspectives
	- Le bilan devra également faire état de l'évolution de la qualité du milieu et plus particulièrement des cantages d'eau potable concernés par l'opération

SUIVI DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS				MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME		SNOISSIM
Réaliser un suivi de l'avancement des actions sous forme d'un tableau de bord	Thématique INDUSTRIE/ARTISANS Organiser une rencontre avec l'Agence et la Chambre des métiers pour la réalisation de diagnostics chez les artisans	Thématique MILIEUX - Poursuivre le suivi analytique des décharges de Lihons et de Caix	Thématique PHYTOSANITAIRES NON AGRICOLES Poursuivre le travail de sensibilisation des commune à la charte avec un objectif de 5 signatures Déployer les actions de la charte aux installations du SIEP, signataire. Participer au travail de communication sur la charte et sur l'harmonisation de la charte des jardineries en collaboration avec le Conseil Régional et l'Agence	 Assurer le suivi des diagnostics d'exploitations agricoles et des suivis annuels: point réguliers avec Géonord, participation à entretiens conseils, organisation de réunions d'informations Organisation des réunions de présentation des diagnostics, de restitution et sur les aides PEA, PVE, MAEt Finaliser la signature de la convention entre le SIEP et la SAFER pour la veille foncière dans l'AAC Organiser une concertation Chambre/AEAP/ABP/Région pour la réalisation de diagnostics pour le développement de l'agriculture biologique Thématique ASSAINISSEMENT COLLECTIF/NON COLLECTIF Organiser des réunions techniques avec les SPANC du territoire pour faire le point sur les contôles et sur la caractérisation des installations à risque sanitaire ou environnemental Faire le point avec la CCS sur le diagnostic du réseau d'assainissement de Rosières 	Thématique ACTIVITES AGRICOLES	OBJECTIFS







ANNEXE 3:

Emploi du temps de l'année 2013

nvier 2013			janvier 2013 lu ma me je ve sa di 7 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	février 2013 lu ma me je ve sa di 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 28 24
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
1 déc.	1 janv. 13	2	3	4
	Jour de l'an	Congés		
1	8		10	11
13:30 15:00 Réunion de service; SIEP;	8	9	11:00 12:00 PHYSIC CLES USB	
.4	15	16	17	18
14:00 15:00 VOIR ANC	14:00 17:30 Réunion ANC Douai	Anniversaire Sonia 18:30 19:30 RDV 18h30 Amiens		
21	22	23	24	25
		FORMATION INTEGRATION DUNKERQU	UE	•
28	29	30	31	1 févr.
09:30 11:00 Réunion de service; SIEP;	10:00 12:30 AEAP Mission Picardie Bi	09:30 11:30 M. Gobenceaux 13:30 15:00 courrier FREDON pour p 15:00 17:00 Enquête publique aména	09:30 10:00 tel M.Hecquet	

février 2013

février 2013									m	ars 20	L3		
lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di
4 11 18 25	5 12 19 26	6 13 20 27	7 14 21 28	1 8 15 22	2 9 16 23	3 10 17 24	4 11 18 25	5 12 19 26	6 13 20 27	7 14 21 28	1 8 15 22 29	2 9 16 23 30	3 10 17 24 31

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	28 janv.	29	30	31	1 févr.
۷F.					11:00 13:30 GEONORD à ANZIN SAII
- 1 févr.					
- '					
28 janv.					
28					
	4	5	6	7	8
	13:00 14:00 Rapport synthetique et s	13:00 14:00 PRENDRE CLEF USB	08:00 12:00 Congé	10:00 12:00 CCALM ICI	08:00 17:00 Congé
/r.		14:00 17:00 Bilan MAE 2007/2011 DI	12:30 14:00 Feuille trésorie état des s	13:00 17:00 Congé	
8 févr.			14:00 15:00 PPT réunion agriole	14:00 17:00 Bureau Syndical; SIEP; di	
4 - 8			11.00 13.00 TT Teamon agricie	11.00 17.00 Bareau Syriaicai, Sier , air	
	11	12	13	14	15
		09:30 12:00 Groupe ecophyto 2018 (10:30 12:30 Documents Rethonvillers	11:00 12:30 Envoi docs CR
15 févr.		14:00 16:30 Réunion aides agricoles		14:00 15:00 Chercher docs tresorie	13:30 19:00 GEONORD
15 f				18:00 20:00 Comité Syndical; A défin	
11 -				20.00 20.00 Comme Symaneur, 7 Comme	
1					
	18	19	20	21	22
	09:00 12:00 Enquête publique Domn	14:00 16:00 Mairie Maucourt			
évr.		16:00 18:00 Courriers agriculteurs et			
22 f					
18 - 22 févr.					
	25	26	27	28	1 mars
rs					
25 févr 1 mars					
1					
févr					
25					
	atour	I	າ		15/01/2014 12:00

animateur

mars 2013

	mars 2013								avril 2013					
lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	
4 11 18 25	5 12 19 26	6 13 20 27	7 14 21 28	1 8 15 22 29	2 9 16 23 30	3 10 17 24 31	1 8 15 22 29	2 9 16 23 30	3 10 17 24	4 11 18 25	5 12 19 26	6 13 20 27	7 14 21 28	

		1			
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	25 févr.	26	27	28	1 mars
rs					
mars					
1					
25 févr.					
25					
	4	5	6	7	8
	09:30 11:00 Réunion de service; SIEP;	14:00 15:00 Conférence AB Amiens		Congés	
ars					
8 mars					
4 - 8					
	11	12	13	14	15
	11:00 12:30 Commune de Rouvroy p			14:00 17:00 Enquête publique foragε	
15 mars					
15 n					
11 - :					
	18	19	20	21	22
	09:30 11:00 Réunion de service; SIEP;	18:00 20:00 Integration agriculture b	09:00 16:30 Formation avec CPIE ARI	14:00 17:00 Qualité des eaux souterr	09:00 12:00 Réunion CA Amiens diac
22 mars					14:00 15:00 Envoi etat recap CR
22 n					15:30 16:30 Tel Jean Lalanne
18 - 2					
1					
	25	26	27	28	29
	10:00 11:00 Tel FREDON	09:00 09:30 Tel M. Add	15:30 17:00 M Mannens CHARTE SIE	14:30 17:30 Comité SMVA; SIEP; dire	
29 mars	16:30 17:30 Tel François Blind	09:30 10:30 Tel BOUCHOIR	20:00 22:00 Des abeilles et des homr		
29 n					
25 - 3					
2					
<u> </u>	atour	1	2		15/01/2014 12:00

avril 2013

		a	vril 201	.3						n	nai 201	3		
ı	ma	me	je	ve	sa	di	I	lu	ma	me	je	ve	sa	
1 8 5 2 9	2 9 16 23 30	3 10 17 24	4 11 18 25	5 12 19 26	6 13 20 27	7 14 21 28	2	6 L3 20 27	7 14 21 28	1 8 15 22 29	2 9 16 23 30	3 10 17 24 31	4 11 18 25	

Lundi de Pâques
Lundi de Pâques
15:30 17:00 RDV MEHARICOURT 14:30 16:00 Comité SMVA; SIEP; direction 14:30 10:30 10:30 Réunion de service; SIEP; 10:15 11:45 Maucourt charte M. Ma
Second S
S S S S S S S S S S
S 9 10 11 12 12 15:30 17:30 Caix SMO
10:30 10:30 Réunion de service; SIEP; 10:15 11:45 Maucourt charte M. Mai 10:30 12:00 RDV Fouquescourt M. Hi 10:30 12:00 Harbonniers Charte M. Vo 10:30 12:30 Harbonn
10:30 10:30 Réunion de service; SIEP; 10:15 11:45 Maucourt charte M. Mai 10:30 12:00 RDV Fouquescourt M. Hi 10:30 12:00 Harbonniers Charte M. Vo 10:30 12:30 Harbonn
15:30 17:30 Caix SMO 10:30 12:00 RDV Fouquescourt M. Hi 14:00 17:00 Réunion AEAP/CMA à Bc 15:30 17:30 Caix SMO 10:30 12:00 RDV Fouquescourt M. Hi 14:00 17:00 Réunion AEAP/CMA à Bc 16:30 17:30 Réponse seminaire AB 18:30 19:30 RDV Amiens 10:00 12:00 RDV Le Quesnel avec FR 14:30 16:30 MAIRIE ROUVROY DOCS 17:30 18:00 Jachère 22 23 24 25 Anniversaire Laurent 10:30 12:00 Harbonniers Charte M. V 14:00 15:00 Réponse seminaire AB 10:00 12:30 RDV Caroline Mansart C 17:30 18:00 Jachère 17:30 18:00 Jachère 16:00 17:30 Jachère et arrosage 14:30 17:00 Comité gestion de la ran 10:00 12:00 Envoi courrier agriculteur
15 16 17 18 19 16:30 17:30 Jachère 10:00 12:30 RDV Caroline Mansart Control 16:30 17:30 Jachère 16:30 17:30 Jachère 17:30 18:00 Jachère 17:30 Jachère 17
15 16 17 18 19 16:30 17:30 Jachère 10:00 12:30 RDV Caroline Mansart Control 16:30 17:30 Jachère 16:30 17:30 Jachère 17:30 18:00 Jachère 17:30 Jachère 17
15 16 17 18 19 16:30 17:30 Jachère 10:00 12:30 RDV Caroline Mansart Control 16:30 17:30 Jachère 16:30 17:30 Jachère 17:30 18:00 Jachère 17:30 Jachère 17
18:30 19:30 RDV Amiens 10:00 12:00 RDV Le Quesnel avec FR 14:30 16:30 MAIRIE ROUVROY DOCS 16:30 17:30 Jachère 10:00 12:30 RDV Caroline Mansart Control of the properties o
18:30 19:30 RDV Amiens 10:00 12:00 RDV Le Quesnel avec FR 14:30 16:30 MAIRIE ROUVROY DOCS 17:30 18:00 Jachère 17:30 Jachère 17:30 Jachère 18:30 Jachère 18:30 Jachère 18:30 Jachère 18:30 Jachère 18:30 Jachèr
14:30 16:30 MAIRIE ROUVROY DOCS 17:30 18:00 Jachère 17:30 Iachère 17:30
22 23 24 25 26
22 23 24 25 26 Anniversaire Laurent 09:30 10:30 Tel GEONORD!! 16:00 17:30 Jachere et arrosage 14:30 17:00 Comité gestion de la rarı 10:00 12:00 Envoi courrier agriculteur
22 23 24 25 26
22 23 24 25 26 Anniversaire Laurent 09:30 10:30 Tel GEONORD!! 16:00 17:30 Jachere et arrosage 14:30 17:00 Comité gestion de la rarı 10:00 12:00 Envoi courrier agriculteut
Anniversaire Laurent 09:30 10:30 Tel GEONORD!! 16:00 17:30 Jachere et arrosage 14:30 17:00 Comité gestion de la raru 10:00 12:00 Envoi courrier agriculteur
10:00 12:00 Hangest en Santerre RD\ 10:30 11:30 Voir billet train 14:15 14:45 Tel M. Sueur pour charte
10:00 12:00 Hangest en Santerre RD\ 10:30 11:30 Voir billet train 14:15 14:45 Tel M. Sueur pour charte 15:00 16:30 RDV Lauranne Grondin I
29 30 1 mai 2 3
Congés Congés
13:30 15:00 Réunion de service; SIEP;
avr

mai 20	13			mai 2013 lu ma me je ve sa di 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	juin 2013 lu ma me je ve sa di 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
29 avr.	30		1 mai	2	3
			Férié	Congés	Congés
6	7		8	9	10
	Congés	Congés	Férié	Férié	Congés
13	14		15	16	17
13:30 15:00 Re	Congés éunion de service; SIEP;			15:00 17:00 Inauguration station d'eլ	09:00 16:30 Journée formation Méh
20	21		22	23	24
	Férié			14:00 17:00 RDV CMA et com de cor	09:30 10:30 M. Sueur
2 - 74 IIId					15:00 16:30 Envoi visite ferme agri
27	28		29	30	31
10:00 11:30 CF 13:30 15:00 Re 15:00 16:30 Ph	éunion de service; SIEP;	Séminaire	eau et bio		16:45 17:45 Départ Nancy

jı	uin 2013			juin 2013 lu ma me je ve sa di 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	juillet 2013 lu ma me je ve sa di 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	27 mai	28	29	30	31
27 - 31 mai					
	3	4	5	6	7
3 - 7 juin	14:00 16:00 Entretien MAE reduction	10:30 12:30 RDV Hangest	17:00 18:30 Conseil municipal Rosièr	14:00 17:00 Porte ouverte agriculture	09:00 10:00 Envoi CR 10:00 11:00 Tel Catherine Bollotte 14:30 17:00 Bureau; SIEP; direction
	10	11	12	13	14
10 - 14 juin		15:00 16:00 Charte Rosières	09:00 11:00 Journée ecophyto à Cler 13:30 18:30 Porte ouverte agriculture	08:30 09:30 Philippe pour Peronne 09:30 11:30 Réunion services 14:00 16:30 CLIS GURDEBEKE SS PRE	10:30 12:00 Voir preparation pour cc 19:00 19:30 rdv amiens
	17	18	19	20	21
			Congés		
17 - 21 juin	18:00 20:00 Comité; Salle du jeu de F				
	24	25	26	27	28
		Formation excel 2007		16:30 18:00 Conseil municipal Lihons	

09:30 12:30 Commission thématique

10:30 12:00 Visite d'essaie sana terra

18:00 20:00 Comité syndical; Chaulne

24 - 28 juin

13:30 15:00 Réunion de service; SIEP;

juillet 2013

	jui	illet 201	L3					a	oût 201	.3		
ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di
2 9 16 23 30	3 10 17 24 31	4 11 18 25	5 12 19 26	6 13 20 27	7 14 21 28	5 12 19 26	6 13 20 27	7 14 21 28	1 8 15 22 29	2 9 16 23 30	3 10 17 24 31	4 11 18 25

Total Figure Fi	
14:00 18:30 Réunion animateur ORQ	t ARS Caix 1;
14:30 17:30 SMVA; siep; direction 12:00 13:00 Repas SIEP 09:15 13:15 ARS; SIEP - Inspection Al	t ARS Caix 1;
S	t ARS Caix 1;
S	t ARS Caix 1;
Sa 9 10 11 12 14:00 16:30 Démonstration désherba 10:00 12:30 RUSCART Caix 14:30 16:30 Réunion Françoise Maille 14:30 16:30 Réunion Françoise Maille 15:00 17:30 Delamarière Warvillers 14:00 15:00 BOLOTTE 14:30 16:30 Réunion Françoise Maille 15:00 17:30 Delamarière Warvillers 14:00 15:00 BOLOTTE 15:00 BOLOTTE 15:00 15:00 BOLOTTE 1	t ARS Caix 1;
14:00 16:30 Démonstration désherba 10:00 12:30 RUSCART Caix 14:00 17:30 Delamarière Warvillers 14:00 15:00 BOLOTTE 14:30 16:30 Réunion Françoise Maille 15	t ARS Caix 1;
14:00 16:30 Démonstration désherba 10:00 12:30 RUSCART Caix 14:00 17:30 Delamarière Warvillers 14:00 15:00 BOLOTTE 14:30 16:30 Réunion Françoise Maille 15	t ARS Caix 1;
14:30 16:30 Réunion Françoise Maille	t ARS Caix 1;
14:30 16:30 Réunion Françoise Maille	t ARS Caix 1;
15 16 17 18 19	t ARS Caix 1;
15 16 17 18 19	t ARS Caix 1;
15 16 17 18 19	t ARS Caix 1;
09:30 12:00 Réunion DRAAF groupe Congés 09:30 11:00 Prélévement 09:30 11:00 Prélévement	t ARS Caix 1;
09:30 11:00 Prélévemen	t ARS Caix 1;
09:30 11:00 Prélévemer	it ARS Caix 1;
15 - 19 j	
22 23 24 25 26	
Congés 09:30 11:30 SMITOM do	J Santerre à F
	Cappelle
11:30 12:30 Tel Vicent C 16:45 17:45 Nancy	
N	
29 30 31 1 août 2	
10.00.13.00.5	
10:00 12:00 Contact agriculteurs pou	
29 juil	
	5/01/2014 12:0

а	oût 2013			août 2013 No. No.	septembre 2013 lu ma me je ve sa di 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	29 juil.	30	31	1 août	2
29 juil 2 août					08:00 16:00 Dépose pompe morchai
	5	6	7	8	9
					10:00 12:00 Voir perimetre de Potte&
5 - 9 août					12:30 14:30 Visite perimetre Caix
	12	13	14	15	16
12 - 16 août	10:00 11:00 Etalonnage Méharicourt 14:00 14:30 Voiture	14:00 17:00 Prévision visite jardinerie	10:00 12:00 Etalonnage Méharicourt	Férié	Congés
	19	20	21	22	23
			Congés		
19 - 23 août					
	26	27	28	29	30
			Congés		
26 - 30 août					

septembre 2013

		septe	embre 2	2013					oct	obre 20	013
u	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve
2 9 6 3	3 10 17 24	4 11 18 25	5 12 19 26	6 13 20 27	7 14 21 28	1 8 15 22 29	7 14 21 28	1 8 15 22 29	2 9 16 23 30	3 10 17 24 31	11 18 25

				23 24 25 26 27 28 29 30	28 29 30 31
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	26 août	27	28	29	30
١.,					
30ût					
30 8					
26 - 30 août					
	2	3	4	5	6
			Congés		
pt.					
6 sept.					
2 -					
	9	10	11	12	13
	14:00 16:30 M. Baral AIR à Peronne	08:30 09:30 Réunion de service; SIEP;	08:00 12:30 Prelevement forages agr	09:30 11:30 RDV M. Pautre Le Quesi	18:00 19:30 RDV M. Demeraux pour
13 sept.		10:00 11:00 Confirmation DDTM inte	14:30 17:30 Bureau de rentrée; SIEP;	15:00 16:00 RDV Mme Add école st f	
13 s		11:30 12:30 Tel exploitants		18:00 19:30 DDTM	
- 6					
	16	17	18	19	20
١.		14:00 17:00 Agence de l'eau BRGM; 1	11:00 13:00 Envoi courriers demo ma	09:30 12:00 Réunion SAGE Somme A	
sept				15:30 18:00 Rendez vous volet artisa	
16 - 20 sept.					
16 -					
	23	24	25	26	27
	09:00 12:30 Intervention site de Caix	08:00	Formation Piccolo; SIEP; direction	17:30	
27 sept.		09:30 10:30 Tel Mme Guyot	09:30 11:00 Envoi courrier MAE et C/	09:00 10:30 Prelevement forage Reth	
- 27					
23 -					
1					

octobre 2013

octobre 2013						
ı	ma	me	je	ve	sa	di
7 4 1 8	1 8 15 22 29	2 9 16 23 30	3 10 17 24 31	4 11 18 25	5 12 19 26	6 13 20 27

novembre 2013							
lu	ma	me	je	ve	sa	di	
4 11 18 25	5 12 19 26	6 13 20 27	7 14 21 28	1 8 15 22 29	2 9 16 23 30	3 10 17 24	

\vdash	lundi.	moud:		ioud:	von dro di
	lundi 30 sept.	mardi 1 oct.	mercredi 2	jeudi 3	vendredi 4
	So sept.		09:00 11:00 Rencontre Charlotte	08:30 17:30 Colloc ANC	•
4 oct.		09:00 10:00 Répondre journée chez F	09:00 11:00 Rencontre Charlotte	08:30 17:30 COHOC AINC	13:00 14:00 Broyeur av branches
1		12:00 18:00 Congé			
ept.		13:30 18:30 Intervention FAC			
30 sept.					
	7	8	9	10	11
	10:30 12:00 Prévoir café et gateaux p	15:00 16:00 CPIE et mail Mme ADD	11:00 12:30 PPT formation charte	13:30 17:30 Visite chez M. Desmares	09:00 11:30 Sortie scolaire avec les 2
oct.	14:00 18:00 Démonstration de mater	16:00 17:00 Préparation sortie scolai	14:30 17:30 Bureau DOB; SIEP; direct	17:30 19:30 Point avec JJP Chambre	14:30 15:30 CR
11					
7					
	14	15	16	17	18
	11:30 12:30 Finir CR	14:00 16:30 Diag suivi M. Moullard	09:00 12:00 Formation charte Hange	Formation exc	el 2007 Amiens
- 18 oct.	18:00 20:00 Comité DOB; CAIX; direc	16:30 17:00 Tel Harbonnieres	16:00 18:30 RDV SIEP SEDE Environr	09:30 12:00 Jeudi Picard Saleux	
. 18					
14					
	21	22	23	24	25
	Formation SST Amiens	14:30 15:30 Mail date copil	09:00 17:00 RDV GEONORD Anzin St	08:30 17:30 Congé	
oct.					
25 oct.					
21 -					
	28	29	30	31	1 nov.
٠.	08:30 09:30 Arrivée Charlotte		14:00 16:30 Clément ABP; animateur	09:30 12:30 Visite Caix avec Charlotte	
1 nov.					
28 oct.					
78					
<u> </u>		I	10		15/01/2014 12 00

novembre	2013
----------	------

		nove	mbre 2	2013					déce	mbre 2	2013		
u	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di
4 1 8 5	5 12 19 26	6 13 20 27	7 14 21 28	1 8 15 22 29	2 9 16 23 30	3 10 17 24	2 9 16 23 30	3 10 17 24 31	4 11 18 25	5 12 19 26	6 13 20 27	7 14 21 28	1 8 15 22 29

					30 31
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	28 oct.	29	30	31	1 nov.
,					Férié
1 nov.					
1					
28 oct.					
7					
	4	5	6	7	8
	13:30 15:00 Voir ARS et SATEGE	09:30 17:00 Visite des sites - Jean Lal	09:00 10:00 Tel Christelle	09:00 11:00 Analyses; animateur	14:30 15:30 Sarcom
] ×			10:00 12:00 CRAE	13:00 14:00 CRAE MAE Amiens; anim	
- 8 nov.					
4					
	11	12	13	14	15
	Férié		09:30 11:00 Forage Ruckebusch	14:30 16:00 AMEVA (Caroline Rohart	10:30 12:00 M Saudmont à Guillaucc
15 nov.			15:00 17:30 DDTM Amiens; animateu		14:30 17:00 Christelle Dehaine SATE(
15 r					
11 -					
	18	19	20	21	22
			09:00 12:00 ANC rdv STEP Rosières; ε	09:30 11:30 POINT avec CERECO Elis	
22 nov.				14:00 15:30 Enquete publique Lihons	
22 1					
18 -					
	25	26	27	28	29
		15:30 17:30 Envoi point à Perrine act	09:00 14:00 ABP et terre de lien à Po	12:00 13:00 Mail rappel copil	11:00 12:30 Lire projet de DSP
و				14:00 18:00 Congé	14:30 16:00 Bureau SIEP; SIEP; directi
29 nov.				-	
25 -					
_	antour .	•	11	•	15/01/2014 12:00

animateur 11 15/01/2014 12:00

a	écembre 2013			décembre 2013	janvier 2014 u ma me je ve sa di
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	25 nov.	26	27	28	29
25 - 29 nov.					
	2	3	4	5	6
2 - 6 déc.	Formation marchés pub	lics 2eme niveau Amiens	11:00 12:30 Preparation copil, point (19:00 20:00 RDV AMIENS		10:00 11:00 Envoi doc suivi DDTM
	9	10	11	12	13
9 - 13 déc.	08:00 19:00 Journée agriculture AEAI	14:30 17:30 COPIL SUIVI CAIX		18:00 20:00 Comité SIEP; ?; direction	
	16	17	18	19	20
16 - 20 déc.	09:00 11:30 Jury Peronne 13:00 14:45 Préparer présentation ch 15:00 16:00 Caix charte	09:00 16:30 CPIE journée formation α	18:00 20:00 Comité Chaulnes		ngés
	23	24	25	26	27
23 - 27 déc.			Congés Férié		

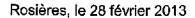






ANNEXE 4:

Courrier rendu étude ORQUE aux partenaires





Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

200 rue Marceline

BP 80818

59508 DOUAL Cedex

A l'attention de Karine Vallée, Bernadette Cordonnier et Sébastien Labrune.

OBJET: Rapports de l'ORQUE des captages de Caix

N/Réf: MJ/2013-025/ SP-PC

P.J: Clé USB contenant les documents de l'étude ORQUE de Caix

Mesdames, Monsieur,

Comme vous le savez, les captages de CAIX ont été déclarés « prioritaires » par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre a engagé sur le territoire, une Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE). L'opération est soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Conseil Régional de Picardie et le Conseil Général de la Somme.

Le comité de pilotage a validé le plan d'actions le 11 juin 2012 et le comité syndical le 24 octobre 2012. Une réunion publique s'est déroulée à Le Quesnel le 7 novembre 2012 afin de présenter les résultats de l'étude et les actions à mettre en œuvre. Le Préfet a approuvé le périmètre et le plan d'actions par un courrier envoyé le 25 janvier 2013. Un bilan complet sera réalisé en décembre 2015, afin de mesurer l'impact du plan d'actions.

J'ai l'honneur de vous transmettre une clé USB réalisée pour cette occasion avec l'ensemble des rapports de l'étude. Le SIEP remercie les membres du comité de pilotage et des groupes de travail qui ont contribué à la réalisation de l'étude. Je compte désormais sur votre implication pour la suite du projet permettant la mise en œuvre du plan d'actions.

Je reste à votre disposition, ainsi que les agents du SIEP du Santerre, pour tout complément d'information sur l'ORQUE de Caix.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Monsieur, l'éxpression de mes très respectueuses salutations.

1, Rue d'Assel -B.P 20022 - 80 70 ROSIÉRES EN SANTERRE

Tél.: 03.22.88.45.27-Fax: 03.22.88.93.15

E.Mail: direction@slepdusanterre.fr - Site Internet: www.siep-du-santerre.fr







ANNEXE 5:

Groupes de travail

Réunions d'informations





XXX XXX

<u>OBJET</u>: Courrier d'information sur les diagnostics technico-économiques en agriculture biologique à destination des agriculteurs de l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix

N/Réf: MJ/2013-026 / SP- PC

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, depuis 2010, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre (SIEP) réalise une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) autour des captages d'eau potable situés sur la commune de CAIX, déclarés « prioritaires » dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Un plan d'actions agricole et non agricole a été validé afin de préserver la ressource en eau. Parmi les actions agricoles « Améliorer les pratiques de traitement par les produits phytosanitaires », une sous action préconise la sensibilisation de l'agriculture biologique en réalisant des diagnostics technico-économiques en agriculture biologique.

Cette action de sensibilisation a pour but de vous informer sur la réalité de l'agriculture biologique de notre territoire, de faire le point sur vos pratiques agricoles et de réfléchir sur la mise en œuvre potentielle de différentes techniques existantes permettant d'améliorer votre impact environnemental. Cette rencontre est l'occasion d'apporter un autre regard sur votre système d'exploitation.

La réalisation du diagnostic est gratuit et sans engagement. Il dure environ 1/2 journée et est réalisé par le <u>Pôle Conversion Bio Picardie</u>, piloté par la Chambre d'Agriculture et l'Agriculture Biologique en Picardie (ABP). Le pôle a été mis en place pour informer les agriculteurs et accompagner le développement de l'agriculture biologique en Picardie. Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter directement le numéro vert du Pôle Conversion gratuitement au **0800 006 856**.

Comptant sur votre implication, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe CHEVAL

Président du SIEP du Santerre

E.Mail: animatrice-siepdusanterre@orange.fr - Site internet: www.siep-du-santerre.fr





Mise en oeuvre du plan d'actions des Captages de Caix Thématique 6: Artisans

Réunion avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

19 avril 2013 - 10h30 - Caix

Compte-rendu

<u>Présents</u>

SIEP du Santerre	
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
CMA	
Mme Caroline Mansart	Chargée de projet de Développement-Hygiène- Sécurité-Environnement

Documents transmis avant la réunion :

- La partie sur le recensement des artisans du Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP)
- Cartes de localisation des artisans dans l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC).

1. Présentation de la démarche

Dans un premier temps, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Somme a accueilli dans ses locaux à Boves, le 10 avril 2013, l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) et les animateurs des Opérations de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE) de la Somme. Cette réunion a permis de présenter chaque structure, de comprendre la démarche, de connaître les outils mis à disposition et de faire le point sur les données que chacun possède sur son territoire.

A partir de cette année, l'AEAP a signé une convention avec la CMA afin de financer environ 40 jours par an pour <u>réaliser des diagnostics</u> chez les artisans dans les ORQUE. C'est *Caroline MANSART*, chargée de Développement, Hygiène, Sécurité et Environnement qui se charge de ce projet.

L'objectif est que les collectivités compétentes en assainissement travaillent en partenariat avec la CMA et le SIEP. Des financements spécifiques pourront être apportés aux artisans pour le bon raccordement ou l'achat de matériel productif, à hauteur de **60% par l'AEAP** et jusque 20 % par le Conseil Général. Soit une subvention pouvant atteindre 80% pour les artisans.

Une charte est en cours d'élaboration par l'AEAP qui engagera les collectivités signataires compétentes en assainissement à accompagner l'action de la CMA dans le cadre du plan d'actions de l'ORQUE.

Grâce à la signature de cette charte, les artisans pourront être visités par la CMA afin de réaliser une évaluation du risque lié à leurs rejets et financés.





La collectivité devra régulariser les rejets acceptables dans son réseau collectif en l'état ou après travaux/mise en place d'équipements adaptés par la PME. Si souhaité, la délivrance d'un label de reconnaissance aux artisans vertueux pourra également être proposé.

Suite à cette première rencontre, *Caroline MANSART* a prit un rendez vous avec chaque animateur ORQUE pour faire le point individuellement.

2. Contexte local et mise en ouvre du plan d'actions

Marine JOSSE, animatrice de l'ORQUE au SIEP du Santerre et Caroline MANSART se sont rencontrées le vendredi 19 avril 2013 au SIEP du Santerre. Marine JOSSE présente le contexte local des captages de Caix 1 et Caix 3. Elle explique que le SIEP n'a pas la compétence assainissement et que se sont les communautés de communes du territoire qui possèdent cette compétence. Le périmètre de l'AAC est partagé avec 2 communautés de communes:

- 1) Communautés de Communes du Santerre :
 - √ 4 communes en ANC : Maucourt, Warvillers et Beaufort en Santerre et Folies.
 - √ 4 communes en AC : Caix, Rosières en Santerre, Vrely et Méharicourt.
- 2) Communautés de Communes Avre Luce et Moreuil :
 - ✓ 2 communes en ANC : Le Quesnel et Arvillers.

L'objectif dans l'AAC de Caix est d'établir **30 rencontres personnalisées des artisans volontaires d'ici 5 ans**. Les données appartenant au SIEP ont été discutées afin de pré-cibler les artisans prioritaires dans le secteur.

Pour 2013, *Caroline MANSART* a proposé la réalisation de 6 à 8 diagnostics. Les premiers artisans pouvant être ciblés :

- 1) Garage à Beaufort-en-Santerre
- 2) Activité de plâtrerie à Beaufort-en-Santerre
- 3) Pressing à Rosières-en-Santerre
- 4) Garage à Rosières-en-Santerre
- 5) Garage à Rosières-en-Santerre
- 6) Boulangerie à Caix

A voir:

- 7) Activité de plâtrerie à Caix
- 8) Boucher à Rosières en Santerre

Pour 2014, d'autres artisans seront ciblés en fonction des priorités. De plus, l'activité du bâtiment est parfois compliqué à diagnostiquer. Une réunion de sensibilisation collective pour les activités du bâtiment pourrait être organisée.

3. Echanges avec les communautés de communes compétentes dans l'AAC

Le détail des diagnostics sera présenté lors de la prochaine réunion en présence des communautés de communes. La date sera prochainement déterminée par chacun. *Marine JOSSE* précise que cette rencontre se déroulera en présence de M. Gobenceaux pour la CCS et Sarah Bouchez pour la CCALM et permettra de mieux connaître le projet.





Caroline MANSART préconise que le référent du territoire soit Marine JOSSE en tant qu'animatrice de l'ORQUE. Les communautés de communes devront de leur côté acter le bon fonctionnement en vérifiant la conformité des travaux, si besoin, revoir la réglementation d'assainissement et mettre en place une démarche d'autorisation de déversement ou de convention de rejet, si besoin, et faire le relai d'information et de communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 12h30.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER:

Marine JOSSE S.I.E.P du Santerre 1, rue d'Assel B.P. 20022 80170 ROSIERES EN SANTERRE

⊠ : <u>animatrice-siepdusanterre@orange.fr</u>
 Site internet : www.siep-du-santerre.fr





Réunion d'avancement sur les artisans de l'AAC de Caix Thématique 6: Artisans

Réunion avec le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Communauté de Communes du Santerre (CCS) et la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil (CCALM).

19 septembre 2013 - 15h45 - Rosières-en-Santerre Compte-rendu

<u>Présents</u>

SIEP du Santerre	
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
CMA	
Mme Caroline Mansart	Chargée de projet de Développement- Hygiène-Sécurité-Environnement
Communautés de Communes du Santerre	
M. Nicolas Gobenceaux	Technicien assainissement
Communautés de communes Avre Luce et Moreuil	
Mme Sarah Bouchez	Chargée de mission déchets/assainissement

Excusé

AEAP	
M. Serge Perdrix	Mission industries/artisans

Documents transmis pour la réunion aux communautés de communes :

- Liste des artisans
- Liste des artisans des 3 branches prioritaires (Peintre, imprimerie et pressing) dans l'AAC et à l'extérieur de l'AAC.

1. Financement

Marine JOSSE excuse Serge Perdrix. Elle explique qu'il n'y aura pas de charte papier pour le moment mais que néanmoins le territoire de Caix constitue toujours, si les communautés de communes sont d'accord, le territoire test. Elle précise que de façon sûr les 3 branches que sont les





peintres, imprimeries et pressings ont des aides bonifiées à 60%. Pour les autres artisans de l'AAC, ils devraient normalement bénéficier des aides bonifiées. Cela restera a confirmer par *Serge PERDRIX* lors des dépôts des dossiers.

Caroline MANSART indique qu'en plus des aides bonifiées de 60% de l'AEAP, le Conseil Régional va passer lors de leur commission, en septembre ou octobre, le financement de 10% supplémentaire afin d'obtenir les aides maximums de 70%.

Elle informe que la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) de Picardie va s'investir dans la réalisation de réunion de sensibilisation auprès des peintres à partir de janvier 2014.

Marine JOSSE précise qu'il y avait une volonté de faire une réunion de sensibilisation en 2014. Si la CAPEB la réalise cela représente un point très positif.

2. Communauté de communes du Santerre

Caroline MANSART informe qu'elle est allée rendre visite à un garage agricole situé à Méharicourt (dans l'AAC) chez M. DOUAY. Un dossier de subvention devrait être prochainement déposé à l'AEAP pour une aire de lavage. Caroline MANSART indique qu'il compte embaucher, ce qui peut lui apporter des aides supplémentaires. De plus, elle a constaté un problème concernant le stockage du liquide de refroidissement qui n'est pas évacué mais déposé dans un tas de terre à proximité.

3. Communauté de communes Avre Luce et Moreuil

Sarah BOUCHEZ informe que la communauté de communes enverra un courrier aux artisans des 3 branches prioritaires en dehors de l'AAC afin de les informer et sensibiliser avant que Caroline MANSART vienne faire le diagnostic. Pour les 2 artisans dans l'AAC, elle va en discuter avec M. COTTARD, vice Président en charge de l'environnement, permettant d'avoir son aval.

Caroline MANSART informe qu'elle est allée voir un garage agricole à Le Quesnel, M. MERCIER. Hormis le problème avec l'évacuation de ses aérosols, elle ne constate pas d'autre problème majeur. L'ANC n'étant pas au norme elle se demande si dans le cadre d'une SCI les financements sont envisageables ?

4. Conclusion

Caroline MANSART informe qu'elle va continuer a rencontrer les artisans du secteur (en priorité ceux qui avaient été listé) afin de remplir les objectifs du plan d'actions de l'ORQUE de Caix.

Marine JOSSE lui demande de faire un point d'ici novembre afin de connaître le bilan sur les rencontre et potentiel dossier de subvention de l'année 2013.

Marine JOSSE remercie les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 17h15.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE





Mise en place des diagnostics techinco-économiques en agriculture biologique Thématique 2: Agricole

Réunion avec l'AEAP, le CR , la CA, l'ABP et le SIEP

22 mars 2013 - 9h00 - Chambre d'Agriculture à Amiens

Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
AEAP	
M. Sébastien Labrune	
Chambre d'Agriculture	
M. Jean Pierre Pardoux	
M. Pierre MENU	
ABP	
M. Clément Gaboriau	
Conseil Régional	
Mme Marie Olivia Allard	
M. Nicolas Crampon	

1. Présentation des objectifs dans l'AAC des captages de Caix sur la réalisation de diagnostics en agriculture biologique

Marine JOSEE présente le contexte et les objectifs du plan d'actions concernant la sensibilisation en agriculture biologique (voir présentation). En fonction des objectifs et du nombre d'agriculteurs cultivant dans le périmètre de l'AAC, on obtient :

1) AAC: 101 exploitations

Une moyenne de 8 exploitations a visiter par an.

2) Zone de protection : 42 exploitations

Une moyenne de 6 exploitations par an a visiter par an dans la zone de protection.

Soit 14 diagnostics a réaliser sur l'ensemble du territoire par an.

Jean Pierre PARDOUX demande la liste détaillé des agriculteurs cultivant dans la zone de protection.





Marine JOSSE demande combien de diagnostics ont déjà été réalisé sur le territoire. Pierre MENU informe que 4 diagnostics ont été réalisés. Une prise de rendez vous chez un agriculteur la semaine suivante permettra d'arriver à 5 diagnostics.

2. Stratégie de communication pour la réalisation des diagnostics sur le territoire

Marine JOSSE, propose que le SIEP envoi un courrier signé du président du SIEP, du président de la chambre d'agriculture et du président de l'ABP afin d'informer les agriculteurs sur les diagnostics, en présentant le pôle conversion.

De plus, lors du suivi des 53 diagnostics réalisés en 2011 dans l'AAC, une plaquette du pôle conversion sera donnée aux agriculteurs.

Une visite de la ferme PROOT aura lieu le 12 juin 2013, les agriculteurs du secteur seront invités.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 11h00.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER:

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre 1, rue d'Assel B.P. 20022 80170 ROSIERES EN SANTERRE ①: 03 22 88 45 20 II: 03 22 88 93 15

□ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr





Présentation de la démarche pour les artisans de l'AAC de Caix Thématique 6: Artisans

Réunion avec le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP), la Communauté de Communes du Santerre (CCS) et la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil (CCALM).

23 mai 2013 - 14h00 - Rosières-en-Santerre Compte-rendu

<u>Présents</u>

SIEP du Santerre	
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
AEAP	
M. Serge Perdrix	Mission industries/artisans
CMA	
Mme Caroline Mansart	Chargée de projet de Développement- Hygiène-Sécurité-Environnement
Communautés de Communes du Santerre	
M. Nicolas Gobenceaux	Technicien assainissement
Communautés de communes Avre Luce et Moreuil	
M. Yves Cottard	Vice président environnement CCALM
Mme Sarah Bouchez	Chargée de mission déchets/assainissement

Documents transmis pour la réunion :

- Compte rendu de la précédente réunion entre le SIEP et la CMA du 19 avril 2013.
- Documents de l'AEAP (présentation power point version papier, explication des 3 branches financées, récapitulatif des financements du 10^e programme).

1. Présentation de la démarche

Serge PERDRIX introduit la réunion thématique en présentant la démarche de réalisation des diagnostics chez tous les artisans dans une opération collective comme l'ORQUE de Caix. En effet, la CMA possède depuis cette année un financement sur l'animation par l'AEAP permettant de consacrer du temps aux artisans se situant dans le périmètre des Aires d'Alimentation des Captages (AAC). Le but étant de maitriser les rejets des substances dangereuses dans les eaux superficielles et souterraines.





Serge *PERDRIX* ajoute que l'ORQUE de Caix sera le territoire de référence de l'Agence de l'Eau dans la Somme.

Sarah BOUCHEZ demande si les aides seront bonifiées sur le territoire de l'AAC?

Serge PERDRIX répond qu'il y aura des aides bonifiées par l'agence pour tous les artisans à l'intérieur de l'AAC. Les aides seront de 60% pour l'achat de matériel, au lieu de 15%. La condition étant que les collectivités ayant la compétence en assainissement signe une charte avec l'Agence de l'Eau.

Marine JOSSE explique que le SIEP, l'AEAP et la CMA se sont déjà réunis plusieurs fois afin de pouvoir mettre en place cette thématique du plan d'actions sur le territoire. Elle présente les objectifs demandés dans le plan d'actions à savoir la réalisation de 30 diagnostics en 5 ans et la réalisation de 2 réunions de sensibilisation. En revanche, le SIEP n'a pas la compétence assainissement. C'est pour cela que les communautés de communes qui ont la compétence assainissement et qui sont concernées par les artisans situés sur le territoire de l'AAC doivent prendre la décision ou non de porter le projet. Elles vont devoir prendre la décision de signer la charte permettant aux artisans d'obtenir les aides bonifiées. Marine JOSSE ajoute que son poste d'animatrice, financé par l'AEAP, lui permettra de coordonner le projet avec les différents interlocuteurs et d'animer des réunions de sensibilisations collectives, comme celle prévue l'année prochaine pour l'activité du bâtiment.

Pour rappel, Marine JOSSE détaille que la CCS est en assainissement collectif sur 4 communes dans l'AAC et en assainissement non collectif sur 4 autres communes dans l'AAC.

La CCALM est en assainissement non collectif sur 2 communes dans l'AAC.

Sarah BOUCHEZ remarque que la CCALM est peu concernée sur les communes de Le Quesnel et d'Arvillers. Elle demande néanmoins d'obtenir la liste des artisans sur les 23 communes appartenant à la CMA.

Caroline MANSART accepte et précise que les artisans qui seront diagnostiqués seront sensibilisés aussi bien sur le rejet des déchets que sur la ressource en eau.

Nicolas GOBENCEAUX se demande si les contrôles sont obligatoires.

Caroline MANSART rétorque que, normalement les contrôles chez les artisans devraient avoir lieu et être réalisés par la DREAL PICARDIE, mais ils ne sont finalement que très peu contrôlés. Elle ajoute que le but au niveau des diagnostics n'est pas d'avoir la casquette de gendarme mais bien d'améliorer les équipements chez les artisans.

Serge PERDRIX précise qu'il doit d'abord y avoir un engagement politique et technique de la part de la communauté de communes dans l'opération. Que le financement d'un équipement dans une PME impliquera qu'une démarche de régularisation soit entamée, afin qu'à terme des contrôles puissent être réalisés.

Marine JOSSE précise que des financements complémentaires à ceux de l'AEAP peuvent être apportés. Caroline MANSART ajoute que d'autres aides financières peuvent être mobilisées suivant les besoins (Conseil Général, Conseil Régional, ADEM PICARDIE, Carsat Nord-Picardie, etc.).

2. Cas concret dans l'AAC de Caix

Sarah BOUCHEZ demande les types d'aides apportées depuis janvier 2013?

Caroline MANSART parle d'une machine à pressing (coût entre 12 000€ et 16 000€), d'une fontaine biologique chez un garagiste afin de substituer aux solvants. Il y a également des mises sous rétention déchets, séparation de réseaux et bon raccordement au réseau collectif, autosurveillance, etc.





Sarah BOUCHEZ précise que dans le cadre de leurs compétences sur les déchets à la CCALM, elle a déjà instauré une relation avec la CMA.

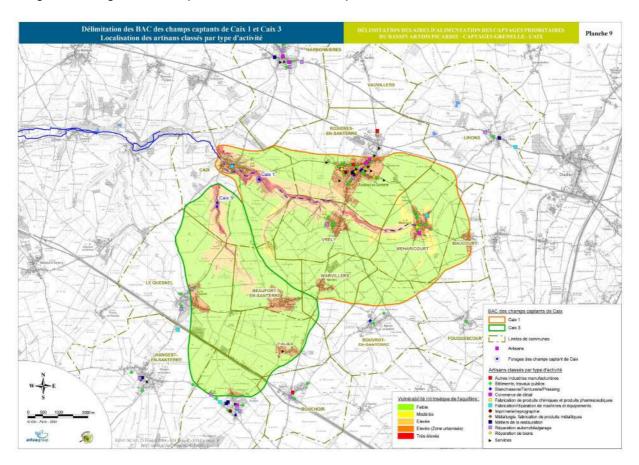
Lors de la dernière rencontre entre *Caroline MANSART et Marine JOSSE*, des artisans ont été choisi pour être diagnostiqués la première année :

- 1) Garage à Beaufort-en-Santerre
- 2) Activité de plâtrerie à Beaufort-en-Santerre
- 3) Pressing à Rosières-en-Santerre
- 4) Garage à Rosières-en-Santerre
- 5) Garage à Rosières-en-Santerre
- 6) Boulangerie à Caix

A voir:

- 7) Activité de plâtrerie à Caix
- 8) Boucher à Rosières en Santerre

Caroline MANSART a réalisé un diagnostic au pressing de Rosières-en-Santerre le 21 mai 2013. La propriétaire du pressing réfléchit pour une installation de récupération des eaux de refroidissement de sa machine (bâche à eau). Caroline MANSART explique que pour respecter la réglementation dans les pressings, le changement complet de l'ancien matériel peu être finalement moins couteux.



Une cartographie de la localisation des artisans en fonction de leur activité avait été réalisée dans le cadre de l'étude de l'ORQUE de Caix (voir carte ci-dessus).

Nicolas GOBENCEAUX demande quel implication aura la collectivité si elle décide de signer la charte.





Caroline MANSART répond que dans un premier temps la collectivité devra :

- 1) Engagement politique et technique
- 2) Participation au comités de pilotage
- 3) Relais de communication
- 4) Régularisation et contrôles
- 5) Si possible, équipement des services techniques du matériel proposé aux PME (ex: nettoyage rouleaux).

Serge PERDRIX ajoute que l'enjeu final sera d'améliorer la qualité de la ressource.

Il précise que lorsqu'un artisan réalise une demande de subvention, la CMA regarde la globalité de la PME et propose, si nécessaire, une liste d'aménagements les plus urgents en terme de mise au norme. <u>Exemple</u>: avec le garage qui a voulu une fontaine biologique. La CMA s'est, au préalable, assurée que le reste était au norme.

Yves COTTARD ajoute qu'il y a des choses à faire évoluer aussi chez les particuliers notamment avec les chaudières à condensation. Celles-ci polluent car la plupart des gens n'achètent pas la pièce permettant une dépollution avant le rejet.

Sarah BOUCHEZ se demande si les artisans qui seraient en dehors de l'ACC pourraient bénéficier de financements spécifiques.

Marine JOSSE précise que seuls les artisans des 3 branches d'activité **peintre**, **pressing et imprimeur** seront financés par l'AEAP en dehors de l'AAC mais pas les autres.

Caroline MANSART propose d'aller visiter le garagiste à Le Quesnel (M. Platerier).

Nicolas GOBENCEAUX précise que la commune d'Harbonnieres n'est pas concernée pour les artisans mais la commune est raccordée à la même station.

Marine JOSSE prend le cas également de Rosières-en-Santerre, où une partie de la zone industrielle n'est pas dans l'AAC et pourtant raccordée à la même station d'épuration.

Serge PERDRIX ne voit pas d'inconvénient à prendre l'ensemble des artisans raccordés à la même station, donc élargir à toute la commune de Rosières ainsi que celle d'Harbonnieres. Il devra confirmer ou non cette suggestion. Surtout que Caroline MANSART précise qu'il y a une station de lavage dans la zone industrielle de Rosières (en dehors de l'AAC) et que bien souvent le système de récupération des eaux est sous-dimensionné.

Marine JOSSE précise qu'il serait préférable de mettre des prescriptions dans le règlement de service. L'AEAP peut fournir les éléments nécessaires pour faire des prescriptions types.

Nicolas GOBENCEAUX informe qu'il a justement prévu de refaire le règlement de service. La CCS possède 4 conventions de déversement: la SITPA à Rosières, SPCH à Harbonnieres et 2 quotas laitiers à Harbonnieres. Il demande à son tour la liste des artisans dans la CCS pour pouvoir effectuer un ciblage. Il informe que 80% du réseau est en unitaire avec des débits variant de 800 m³ à 3000 m³ jour donc un impact moins fort puisque l'eau est diluée avec l'eau pluviale. Cependant, les travaux de déconnection vont s'effectuer à Harbonnieres (3 hectares) dans un premier temps puis Rosières et Vrely, rendant plus importante les concentrations en pollutions.

Caroline MANSART va recontacter les 2 communautés de communes pour apporter dans un premier temps les éléments demandés. Marine JOSSE remercie les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 16h00.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER:

Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre 1, rue d'Assel B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

①: 03 22 88 45 20 =: 03 22 88 93 15



Réunion d'échange sur la réalisation de diagnostics technico-économiques en agriculture biologique dans l'AAC de Caix













22 mars 2013

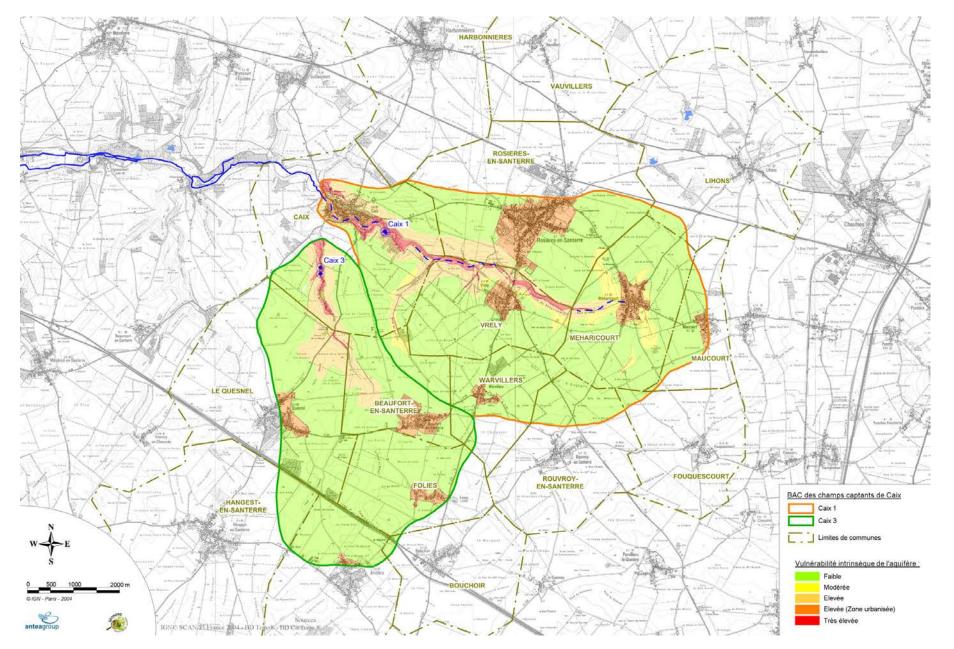
Chambre d'Agriculture Amiens

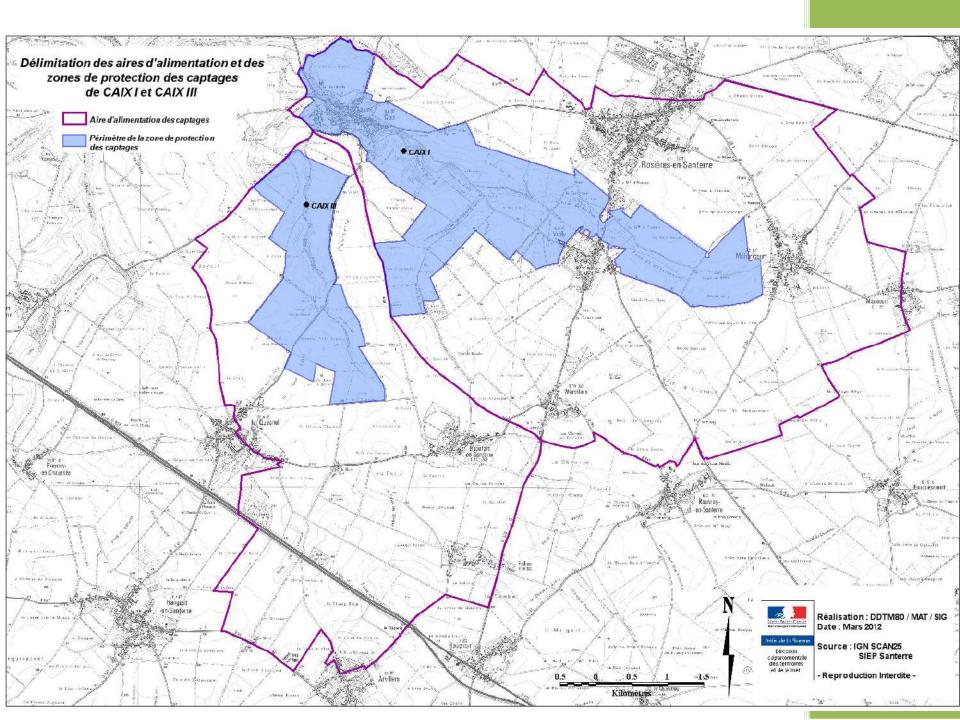


Ordre du jour

- Rappel du contexte et des objectifs
- Echanges sur la stratégie de réalisation des diagnostics sur le territoire de Caix
- Visibilité sur le planning

Vulnérabilité de la ressource en eau







	AAC		ZONE DE PROTECTION / VULNERABLE	
	ETUDE	DDTM	ETUDE	DDTM
SIEGES + BATIMENTS	42+4	43+4	29+1	29+1
DONT DIAGNOSTIQUES	35+4	35+4	25+1	25+1
RATIO	85%	83%	87%	87%
SURFACE AGRICOLE en ha	4 614	4 686	1 547 Surface totale des parcelles touchées	960 (RPG dans zone de protection)
DONT DIAGNOSTIQUEES	3 755	3 811	1 441	900
RATIO	81%	81%	93%	94%
NOMBRE EXPLOITANTS DES PARCELLES	106 72 parcelles non identifiées	101 74 parcelles non identifiées	55	42
DONT DIAGNOSTIQUES	53	53	40	33
RATIO	50%	52%	73%	79%

Des sièges sont comptés plusieurs fois pour certains exploitants qui ont plusieurs sociétés : 3 exploitants pour 7 sociétés

Fiche thématique 2 : AGRICOLE

AGRI

Cibles

106 exploitations cultivent au minimum une parcelle sur le territoire.
46 exploitations ont leur siège et/ou des bâtiments dans l'aire d'alimentation
29 exploitations sont situées dans les zones de protection de captages
44 exploitants cultivent dans les zones de protection de captages

MOA

Structure porteuse de l'ORQUE et les partenaires (AEAP, CA 80, OS, ABP, SAFER, ETAT, CR, CG,...)

Actions	Intitulé des actions	Nb /s actions
AGRI 2.1	Limiter les risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme	8
AGRI 2.2	Améliorer les pratiques de fertilisation azotée	6
AGRI 2.3	Favoriser les pratiques limitant les pertes par ruissellement et infiltration	4
AGRI 2.4	Améliorer les pratiques de traitement par les produits phytosanitaires	7
AGRI 2.5	Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles	7
AGRI 2.6	Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles	6
AGRI 2.7	Veille foncière	1

Limiter les risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme



Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
Sécurisation de la source d'approvisionnement lors du remplissage du pulvérisateur (Réglementaire)	100%	100%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	70%
Mises aux normes des cuves à fioul (Réglementaire)	100%	100%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	47%
Aires de remplissage étanche de pulvérisateur mises en place	75% 50%	60% 40%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	47% 40%
Traitement des effluents phytosanitaires agrée sur le corps de ferme	66% 50%	40% 30%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	7% 11%
Stockages de fertilisant liquide équipés de système de rétention	80% 50%	80% 50%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	83% 79%
Locaux de stockage des produits phytosanitaires sécurisés (étanches)	90%	90%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	81%
Réaliser un diagnostic corps de ferme "type SOLEO"	100% 75%	100% 75%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	87% 83%
Sécurisation du stockage des huiles	30%	20%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	4%

Améliorer les pratiques de fertilisation azotée



Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
Respecter les dispositions réglementaires de la Directive nitrate (respect strict du calendrier des périodes d'interdiction de l'épandage de fertilisant) (réglementaire)	100%	100%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC Autre indicateur calculé : BGA	nc
Utilisation d'un outil de pilotage de la fertilisation ou d'un conseil	60% 50%	50% 40%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	21% 17%
Engager des surfaces dans des mesures pour limiter la fertilisation azotée (MAET, type "PEA niveau 3")	6 exploitations	5 exploitations 12%	Nombre d'exploitants qui cultivent au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	2 exploitations 5%
Reporter le premier apport d'azote sur blé pour les sols filtrants; si apport avant le 1er mars, limiter à 50 U maximum.		100%	Surface sols filtrants (H1 avec RU<120 mm)	nc
Réalisation de reliquats sortie hiver - par précédent cultural, - selon qu'il y ait épandage ou non de matière organique	Respect de la réglementation 100% quand apport de MO	Respect de la réglementation 100% quand apport de MO	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	44%
Analyser les amendements organiques produits par l'exploitation	100%	80%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	51%

Favoriser les pratiques limitant les pertes par ruissellement et infiltration



Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
Maintien d'une couverture végétale permanente (cultures perennes) ou périodiquement pendant les périodes présentant des risques de ruissellement ou lessivage (réglementaire)	Respect de la réglementation	Respect de la réglementation	Surface dans l'AAC	79%
Création, maintien ou restauration de couverts herbacés, surfaces en agroforesterie, cultures non alimentaires ou TTCR dans les zones les plus vulnérables par le biais des dispositifs environnementaux (MAET, appel à projet PEA, autre appel à projet)	-,	2,5%	Surface dans les zones de protection des captages	19 ha 2%
Maintien ou création de haies, talus, fascines, fossé d'infiltration et aménagements ralentissant ou déviant l'écoulement des eaux par le biais des dispositifs environnementaux (MAET, PVE, mesure 216 "collective")	7500	5 000	ml nouveaux sur l'ensemble de l'AAC	nc
Pilotage de l'irrigation	50%	40%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC et pratiquant de l'irrigation	35%

Améliorer les pratiques de traitement par les produits phytosanitaires



	Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
ŀ	Souscription à des mesures en faveur de la éduction de l'utilisation de produits phytosanitaires PEA, MAET)	25%	22%	Nombre d'exploitants qui cultivent dans l'AAC	10% (19 mesures)
	Raisonner la protection à l'échelle de la rotation	40%	30%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc
	Destruction mécanique des CIPAN	100% 80%	100% 80%	Nombre d'exploitations cultivant au min 1 parcelle dans zones de protection Nombre d'exploitations cultivant au min 1 parcelle dans AAC	76% 51%
	Réduction d'intrants phytosanitaires par différents moyens agronomiques tels que : modification des dates et densités de semis réalisation de déchaumage faux semis, alternances cultures d'hiver / cultures de printemps, labour / non abour qui permettent de réduire le stock semencier du sol, retard de la date de semis, mise en place de cultures étouffantes, gestion de la période d'intercultures limitant le salissement des parcelles, techniques alternatives (désherbineuses, désherbage mécanique), etc	50%	40%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC Indicateurs de pressions par culture : -calcul de l'IFT -quantité de matière active utilisée par ha -pourcentage de la surface désherbée mécaniquement dans l'AAC	nc
Ī	Jtilisation des outils d'aide à la décision, seuils d'intervention, consultation du BSV	50%	50%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	25%





Réaliser un diagnostic de parcelle "type Aquaplaine"	100% 80%	80% 66%	Nombre d'exploitations cultivant dans les zones de protection Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	79% 52%
Développement de l'agriculture biologique Réalisation de diagnostics technico-économiques	66%	40%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des	0%
"Agriculture biologique"	33%	25%	captages Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	1%

Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles



Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro	
Formation Certiphyto (réglementaire)	100%	100%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	37%	
Adapter les produits aux risques identifiés par le diagnostic Aquaplaine, sensibilisation sur le choix des matières actives, sur les périodes d'applications et sur les risques de transferts	80%	80%	Ensemble des acteurs de la filière agricole, exploitants cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	1 (1% 1	
Sensibilisation afin de mettre en œuvre des pratiques améliorant le taux de matière organique des sols en plus de la réglementation : - techniques culturales - apport d'amendements organiques		100%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'	nc	
(C/N>8) - gestion des résidus -CIPAN -outils d'aides type "SIMEOS-AMG"			R	2012 à Ca	18 décembre aix: aucun cipant
Sensibilisation pour mettre en œuvre un travail du sol limitant le ruissellement pour les sols battants	100%	100%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc	/
Formation sur le raisonnement de la fertilisation	100%	80%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc	
Formation sur le raisonnement des produits phytosanitaires	60%	60%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc	
Participation à des actions de sensibilisation sur l'agriculture biologique		20%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc	

Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles



Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
Sensibilisation des acteurs agricoles	80%	80%	Ensemble des acteurs de la filière agricole, participation aux réunions	nc
Participation aux réunions sur le territoire	50%	50%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc
Promotion des filières existantes pour le traitement et/ou la revalorisation des déchets présents sur les exploitations	80%	80%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC Présentation des différentes filières	34%
Diagnostic global de l'exploitation	100% 80%	80% 60%	Nombre d'exploitation cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	79% 52%
Autres actions de management environnementale (type "ISO 14001, GLOBALGAP")	20	17	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	11%





			Nombre d'exploitations	
Développement de l'agriculture	66%	40%	cultivant au minimum	0%
biologique			une parcelle dans les	
Réalisation de diagnostics technico-			zones de protection des	
économiques "Agriculture biologique"	33%	25%	captages	1%
			Nombre d'exploitations	
			cultivant au minimum	
			une parcelle dans l'AAC	

Pour les 3 premières années (bilan à la fin) :

- 1) Zone de protection : 42 exploitations Une moyenne de 6 exploitations par an a visiter.
- 2) AAC : 101 exploitations (59 exploitations dans l'AAC hors zone de protection). Une moyenne de 8 exploitations a visiter par an (basé sur 59).

Soit 14 diagnostics a réaliser sur l'ensemble du territoire par an.

Mise en œuvre et suivi du plan d'actions



- ✓ Visite chez les agriculteurs: suivi des 53 diagnostics à partir de mai 2013.
- ✓ Réalisation de nouveaux diagnostics: prévision de 9 diagnostics supplémentaires (priorité au agriculteurs voulant réaliser un PVE).
- Proposition systématique de faire le diagnostic AB- mettre au point une plaquette de communication ?





- ✓ Réunion d'information pour sensibiliser les agriculteurs sur l'AB et impulser la réalisation des diagnostics et/ou organisation d'une journée de démonstration chez un agriculteur?
- ✓ Autres propositions?
- ✓ Planning : voir disponibilités des partenaires en fonction de la communication établie sur le territoire



Merci de votre attention









ANNEXE 6:

Comité de pilotage de suivi

Rosières, le 23 septembre 2013

SIEP du Santerre

Le Président

à

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Somme

19 bis rue Alexandre Dumas

80096 Amiens Cedex 3

A l'attention de Jean Pierre Pardoux

Objet : Projet mobilisation collective pour l'agro-écologie : développer la protection

intégrée en système légumier.

N/Réf: MJ/2013-053 / SP- PC

Monsieur le Président,

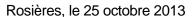
Je tiens tout d'abord une nouvelle fois à vous remercier quant à l'implication de vos services dans le suivi de l'étude de l'Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE) des captages de Caix, déclarés prioritaires par le Grenelle de l'environnement.

J'ai appris le projet de développement de la protection intégrée en système légumier sur le territoire, porté par la structure Santerre Pôle Légumes et impliquant 21 agriculteurs du secteur dont 8 cultivant au moins une parcelle dans l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix. Je tiens à vous encourager dans cette initiative et vous apporter mon soutien dans la démarche de réduction des intrants. Cependant, je ne peux donner suite à votre requête concernant l'accompagnement financier pour la location de matériel car les actions concernant la protection de la qualité de l'eau sont financées directement par l'Agence de l'Eau. Le SIEP demeure partenaire du projet notamment en participant aux réunions annuelles du comité de pilotage et dans la communication relative à ce projet dans le cadre de l'ORQUE.

Je suis à votre disposition pour échanger sur le projet. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du SIEP,

Philippe CHEVAL





XXX,

XXX

XXX

Objet : Comité de pilotage du suivi de l'ORQUE des captages de Caix

N/Réf: MJ/2013-057 / SP-PC

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du comité de pilotage du suivi de la première année de mise en œuvre du plan d'actions de l'Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau des captages de Caix. Pour rappel, les résultats de cette démarche dictée par le Grenelle de l'environnement ont été présenté lors de la réunion publique qui s'est déroulée le 7 novembre 2012. Le Préfet a approuvé le périmètre et le plan d'actions le 25 janvier 2013.

Un suivi d'étape est à réaliser annuellement, permettant si nécessaire de mettre en place des mesures correctives. Un bilan complet sera à réaliser pour le 31 décembre 2015 afin de mesurer l'impact de ce plan d'actions.

Cette réunion aura lieu le Mardi 10 décembre 2013 à 14h30

à la salle des fêtes de Caix

(Place du 8 mai, 80170 Caix).

L'ordre du jour de ce comité de pilotage est le suivant : rappel de l'étude de l'ORQUE de Caix, détail de l'avancée du plan d'actions agricole, détail de l'avancée du plan d'actions non agricole, conclusion et perspectives à venir.

Je vous saurais gré de m'indiquer votre présence ou non à cette réunion. Je vous prie d'agréer, Monsieur Sailly, mes sentiments distingués.

Philippe CHEVAL

Président du SIEP du Santerre

E.Mail: animatrice-siepdusanterre@orange.fr - Site internet: www.siep-du-santerre.fr





Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau des Captages de Caix

Réunion du Comité de Pilotage de suivi (1) 10 décembre 2013 - 14h30 - Caix Compte-rendu

<u>Présents</u>

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
Mme Sandrine Petit	Directrice
M. Daniel Mannens	Vice Président du SIEP, maire de Caix et agriculteur
MIle Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Laurence Denis	Chargée de projet
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Jean Lalanne	Ingénieur Mission Picardie
M. Vincent Capelle	Chargé d'interventions agriculture
M. Serge Perdrix	Service industries
Conseil Régional de Picardie	
Mme Marie-Olivia Allard	Direction de l'environnement
DDTM	
M. Frédéric Florent-Giard	Adjoint au chef du Service Environnement Mer Litte
M. Pierre Talfer	Service Environnement Mer Littoral
Chambre d'Agriculture	
M. Jean Pierre Pardoux	Responsable du pôle Références et Développement
M. Pierre Menu	Animateur du pôle conversion bio
Agriculture Biologique de Picardie	
M. Clément Gaboriau	Chargé de mission zone à enjeu eau





Coopératives	
Mme Estelle Cleuet	Coopérative NORIAP
Représentant agricole	
M. Alexandre Deroo	
Membres du bureau du SIEP	
Mme Liliane Rubin	
M. Gérard François	
SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers	
Mme Caroline Rohart	Animatrice de la CLE
Communauté de communes Avre Luce et Moreuil	
Mme Sarah Bouchez	Chargée de mission environnement
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	
M. Didier Stalens	
SAFER Picardie	
M. Philippe Gautier	Conseiller Foncier

Excusés

Agence de l'Eau Artois Picardie	
Mme Bernadette Cordonnier	
Mme Karine Vallée	
Conseil Régional de Picardie	
Mme Harmonie Bonnefoux	Direction agriculture
DDTM	
Mme Emilie Ledein	
Membres du bureau du SIEP du Santerre	
Mme Nicole Gillon	
M. Alain Picard	
M. Jean Delencios	
M. Denis Robit	
Représentant des agriculteurs	
M. Jean Michel Sailly	





Documents transmis à l'ensemble des participants :

- Version papier de la présentation
- Version papier du plan d'actions agricole
- Légende du plan d'actions agricole

Cette première réunion des membres du Comité de Pilotage de l'ORQUE des captages de Caix a permis d'aborder les points suivants :

- 1. Propos introductifs
- 2. Rappel de l'étude
- 3. Présentation du suivi du plan d'actions agricole (document modifié)
- 4. Présentation du suivi du plan d'actions non agricole
- 5. Perspectives pour 2014 et conclusion

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet du SIEP :

http://siep-du-santerre.fr : Onglet "Qualité de l'eau" pération de Reconquête de la QUalité de l'Eau"

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il explique que ce comité de pilotage concerne le suivi de la première année de mise en œuvre des actions de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) des captages de Caix 1 et Caix 3. Il souligne que cette réunion est la première depuis la validation du plan d'actions le 7 novembre 2012 en réunion publique. Le Préfet a approuvé le plan d'actions par le biais d'un courrier adressé au SIEP le 25 janvier 2013.

Il expose qu'un rappel succinct de l'étude va être présenté ainsi que le plan d'actions agricole et non agricole afin d'avoir un regard sur les différentes actions menées.

Il laisse la parole à *Marine JOSSE*, chargée de projet de l'Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau au SIEP du Santerre.

Marine JOSSE détaille l'ordre du jour et commence la présentation.

2. Rappel de l'étude

Marine JOSSE présente le déroulement de l'étude ORQUE débutée en juin 2010. Elle expose les différentes étapes liées à la détermination du périmètre de l'Aire d'Alimentation des Captages :





- o Délimitation du périmètre de 5 300 ha,
- o Zones de vulnérabilités intrinsèques,
- o Périmètre à l'échelle cadastrale avec les zones de protection,
- o Communes à enjeu eau.

Marine JOSSE laisse la parole à Perrine GAMEZ du bureau d'études GEONORD qui présente le suivi du plan d'actions agricole.

3. Présentation du suivi du plan d'actions agricole

Perrine GAMEZ, chargée de projet à GEONORD, présente le document de travail sur l'évolution de chaque sous action agricole. Elle précise qu'il s'agit d'une mise à jour des diagnostics qui ont été réalisés en 2011. Le suivi des 53 diagnostics s'est effectué à partir de juin 2013. Elle informe que les agriculteurs l'ont bien accueillie durant le suivi.

Philippe CHEVAL demande s'il y a eu un ou des refus catégoriques.

Perrine GAMEZ répond qu'un agriculteur n'a pas voulu continuer la démarche et n'a pas été très courtois.

Elle précise que 3 diagnostics supplémentaires ont été réalisés en 2013 et sont insérés dans les résultats finaux de l'évolution des actions. Elle explique que le potentiel total entre 2011 et 2013 a été légèrement modifié car elle a pris en compte les cessations d'activité. Cela peut avoir une répercussion sur les résultats finaux. Elle rajoute que certains objectifs sont déjà atteints. La case est en vert pour les objectifs atteints et pour les objectifs non atteints la case est en rouge.

Avant de présenter chaque action, elle précise que les résultats sont satisfaisants.

Laurence DENIS ajoute que les diagnostics permettent de renseigner les données dans le plan d'actions. On peut donc considérer que les résultats tendent à être minimalistes et la seule façon d'être au plus proche de la réalité est la réalisation des diagnostics SOLEO et AQUAPLAINE par tous les agriculteurs de l'AAC.

Alexandre DEROO demande quand les diagnostics seront réalisés.

Perrine GAMEZ répond qu'il reste 4 ans pour effectuer les 45 diagnostics restant. Il faut tout d'abord que les agriculteurs soient volontaires pour participer à la démarche.

Marine JOSSE précise qu'il y a un objectif de 6 diagnostics à réaliser pour 2014.

Jean-Pierre PARDOUX remarque que les objectifs 3 ans qui ne sont pas encore atteints sont représentés par une case rouge. Or nous n'en sommes qu'à la première année, il est donc normal que les actions ne soient pas atteintes. Il serait préférable de mettre un autre code couleur.





Philippe CHEVAL commente ce propos en ajoutant que certaines actions sont déjà atteintes et même parfois avant d'avoir commencé la mise en œuvre du programme d'actions. De ce fait, il ajoute que ce plan d'actions aurait pu être plus ambitieux.

Perrine GAMEZ poursuit la présentation avec la première action :

<u>Limitation des risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme</u>: elle évoque la 1^{ère} sous action 2.1.1 qui est réglementaire sur l'approvisionnement de la ressource en eau lors de l'approvisionnement. Il y a 78% des agriculteurs qui ont une sécurisation alors que cette sous action est réglementaire et devrait atteindre 100%.

Frédéric FLORENT-GIARD demande si le clapet anti retour est automatiquement installé ?

Perrine GAMEZ explique que les exploitants s'alimentent dans le réseau public mais possèdent souvent des forages privés ou un approvisionnement avec de l'eau pluviale sécurisés par une potence ou un clapet.

Frédéric FLORENT-GIARD demande si le SIEP ne doit pas mettre des clapets comme cela est indiqué dans le règlement de service.

Sandrine PETIT répond que le règlement de service stipule qu'un dispositif anti-pollution doit être situé en aval immédiat du compteur et qu'il comprend un clapet anti-retour et une purge. Ce dispositif doit être entretenu et renouvelé par l'abonné.

Laurence DENIS ajoute qu'avec les nouveaux pulvérisateurs, la ressource sera de mieux en mieux protégée.

Jean-Pierre PARDOUX remarque que les agriculteurs restent prudents envers le clapet anti retour et qu'ils préfèrent parfois installer une réserve d'eau.

Perrine GAMEZ continue de présenter les sous actions et précise que la 2.1.3 aires de remplissage étanche de pulvérisateur mises en place pour la partie AAC, la 2.1.5 stockage de fertilisant liquide équipés de système de rétention, la 2.1.7 réalisation de diagnostic SOLEO pour la partie AAC et la 2.1.8 sécurisation du stockage des huiles sont des objectifs déjà atteints.

<u>L'amélioration des pratiques de fertilisation azotée</u>: elle met avant que les seuils d'apport sont globalement respectés dans l'AAC. Elle précise que certains paramètres n'étaient pas connus à cause de l'évolution de la directive Nitrates. Elle a constaté que la surface pilotée en céréale supérieure à 30% a augmentée significativement. Elle rappelle ensuite que le secteur connait un deficit en matière organique induit par un système d'exploitation intensif, des cultures exigentes et très peu d'élevage sur le territoire donc peu d'apport de fumier. Elle affirme que la stabilité structurale des sols doit être améliorée.

Perrine GAMEZ continue avec l'action sur les pratiques limitant les pertes par ruissellement et infiltration. Il n'y avait pas de portée à connaissance sur le mètre linéaire de haies dans l'AAC.





Les objectifs se basent sur les haies qui sont plantées depuis 2011. Le pilotage de l'irrigation est une sous action qui a baissé car un agriculteur a arrêté de faire le bilan hydrique depuis 2011. Beaucoup d'agriculteurs procèdent intuitivement en matière d'irrigation.

<u>L'amélioration des pratiques de traitement par les produits phytosanitaires</u>: elle expose que 20 agriculteurs ont souscrits à un PEA depuis 2010 avec 1 appel à projet. La seconde sous actions qui a baissé est la destruction mécanique des CIPAN. Cela s'explique par la destruction chimique des CIPAN qui avait été détruit mécaniquement précedement.

Depuis 2011, 8 agriculteurs ont réalisés le diagnostic technico économique en agriculture biologique.

Marine JOSSE précise qu'il y a eu un groupe de travail à ce sujet en mars 2013 en présence de l'ABP, la Chambre d'Agriculture, l'AEAP, le CR et le SIEP. Il avait été convenu la réalisation de 14 diagnostics par an afin d'atteindre l'objectif de sensibilisation pour lequel M. ROGUET s'était personnellement engagé.

Perrine GAMEZ aborde les 2 actions sur la sensibilisation et la communication.

<u>Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles</u>: elle explique dans un premier temps qu'il est important que le SIEP puisse reconstituer les données de tous les partenaires.

Jean-Pierre PARDOUX souligne qu'il est difficile d'obtenir les informations en fonction de la structure porteuse et du lieu géographique. Il précise que la Chambre d'Agriculture est en train de se doter un outil permettant de filtrer les données. Pour avoir les données les plus justes il faudrait voir tous les agriculteurs de l'AAC.

Perrine GAMEZ souligne que les filières de déchets dans le secteur se sont améliorées et que lorsqu'elle a fait le suivi, elle a pu faire un rappel auprès des agriculteurs.

Philippe CHEVAL prend la parole pour la dernière actions

<u>Veille foncière</u>: il explique qu'il avait souhaité initialement faire une convention tri-partite entre la SAFER, le SIEP et la Chambre d'Agriculture. Cela n'a pas pu se réaliser mais une convention est maintenant signée avec la SAFER Picardie. Il précise qu'il souhaite avoir une vigilance particulière sur les terres autour des captages de Caix ou même faire des échanges. Il affirme qu'il ne veut pas geler les terres mais installer de l'agriculture biologique afin de respecter la ressource en eau.

Marine JOSSE présente la convention qui lie le SIEP et la SAFER et décrit l'outil vigifoncier mis à disposition du SIEP.

Philippe GAUTIER explique que la convention peut servir à faire des échanges en faisant au préalable une réserve foncière. La SAFER peut éventuellement prendre le droit de préemption ou procéder aux négociations.

Frédéric FLORENT-GIARD insiste sur le code couleur qui a été determiné pour l'atteinte des objectifs. Le vert devrait être mis pour la non atteinte des objectifs car en effet c'est la première année





sur les 5 prévues dans le plan d'actions. Il souhaiterai que les proportions par actions à partir de la deuxième année de mise en oeuvre du plan d'actions soient ajoutées.

Laurence DENIS conclut que le programme agricole est dense et qu'il existe de nombreuses informations et qu'il progresse petit à petit.

Alexandre DEROO fait une remarque au nom des agriculteurs. Le manque d'ambition évoqué est dû au fait que certains agriculteurs sur le territoire sont en avance au niveau de la région et tirent le plan d'actions vers le haut. C'est une bonne chose mais les objectifs peuvent être trop élevés pour d'autres exploitants. C'est pourquoi il est important de mettre des marches raisonnables, d'autant plus qu'il y a beaucoup de chose à faire.

Philippe CHEVAL souligne la dynamique appropriée dans le territoire.

Marine JOSSE complète sur les aides agricoles en présentant en détails les aides souscrites.

Jean-Pierre PARDOUX met en avant l'importance de mettre en place une formation sur la valorisation de la matière organique et la teneur des produits.

Marine JOSSE répond que cela est prévu et qu'elle devra organiser cela avec la SATEGE en début d'année 2014. Elle demande à Jean Pierre PARDOUX de s'exprimer concernant la démonstration de binage qui a eu lieu sur le territoire.

Jean-Pierre PARDOUX explique qu'une dynamique s'est créée sur le territoire. Le matériel est loué grâce en partie aux subventions allouées par l'Agence de l'Eau. M. Sailly et son fils gèrent la machine pour les autres exploitants. Le problème qui s'est posé concerne la disponibilité du matériel. L'appel à projet du développement du binage a retenu 3 projets sur 11 dans la région dont celui du Santerre Pôles Légumes, cela peut créer une dynamique sur le territoire à partir du moment où le financement est possible.

Alexandre DEROO explique qu'il n'a pas réussi à biner ses haricots cette année. En raison du climat, le stade était limite et il n'a donc pas pu biner. L'idéal étant d'avoir une herse, houe, bineuse et la possibilité de faire des traitements localisés. Mais l'investissement du matériel est très important. Il demande si le PVE est maintenu en 2014.

Vincent CAPELLE, du service agriculture, répond qu'ils ne connaissent pas encore précisément les modalités pour 2014.

Alexandre DEROO interpelle l'assemblée en précisant qu'un agriculteur de la commune de Maucourt s'est vu refuser son PEA. Pourtant cette commune est une commune à enjeu eau.

Marine JOSSE répond qu'elle va se renseigner auprès de l'Agence pour en connaitre la raison.





4. Présentation du suivi du plan d'actions non agricole

Marine JOSSE poursuit la présentation et aborde le plan d'actions non agricole.

Thématique Milieu:

Frédéric FLORENT-GIARD explique avoir visité l'ancienne décharge communale de Caix en présence de Marine JOSSE. Il avait constaté de potentiels écoulements à la nappe. Il propose d'étudier de manière plus approfondie un moyen de limiter les ruissellements qui viennent de la route.

Daniel MANNENS explique qu'il y a 40 ans, les agriculteurs venaient deposer beaucoup de déchets à cet endroit et que les particuliers en faisaient autant.

Concernant la décharge de Lihons, *Frédéric FLORENT-GIARD* évoque l'existence un réseau de drainage au niveau des parcelles agricoles à proximité. Il propose de tenter de localiser les exutoires qui pourraient apporter des informations supplémentaires.

Philippe CHEVAL signale qu'il fait partie de la Commission Locale d'Information de Surveillance (CLIS) de la décharge de Lihons qui a lieu une fois par an. Il réalise un suivi de la décharge. De plus, une enquête publique vient d'avoir lieu concernant l'extension de la décharge. Il informe que des remarques ont été faites afin d'obtenir les analyses réalisées en interne.

<u>Thématique Assainissement Collectif</u>:

Jean LALANNE précise qu'à l'échelle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, l'Agence de l'Eau peut apporter un financement aux communautés de communes afin de réaliser des analyses des points de stockage des eaux pluviales dans les communes de l'AAC. Il précise qu'il est préférable dans un premier temps de définir les lieux de prélèvement, de choisir la période d'étude, de connaître l'environnement proche et les problématiques de ruissellement potentielles aux alentours.

Philippe CHEVAL remarque que le probleme peut être pris à l'envers et qu'il est possible aussi de faire des analyses dans un premier temps pour savoir si il y a des problèmatiques de pollutions.

Thématique Assainissement Non Collectif:

Frédéric FLORENT-GIARD informe qu'une commune de la CCALM a des rejets direct dans le domaine publique. Il a rencontré le maire et lui a laissé un délai pour solutionner ce problème.

Marine JOSSE précise qu'une réhabilitation est en cours concernant le rejet en domaine public dans cette commune.

Sarah BOUCHEZ de la CCALM informe qu'un courrier a été envoyé aux propriétaires.

<u>Thématique Phytosanitaire Non Agricole</u>:

Jean LALANE demande pourquoi certaines communes ne signent pas la charte.

Marine JOSSE explique que certaines communes sont petites et ont des craintes concernant le fait de s'engager. Cependant, cela ne veut signifie pas obligatoirement qu'elles ne rentrent pas





dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires. Elle demande si la Région aura toujours des financements spécifiques pour 2014.

Marie-Olivia ALLARD répond qu'il y aura toujours des financements mais qui redescendent à 80% pour la partie diagnostic des pratiques et plan de désherbage (après confirmation de la Région, les financements sont maintenus à 100% pour la partie étude en 2014).

Thématique Artisanales et Industrielles :

Serge PERDRIX expose que pour la partie artisanale l'ORQUE de Caix permet d'accompagner les artisans avec des aides majorées de l'AEAP à hauteur de 60%. De plus, les collectivités compétentes en assainissement doivent jouer un rôle vis à vis du bon raccordement sur le réseau. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat est présente sur le territoire grâce à un financement de l'AEAP pour réaliser des diagnostics chez les artisans dans l'AAC. Un projet de charte est en cours de réflexion au niveau de l'AEAP en engageant les collectivités du territoire. L'ORQUE de Caix constitue pour le moment un territoire test.

Marine JOSSE ajoute qu'un premier dossier de financement pour un garagiste situé à Méharicourt a été déposé. La décision concernant les financements possibles devrait bientôt être connue.

Thématique communication :

Marine JOSSE continue la présentation sur l'aspect communication.

5. Perspectives 2014 et conclusion

Marine JOSSE présente les perspectives pour 2014 (Cf. Présentation).

Alexandre DEROO ajoute qu'en 2014, une expérimentation azote sur blé va se développer sur le territoire de Caix à l'aide d'un drône.

Philippe CHEVAL conclue le comité de pilotage de suivi en indiquant que les actions sont remarquables. Il souhaite obtenir une audience auprès du Préfet pour lui en faire part. Il remercie Marine JOSSE et le cabinet d'études GEONORD pour leur efficacité. Il rappelle que l'eau est un bien commun.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL remercie les participants et lève la séance à 16h45.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER: \bigcirc : 03 22 88 45 20Melle Marine JOSSE \equiv : 03 22 88 93 15

S.I.E.P du Santerre 1, rue d'Assel B.P. 20022 80170 ROSIERES EN SANTERRE

oxtimes: animatrice-siepdusanterre@orange.fr



Réunion Comité de Pilotage de Suivi (1) 10 décembre 2013 à 14h30 - Caix

	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
1	Philippe Cheval	Président SIEP	Į.	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
2	Sandrine Petit	Directrice SIEP	9	\$
3	Marine Josse	Animatrice SIEP		AND I
4	Laurence Denis	GEONORD	0	
5	Perrine Vaillant	GEONORD	<	The state of the s
6	Jean Lalanne	AEAP		16
7	François Blin	AEAP		
8	Vincent Capelle	AEAP		Eaffells
9	Bernadette Cordonnier	AEAP		10
10	Karine Vallée	AEAP		
11	Muriel Leuba	DRAAF de Picardie		
13	Fréderic Schneider	DREAL Nord Pas de Calais		
14	Jean-Paul Vorbeck	DREAL Picardie		
15	Emilie Ledein	DDTM Somme		
16	Frédéric Florent- Giard	DDTM Somme		Muy.





	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
17	Pierre Talfer	DDTM Somme		Dot
18	Martine Libert	DDTM Somme		
19	Catherine Bollotte	DDTM Somme		
20	Stéphane Duminil	ARS		
21	Jean-Pierre Pardoux	CA Somme		
22	Pierre Menu	CA Somme		100
23	Christophe Henebelle = Severine Denis	DREAL Picardie (Industrie)		
24	Marie-Olivia Allard	Conseil Régional de Picardie		(B)(.
25	Harmonie Bonnefoux	Conseil Régional de Picardie		
26	Géraud Peylet	Conseil Général de la Somme		
27	Caroline Rohart	AMEVA, SAGE Somme Aval		CROHAZI
28	Clément Gaboriau	Agriculture Biologique de Picardie		
29	Jean-Marie Bourdon	Président d'honneur du SIEP		
30	Daniel Mannens	Vice Président du SIEP		OK Present
31	Jerome Broquet	Coopérative de Rosières		
32	Laurent Potier	Groupe Carré		

	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
33	Estelle Cleuet	Coopérative NORIAP	·	
34	Baptiste Tellier (remplace Bernard Tranchant)	SITPA		
35	Gérard François	Membre du Bureau		40
36	Françoise Boucher	Membre du Bureau		\ \
37	Benoît Cadet	Membre du Bureau		
38	Jean-Pierre Carriere	Membre du Bureau		
39	Jean Delencios	Membre du Bureau		
40	Patrick Devillers	Membre du Bureau		
41	Nicole Gillon	Membre du Bureau		
42	Pierre Graux	Membre du Bureau		
43	Claude Patry	Membre du Bureau		
44	Alain Picard	Membre du Bureau		
45	Denis Robit	Membre du Bureau		
46	Jean-Claude Walbrou	Membre du Bureau		
47	Liliane Rubin	Membre du Bureau	litame, rubin, 050\$0)	Skule
48	Jean Michel Sailly	Représentant des agriculteurs	litame, rubin, 05050) orange, fr Alexandre DEROS pour replaced	Acomo
49	Nicolas Gobenceaux	ccs		

	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
50	Sarah Bouchez	CCALM		
51	Philippe Gautier	SAFER		Cabo
52	Serge Perdrix	AEAP	0327999065	
53	M. Stalens	CMA	0360 122 142	3
54				
55				
56				
57				
				,
		1		





Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau sur les captages de Caix 1 et Caix 3



Comité de pilotage de suivi (1)
10 décembre 2013











Introduction

Introduction Philippe CHEVAL Président du SIEP du Santerre



Ordre du jour

- Rappels sur l'étude
- Présentation du suivi du plan d'actions agricole
- Présentation du suivi du plan d'actions non agricole
- Perspectives pour 2014

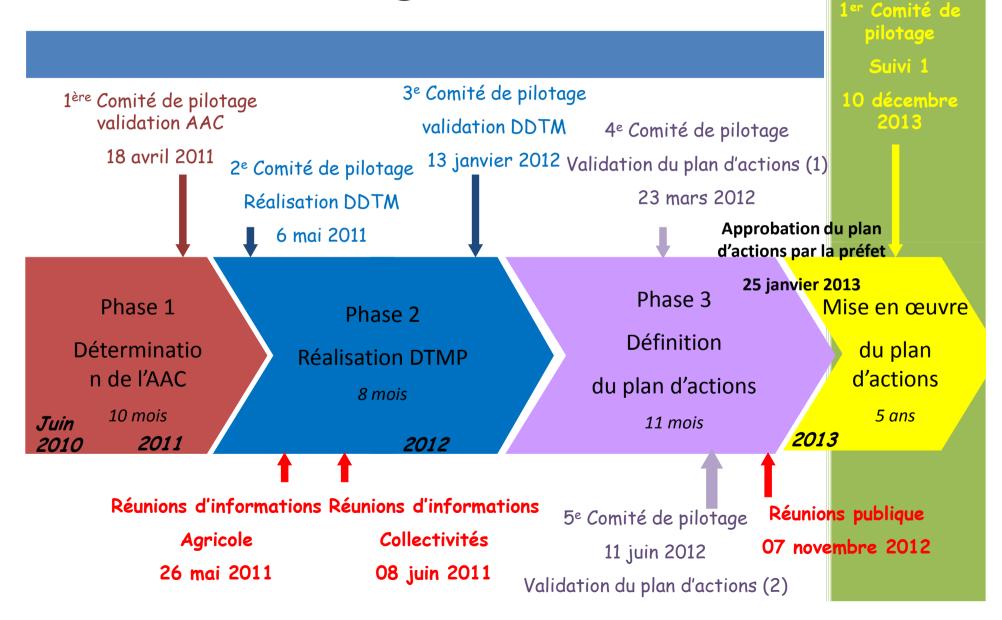


Ordre du jour

- Rappels sur l'étude
- Présentation du suivi du plan d'actions agricole
- Présentation du suivi du plan d'actions non agricole
- Perspectives pour 2014



Planning de l'étude







Aires d'alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3

Légende

Captages

Aires d'alimentation

Périmètres de protection :

mmédiate

rapprochée

éloignée

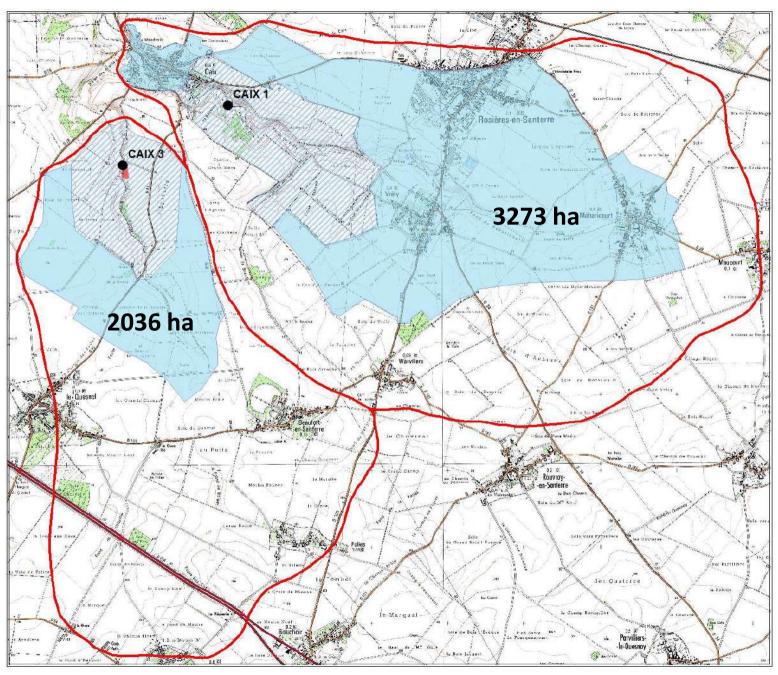




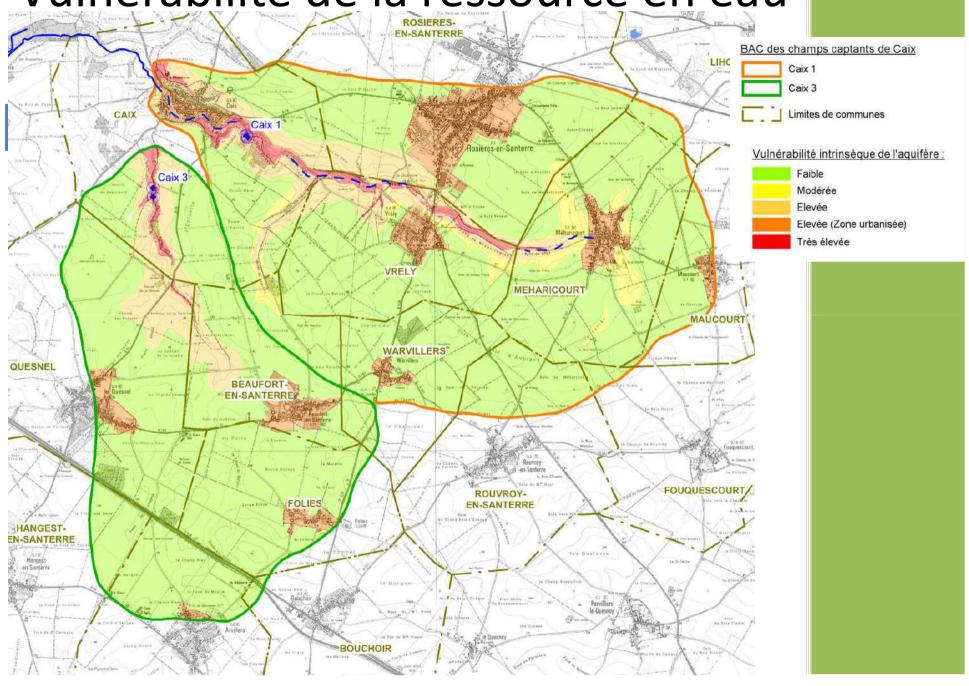


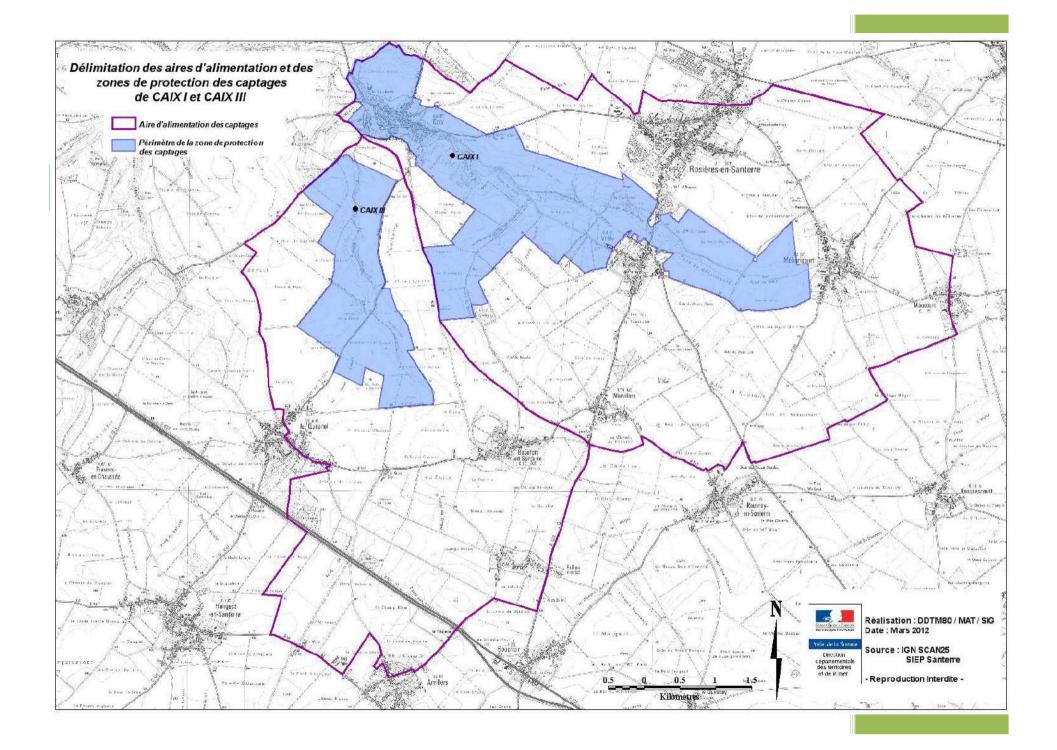






Vulnérabilité de la ressource en eau









Aires d'alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3

Identification des communes à enjeu Eau

<u>Légende</u>

Captages

BAC

Communes

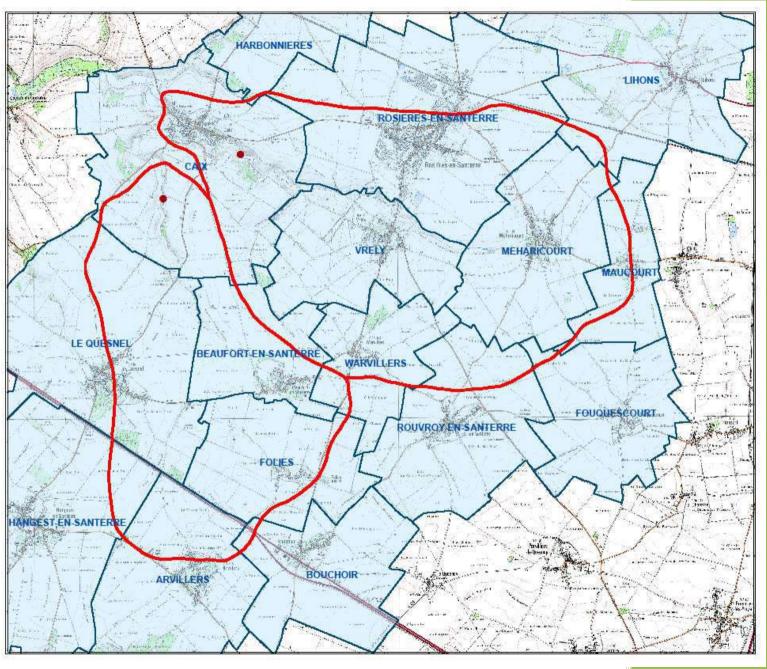
Communes enjeu eau













Ordre du jour

- Rappels sur l'étude
- Présentation du suivi du plan d'actions agricole
- Présentation du suivi du plan d'actions non agricole
- Perspectives pour 2014

	AAC		ZONE DE PROTECT	ION / VULNERABLE
	ETUDE	DDTM	ETUDE	DDTM
SIEGES + BATIMENTS	42+4	43+4	29+1	29+1
DONT DIAGNOSTIQUES	35+4	35+4	25+1	25+1
RATIO	85%	83%	87%	87%
SURFACE AGRICOLE en ha	4 614	4 686	1 547 Surface totale des parcelles touchées	960 (RPG dans zone de protection)
DONT DIAGNOSTIQUEES	3 755	3 811	1 441	900
RATIO	81%	81%	93%	94%
NOMBRE EXPLOITANTS DES	// narcelles non	101 74 parcelles non identifiées	55	42
DONT DIAGNOSTIQUES	53	53	40	33
RATIO	50%	52%	73%	79%



Plan d'actions agricole

Document de travail

Présentation détaillée du suivi + légende



Plan d'actions agricole

- Réalisation en 2013 de 3 diagnostics supplémentaires
- Objectif 2014: 6 diagnostics
- Réalisation du suivi des 53 diagnostics réalisés en 2011
- Réalisation de 6 diagnostics en AB (sur 14 prévus) = Réunion de groupe de travail le 22 mars 2013 et distribution de la plaquette du pôle conversion



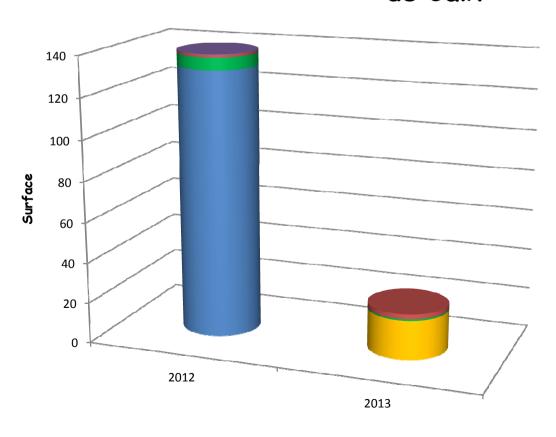
Formations/sensibilisations

- Réunion sur les aides agricoles le 12/02/2013 avec 34 agriculteurs de l'AAC
- Sensibilisation à l'AB avec 0 participant + 2 portes ouvertes+ formation sur haies/biodiversité
- Formation sur le raisonnement de la fertilisation
- Formation sur le raisonnement des produits phytosanitaires
- Certiphyto
- Démonstration de binage (projet de protection intégrée avec Santerre Pôles Légumes avec 8 agriculteurs de l'AAC)

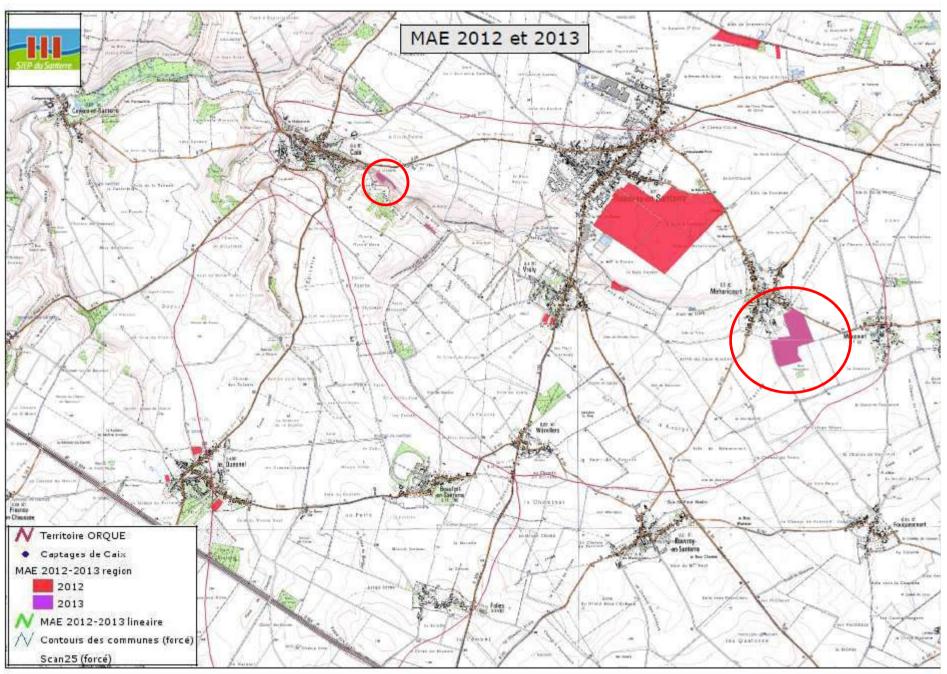


Aides MAE

Surface cumulée des MAEt engagées sur les captages de Caix



- Entretien de haies localisées de manière pertinente 1 côté
- Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique
- Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et remarquables
- Réduction progressive du nombre de doses homologuées des traitements phytosanitaires hors herbicides de 35%
- Conversion à l'agriculture biologique + limitation de la fertilisation à 120 UN





Aides MAE

- En 2012 et 2013 : 92 671,2 € sur 5 ans (6 exploitants et 10 mesures)
- SIEP opérateur en 2014
 11 mesures de proposées au lieu de 19 (élimination des mesures avec la réduction de la fertilisation)



Aides PVE et PEA

 8 dossier PVE sur le territoire avec 2 en 2011, 2 en 2012 et 4 en 2013 ayant le siège d'exploitation dans l'AAC

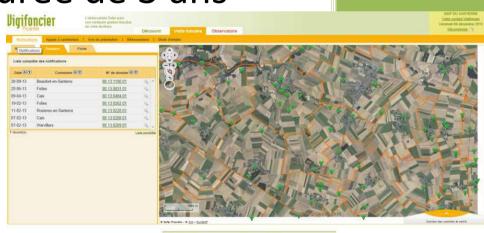
 20 dossiers de PEA (10 sièges en dehors de l'AAC)

Synthèse	2010	2011	2012	2013
20 agriculteurs de l'AAC				
engagés en PEA	12	2	1	5



Foncier

- 1 réunion Sous Préfecture/AEAP/SAFER en novembre 2011
- réunion SAFER/SIEP novembre 2011
- Convention entre SIEP/SAFER signée le 10 juillet 2013 pour une durée de 3 ans
- Vigifoncier (1600€/an)





Ordre du jour

- Rappels sur l'étude
- Présentation du suivi du plan d'actions agricole
- Présentation du suivi du plan d'actions non agricole
- Perspectives pour 2014



Programme d'actions non agricole

Thématique n° 1: Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7: Communication (COM)

Fiche thématique 1 : Milieu

Cibles

Pollutions ponctuelles liées aux déchets et rejets directs dans les cours d'eau. Pollutions diffuses liées au ruissellement de substances polluantes

MOA

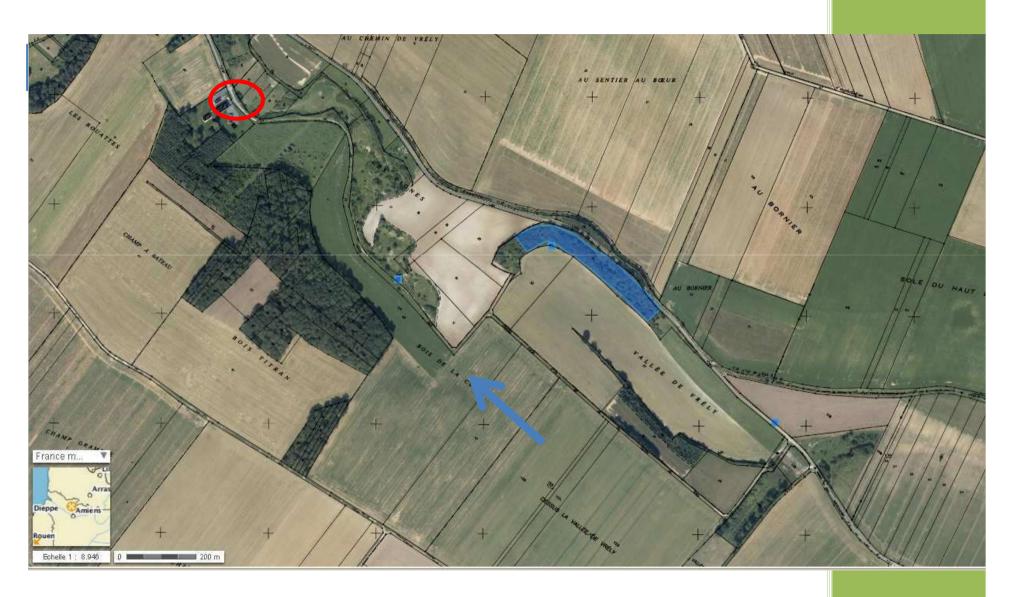
Structure porteuse de l'ORQUE

Action	Intitulé des actions	Nb /s actions	Priorité
MIL1.	Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines sur le territoire	2	1

	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an
Sous actions	Etablir une liste des ouvrages accessibles et complémentaires aux suivis déjà réalisés autour des anciennes décharges sur les communes de Caix et Lihons	1 réseau de suivi piézométrique	Nombre de piézomètre de suivi	А	En cours	1 réseau de suivi piézométrique effectif
	Assurer un suivi des eaux souterraines sur 5 ans sur la base de deux campagnes par an minimum à proximité des décharges par le biais des forages agricoles.	10 campagnes	Nombres de campagne de mesure	А	0	4 campagnes



Décharge de CAIX



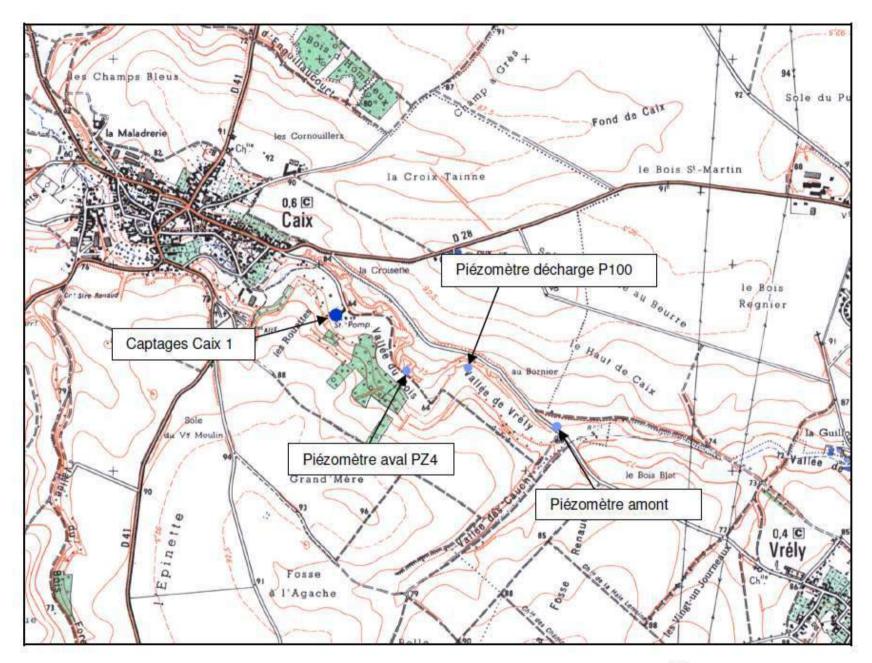


Figure 1 : Emplacement des piézomètres (1/25000ème)

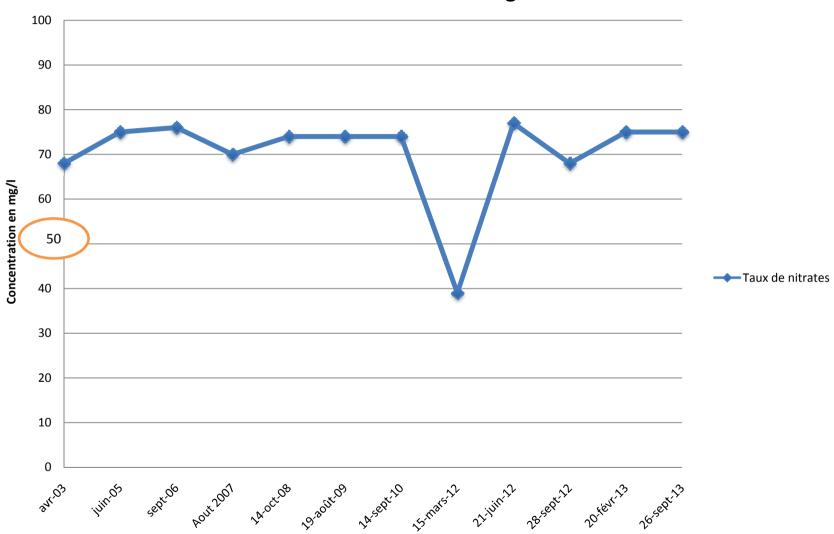
Analyses en juin et septembre 2012 et 2013

Piezos décharge Caix	P Amont	P décharge	P aval
Février 1996		76	
Avril 2003		68	
Juin 2005		75	
Septembre 2006		76	
Aout 2007		70	
Octobre 2008		74	
Août 2009		74	
septembre 2010		74	
Mars 2012		39	
Juin 2012	44	77	42
Septembre 2012	40	68	40
Février 2013	43	75	42
Septembre 2013	-	75	41

⁺ Traces de Nickel, dichloroéthylène, trichloréthylène, trichloroéthane, atrazine



Nitrates ancienne décharge Caix

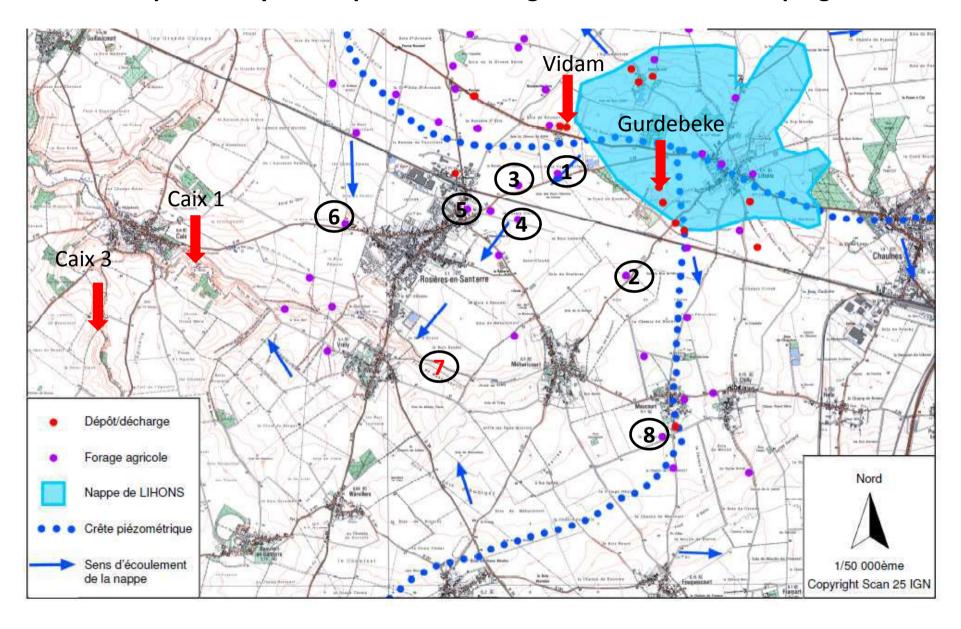




Décharges de Lihons

- Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) GURDEBEKE et VIDAM/SEDIMEC en 2012 et 2013
- Avis d'un hydrogéologue pour la réalisation de prélèvements dans les forages agricoles en 2012
- Analyses en septembre 2012 et 2013

Etude pour analyser l'impact des décharges de Lihons sur les captages



1	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	28	30	
Bores μg/l	38	82	
Perchlorates μg/l	3,5	5	
Atrazine μg/l			
Oxadixyl μg/l			

limite:	1	mg/l
---------	---	------

2	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	31	20	
Bores μg/l	85	52	
Perchlorates μg/l	3,3	5	
Atrazine μg/l			
Oxadixyl μg/l			

3	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	44	62	
Bores μg/l	26	56	
Perchlorates μg/l	3,3	4	
Atrazine μg/l			
Oxadixyl μg/l			

4	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	50	41	
Bores μg/l	22	48	
Perchlorates μg/l	4,4	7	
Atrazine μg/l			
Oxadixyl µg/l		< 0,1	

5	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	49	58	
Bores μg/l	35	67	
Perchlorates μg/l	2,4	4	
Atrazine μg/l	0,07	0,14	
Oxadixyl μg/l			

6	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	25	34	
Bores μg/l	51	46	
Perchlorates μg/l	3,1	4	
Atrazine μg/l			
Oxadixyl μg/l			

7	2012	2013	2014
Nitrates mg/l		49	
Bores μg/l		64	
Perchlorates μg/l		7	
Atrazine μg/l			
Oxadixyl μg/l			

8	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	31	31	
Bores μg/l	130	64	
Perchlorates μg/l	6,9	8	
Atrazine μg/l			
Oxadixyl μg/l			



Coûts des analyses

Coûts pour les analyses de l'ORQUE (avis hydrogéologue, analyses supplémentaires pesticides, forages agricoles et campagne piézomètres décharge de Caix) :

- Fin 2011/2012: 8300 € (HT)
- 2013 : 7040 € (HT)
- Les coûts initialement prévus : 2000€/an

Programme d'actions non agricole

Thématique n° 1: Milieu (MIL)

Thématique n° 3: Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7 : Communication (COM)

Fiche thématique 3 : Assainissement Collectif

AC

Cibles

3 communes en zonage d'assainissement collectif 2 communes en zonage d'assainissement mixte 1 Communauté de communes

MOA

Communes, Structures compétentes pour l'ANC (SPANC), Structure porteuse de l'ORQUE

Actions	Intitulé des actions	Nb /s actions	Priorité
AC3.1	Améliorer la gestion des eaux pluviales	2	2
AC3.2	Réaliser un diagnostic réseaux pour la commune de Rosières-en-Santerre	3	1



Fiche thématique 3 : Assainissement Collectif

Actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an
AC 3.1	Poursuivre le recensement des points de stockage des eaux pluviales pour chaque commune comprise dans l'aire d'alimentation des captages	Mise à jour de la base de données	Nombre de point de stockage identifié	А	20	Déterminés
AC 3.1	Réaliser une analyse des eaux stockées en chaque points de collecte des eaux pluviales (en priorité pour la commune de Méharicourt)	20 campagnes de mesures	Nombre de campagne de mesure	В	0	En cours de réflexion
		Définition	1			
	Cibler les linéaires du réseaux jamais inspectées par les gestionnaires d'assainissement	lineaires de l	Nombre de linéaire	Α	0	En cours de réflexion
AC 3.2	Réaliser le diagnostic réseaux des secteurs choisis		Diagnostic réseau réalisé	А	0	(2015)
		A définir				
	Selon les conclusions du diagnostic, agir sur les tronçons de réseaux avec des rejets directs au milieu	selon les conclusions du diagnostic	A définir selon les conclusions du diagnostic	В	0	0



Programme d'actions non agricole

Thématique n° 1: Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4: Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7: Communication (COM)

Fiche thématique 4 : Assainissement Non Collectif

ANC

Cibles

6 communes en zonage d'assainissement non collectif, 2 communes en zonage d'assainissement mixte, 2 SPANC 257 installations d'assainissement non collectif concernées par les aires d'alimentation des captages dont 157 sont des installations non conformes (97 pour la CCS et 60 par la CCALM).

MOA

Communauté de communes, Structures compétentes pour l'ANC (SPANC), Structure porteuse de l'ORQUE

Actions	Intitulé des actions	Nb /s actions	Priorité
ANC4.1	Mener une étude à la parcelle pour chaque installation avec un puits d'infiltration , pour les rejets directs au domaine public et pour les installations non conforme sur la bas du volontariat	3	1
ANC4.2	Inciter/obliger les particuliers à ne pas mettre en place des puits d'infiltration	3	1
ANC4.3	Améliorer la connaissance du parc d'installation d'assainissement non collectif	4	2
ANC4.4	Homogénéiser l'action des SPANC sur le territoire d'étude	2	2



Assainissement Non Collectif

- Réflexion en 2012 sur les études à la parcelle mais 45% de l'AEAP et 10% CG:
 - √ 1 réunion avec la CCS le 30 janvier 2013
 - √ 1 réunion avec la CCALM le 7 février 2013
- → 10^e programme de l'AEAP : AAC de Caix en **zone à enjeu sanitaire**.
 - ✓ CCS: 102 installations non conforme sur 208 dans l'AAC (25 dossiers par an)
 - ✓ CCALM: 70 (75 d'après CCALM et reste encore a contrôler) installations non conforme sur 150 dans l'AAC (17 dossiers par an)

Actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an
	Sensibilisation et échanges avec les gestionnaires de l'Assainissement Non Collectif	2	Prise de compétence travaux des 2 communautés de communes	Α	0	Echanges
ANC 4.1	Mener une étude à la parcelle pour chaque installation avec un puits d'infiltration , pour les rejets directs au domaine public, pour les installations non conformes (157 études à la parcelle à réaliser)	etudes a la parcelle	Nombre d'étude à la parcelle réalisé	А	0	0
	Remettre en conformité les 6 rejets en domaine public sur les communes de Beaufort-en-Santerre, Warvillers, Maucourt et Le Quesnel	A définir après les conclusions des études à la parcelles	A définir après les conclusions des études à la parcelles	В	0	1
	Remettre en conformité les 56 puits sans prétraitement sur les communes de Folies, Beaufort-en-Santerre, Warvillers, Maucourt, Arvillers et Le Quesnel	Lies conclusions	A définir après les conclusions des études à la parcelles	В	0	1

	Interdire les puits d'infiltration dans l'aire d'alimentation des captages	1	Mise en place d'un arrêté préfectoral	А	0	0
ANC 4.2	Sensibilisation des particuliers	5 actions de sensibilisation	nombre d'action de sensibilisation	Α	Non connu	1
ANC 4.2	Informer les agences immobilières et les notaires sur les enjeux du contrôle de l'ANC et l'obligation de contrôle lors des ventes.	LA FOLIDIANC CLIF A	nombre de réunion	В	0	0
	Sensibiliser et former les vidangeurs et les installateurs.	5 réunions sur 5 ans	nombre de réunion	В	0	CCS installateurs

Actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an
	Reporter par communes de l'aires d'alimentation des captages les résultats de diagnostic des installations et les contraintes relatives à la zone d'implantation	5	Nombre de mise à jour des supports cartographiques	А	0	0
ANC 4.3	Transmettre les informations cartographiées et chiffrées par commune de la synthèse Assainissement Non Collectif à l'Agence de l'eau pour leur permettre d'émettre un avis sur l'adéquation du zonage en place avec les contraintes territoriales de la commune	5	Nombre de documents transmis à l'Agence de l'eau	В	0	1 (mars 2014)

	Etablir un Groupe de travail technique entre les deux Communautés de Communes et l'Agence de l'Eau		Groupe de travail établi	Α	0	1
	Uniformiser les grilles d'évaluation pour les contrôles ANC	1	Grille d'évaluation commune	А	0	0
ANC 4.4	Etablir un programme de sensibilisation des SPANC pour leurs actions de communication auprès des particuliers, notaires et vidangeurs		Programme de sensibilisation mis en place	В	0	0
	Participation des deux SPANC aux journées annuelles organisées par le Conseil Général de la Somme		Nombre de participation	В	0	1 à 2 par an CCS



Document à rendre à l'AEAP avant mars

		Insta	allation	confor	me			Ins	tallati	on no	on co	nforn	ne (N	IC)						
Commune	Nombre total installations soumises au contrôle au 31 décembre 2013	ou par traité mii soute par infiltra	rejet en puits	s en milieu	Fosse étanc he	Rejet brute et/or	es EU 1 EM	eaux J (EV	Rejet EU (prétr insufi t t	EV e EM) aitée	eaux t/ou es ou nmen es	Dysfo men cor tout de 1 foo	nt manstate ou p la fili sse n	ionne ijeur é de vartie lère: on	avec risque de contact avec le rejet (Défaut	Total des installat ions confor mes	insta	tal d illati non forn	ions	Total des installations éligibles aux aides de l'Agence de l'eau: cas 4 (NC Défaut sécurité sanitaire) cas ZES et cas 1,2 ou 3
		tion	d'infilt ration			Hors ZEE ou ZES	En ZES	En ZEE	Hors ZEE ou ZES	En ZES	En ZEE	Hors ZEE ou ZES	En ZES	En ZEE	sécurité sanitaire)		Hors ZEE ou ZES	En ZES	En ZEE	cas ZEE et cas 1,2 ou 3



Etat d'avancement ANC

CCS : démarrage du contrôle de bon fonctionnement dans

ľAAC



Contrôle de bon fonctionnement à WARVILLERS (novembre 2013)

 CCALM: contrôle de bon fonctionnement à partir de 2014 (diagnostics réalisés : Le Quesnel 81% et Arvillers 93%)

En cours : 1 réhabilitation à Arvillers et 1 à Le Quesnel (rejet dans le domaine public)



Programme d'actions non agricole

Thématique n° 1: Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7 : Communication (COM)

Fiche thématique 5 : Phytosanitaire Non Agricole

PNA

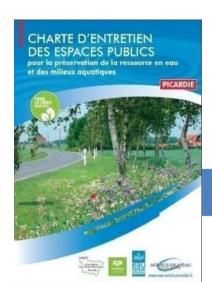
Cibles

Utilisateurs de produits phytosanitaires : Collectivités, gestionnaires de réseaux, jardiniers, particuliers

MOA

Communes, Communauté de communes, Structure porteuse de l'ORQUE, Agence de l'eau

Actions	Intitulé des actions	Nb /s actions	Priorité
PNA5.1	Inciter les collectivités à tendre vers le zéro phyto	5	2
PNA5.2	Accompagner les gestionnaires d'infrastructures sur le territoire	2	2
PNA5.3	Sensibiliser particuliers et jardiniers amateurs aux méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.	2	1



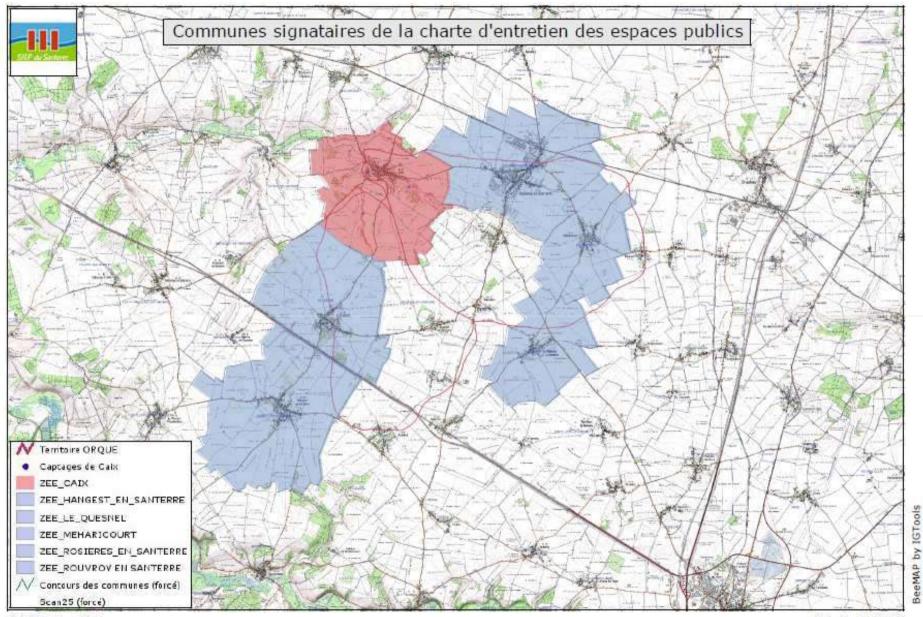
Charte d'entretien des espaces publics



Communes	Date	Niveau	Diagnostic des pratiques	Plan de desharbage	Achat de matériels alternatifs
SIEP du Santerre	19 avril 2010	3	Oui	Oui	Broyeur Désherbeur thermique
Le Quesnel	26 mars 2012	3	Oui	Oui	
Méharicourt	14 mai 2012	3	Oui	Oui	Balayeuse/arracheuse
Rouvroy-en- Santerre	20 avril 2013	3	Oui	Oui	
Hangest -en- Santerre	14 mai 2013	3	En cours	En cours	Broyeur
Rosières-en- Santerre	5 juin 2013	3			
Caix	09 décembre 2013	3			Béton poreux cimetière Balayeuse/arracheuse

Harbonnières: acquisition d'une balayeuse/arracheuse

Chaulnes (en dehors de l'AAC) : signature le 04 novembre 2013, niveau 3



© IGN - Scan25 ®



Démonstration matériels alternatifs

- Le 26 mai 2011 à Caix
- Le 7 octobre 2013 à Caix (12 communes)



Désherbeur de chemin





+ Démonstration avec ECOPHYTO 2018 le 12 juin 2013 à Clermont (Oise)



Formations/sensibilisations

- 2011 démarche auprès des maires et enquête
- 14 mai 2012 réunion d'information
- 2013 démarche auprès des maires
- Formation avec la FREDON pour les communes signataires de la charte





Formations/sensibilisations

- Formation certificat
- Journées avec l'URCPIE :
- ✓ L'arbre dans nos commune
- à Le Quesnel le 20 mars 2013
- Objectif zéro phyto
 à Méharicourt le 17 mai 2013

<u>Prochainement</u>:

Comment communiquer efficacement sur les changements de pratiques?

Le 17 décembre à Rosières-en-Santerre





Communication avec les particuliers

- Bulletins communaux
- Document de sensibilisation
- Panneaux dans la commune ?





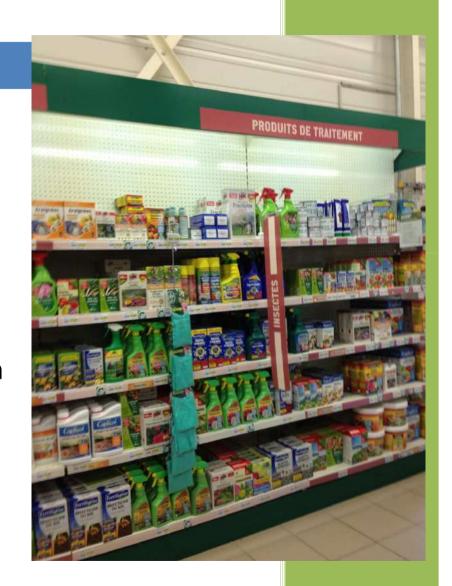
Line 180 access ser jair

Larves 60 quarters ser jours



Jardineries

- Charte de l'AEAP fin 2014
- Rencontre avec les jardineries dans les communes du SIEP
- Distribution d'affiches et échanges
- Gamm vert : démarche de réduction engagée et potentiel pour signature
- Plus de difficultés pour structure indépendante



Actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an
	Réaliser une enquête auprès des communes pour comprendre la raison de leur non d'adhésion à la charte et mettre en avant les difficultés qu'elles rencontrent	16 enquêtes réalisées	Nombres d'enquêtes réalisées	Α	Non connu	15
	Convaincre les communautés de communes de s'engager pour la charte d'entretien des espaces verts	2 réunions	nombre de réunion	Α	0	2
PA 5.1	Mettre en place des réunions d'information pour rappeler l'obligation réglementaire des communes et proposer la mise en place de méthodes alternatives.	5 réunions d'information	Nombre de réunion d'information	В	0	2
	Réaliser des journées de démonstration de matériels alternatifs et sensibiliser les communes à un achat groupé.	5 journées de démonstration	Nombre de journée de démonstration	В	Non connu	2
	Transmettre un cahier des charge type aux communes pour les contrats avec des paysagistes	3 au minimum	Nombre de cahier des charges transmis	В	0	0
	Réaliser des campagnes de suivi des molécules utilisées la SNCF	5 campagnes d suivi réalisés	i campagne de	Α	1	2
PA 5.2	Appuyer les pratiques exemplaires sur le territoire (exemple Conseil Général, la commune de Méharicourt, la commune le Quesnel,)		Nombre d'échange avec le Conseil Général de la Somme	В	2 Group de trava	1 2
PA 5.3	Sensibiliser les fournisseurs de produits phytosanitaires tels les jardineries.	que 2	Nombre d'échange avec les fournisseurs de produits phytosanitaires	A	0	1
	Organiser des réunions publiques envers les particuliers insistant sur la nocivité des produits utilisés et appuyer pratiques exemplaires sur le territoire	I 5 relinions	Nombre de réunior publique	n A	0	1



Programme d'actions non agricole

Thématique n° 1: Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7: Communication (COM)

Fiche thématique 6 : Activités Artisanales et Industrielles

ART

Cibles

Environ 57 sites industriels dont 10 ICPE, 28 sites BASIAS et 2 sites BASOL Environ 70 artisans

MOA

Structure porteuse de l'ORQUE, Communautés de communes

Actions	Intitulé des actions	Nb /s actions	Priorité
ART6.1	Encourager les artisans à une meilleure maîtrise de leur rejet et de leur déchet	3	1

Actions	ns Intitulé		Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an
	Mettre en place des réunions d'information auprès des professions artisanales	2 réunions d'information	Nombre de réunion d'information	А	0	En cours
	Etablir des rencontres personnalisées des artisans volontaires pour établir un diagnostic de leur rejets et déchets dangereux pour l'eau.		Nombre de diagnostic réalisé	Α	Non connu	5
ART 6.1	Régulariser les établissements	A définir	Nombre d'autorisation de rejet signées	В	0	
	Etablir un partenariat avec les DREAL pour l'inspection et la surveillance de certains sites présents dans l'AAC (DARKIEWICZ, FERRINOX, SITPA et SMO)	5	Nombre de réunion avec la DREAL	А	0	2



Artisans

- Présentation le 10 avril 2013 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la convention CMA/AEAP
- Réunion SIEP/CMA le 19 avril 2013
- 6 artisans diagnostiqués dans l'AAC et 1 dépôt de dossier de demande de participation financière à l'AEAP
- Réunion de sensibilisation de la Confédération de l'Artisanat et des petites Entreprises du Bâtiment pour les peintres à partir de 2014



Industries



Echanges avec la DREAL pour l'inspection des sites présents dans l'AAC (SITPA, SMO, Ferinox, Liszcz)



Maucourt (Liszcz) arrêté de travaux d'office





Programme d'actions non agricole

Thématique n° 1: Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7: Communication (COM)

Fiche thématique 7 : Communication

COM

Cibles

Tous les types de publics

MOA

Structure porteuse de l'ORQUE

Actions	Intitulé des actions	Nb /s actions	Priorité
COM7.1	Communiquer sur les résultats du DTMP et favoriser leur prise en compte par chaque acteur.	3	3
COM7.2	Intéresser les scolaires aux questions de l'eau	3	2

Actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an
	Mise à jour du site internet du SIEP	1	Site internet mis à jour	Α	0	1
	Assurer le suivi et les échanges autour de la prise en compte des résultats du DTMP	1	Nombre de réunion	В	0	1
COM 7.	Élaborer des outils de vulgarisation à destination de chaque catégorie d'acteurs, expliquant les enjeux du territoire et comment en tenir compte dans leurs activités	3	Nombre d'échange par acteur (réunion, plaquette)	В	0	3

		Participer aux projets scolaires de sensibilisation existants pour intégrer la problématique de l'eau sur le territoire.	1	Nombre d'intervention par an	А	2	1
	Vulgariser les informations et les connaissances acquises sur chaque commune et les proposer aux structures scolaires.	A OPIIIII	Nombre d'outils de vulgarisation	В	0	0	
		Mise en place d'un partenariat avec le SMITOM	1	Partenariat effectif	В	En cours	0



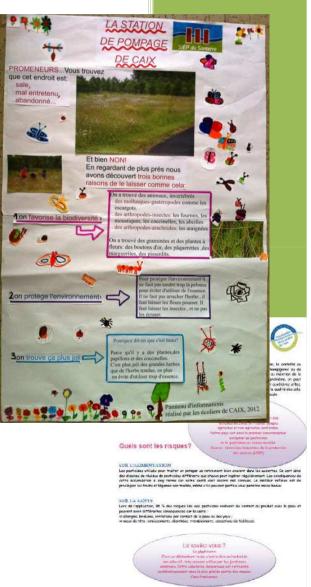
Communication

Mise à jour du site internet :

http://www.siep-du-santerre.fr

Outils de vulgarisation:







Interventions scolaire

Interventions scolaire à l'école de CAIX :

➤ 2010: visite station de Caix 1/réservoirs

≥2010: différents ateliers sur l'eau

> 2011: mise en place d'un potager

➤ 2012: visite du site de Caix 1 et explication de la « Biodiversité/gestion

différenciée » et réalisation d'un panneau avec les enfants

≥2013: Intervention sur l'eau avec le CPIE

<u>Interventions scolaire à l'école Sainte Famille à Rosières</u>:

➤ 2013: Visites de station de Caix 1/Réservoirs

>2014: intervention sur l'eau avec le CPIE (16 janvier 2014)

> 2014 : intervention avec les petites sections en projet

>2014: voir pour intervention Caix





Ordre du jour

- Rappels sur l'étude
- Présentation du suivi du plan d'actions agricole
- Présentation du suivi du plan d'actions non agricole
- Perspectives pour 2014



Perspective 2014

- Continuer et suivre la mise en œuvre des actions
- Etude d'une modélisation de transfert de la migration des nitrates AEAP/BRGM
- Pas de suivi des diagnostics agricoles en 2014 mais en 2015
- Réunions techniques ou groupes de travail tout au long de l'année 2014
- Difficultés de réunir toutes les informations sur le territoire



Perspective 2014

Prochainement:

- Formation communes sur la communication charte
- Réunion technique avec les communautés de communes pour ANC début 2014
- Réflexion analyses dans les points de collecte des eaux pluviales avec la CCS
- Intervention scolaire
- Organisation d'une réunion de sensibilisation concernant la matière organique des sols (SATEGE)
- Charlotte Defoly suivra l'étude jusque septembre 2014
- Réunion de copil de suivi dans 1 an



Merci de votre attention









ANNEXE 7:

MAE 2013



Préfet de la Somme

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Amiens, le 16 juillet 2012

Monsieur le Président

80170 ROSIERES EN SANTERRE

SIEP du Santerre 1, rue d'Assel BP 20022

Service Economie Agricole

Bureau des aides aux structure aux exploitations agricoles

Nos réf.: CB/GC

Affaire suivie par : C. BOLLOTTE

Tél.: 03 22 97 23 05 Fax: 03 22 97 23 57

Courriel: catherine.bollotte@somme.gouv.fr

Objet: Agrément opérateur agroenvironnemental 2013

REÇU | 6 3 0 JUIL. 2012 Rép:_____

Monsieur le Président,

Vous avez proposé le 20 avril 2012 votre candidature au titre d'opérateur agroenvironnemental sur le territoire Aire de captage de CAIX, enjeu DCE, dans le cadre de la programmation du P.D.R.H. 2007-2013.

J'ai l'honneur de vous informer que cette candidature a été agréée.

Le ou les projets devront être déposés complets (avec notices et cahiers des charges pour chaque mesure) auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour le 14 septembre prochain. Ces projets feront l'objet d'une présentation et d'une analyse lors d'un comité technique de la commission régionale agroenvironnementale (CRAE) (DRAAF, Agences de l'Eau, Conseil Régional, Conseils Généraux, ASP, DREAL et DDTM) courant octobre 2012.

La DDTM sera ensuite chargée de rapporter l'avis de ce comité à la CRAE, qui aura lieu en décembre 2012.

Les modèles de notice et cahier des charges sont disponibles sur le site ftp de la DRAAF : ftp.://drdaf80-SREAFE-invite:invite@ftp.agriculture.gouv.ft/depot

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires et de la mer

Paul GERARD















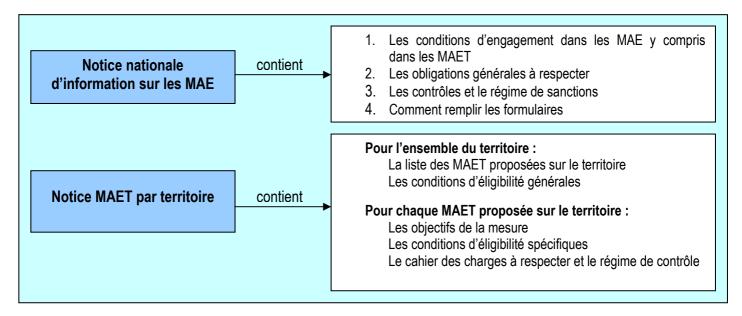
NOTICE D'INFORMATION

TERRITOIRE « Aire d'Alimentation des Captages de Caix » OPERATEUR « SIEP du Santerre » Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) CAMPAGNE 2013

Enjeu:: 12 DCE

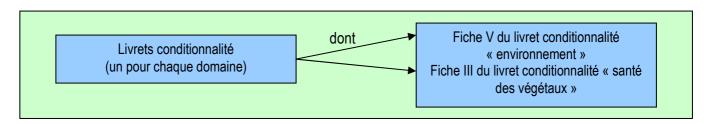
Cette notice présente l'ensemble des **mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET)** proposées sur le territoire «Aire d'Alimentation des Captages de Caix ».

Elle complète la notice nationale d'information sur les mesures agroenvironnementales (MAE).



Les bénéficiaires de MAE doivent remplir, comme pour les autres aides, les exigences de la conditionnalité, avec des exigences supplémentaires spécifiques aux MAE, concernant la fertilisation et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ces exigences spécifiques sont présentées et expliquées respectivement dans la fiche V du livret conditionnalité du domaine environnement et dans la fiche III du livret conditionnalité du domaine santé des végétaux.

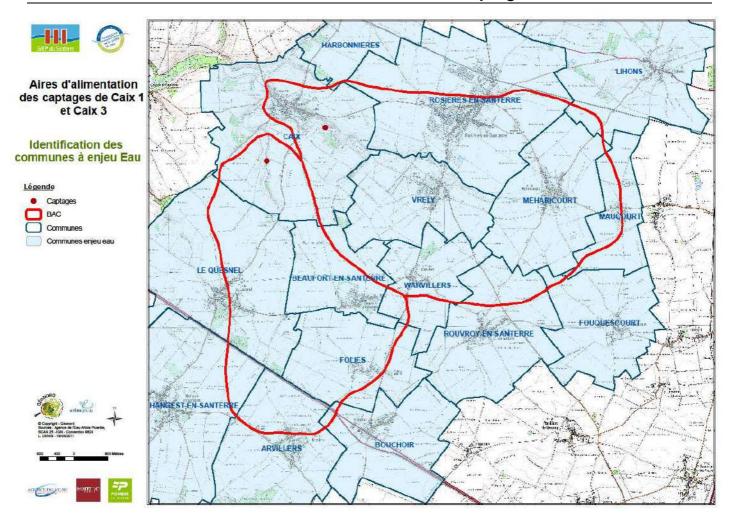
Les différents livrets de conditionnalité sont à votre disposition en DDTM.



Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAET.

Si vous souhaitez davantage de précisions contactez votre DDTM Notice.SEP2

1. Périmètre du territoire « Aire d'Alimentation des Captages de Caix » retenu



Seuls les éléments situés dans les communes de ce territoire sont éligibles aux mesures territorialisées qui y sont proposées (Cf. § 3).

L'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de Caix a une superficie de 5300 hectares, elle est constituée de 16 limites communales. Les 16 communes se trouvent dorénavant en enjeu Eau de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du PDRH :

- Arvillers
- Beaufort-en-Santerre
- Bouchoir
- Caix
- Folies
- Fouquescourt
- Hangest-en-Santerre
- Harbonnières
- Le Quesnel
- Lihons
- Maucourt
- Méharicourt
- Rosières-en-Santerre
- Rouvroy
- Vrély

Notice.SEP2

Warvillers

Ces 16 communes possèdent une superficie totale de 14 285 ha.

2. Résumé du diagnostic agroenvironnemental du territoire

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau de 2000, Les captages de Caix 1 et Caix 3 du SIEP du Santerre ont été déclarés prioritaires par le Grenelle de l'environnement. Dans ce contexte, le SIEP a engagé sur ce territoire, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Conseil Régional de Picardie et le Conseil Général de la Somme une Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE). Cette opération a pour objectif de lutter contre l'ensemble des pollutions diffuses dans un périmètre déterminé suivant une méthode du BRGM qui se nomme l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC).

Certaines mesures du plan d'actions de l'AAC de Caix préconisent la contractualisation des MAET :

- Améliorer les pratiques de fertilisation azotée Engager des surfaces dans des mesures pour limiter la fertilisation azotée (MAET, type "PEA niveau 3")
- Favoriser les pratiques limitant les pertes par ruissellement et infiltration Création, maintien ou restauration de couverts herbacés, surfaces en agroforesterie, cultures non alimentaires ou TTCR dans les zones les plus vulnérables par le biais des dispositifs environnementaux (MAET, appel à projet PEA, autre appel à projet)
- > Améliorer les pratiques de traitement par les produits phytosanitaires Souscription à des mesures en faveur de la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (PEA, MAET)

L'enjeu au niveau des captages de Caix est la réduction des nitrates. Le taux de nitrates a déjà dépassé la norme de potabilisation lors des inondations de 2001. Aujourd'hui, les teneurs en nitrates sont comprises entre 40 et 50 mg/l pour Caix 1. En ce qui concerne les produits phytosanitaires recherchés, l'atrazine et sous-produits (déséthylatrazine), le diuron, l'oxadixyl sont les plus fréquemment retrouvés dans les analyses de qualité de l'eau.

La dégradation de la ressource en eau par les pollutions diffuses, principalement par les nitrates et les produits phytosanitaires, affecte donc l'approvisionnement en eau potable.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques agricoles dans l'AAC

Nombre d'exploitations sur les communes du territoire	49		
Surface du territoire	5275	ha	
SAU du territoire	4 615	ha	85,4898 % du territoire
Surface en GC du territoire	3626	ha	77,5118 % de la SAU
Surface en prairies du territoire	203	ha	4,33946 % de la SAU

L'ACC de Caix est occupé essentiellement par des grandes cultures. Les exploitations sont donc de type polyculture. La grande majorité des exploitations est consacrée à la culture céréalière et aux cultures industrielles (betteraves, pommes de terre, pois). La part de la culture principale dans l'assolement est en moyenne de 47%. Peu d'élevages y sont recensés.

L'enjeu principal de l'AAC de Caix est la préservation de la qualité de l'eau potable.

3. Listes de mesures agroenvironnementales proposées sur le territoire

Couvert	Mesure	Libellé	Montant	Financement	
	PI_SEP2_GC3	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 50% hors herbicides et 40% herbicides	188,00 €		
	PI_SEP2_GC4		¹ GC :200, 00€ LPC : 350, 00€		
	PI_SEP2_GC6	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 35% hors herbicides et 30% herbicides	110,00 €		
grandes	PI_SEP2_G12	Réduction progressive du nombre de doses homologuées des traitements phytosanitaires hors herbicides de 50% avec limitation de la fertilisation totale et minérale azotée à 120 UN	224,00 €		
cultures	PI_SEP2_G15	Réduction progressive du nombre de doses homologuées des traitements phytosanitaires hors herbicides de 35% avec limitation de la fertilisation totale et minérale azotée à 120 UN	178,00 €		
	PI_SEP2_G24	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire avec limitation de la fertilisation totale azotée à 120 UN	GC :313,00 € LPC : 463,00 €		
	PI_SEP2_ZR1	Création et entretien d'un maillage de Zone de Régulation Ecologique	392,00 €	AEAP	
		Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	548,00 €	/FEADER	
	PI_SEP2_GE1	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	126,00 €		
	PI_SEP2_HE2	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	228,00 €		
Herbe	PI_SEP2_HE3	Création et entretien d'un couvert herbacé avec limitation de la fertilisation à 60 UN	322,00 €		
Herbe	PI_SEP2_HE4	Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation (bandes ou parcelles enherbées)	386,00 €		
	PI_SEP2_HE5	Création et entretien de bandes ou parcelles enherbées	234,00 €		
Maguera	PI_SEP2_HA1	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 1 côté	0,19 €		
	PI_SEP2_HA2	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 2 côtés	0,34 €		
éléments fixes du territoire	PI_SEP2_BO1	Entretien de bosquets	128,00 €		
	PI_SEP2_PE1	Restauration/entretien de mares et plans d'eau	96,00 €		

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice «Aire d'Alimentation des Captages de Caix».

LPC : Légumes de Plein Champ

Notice.SEP2

¹ GC : Grandes cultures

4. Conditions d'éligibilité de votre demande d'engagement dans une ou plusieurs MAE territorialisées

L'AAC de Caix est considéré comme un secteur prioritaire. Si l'enveloppe de financement est dépassé, ce sont les mesures concernant la réduction voir l'absence de fertilisation qui seront prioritaires.

Ces priorités tiendront, toutefois, compte des priorités définis par le financeur dans l'article 2 de la délibération n°11-A-007 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (Annexe 1).

5. Comment remplir les formulaires d'engagement pour une mesure territorialisée proposée sur le territoire «Aire d'Alimentation des Captages de Caix»?

Pour vous engager en 2013 dans une MAET, vous devez obligatoirement remplir 3 documents et les adresser à la DDTM avec votre dossier de déclaration de surface avant le 15 mai 2013.

5.1 Le registre parcellaire graphique

<u>Déclaration des éléments engagés dans une</u> MAET

Sur l'exemplaire du RPG que vous renverrez à la DDT, vous devez dessiner précisément et **en vert** les surfaces que vous souhaitez engager dans chacune des mesures territorialisées proposées. Puis, vous indiquerez pour chacun des éléments dessinés le numéro de l'élément, qui devra obligatoirement être au format « S999 », c'est-à-dire un S suivi du numéro attribué à l'élément surfacique engagé (ex: S1, S2, etc.). Pour de plus amples indications, reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE.



Si vous souscrivez une des mesures :

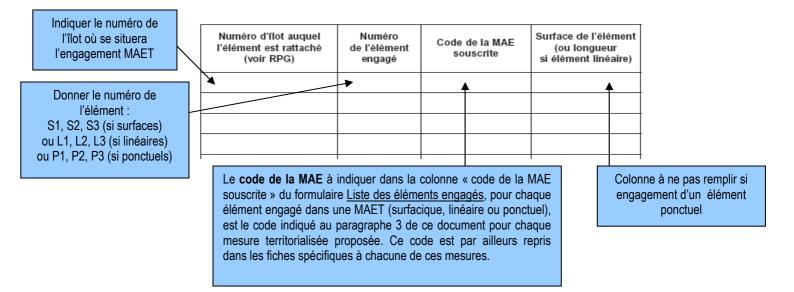
- PI SEP2 HA1 ou PI SEP2 HA2 entretien de haies,
- PI_SEP2_TL1 entretien mécanique de talus enherbés,
- PI_SEP2_FO1 entretien des fossés et rigoles,

vous devez également dessiner précisément et en VERT les éléments LINEAIRES (haies, talus ou fossés) que vous souhaitez engager dans chacune de ces mesures territorialisées linéaires. Puis, vous indiquerez pour chacun des éléments dessinés le numéro de l'élément, qui devra obligatoirement être au format « L999 », c'est-à-dire un L suivi du numéro attribué à l'élément linéaire engagé (ex : L1, L2...). Si vous souscrivez une des mesures

- PI_SEP2_AR2 entretien d'arbres isolés ou en alignement,
- PI_SEP2_PE1 restauration et/ou entretien de mares,

vous devez également dessiner précisément et en VERT les éléments PONCTUELS (mares ou arbres isolés) que vous souhaitez engager dans chacune de ces mesures territorialisées ponctuelles. Puis, vous indiquerez pour chacun des éléments dessinés le numéro de l'élément, qui devra obligatoirement être au format « P999 », c'est-à-dire un P suivi du numéro attribué à l'élément linéaire engagé (ex : P1, P2...). Pour de plus amples indications, reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE.

5.2 Le formulaire « Liste des éléments engagés »



5.3 Le formulaire de demande d'engagement en MAE

→ Vous devez indiquer dans le **cadre A**, à la rubrique « je m'engage cette année dans les mesures agroenvironnementales territorialisées suivantes », la <u>quantité totale</u> que vous souhaitez engager dans chacune des mesures territorialisées proposées, sur une ligne du tableau.

Ce total doit correspondre au total des quantités que vous avez indiqué respectivement pour chaque mesure sur votre formulaire « Liste des éléments engagés ».

Enfin, <u>si vous ne demandez pas par ailleurs à bénéficier de l'ICHN</u>, vous devez remplir le **cadre B** sur les animaux herbivores de votre exploitation, afin que la DDTM soit en mesure de calculer le chargement de votre exploitation.

Pour tout renseignement:

d'ordre réglementaire

DDTM de la Somme

Correspondante : Hélène WALLON helene.wallon@somme.gouv.fr

Tel: 03.60.03.46.83 Fax: 03.22.97.23.57

d'ordre technique

l'animateur

Correspondants : Marine Josse animatrice-siepdusanterre@orange.fr

SIEP du Santerre B.P 20022

80171 Rosières-en-Santerre

Tel: 02.22.88.45.20 Fax: 03.22.88.93.15

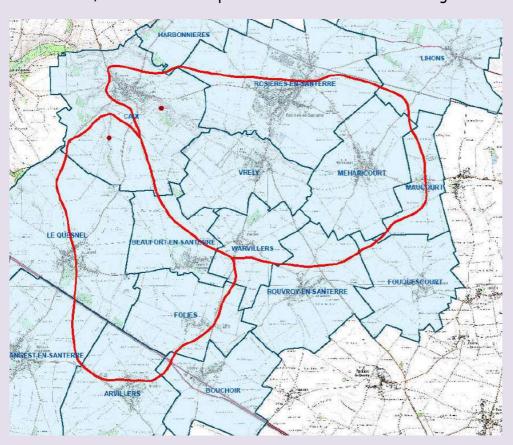
Correspondants: Alexandre Eeckhoute

Mesures Agroenvironnementales dans l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix

Les captages de Caix 1 et Caix 3 du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre ont été déclarés prioritaires par le Grenelle de l'environnement.

Dans ce contexte, le SIEP a engagé sur ce territoire, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Conseil Régional de Picardie et le Conseil Général de la Somme une Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau. Cette opération a pour objectif de lutter contre l'ensemble des pollutions diffuses dans un périmètre déterminé. Le périmètre se nomme l'Aire d'Alimentation des Captages avec une superficie de 5300 hectares. Elle est constituée de 16 limites communales toutes classées en *enjeu Eau de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du PDRH*.

Depuis 2012, le SIEP a ouvert des mesures sur le territoire, 6 communes étaient éligibles. Dorénavant, les 16 communes peuvent souscrire aux mesures agroenvironnementales.



Identification des communes à enjeu eau concernées :

Arvillers Beaufort-en-Santerre Bouchoir Harbonnières Hangest-en-Santerre Caix **Folies** Fouquescourt Le Quesnel Lihons Méharicourt Maucourt Rosières-en-Santerre Rouvroy-en-Santerre Vrély Warvillers

Une notice spécifique et un cahier des charges à respecter seront donnés pour chacune de ces mesures.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

D'ordre réglementaire :

DDTM de la Somme

Correspondante : Hélène WALLON helene.wallon@somme.gouv.fr

Tel: 03.60.03.46.83 Fax: 03.22.97.23.57

D'ordre technique

SIEP du Santerre

Correspondants : Marine Josse animatrice-siepdusanterre@orange.fr

B.P 20022

80171 Rosières-en-Santerre

Tel: 02.22.88.45.20 Fax: 03.22.88.93.15

<u>Chambre d'Agriculture de la Somme</u> Correspondants : Alexandre Eeckhoute

Tel: 06.84.95.28.80

Mesures Agroenvironnementales dans l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix

Liste des mesures agroenvironnementales proposées sur le territoire :

Couvert	Mesure	Libellé	Montant par hectare et/ou mètre linéaire	Financement
	PI_SEP2_GC3	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 50% hors herbicides et 40% herbicides	188,00 €	
	PI_SEP2_GC4	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire	Grande Culture: 200, 00€ Légumes de Plein Champ : 350, 00€	
	PI_SEP2_GC6	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 35% hors herbicides et 30% herbicides	110, 00 €	
	PI_SEP2_G12	Réduction progressive du nombre de doses homologuées des traitements phytosanitaires hors herbicides de 50% avec limitation de la fertilisation totale et minérale azotée à 120 UN	224,00 €	
	PI_SEP2_G15	Réduction progressive du nombre de doses homologuées des traitements phytosanitaires hors herbicides de 35% avec limitation de la fertilisation totale et minérale azotée à 120 UN	178,00 €	
PI_SEP2_G24 PI_SEP2_ZR1		Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire avec limitation de la fertilisation totale azotée à 120 UN	GC :313,00 € LPC : 463,00 €	
		Création et entretien d'un maillage de Zone de Régulation Ecologique	392,00 €	
	PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	548,00 €	
	PI_SEP2_GE1	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	126,00 €	
PI_SEP2_HE2 PI_SEP2_HE3		Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	228,00 €	
		Création et entretien d'un couvert herbacé avec limitation de la fertilisation à 60 UN	322,00 €	
		Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation (bandes ou parcelles enherbées)	386,00 €	
		Création et entretien de bandes ou parcelles enherbées	234,00 €	
	PI_SEP2_HA1	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 1 côté	0,19 €	
Mesures entretien	PI_SEP2_HA2	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 2 côtés	0,34 €	
éléments fixes du territoire	PI_SEP2_BO1	Entretien de bosquets	128,00 €	
	PI_SEP2_PE1	Restauration/entretien de mares et plans d'eau	96,00 €	















Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE) 7 novembre 2013 Opérateur MAE 2014

















Création du SIEP en 2001

83 communes

Superficie: 57 000 ha

Abonnés: 18 456

Péronne

Arriens

Péronne

Rosieres ou santerre

Péronne

Amiens

Amiens

Poentie du SIEP du Santerre

Péronne

Amiens

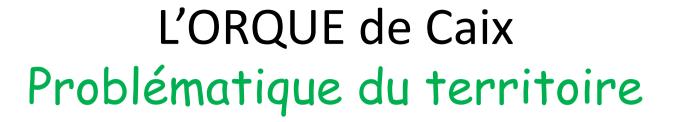
Quatre stations de pompage:

Caix 1 (4 forages), Caix 3 (2 forages), Potte et Morchain (2 forages).

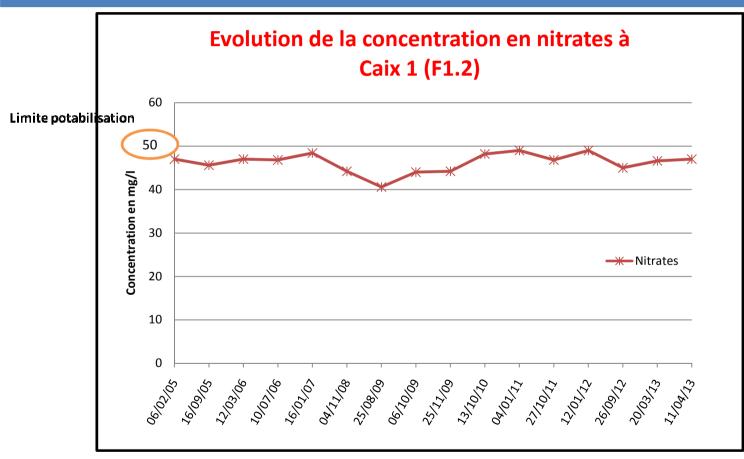
Volume prélevés à en 2012 :

> Caix 1 et Caix 3 : 2 800 772 m³

> Potte et Morchain: 1 101 258 m³







L'objectif est de **garantir l'alimentation en eau potable** et de maintenir un **prix convenable** de l'eau sur le territoire





Aires d'alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3

Légende

Captages

Aires d'alimentation

Périmètres de protection :

immédiate

rapprochée

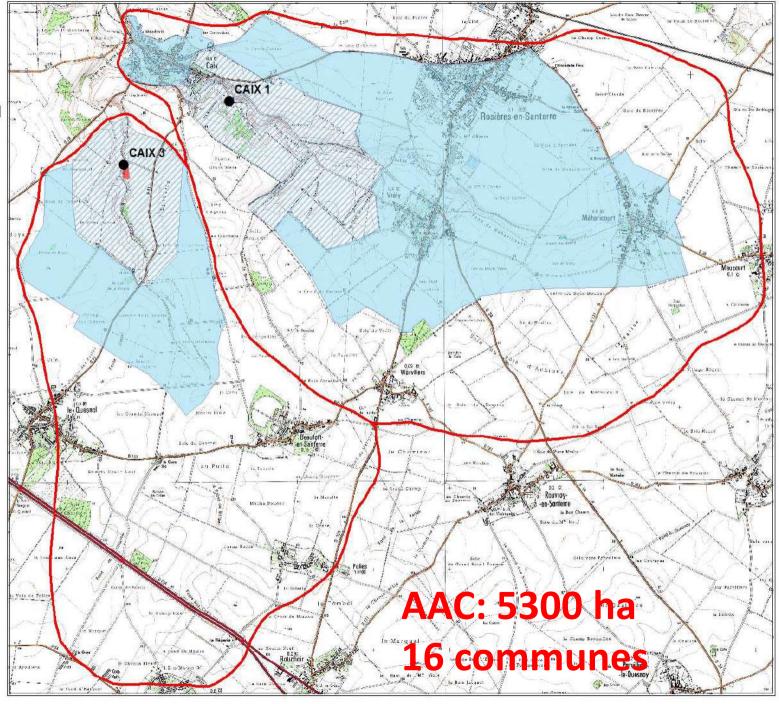
éloignée











L'ORQUE de Caix



Communes de l'AAC:

Arvillers

Beaufort-en-Santerre

Bouchoir

Harbonnières

Hangest-en-Santerre

Caix

Folies

Fouquescourt

Le Quesnel

Lihons

Méharicourt

Maucourt

Rosières-en-Santerre

Rouvroy-en-Santerre

Vrély

Warvillers





Aires d'alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3

Identification des ommunes à enjeu Eau

<u>Légende</u>

Captages

BAC

Communes

Communes enjeu eau

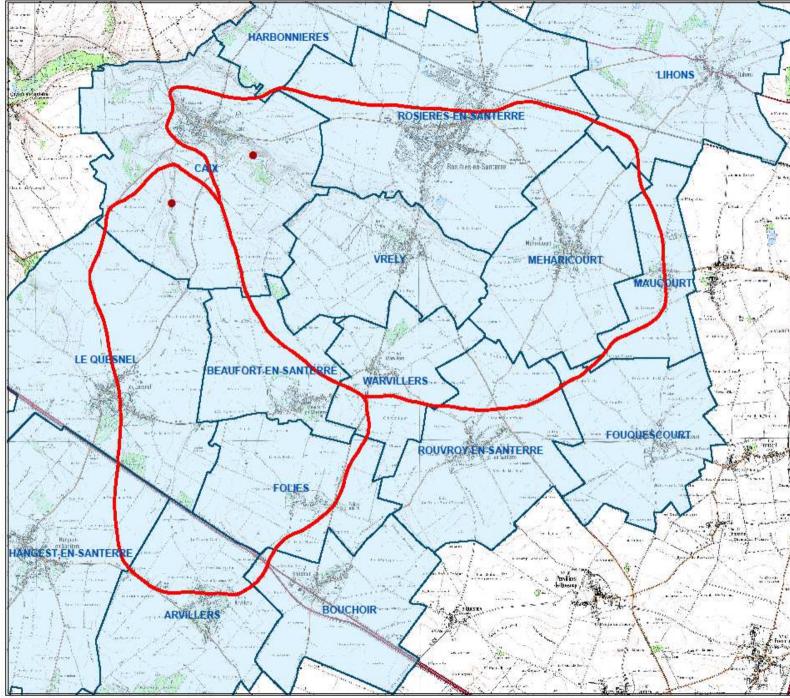
















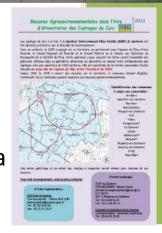
Réunion d'information à destination des agriculteurs animée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'Eau et l'Agriculture Biologique de Picardie le 12 février 2013.

34 agriculteurs présents sur 229 agriculteurs invités (106 exploitants qui cultivent dans l'AAC et 123 agriculteurs en plus cette année dans le cadre de l'ouverture des 10 communes à enjeu eau supplémentaires)



Envoi d'un courrier de rappel aux 106 exploitations de l'AAC avec les différentes aides et les dates limites.

Diffusion des informations via le site internet, la plaquette et les acteurs du territoire.







Aires d'alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3

MAET 2012

Légende

Aires d'alimentation

Vulnérabilité de la ressource en eau:

Très élevée Elevée

Modérée

Linéaires engagés

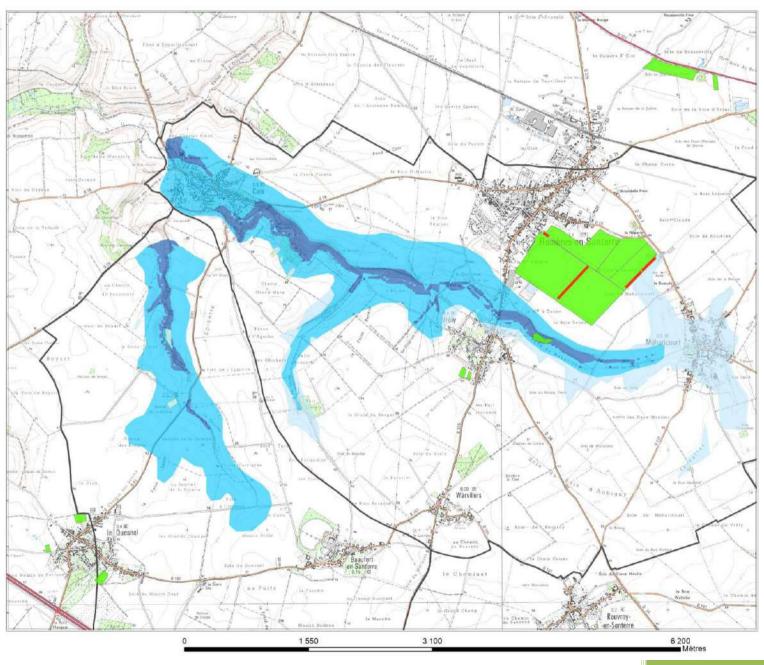
Surfaces engagées











Bilan campagne 2013 Contractualisations



Budget initiale: 506 830 €

3 agriculteurs ayant souscrit à 4 mesures

Montant: 37 382,1 € sur 5 ans

2013	Code mesure	Désignation	Surfaces engagées	unité	Montant unitaire	Total annuel	Total sur 5 ans
EARL COTTINET	PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'interêt floristique ou faunistique	0,3	ha	548	164,4	822
	PI_SEP2_HE2	Absence totale de fertilisation sur prairie 0,72		ha	228	164,16	820,8
	Total		1,02		776	328,56	1642,8
EARL DES CORNOEUILLERS	PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'interêt floristique ou faunistique	2,02	ha	548	1106,96	5534,8
EARL VILTART PI_SEP2_G24		Conversion à l'agriculture biologique + limitation de la fertilisation à 120 UN	19,3	ha	313	6040,9	30204,5
Total							37382,1



Rappel 2012

	prévu	réalisé
Exploitations concernées par un engagement	10	3
Surfaces par type de couvert		
Grande culture	590	131,4
Herbe	70	6,17
Couvert	34	1,07
Elements fixes	1600 ml	1140 ml
Coût total des mesures	608 880 €	55 289, 1 €

Total montant MAE 2012/2013:

92671,2

[1] GC : Grandes cultures

LPC : Légumes de Plein Champ

Campagne 2014

Mesures proposées

	Couvert	Mesure	Libellé	Montant	Financem ent
1		PI_SEP2_GC3	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 50% hors herbicides et 40% herbicides	188,00 €	
	Grandes cultures			GC :200 € LPC : 350 €	
		PI_SEP2_GC6	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 35% hors herbicides et 30% herbicides	110,00 €	
			Création et entretien d'un maillage de Zone de Régulation Ecologique	392,00€	Agence de l'Eau
			Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	548,00€	Artois Picardie
		PI_SEP2_GE1	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	126,00€	
He	erbe		Création et entretien de bandes ou parcelles enherbées	234,00€	
		PI_SEP2_HA1	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 1 côté	0,19€	
	Mesures entretien éléments	PI_SEP2_HA2	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 2 côtés	0,34 €	
	<i>c</i> :	PI_SEP2_BO1	Entretien de bosquets	128,00€	
		PI_SEP2_PE1	Restauration/entretien de mares et plans d'eau	96,00€	





Code de la mesure	Libellé	Montant unitaire (A)	Objectif de contractualisation (ha, u, ml) (B)	Montant pour 1 an (C=AxB)	Montant pour 5 ans (D=Cx5)
PI_SEP2_GC3	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 50% hors herbicides et 40% herbicides	188,00 €	10	1 880,00 €	9 400,00 €
PI_SEP2_GC4	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire - Grandes Cultures	200,00€	10	2 000,00 €	10 000,00 €
PI_SEP2_GC6	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 35% hors herbicides et 30% herbicides	110,00€	10	1 100,00 €	5 500,00 €
PI_SEP2_ZR1	Création et entretien d'un maillage de Zone de Régulation Ecologique	392,00€	10	3 920,00 €	19 600,00 €
PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	548,00€	10	5 480,00 €	27 400,00 €
PI_SEP2_GE1	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	126,00 €	5	630,00€	3 150,00 €
PI_SEP2_HE5	Création et entretien de bandes ou parcelles enherbées	234,00 €	10	2 340,00 €	11 700,00 €
PI_SEP2_HA1	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 1 côté	0,19€	500	95,00€	475,00 €
PI_SEP2_HA2	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 2 côtés	0,34 €	500		850,00 €
PI_SEP2_BO1	Entretien de bosquets	128,00€	10	1 280,00 €	6 400,00 €
PI_SEP2_PE1	Restauration/entretien de mares et plans d'eau	96,00€	1	96,00 €	480,00 €
TOTAL				14 011,00 €	70 055,00 €





11 mesures

Budget : 70 055 €

Modifications en entre 2013 et 2014 :

Pour l'année 2014, il a été demandé à ce qu'aucun engagement, quel que soit le financeur, ne soit pris sur les EU FERTI01, ni les EU Herbe_02 et Herbe_03 en zone l2 en enjeu eau.

Suppression de 8 mesures.

Cela signifie que les mesures ci-dessous ne peuvent pas être proposées en 2014 :

PI_SEP2_G12	Réduction progressive du nombre de doses homologuées des traitements phytosanitaires hors herbicides de 50% avec limitation de la fertilisation totale et minérale azotée à 120 UN	224,00 €
PI_SEP2_G15	Réduction progressive du nombre de doses homologuées des traitements phytosanitaires hors herbicides de 35% avec limitation de la fertilisation totale et minérale azotée à 120 UN	178,00 €
PI_SEP2_G24	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire avec limitation de la fertilisation totale azotée à 120 UN	GC :313,00 € LPC : 463,00 €
PI_SEP2_HE2	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	228,00€
PI_SEP2_HE3	Création et entretien d'un couvert herbacé avec limitation de la fertilisation à 60 UN	322,00 €
PI_SEP2_HE4	Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation (bandes ou parcelles enherbées)	386,00€

Campagne 2014

Animation



- Fin 2013: communication auprès des agriculteurs ayant réalisés le diagnostic de suivi.
- ➤ Fin janvier 2014 : réunion prévue sur le territoire. Elle serait couplée avec la présentation du suivi du plan d'actions. (SIEP/AEAP/CA/GEONORD)
- ➤ Mai 2014 : Dépôt des dossiers de contractualisation.

Questions



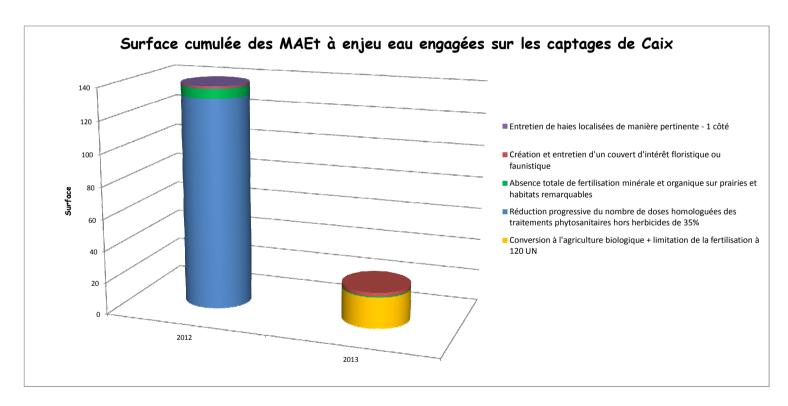
➤ Pourquoi supprimer les mesures liées à la réduction de fertilisation ?



Merci de votre attention



Mesures	Réduction progressive du nombre de doses homologuées des traitements phytosanitaires hors herbicides de 35%	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 1 côté	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 2 côtés	Conversion à l'agriculture biologique + limitation de la fertilisation à 120 UN
2012	131,44	1,07	6,17	0,31	0,83	
2013		2,32	0,72			19,3







Réunions d'informations sur les contrats environnementaux

BAC de Caix

Caix - le 12 Février 2013







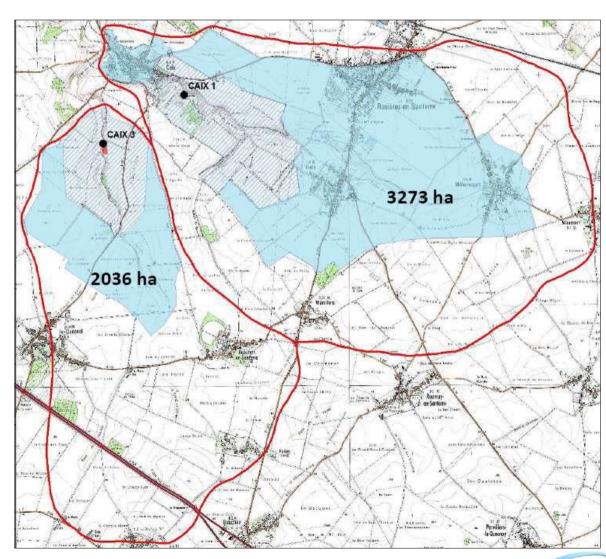




Le territoire



- Surface totale du BAC
- = 5312 ha
- 16 territoires communaux concernés

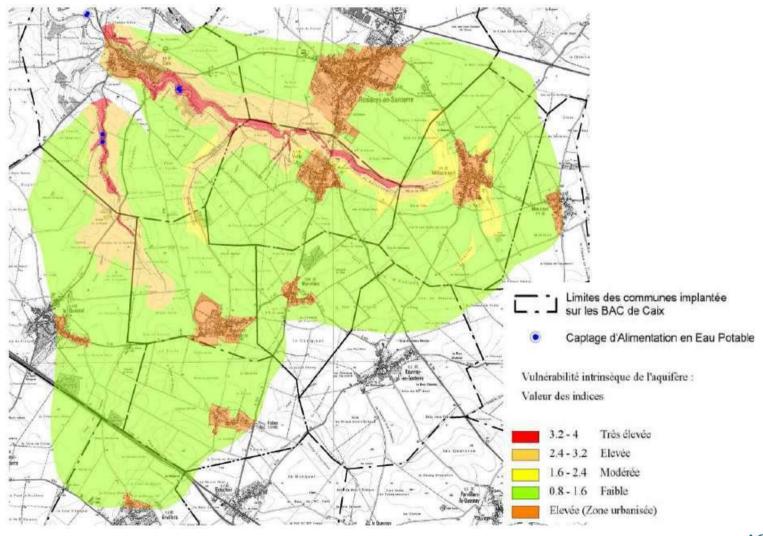








Carte de vulnérabilité du BAC de Caix

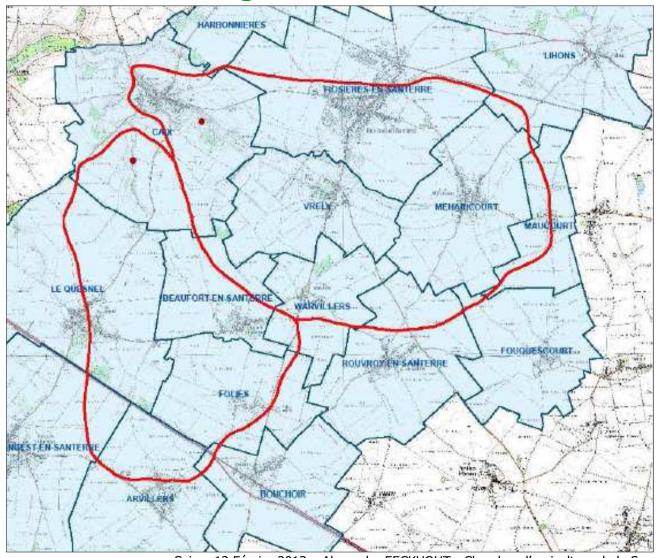








Le territoire éligible aux contrats environnementaux



 ${\sf Caix-12\ F\'{e}vrier\ 2013-Alexandre\ EECKHOUT-Chambre\ d'agriculture\ de\ la\ Somme}$

Communes éligibles:

Communes classées en enjeux « Eau » par l'Agence de l'eau Artois Picardie

+

Démarche « ORQUE »

Arvillers

Beaufort-en-Santerre

Bouchoir

Harbonnières

Hangest-en-Santerre

Caix

Folies

Fouquescourt

Le Quesnel

Lihons

Méharicourt

Maucourt

Rosières-en-Santerre

Rouvroy-en-Santerre

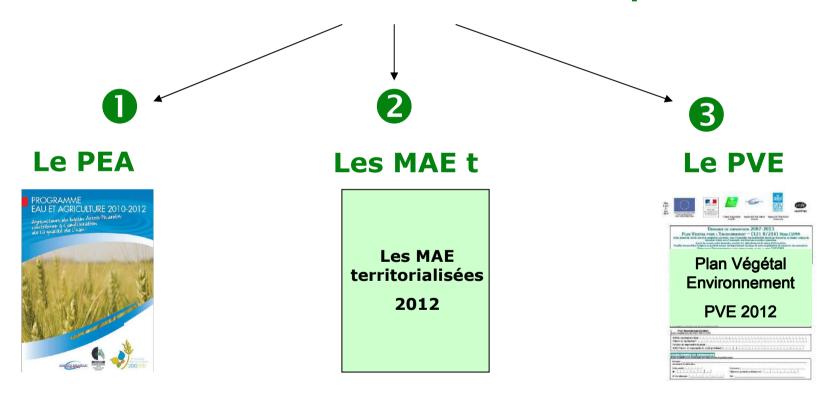
Vrély

Warvillers AGENCE DELEAU





Trois démarches environnementales possibles....



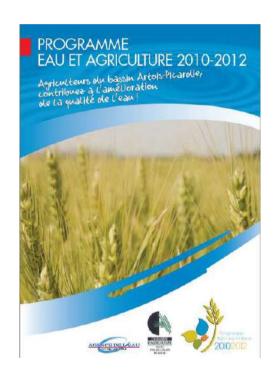
... mais des conditions d'accès et des échéances différentes.







1 Le Programme Eau et Agriculture 2010 - 2013









L'ORIGINE DU PROGRAMME EAU ET AGRICULTURE

En concertation avec ses partenaires, l'Agence a notifié à la Commission Européenne un régime d'aides hors PDRH spécifique au Bassin Artois Picardie



Objectif : améliorer la qualité des ressources en eau





0

Le Programme Eau et Agriculture 2010 - 2013

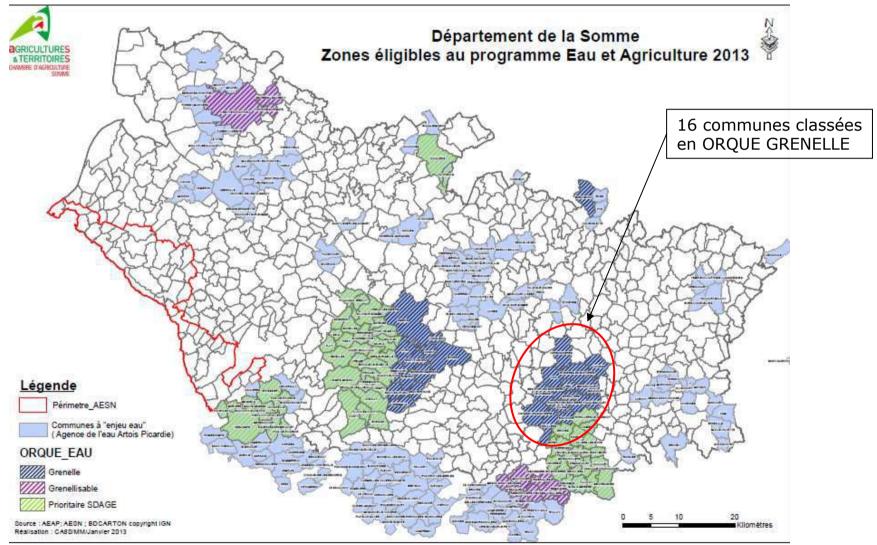
LE CONTENU











Priorité aux dossiers situés dans les secteurs d'ORQUE





PROTECTION INTEGREE EN BLE

niveau 1

- Pas de précédent blé
- Implanter une variété tolérante aux maladies et à la verse
- Privilégier un semis tardif pas avant le 10 octobre
- Adopter des faibles densités de semis
- Gérer au plus précis la fertilisation azotée

niveau 2

+ limiter les désherbages chimiques

niveau 3

+ Supprimer le régulateur







PROTECTION INTEGREE EN BLE

Liste variétés éligibles au PEA en 2012:

Aérobic, Aligator, Allez y, Altigo, Ambition, Apache, Arezzo, Aristote, Attitude, Attlass, Azzerti, BAGOU, Barok, BEermude, Boisseau, Boregar, Centenaire, Chevalier, Compil, Expert, Fluor, Goncourt, Graindor, Hekto, Hybery, Hystar(hyb), JB Diego, Koreli, Lear, Manager, Nirvana Nucléo, Oxebo, Pakito, Phare, Player, Premio, Razzano, Renan, Robigus, Sankara, Scor, Selekt, Sokal, Sponsor, Warrior

Densité de semis en fonction du type de sol et de la date de semis (Nombre de grain/m²)

Date de semis	10 Oct.	15 Oct.	20 Oct.	25 Oct.	30 Oct.
Limon	160	170	180	190	200
Biefs (> 25% d'argile)	192	204	216	228	240
Craies (>30% de CaCO3)	208	221	234	247	260

Biefs: + 20% en densité par rapport aux limons Craies: +30% en densité par rapport aux limons





DESHERBAGE MIXTE SUR CULTURES DE PRINTEMPS

MAÏS et **LEGUMES**

• Limiter les désherbages chimiques :

Désherbage chimique en plein interdit

BETTERAVES

- pas de précédent betteraves
- Limiter les désherbages chimiques en introduisant des techniques alternatives :

Désherbages chimiques en plein limités à trois passages maximum sur tout l'itinéraire technique de la culture







Conditions particulières quels que soient les engagements souscrits en grande cultures

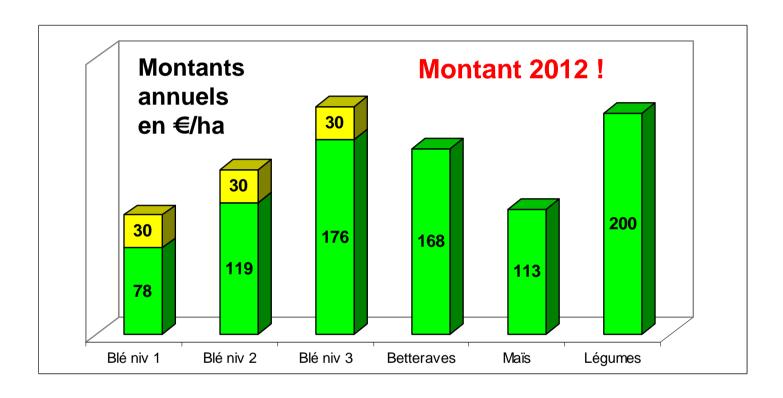
- Engagement minimum :
 - 0,5 ha pour les légumes,
 - 4 ha pour le blé, le maïs et les betteraves,
 - pour 1 ha engagé en betterave, engager au minimum 2 ha en blé
- Suivre une formation sur la protection intégrée ou sur les pratiques alternatives de désherbage validée par l'Agence
- Fournir les Indices de Fréquence de Traitement (IFT) herbicides et IFT global pour les cultures engagées dans le dispositif





0

Le Programme Eau et Agriculture 2010 - 2013



Montants 2012, valables pour les 5 ans de l'engagement

Montants de la mesure blé revus pour les futurs engagements en fonction des cours du blé







Les priorités de financement

- Priorité 1: + 50% de la SAU en zone « Enjeu Eau » et au moins une parcelle en ORQUE Grenelle
- Priorité 2: + 50 % de la SAU en zone « Enjeu Eau » et au moins une parcelle en ORQUE
- Priorité 3: SAU > 50% en « Enjeu eau »
- Priorité 4 : au moins une parcelle en « Enjeu eau »

Dépôt des dossiers en 30 Juin 2013





L'appel à projets « création et entretien de couvert herbacé »

Le projet déposé par l'agriculteur doit préciser :

- L'emplacement des parcelles qui seront remises en herbe
- L'intérêt du projet en terme d'amélioration de la qualité de l'eau
- Le type de couvert qui sera implanté
- L'utilisation prévue de la prairie (fauche, pâturage...)
- La fertilisation azotée qui sera apportée
 - Les pratiques de désherbage envisagées



 La rémunération demandée, justifiée en fonction des coûts additionnels et pertes de revenus





0

Le Programme Eau et Agriculture 2010 - 2013

CHOIX DES PROJETS

Les projets éligibles sont classés en fonction :

- de l'emplacement des parcelles,
- de l'intérêt environnemental des pratiques fixées par l'agriculteur,
- de la pertinence du montant de la rémunération proposée.

Les projets sont retenus par ordre d'intérêt jusqu'à épuisement de l'enveloppe consacrée à l'appel à projets ou jusqu'à épuisement des projets

Si son projet est retenu

L'agriculteur s'engage à garder sa surface en herbe pendant 5 ans et à l'entretenir suivant les pratiques qu'il aura lui-même définies dans son projet.







2 Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t)

Opérateurs : SIEP du Santerre

accompagnée par la Chambre d'Agriculture de la Somme

Objectifs:

Préserver la qualité de l'eau potable

<u>Cible et territoire</u>: Les parcelles localisées dans le territoire (Commune en enjeux « Eau »)

Les mesures : voir tableau détaillé

Date limite de dépôt : 15 mai 2013







Les mesures proposées sur les territoires

1. Réduction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires

4 types de mesures

- 2. Conversion à l'agriculture Biologique
- 3. Mesures herbes

(Création de parcelles enherbée, limitation de fertilisation azoté...)

4. Mesures entretien éléments fixes du territoire

(haies, mares, talus, bosquets)







1. Réduction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires

PI_SEP2_GC3	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 50% hors herbicides et 40% herbicides	188,00 €
PI_SEP2_GC6	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 35% hors herbicides et 30% herbicides	110, 00 €
PI_SEP2_G12	Réduction progressive du nombre de doses homologuées des traitements phytosanitaires hors herbicides de 50% avec limitation de la fertilisation totale et minérale azotée à 120 UN	224,00 €
PI_SEP2_G15	Réduction progressive du nombre de doses homologuées des traitements phytosanitaires hors herbicides de 35% avec limitation de la fertilisation totale et minérale azotée à 120 UN	178,00 €
PI_SEP2_ZR1	Création et entretien d'un maillage de Zone de Régulation Ecologique	392,00€
PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	548,00€
PI_SEP2_GE1	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	126,00€







L'indice de fréquence de traitement (IFT) : C'est quoi ?

Nombre de doses homologuées par hectare appliquées sur une parcelle pendant une campagne culturale.

Exemple: Opus

Dose appliquée = 0,8 L/ha

Dose homologuée = 1 L/ha \Rightarrow IFT = 0,8







IFT de référence en Picardie

Espèces	IFT	IFT	IFT
	herbicides	hors herbicides	total
Betterave	2.38	2.92	5.3
Blé tendre	1.88	4.52	6.4
Colza	1.7	4.87	6.57
Maïs	1.6	0.1	1.7
Orge	1.71	3.19	4.9
Pois	1.44	3.93	5.37
Pomme de terre	2.52	16.29	18.81







1. Réduction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires

Un exemple pour y voir plus clair!

- Une exploitation de 100 ha engage 4 parcelles pour une surface totale de 20 ha

(20 % de la SAU engagée → OK)

- Rotation Colza / Blé / Esc / BS / Blé / Maïs

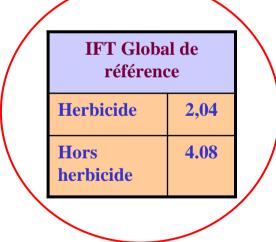
(Maxi 30% de surface Maïs sur parcelle engagé /an, soit 6 ha).

Mesure engagée : Réduction progressive de l'IFT

« Hors herbicide » de 35% et « Herbicide » de 30 %

→ 110 €/ha /an

Défini dans le cahier des charges par l'opérateur









	IFT _{hors herbicides} de référence à respecter sur l'ensemble de vos parcelles en grandes cultures non engagées (1)	Pourcentage de réduction de l'IFT hors herbicides à atteindre sur l'ensemble de vos parcelles en grandes cultures engagées (2)	IFT hors herbicides maximal à respecter sur l'ensemble de vos parcelles en grandes cultures engagées (3) = (1)x(2)
Année 2	4,08	20%	3,26
Année 3	4,08	25%	3,06
Année 4	4,08	30%	2,86
Année 5	4,08	35%	2,65

	IFT herbicides de référence à respecter sur l'ensemble de vos parcelles en grandes cultures non engagées (1)	Pourcentage de réduction de l'IFT herbicides à atteindre sur l'ensemble de vos parcelles en grandes cultures engagées (2)	IFT _{herbicides} maximal à respecter sur l'ensemble de vos parcelles en grandes cultures engagées (3) = (1)x(2)
Année 2	2,04	20%	1,63
Année 3	2,04	20%	1,63
Année 4	2,04	25%	1,53
Année 5	2,04	30%	1,43

(IFT hors-herbicides et herbicides, moyenne Calcul IFT2001-2006 - canton de Rosières - Références surface RA 2000)







1. Réduction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires

Simulation initiale

Année			Ann	ée 1		Année 2			Année 3				Ann	ée 4		Année 5					
Parcelles		P1	P2	P3	P4	P1	P2	P3	P4	P1	P2	P3	P4	P1	P2	P3	P4	P1	P2	P3	P4
Culture		Colza	BS	Maïs	Blé	Blé	Blé	Blé	Maïs	Maïs	Esc	Colza	Blé	Blé	Maïs	Blé	Colza	BS	Blé	Maïs	Blé
Surface		5	6	4	5	5	6	4	5	5	6	4	5	5	6	4	5	5	6	4	5
			-	-			•		•		,	-			-		•			-	
IFT réalisés	Н	1,6	2,63	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6	1,78	1,6	1,5	1,5	1,6	1,5	1,6	2,63	1,5	1,6	1,5
II I Icalises	НН	4	1,5		3,5	3,3	3,2	3,3	0	0	3,07	3,1	3,5	3,3	0	3,3	4	2,1	3,7	0	3,1
IF I Global	НН	1,88			1,53			1,63			1,56			1,80							
	НН		2,9	91		3,26			3,22			3,55			3,44						
Mesure	Réd	uction	progr	essive	de l'I	IFT Hors herbicide de 35 °			%												
			()		-20%			-20%			-25%				-30%					
	н		2,	04		1,63			1,63			1,53					1,	43			
Objectif de			0	K			0	K			O	K		Mauvais					Mau	ıvais	
Objectif de réduction																					
readellon			()			-20)%			-25%			-30%					-35%		
	нн		4,0	80			3,	26		3,06			2,86			2,65					
			0	K			Mau	ıvais			Mau	ıvais			Mau	ıvais			Mau	ıvais	







1. Réduction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires

Développement de la Protection intégrée sur les parcelles de blé en année 3, 4 et 5 : (Réduction d'un régulateur et de fongicide)

baisse progressive de l'IFT de 1 point

Binage maïs à partir de l'année 2

Binage betteraves en année 5

Année	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				
Parcelles		P1	P2	P3	P4	P1	P2	P3	P4	P1	P2	P3	P4	P1	P2	P3	P4	P1	P2	P3	P4
Culture		Colza	BS	Maïs	Blé	Blé	Blé	Blé	Maïs	Maïs	Esc	Colza	Blé	Blé	Maïs	Blé	Colza	BS	Blé	Maïs	Blé
Surface		5	6	4	5	5	6	4	5	5	6	4	5	5	6	4	5	5	6	4	5
IFT réalisés	Н	1,6	2,63	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,2	1,1	1,78	1,6	1,5	1,5	1,2	1,5	1,3	2	1	1	1,3
	НН	4	1,5	0	3,5	3,2	3,2	3,2	0	0	3,07	3,1	2,5	2,3	0	2,3	3,8	2,1	2	0	2,2
IFT Global	НН	1,88				1,43				1,50				1,36				1,33			
		2,91				3,20				2,89				2,84				2,09			
Mesure Réduction progressive de l'IFT Hors herbicide de 35 %																					
Objectif de	н	0				-20%			-20%			-25%				-30%					
		2,04				1,63				1,63				1,53				1,43			
		OK				OK				OK				OK				OK			
Objectif de réduction																					
reduction	НН	0			-20%				-25%			-30%				-35%					
		4,08			3,26				3,06				2,86				2,65				
			OK				OK				OK				OK				OK		

Mesure engagée sur 20 ha: 110 €/ha/an = 2200 € x 5 ans = 11 000€







Engagements

- Engagement <u>fixe à la parcelle</u> et non à la culture
- Ne <u>pas dépasser l'IFT de référence sur les autres parcelles non engagées</u> de l'exploitation
- Engagement de 5 ans à compter du 15 Mai de l'année de dépôt du dossier
- Participer à <u>une formation d'ici 2 ans</u> sur :
 - La protection intégrée
 Aide possible 180€/an
 - Raisonnement des pratiques phyto

Conserver le justificatif de formation à présenter en cas de contrôle

- Engager au minimum 10% de sa surface déclarée en grandes cultures l'année de votre demande
- Engager au <u>maximum 30% de tournesol, maïs, prairie temporaire, et gel</u> intégrés dans la rotation.
- Réaliser un bilan annuel avec un technicien agrée avant le 30/09







2. Conversion à l'agriculture Biologique

PI_SEP2_GC4	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire	Grande Culture: 200, 00€ Légumes de Plein Champ : 350, 00€
PI_SEP2_G24	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire avec limitation de la fertilisation totale azotée à 120 UN	GC :313,00 € LPC : 463,00 €

¹ GC : Grandes cultures

LPC : Légumes de Plein Champ

3. Mesures herbes

(Création de parcelles enherbée, limitation de fertilisation azoté...)

PI_SEP2_HE2	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	
PI_SEP2_HE3	PI_SEP2_HE3 Création et entretien d'un couvert herbacé avec limitation de la fertilisation à 60 UN	
PI_SEP2_HE4	Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation (bandes ou parcelles enherbées)	386,00 €
PI_SEP2_HE5	Création et entretien de bandes ou parcelles enherbées	234,00 €







4. Mesures entretien éléments fixes du territoire

(haies, mares, talus, bosquets)

PI_SEP2_HA1 Entretien de haies localisées de manière pertinente - 1 côté		0,19€
PI_SEP2_HA2	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 2 côtés	0,34€
PI_SEP2_BO1	Entretien de bosquets	128,00 €
PI_SEP2_PE1	Restauration/entretien de mares et plans d'eau	96,00€









Engagements

- Engagement fixe à la parcelle pendant 5 ans
- Dès le 15 mai 2013 (date limite de dépôt des dossiers)
- Conserver les documents relatifs à la demande d'engagement et au respect de l'obligation pendant le 5 ans du contrat + 4 ans.
- Respecter le cahier des charges de chaque mesure engagée
- Ne pas engager des éléments/surfaces obligatoires ou déjà sous contrat (type CAD)

Priorité de financement des demandes

Priorité 1	Conversion à l'agriculture biologique		
Priorité 2	Projets visant Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires hors herbicides et herbicides		
Priorité 3	Création et entretien de bandes de parcelles enherbées sans fertilisation azotée		
Priorité 4	Projets visant la gestion des éléments paysagers.		







Complément : MAE-t et conditionnalité PAC

- ~plan prévisionnel de fumure azote + **phosphore organique** (fumier, fientes, eaux Roquette,...),
- ~cahier d'épandage azote + phosphore organique,
- ~absence de pollution des eaux par les nitrates (absence d'infraction au titre de la police des eaux),

Quasiment rien de plus que la conditionnalité en Zone vulnérable

- ~réalisation d'un bilan global de la fertilisation azotée (comparaison des entrées et sorties d'azote).
- ~extension du cahier phytosanitaire aux cultures non alimentaires,
- ~remise des emballages vides et PPNU aux circuits adaptés (justificatif à fournir),
- ~contrôle 1 fois tous les 5 ans du pulvérisateur (justificatif à fournir),
- ~respect des dispositions réglementaires sur **zone non traitée** en bordure de point d'eau pour les produits dont l'étiquette ne comporte pas de préconisation spécifique,
- ~recours à des distributeurs agréés pour l'achat de produits phytosanitaires, ou à des prestataires de service agréés.







3 Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)

Financeurs: Agence de l'Eau, État, FEADER, Cons. Régional

Objectifs:

Accompagnement financier d'investissements à caractère environnemental

<u>Cible et territoire</u> : selon financeurs et enjeux – Attention aux priorités ...

Attente de l'Arrêté PVE 2013 (précise les conditions d'éligibilité)

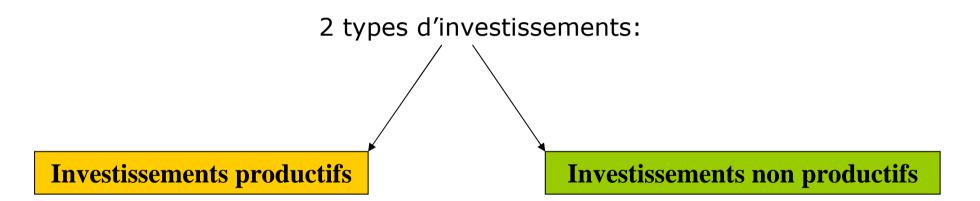
Date limite de dépôt : 31 Mai 2013







> Les investissements éligibles









> Les investissement productifs:

Lutte contre l'érosion

- Houes rotatives, herses étrilles
- Systèmes de Barbutte
- Diagnostic environnemental
- Haies et fascines





Réduction pollution par fertilisants

- Pesée embarquée
- Système DPA
- Barre de quidage
- Localisateurs d'engrais sur le rang
- Systèmes limiteurs de bordures
- Outils d'aide à la décision (GPN; N tester...)



Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires

- Outils d'aide à la décision : station Météo, anémomètre...
- Barre de guidage
- Lutte mécanique des adventices : bineuse....
- Rouleau spécifique de destruction des CIPAN (Rolo-Foca...)
- Désherbineuses
- Matériel d'implantation de couvert en inter-rang
- Équipements améliorateurs Pulvérisateur

(Circulation continue des bouillies; Automatisation des rinçage, coupure de tronçons par GPS....)

- Volucompteur à arrêt programmable













> Les investissement non productifs:

Réduction des pollutions ponctuelles par les phytosanitaires

- Aménagements d'une aire de remplissage et lavage étanche avec récupération de débordement accidentel. (Plafonné à 6 000€)
- Système de traitement des eaux de lavage (débourbeur-déshuileur, Biobac....)
- Potence de remplissage, volucompteur,
- Cuve intermédiaire de remplissage du pulvé
- Plateaux de stockage <u>avec rétention</u> pour local phyto
- Paillasse de préparation des bouillies
- Matériel de pesée et dosage
- Collecte et récupération d'eau de pluie (État)









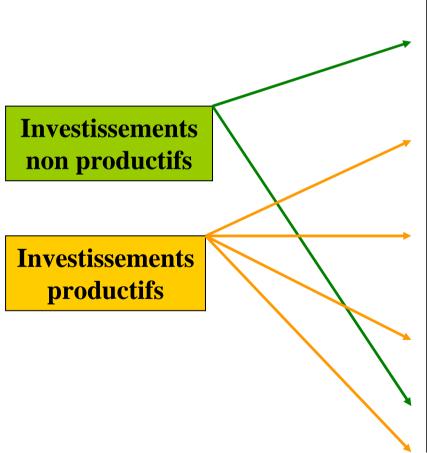












			Fourchette
Investissem	ents éliai	bles au PVE	d'investissement
Investissements éligibles au PVE			indicative
Aménagements d'u	ne aire de lav	vage-remplissage	0.000 à 40.000 6
du pulvérisateur			8 000 à 12 000 €
Zone de prép	paration des pr	oduits	
Aire de lavaç	e-remplissage		
Débourbeur-	déshuileur		
Biobac			
Equipements améli	orateurs du p	ulvérisateur	
Kit environne	ement (sur pulv	ré existant)	3 000 €
Volucompted	ır à arrêt progr	ammable	600 à 800 €
Circulation continue			3 000 à 5 000 €
Equipements améli	orateurs du s	emoir à engrais	
Système de	pesée embarq	uée	4 000 à 6 000 €
limiteur de b	limiteur de bordure		800 à 1 500 €
DPAE	DPAE		3 000 à 4 000 €
Controleur de	Controleur de débit		200 €
Kit fertiliseur Pomme de terre		2 000 à 2 500 €	
Matériels de desher	bage mécani	ique	
Houe rotative	e / Ecrouteuse		10 000 à 12 000 ±
Bineuse			20 000 à 30 000 ±
Herse étrille			5 000 à 7 000 €
Stockage et récupé		de pluie	
Citerne, pom	pe et filtre		3 000 à 6 000 €
Microirrigation			sur devis
Plantations de haie	S		sur devis





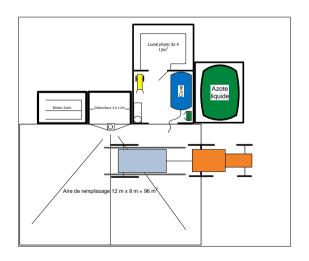


Diagnostic Corps de Ferme: une étape indispensable

Objectif:

Accompagner techniquement l'agriculteur dans sa réflexion sur l'aménagement du poste remplissage/ lavage du pulvérisateur





- Choix et dimensionnement des systèmes de retraitement des effluents phytosanitaires
- Réalisation de plans et d'un devis chiffré
- Point réglementaire et conseils sur le stockage des phyto, de l'azote et des hydrocarbures...
- Remise d'un compte rendu de visite + Devis et plans
- Une ½ journée de formation avec visite de sites aménagés

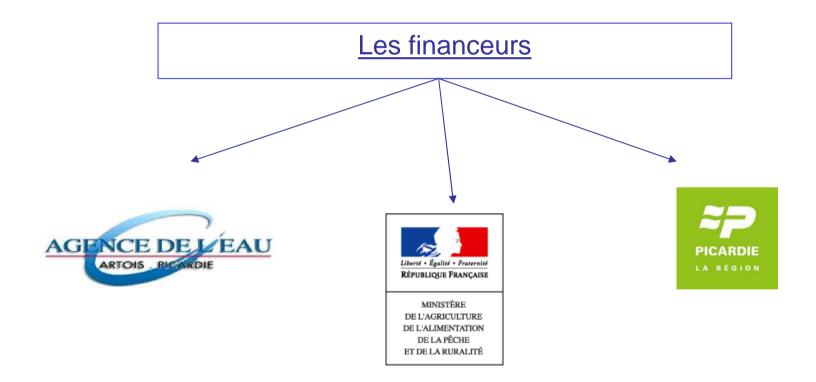








Le Plan Végétal pour l'Environnement 2012 (PVE)









Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)







Conditions d'éligibilité

- ✓ Exploiter au moins une parcelle en culture
- ✓ Avoir au moins une parcelle en zone éligible au PVE
- ✓ Avoir entre 18 et 60 ans
- ✓ Détenir plus de 50 % du capital social
- ✓ Financement de projets d'investissements compris entre 4.000 et 30.000 €



- ✓ Avoir son <u>siège d'exploitation ou au moins une parcelle dans une commune</u> à enjeu eau
- ✓ Réalisation d'un diagnostic environnemental de l'exploitation
- ✓ <u>Participer à une démarche collective</u> (ORQUE ou territoire MAEt Eau, ZH, Érosion)
- ✓ Plantation de 200 m de haie (sauf CUMA)







Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)



Taux de financement

Priorité	Conditions de priorité		Investissements productifs (121 B)	Investissements non productifs (216)
		et exploitant certifié en agriculture bio	40 %	75 %
1	Une parcelle dans une	et 50 % (ou plus) de la SAU en zone à enjeu eau et PEA ou MAEt signé	40 %	75 %
2	commune engagée dans une ORQUE	et moins de 50% de la SAU en zone à enjeu eau et PEA ou MAEt signé	40 %	75%
3		Uniquement investissement productif	40 %	non financé
4	Au moins une parcelle en enjeu eau		40%	75%

Pas de bonification JA!







Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)

eau seine normandie

PVE	Investissements productifs (121 B)	Investissements non productifs (216)
1 Si situé dans un BAC avec démarche collective	10 10	0/_
2 Si situé en Zones Humides	40	/0
avec démarche collective	4U %	60 %

<u>Investissement non productif</u>: financement possible uniquement si siège d'exploitation dans un BAC ou Natura 2000







Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)

Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

Taux de financement

PVE Etat + FEADER	Investissements productifs (121 B)	Investissements non productifs (216)
1 Si MAE Phyto ou pratique de l'AB	40 % (+	10 % JA)
2 Si Territoire MAEt retenu ou Zone à enjeu Eau Etat	35 % (+	10 % JA)
3 Autres Zones d'Actions Prioritaires de l'Etat (Z. hum., Erosion, N2000,)	20 % (+	10 % JA)







Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)



Agriculteur ayant son siège d'exploitation ou cultivant au moins une parcelle

Libera - Égalisi - Fraternisi RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÉCHE ET DE LA RURALITÉ

Priorité 1

Tout Exploitant ayant signé un contrats MAE t en 2010 ou 2011 ou 2012

Priorité 2

Si Investissements phyto

et

dans les communes

MAEt 2013

Priorité 3

Investissements prélèvements en eau, fertilisation ou érosion

<u>et</u>

dans les communes

MAEt 2013

<u>Priorité 4</u>: dans une commune à enjeu de l'État







Dossier de candidature

Pièces justificatives suivantes:

- demande original complétée et signée
- K-Bis ou exemplaires des statuts
- Attestation fiscale et sociale
- RIB
- Devis estimatifs détaillés des investissements et travaux éligible.
- Autorisation du propriétaire pour l'implantation de la haie
- Localisation sur RPG de la haie
- Déclaration de réforme du pulvérisateur si nécessaire









En résumé....





Mesures à la culture (Blé, betteraves, maïs, légumes)

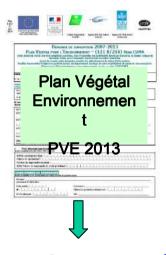
Les MAE t

Les MAE territorialisées 2013



Mesures à la parcelle et sur éléments paysagers

Le PVE



Investissements à caractères environnementaux







Organisation

Prochaines échéances : MAE t (15 Mai 2013)

PVE (31 Mai 2013)

PEA (30 juin 2013)

Compléter le **bulletin-réponse** en précisant vos projets

MAE - PVE: Maryse MAGNIEZ Carine BRUNEL

MAE phyto: Alexandre EECKHOUT - Quentin LOY

PEA: Stéphane GREGOIRE - Aurélie Albaut - Mathieu PREUDHOMME

Quelque soit le type de dossier contactez Catherine Brandicourt 03 22 33 64 53







Contacts



Chambre d'agriculture de la Somme Catherine Brandicourt 03 22 33 64 53



Agence de l'Eau Artois Picardie Nolwenn Thépaut 03 27 99 90 00









ANNEXE 8:

Réunions et formations agricoles

Rosières, le 27 novembre 2013

SIEP du Santerre

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

200 rue Marceline

BP 80818

59508 DOUAI Cedex

Objet : Obtention de la liste nominative concernant le Programme Eau et Agriculture dans l'AAC de Caix.

N/Réf: MJ/2013-061 / SP- PC

Monsieur le Directeur,

Suite à la validation du plan d'actions des captages de CAIX (désignés « prioritaires » par le Grenelle de l'environnement) et de sa mise en œuvre, le SIEP du Santerre sollicite l'Agence de l'Eau Artois Picardie afin d'obtenir la liste nominative des agriculteurs ayant souscris un Programme Eau et Agriculture (PEA) depuis 2010.

En effet, ces données sont importantes dans le cadre du suivi du plan d'actions de l'ORQUE de Caix. Nous avons procédé cette année au suivi des 53 diagnostics réalisés sur le territoire dans le cadre du DTMP en 2010, couvrant 81% de la Surface agricole utile dans l'AAC. Nous avons donc les données pour ces exploitations mais pas pour l'ensemble des exploitations cultivant dans l'AAC. Pour répondre au mieux aux objectifs demandés du plan d'actions il nous parait nécessaire d'obtenir cette information.

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président du SIEP du Santerre,

Philippe CHEVAL

E.Mail: direction@siepdusanterre.fr - Site internet: www.siep-du-santerre.fr





Rosières, le 26 février 2013

XXX

XXX

XXX

Objet : Courrier d'information à destination des agriculteurs cultivant dans le périmètre de l'AAC

N/Réf: MJ/2013-024 / SP- PC

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, les captages d'eau de CAIX ont été déclarés « prioritaires » par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre a engagé sur le territoire, une Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE). Le Préfet a validé le périmètre et le plan d'actions en janvier 2013. L'étude a été approuvée par le comité de pilotage en juin 2012, par le comité syndical en octobre 2012 et présentée en réunion publique le 7 novembre 2012. Un bilan complet sera réalisé en décembre 2015, afin de mesurer l'impact du plan d'actions.

A l'issue de la réunion d'information, organisée le 12 février 2012 à Caix, présentant les aides agricoles disponibles pour 2013 sur les 16 communes à enjeu eau, la présentation a été mise à disposition sur le site internet du SIEP : www.siep-du-santerre.fr. Je tiens à vous rappeler les échéances de dépôt des dossiers pour chaque aides mobilisables :

MAEt: 15 mai 2013

✓ PVE : 31 mai 2013

✓ PEA : 30 juin 2013

D'autre part, l'Agence de l'eau et le SIEP vont financer des **diagnostics d'exploitations** dans l'AAC (en priorisant dans les zones de sensibilités élevées) afin d'avancer dans la mise en œuvre du plan d'actions. Si vous avez la volonté de souscrire aux aides du PVE et que vous n'avez pas encore réalisé de diagnostic, vous pouvez **contacter Marine Josse au 03 22 88 45 20 avant le 31 mars 2013**.

E.Mail: animatrice-siepdusanterre.fr - Site Internet: www.siep-du-santerre.fr





Enfin, le **suivi des 53 diagnostics d'exploitations** effectués en 2011 sera réalisé à partir du mois de mai 2013. Perrine Vaillant du bureau d'études GEONORD, qui a réalisé les diagnostics initiaux sur le territoire, reprendra rendez-vous avec chaque exploitant.

Comptant sur votre implication, je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Le Président du SIEP du Santerre Philippe CHEVAL

E.Mail: animatrice-siepdusanterre.fr – Site Internet: www.siep-du-santerre.fr





Rosières, le 29 janvier 2013

XX

XX

XX

XX

Objet : réunion d'information à destination des agriculteurs

N/Réf: MJ/2013-019 / SP- PC

Madame, Monsieur,

Les captages d'eau de CAIX ont été déclarés « prioritaires » par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre a engagé sur ce territoire, une Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE).

Cette opération a pour objectif de limiter l'ensemble des pollutions diffuses sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) du territoire. L'étude a abouti, dans un premier temps, à la détermination du périmètre de cette aire d'alimentation et de sa vulnérabilité, puis à la détermination des pressions exercées sur la ressource et enfin à un plan d'actions. Le but étant que tous les usagers soient informés afin de pouvoir participer, chacun à leur niveau, aux efforts nécessaires au maintien de la qualité de l'eau.

Plusieurs outils financiers existent pour atteindre cet objectif et sont à la disposition des agriculteurs qui cultivent dans les communes « à enjeu eau » ayant été définies par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et dont la liste figure au verso.

Pour vous présenter ces outils, la Chambre d'agriculture, l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'Agriculture Biologique de Picardie se joignent au SIEP du Santerre (opérateur pour les mesures agro-environnementales) et vous invitent à participer à une réunion d'information qui aura lieu le :

Mardi 12 février 2012 à 14h00

à la salle de fêtes de Caix

(Place du 8 mai, 80170 Caix)

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les plus sincères.

> Le Président du SIEP du Santerre

Philippe CHEVAL

E-Mail: direction@siepdusanterre.fr





Liste des communes éligibles au programme des bassins d'alimentation des captages de Caix :

- ♦ Arvillers
- ♥ Beaufort-en-Santerre
- ♥ Bouchoir
- ♥ Caix
- ♥ Folies
- ♥ Fouquescourt
- ♦ Hangest-en-Santerre
- ♥ Harbonnières
- ♦ Le Quesnel
- ♥ Lihons
- ♥ Maucourt
- ♦ Méharicourt
- ♥ Rosières-en-Santerre
- ♥ Rouvroy
- ♥ Vrély
- ♥ Warvillers

Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.

Carte des 16 communes « à enjeu eau » de l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix



Programme Eau et Agriculture 2010-2013

Dépôt des dossier au plus tard le 30 juin 2013







L'ORIGINE DU PROGRAMME EAU ET AGRICULTURE

En concertation avec ses partenaires, l'Agence a notifié à la Commission Européenne un régime d'aides hors PDRH spécifique au Bassin Artois Picardie



Objectif : améliorer la qualité des ressources en eau



Le programme initialement prévu pour la période 2010-2012 a été prolongé d'un an.





LE CONTENU

6 mesures à la culture

Inciter à la mise en œuvre de techniques alternatives aux produits phytosanitaires ou économes en intrants dans les communes à enjeu eau potable

Blé

Maïs

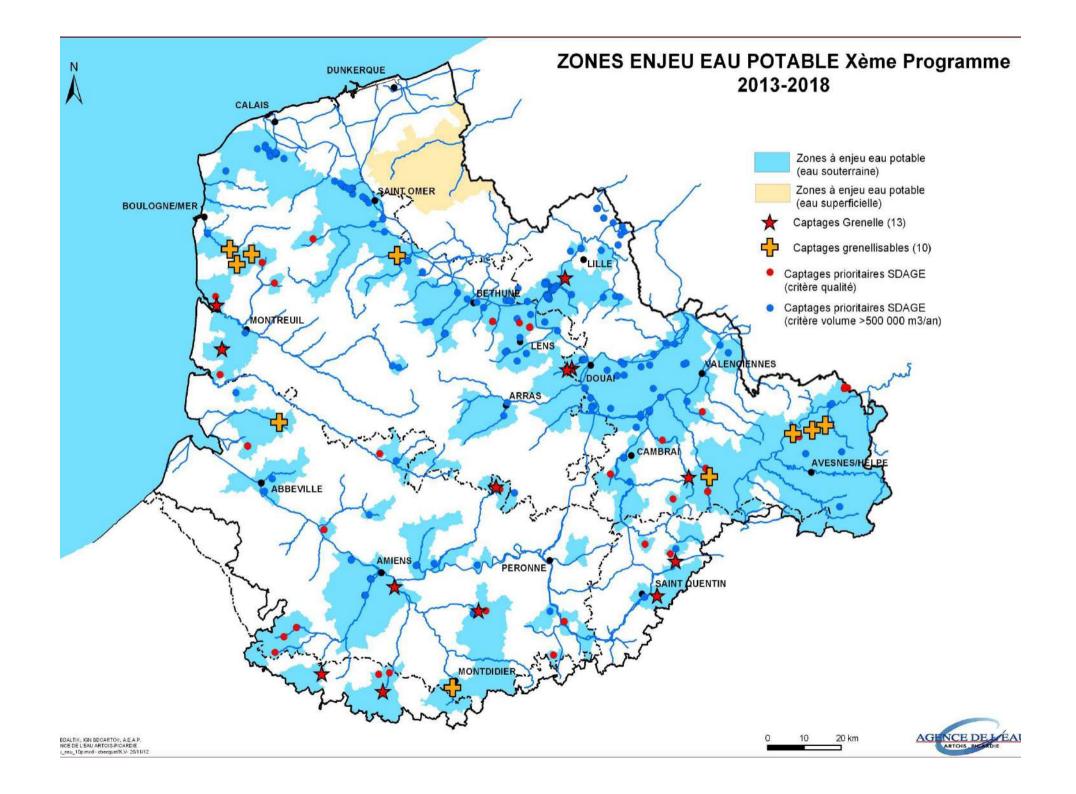
Betteraves

Légumes

1 appel à projets

Inciter à la remise en herbe de parcelles cultivées







PROTECTION INTEGREE EN BLE

niveau 1

- Pas de précédent blé
- Implanter une variété tolérante aux maladies et à la verse
- Privilégier un semis tardif pas avant le 10 octobre
- Adopter des faibles densités de semis
- Gérer au plus précis la fertilisation azotée

niveau 2

+ limiter les désherbages chimiques

niveau 3

+ Supprimer le régulateur





DESHERBAGE MIXTE SUR CULTURES DE PRINTEMPS

MAÏS et **LEGUMES**

• Limiter les désherbages chimiques : Désherbage chimique en plein interdit

BETTERAVES

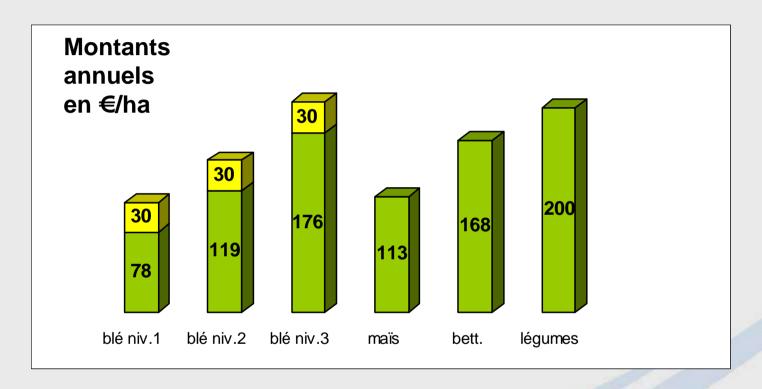
- pas de précédent betteraves
- Limiter les désherbages chimiques en introduisant des techniques alternatives :

Désherbages chimiques en plein limités à trois passages maximum sur tout l'itinéraire technique de la culture





Montants 2012 des mesures à la culture



Montants 2012, valables pour les 5 ans de l'engagement

Montants de la mesure blé revus pour les futurs engagements en fonction des cours du blé





QUELS QUE SOIENT LES ENGAGEMENTS SOUSCRITS EN GRANDES CULTURES

- Engagement minimum :
 - 0,5 ha pour les légumes,
 - 4 ha pour le blé, le maïs et les betteraves,
 - pour 1 ha engagé en betterave, engager au minimum 2 ha en blé
- Suivre une formation sur la protection intégrée ou sur les pratiques alternatives de désherbage validée par l'Agence
- Fournir les Indices de Fréquence de Traitement (IFT) herbicides et IFT global pour les cultures engagées dans le dispositif





L'appel à projets « création et entretien de couvert herbacé »

Le projet déposé par l'agriculteur doit préciser :

- L'emplacement des parcelles qui seront remises en herbe
- L'intérêt du projet en terme d'amélioration de la qualité de l'eau
- Le type de couvert qui sera implanté
- L'utilisation prévue de la prairie (fauche, pâturage...)
- La fertilisation azotée qui sera apportée
- Les pratiques de désherbage envisagées
- La rémunération demandée, justifiée en fonction des coûts additionnels et pertes de revenus

Jusqu'à 450 € /ha /an





CHOIX DES PROJETS

Les projets éligibles sont classés en fonction :

- de l'emplacement des parcelles,
- de l'intérêt environnemental des pratiques fixées par l'agriculteur,
- de la pertinence du montant de la rémunération proposée.

Les projets sont retenus par ordre d'intérêt jusqu'à épuisement de l'enveloppe consacrée à l'appel à projets ou jusqu'à épuisement des projets

Si son projet est retenu

L'agriculteur s'engage à garder sa surface en herbe pendant 5 ans et à l'entretenir suivant les pratiques qu'il aura lui-même définies dans son projet.



Permanences dépôt de dossiers

Possibilité de dépôt du dossier directement à l'Agence.

Inscription par téléphone auprès du service agriculture au 03 27 99 90 85.



Pas de montage du dossier mais vérification que le dossier est complet.





Réunion MAEt 2013

Eau, territoire et Agriculture Biologique







Agriculture Biologique en Picardie





Acteurs de la bio

Agriculteurs, Transformateurs, Distributeurs, Association de protection de l'environnement....

Objectif:

- favoriser le développement de la production et de la consommation de produits biologiques picards
- Défense des intérêts de l'agriculture biologique

Ses missions:

- Accompagnement des Conversions, Installations & Créations d'activité
- •Structuration des filières bio en région et restauration hors domicile
- Promotion de l'AB
- Préservation de la ressource en eau



2012

Localisation

Les acteurs
de la Bio
en Picardie
adhérents
à l'ABP



LA REGION



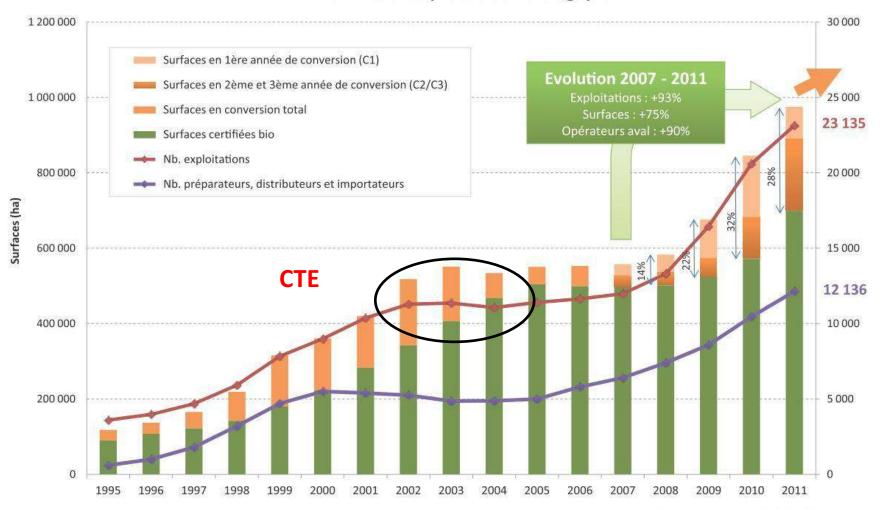
Contexte de l'Agriculture Biologique







Évolution depuis 2001 du nombre de producteurs et autres opérateurs bio et des surfaces en mode de production biologique



Source: Agence BIO / OC



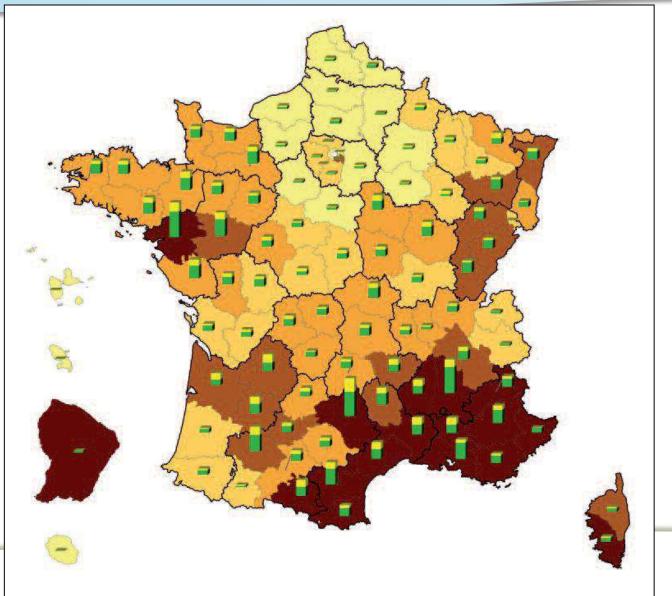




Nombre d'opérateurs

Part des surfaces bio dans les départements en pourcentage de la SAU (surface agricole utile)







Source: Agence Bio

	Part Bio/SAU	Nombre de producteurs	Evolution 2011/2010
France	3,5 % (> 1 000 000 ha)	23 135	+ 75% de SAU + 93% d'exploitations
Picardie	<mark>0,7%</mark> (8 950ha)	213	+ 34% de SAU + 22% d'agriculteurs

Source: Agence Bio

Objectifs du Grenelle:

Part de la SAU en Bio:

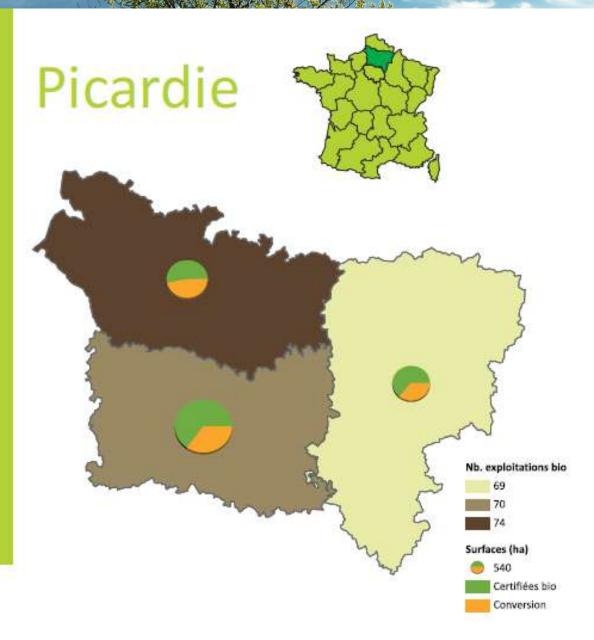
6% en 2012

20% en 2020









- 213 exploitations bio 20^{ème} rang français
- ♦ 8 950 ha bio + conversion 19^{ème} rang français
- ♦ 0,7 % de la SAU en bio 23ème rang français
- 183 transformateurs de produits bio 18ème rang français
- ◆ 53 distributeurs de produits bio 18 eme rang français

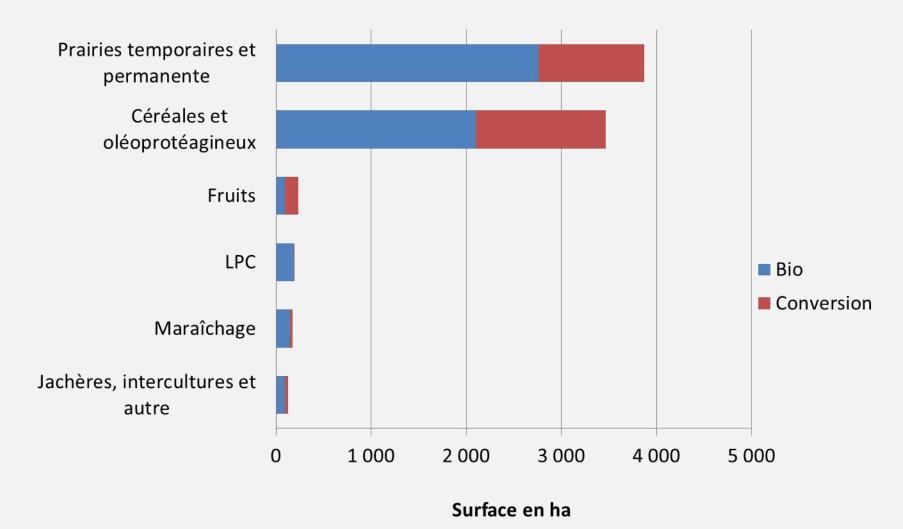






La Bio en Picardie: l'occupation de la SAU







Qu'est-ce que l'Agriculture Biologique ?















Qu'est-ce que l'Agriculture Biologique ?

Cahier des Charges

Non utilisation de pesticides, ni engrais chimiques de synthèse, ni OGM, respect du bien-être animal

Des contrôles

organismes certificateurs 1 contrôle annuel + opiné

Une agriculture réglementée

Règlement Cadre du Conseil européen CEE n° 834/2007 Et son règlement d'application « principal » CE °889/2008

Harmonisation européenne : 1^{er} janvier 2009

Principe de l'agriculture biologique :

PREVENTION

Les rotations :

Maintien de la fertilité,
Diversité de cultures pour limiter enherbement, maladies, ravageurs
Revenus suffisants / volatilité des marchés en conventionnel
Ex : Luzerne/TB – blé – épeautre – féverole – blé – triticale – maïs

Déchaumage et faux-semis

Apport azoté: recyclage des matières organiques, apport de légumineuses

<u>Gestion des adventices</u>: espèces/variétés concurrentielles (+ désherbage mécanique), couverture du sol, alternance cultures d'hiver et de printemps...

<u>Maîtrise du parasitisme</u>: espèces/variétés résistantes, aménagement de l'espace, rotations pour casser les cycles de ravageurs

<u>Semis (direct) sous couvert :</u> fertilité, vie du sol, gains énergétique, gestion de l'enherbement







www.semences-biologiques.org

Mixité possible

Bio et non bio possible sur une même exploitation

Conditions

- Parcelles clairement identifiées
- Espèces différentes ou variétés distinguables facilement
- Stockage dédié (bio ou non)
- Procédure de contrôles complémentaires









Marchés et filières biologiques en France et en Picardie









Les Filières Céréales







Les céréales en Picardie



3630 ha de céréales, oléagineux et protéagineux **40% de la SAU Bio** (contre 20% en France)

Exemple de céréales en région:

Blé, orge, triticale, avoine, seigle, épeautre, petit épeautre, maïs, sarrasin, millet, tournesol, colza, lin, féverole, lentilles, pois

87 fermes céréalières bios

40 avec élevage

45% polyculture élevage

55% polyculture stricte

Coopération

Abio: 30 céréaliers

BioCer: 5 céréaliers

UCBC/Acolyance

Indépendants (élevage)

Production régionale

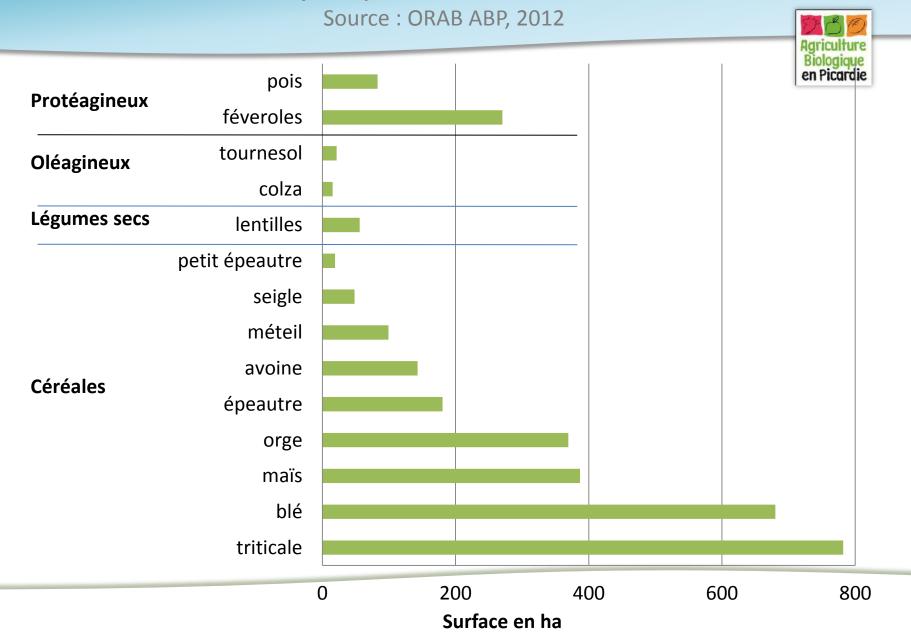
:Estimation

8 500 à 10 000 tonnes

(5 à 7 % production française bio)

Source: ABP

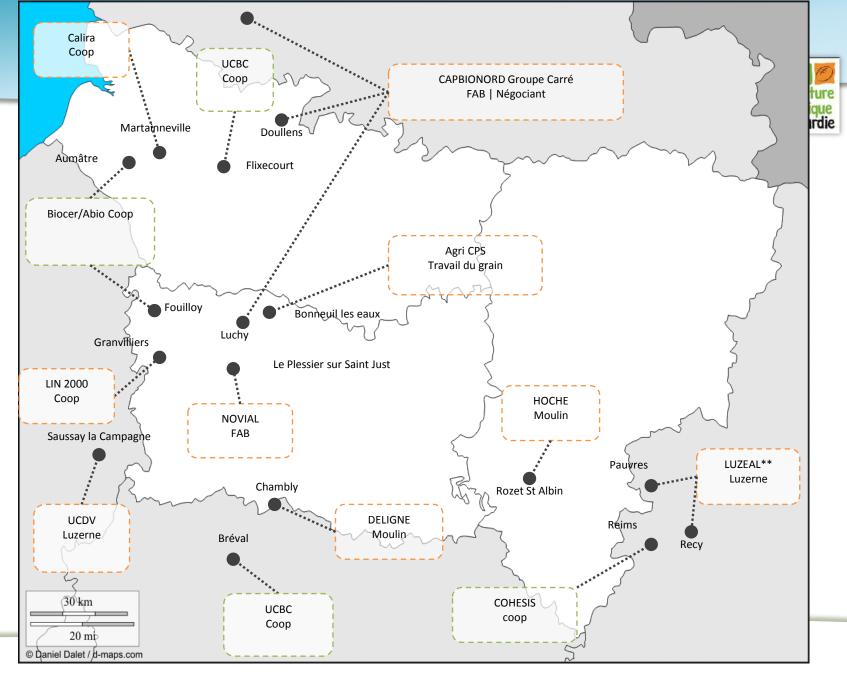
Les principales céréales cultivées.



Les opérateurs de la filière en région

Types	Opérateurs	Détails, département stockage, débouch és
Coopératives	Abio Biocer UCBC Acolyance	100 % bio 3 sites stockage 80 et 60 100 % bio - 60 Union de coopératives — 80 et 78 Mixte - 51
Négociant	CARRE	Valorisation via CapBioNord: alimentation bétail et meunerie – 80 et 62
Autre opérateur	Agri CPS	Nettoyage, triage et décorticage grains, légumes secs - 60
Meuniers	Moulin Hoche Moulin Deligne	02 Farine bio label « festival des Pains » - 60
Autres transfo appro région	SARL Biscuiterie Amiel Ets Moulins La Boulangeoise Biodiffusion	Fabrication artisanale de biscuits - 60 Fournil et ensachage et vrac de céréales et légumes secs (Biotehtics, Alterial, Vianature) - 60 Fournil : fabrication pain – 60 Bière artisanale - 60
Appro.	Norabio, Biocer et Cocebi, Agri CPS, Lemaire Deffontaines, Acolyance, Agralys Bio, Deleplanque	Fournisseurs semences et ou engrais

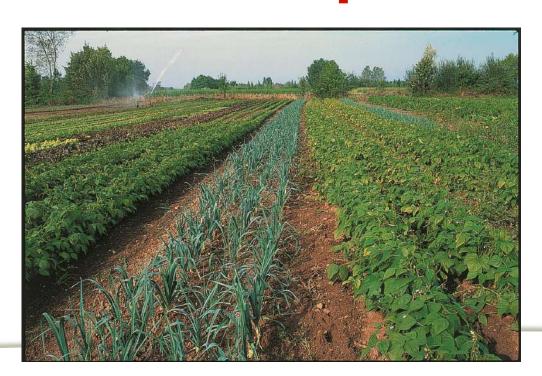
Source: Fiche filière céréales ABP



Acteurs de la filière Céréales picarde. Source : ORAB ABP, 2012

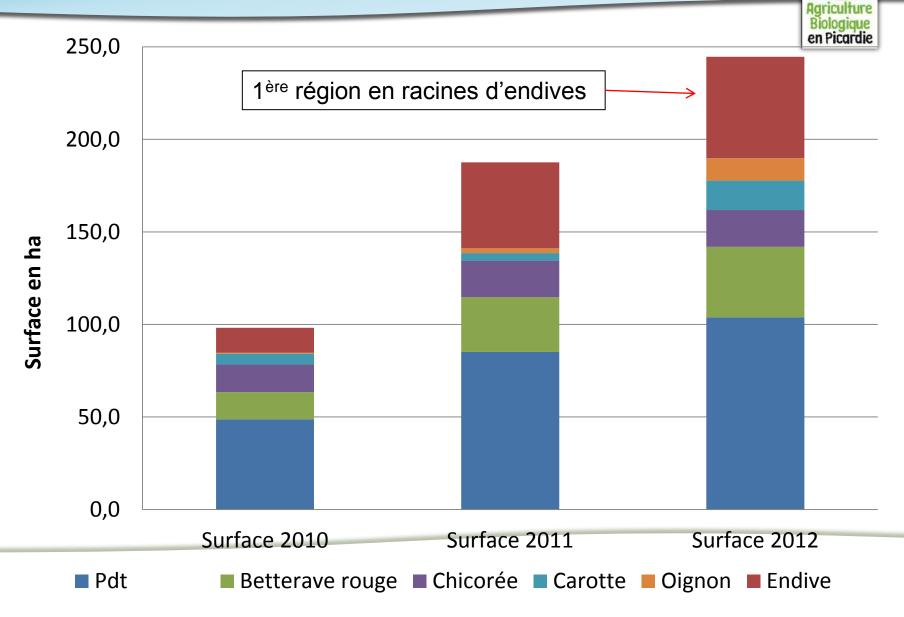


La filière Légumes de plein champ





Les principaux LPC Bio en Picardie



La production en région source ORAB

source ORAB

59 fermes productrices en 2010

30 % de SAU chez 5 maraichers spécialisés 36 % de SAU chez 21 polyculteurs diversifiés 34 % de SAU chez 33 maraichers diversifiés

480 hectares cultivées en 2012 358 ha en 2011 349 ha en 2010



Les produits phares

Pommes de terres, betteraves rouges, endives, chicorée, carottes



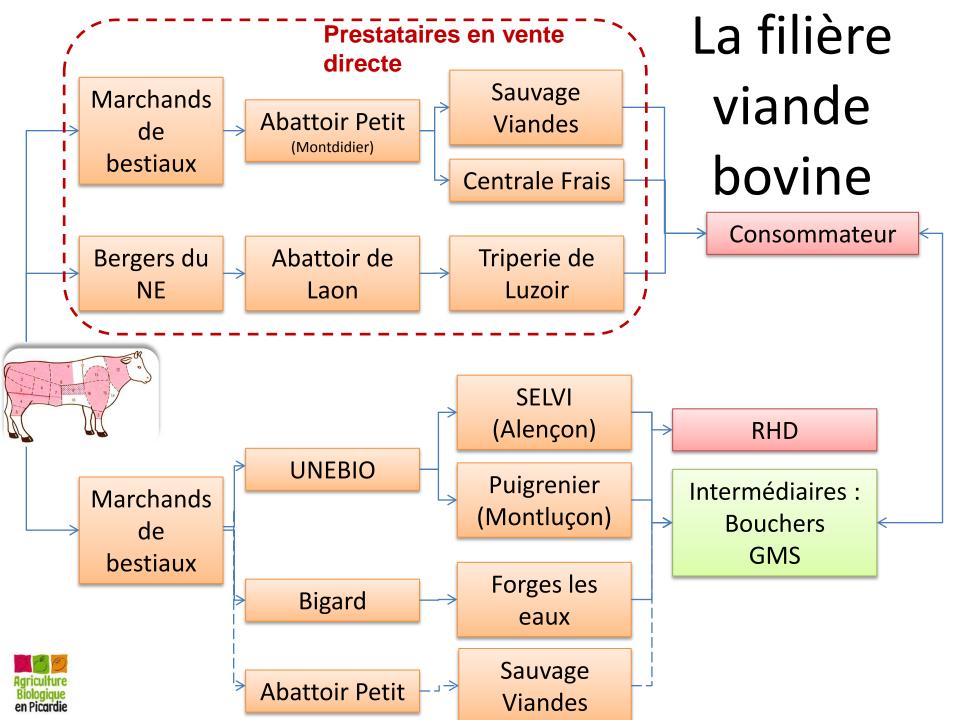


Les Filières Animales











LA CONVERSION



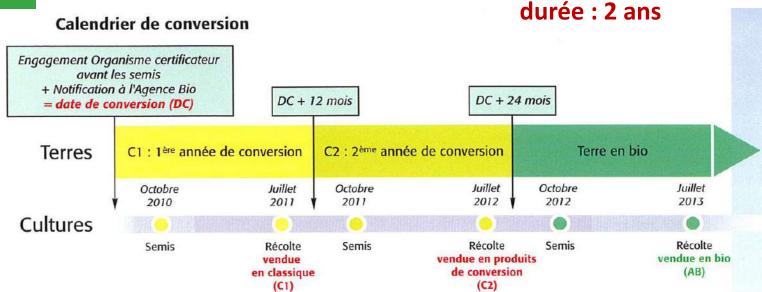






La Conversion : une période de transition



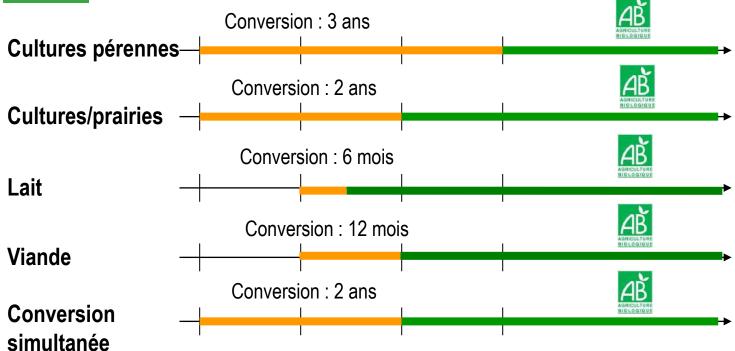


- □ Période d'adaptation technique
- \square Tous les intrants sont bio
- Récolte bio = culture semée plus de 24 mois après la date de conversion





Durée de conversion



S'informer

DIAGNOSTIC de Conversion

Se former



Appui technique

Valorisation et débouchés

Elaborer et dimensionner son projet de conversion

analyse des conséquences technico-économiques, socioterritoriales et agro-écologiques

Parrainage

Notification Agence Bio

Engagement auprès de l'Organisme Certificateur

Montage des dossiers d'aides

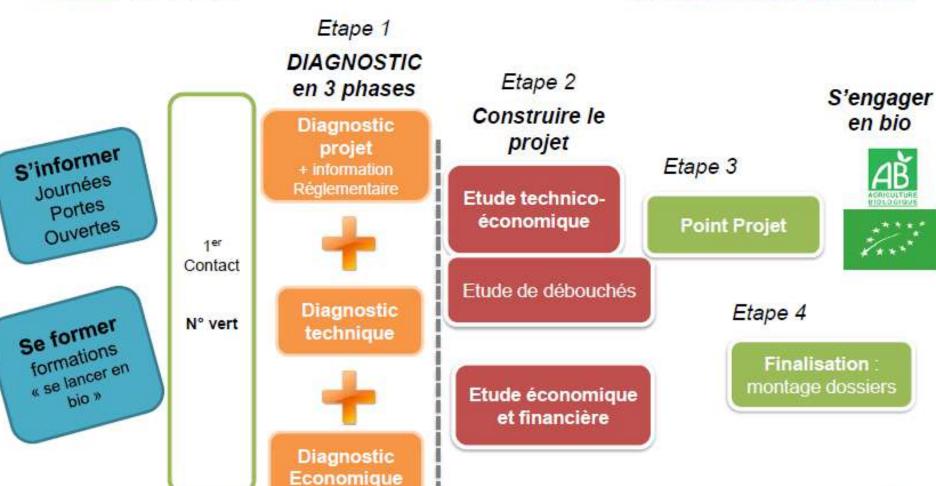
Conversion en AB

www.conversionbio-picardie.fr





APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Accompagnement par un REFERENT



Les dispositifs d'aides







Les zones à enjeu eau: MAEt liées à l'AB



Cultures Annuelles

Légumes de plein champs

Mesure G24: Bio Conv+ferti 01

200 € + 113 €/ha/an

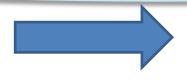
350 € + 113 €/ha/an





Exemple d'engagement: 5 ha en LPC et 15 ha en cultures annuelles





20 ha engagés en Agriculture Biologique

	LPC		GC		Aides MAE (€/ha/an)		Total Aides
	Assolement réel	surf engagée	Assolement réel	surf engagée	LPC	GC	
2012	5	5	15	15	350	200	4750
2013	7	5	13	15	350	200	4750
2014	6	5	14	15	350	200	4750
2015	4	5	16	15	350	200	4750
2016		5		15	350	200	4750
		Land	mnaasibla aar			a I DC as	

Impossible car engagement sur 5 ha LPC en année 1



Les aides de l'Etat



Aides du 1^{er} pilier de la PAC : modulation à soustraire Demande à faire avec le dossier PAC

Aide à la conversion (SAB-C)

Selon le type de production

Maraichage, arboriculture : 900 €/ha/an

Légumes de plein champ, viticulture : 350 €/ha/an

Cultures annuelles : 200 €/ha/an

Prairies permanentes : 100 €/ha/an

Rémunération de reconnaissance (Aide au maintien = SAB-M)

Demande annuelle avec la PAC

Maraichage, arboriculture : 590 €/ha/an

Légumes de plein champ, viticulture : 150 €/ha/an

Cultures annuelles : 100 €/ha/an

Prairies permanentes : 80 €/ha/an





Les aides du Conseil Régional

Aide à la certification :

Demande annuelle

Plafond éligible : 1 000 €

Aides aux investissements

Plafond éligible : 100 000 € par projet

Aide de 10 à 40 %

<u>Autres aides aux investissements (matériel désherbage mécanique)</u>

Plan Végétal Environnement



La bio en pratique



- Réseau Fermes de Démonstration
- Journées Portes Ouvertes
- Journées techniques
- Formations







Clément GABORIAU

Chargé de mission Eau et Agriculture Biologique

03 22 22 58 30

c.gaboriau@bio-picardie.com









Réunion de présentation des aides agricoles 2013 Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des captages de Caix 1 et Caix 3







PRÉFET DE LA SOMME







12 février 2013

CAIX



Ordre du jour

- Rappels du contexte
- Présentation du plan d'actions de l'Opération de Reconquête de la QUalité de l'eau
- Présentation des données sur les mesures d'aides agricoles en 2012



Ordre du jour

- Rappels du contexte
- Présentation du plan d'actions de l'Opération de Reconquête de la QUalité de l'eau
- Présentation des données sur les mesures d'aides agricoles en 2012





Création du SIEP en 2001

83 communes

Superficie: 57 000 ha

Abonnés: 18 213

Péronne

Amiens

VILLERS BETONNELL

POMINGO

ROSIFIES DI

LOMINGO

ROSIFIES DI

LOMINGO

ROSIFIES DI

AMTERRI

AMTERIA SIEP du Darium

Commande di SIEP di Darium

Command

Quatre stations de pompage:

Caix 1 (4 forages), Caix 3 (2 forages), Potte et Morchain (2 forages).

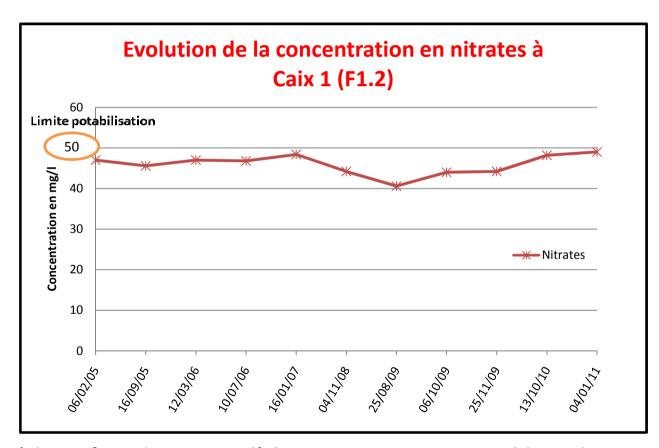
Volume prélevé en 2011 :

> Caix 1 et Caix 3 : 2 847 547 m³

> Potte et Morchain: 1 017 749 m³



Problématique du territoire



L'objectif est de **garantir l'alimentation en eau potable** et de maintenir un **prix convenable** de l'eau sur le territoire



Contexte réglementaire

Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60/C

Droit Français

- Article 21 de la Loi sur l'eau de 2006
- Code de l'environnement article L211-3
- Code de la santé publique article 1321-2
- Code rural I 114-1- et R 114-1 à R 114-10.

Grenelle de l'environnement

- France : 507 captages déclarés prioritaires par le Grenelle
- Bassin Artois-Picardie :13 captages ont été désignés « Grenelle » et 10 captages complémentaires suivront la même procédure de reconquête de la qualité de l'eau
- Somme : 4 captages « Grenelle » et 2 complémentaires.



Contexte de l'étude

- Champ captant de Caix 1 désigné « prioritaire » par le Grenelle de l'environnement.
- ➤ 1^{ere} concertation du SIEP avec l'Agence de l'Eau et réunion d'information par les services de l'état.
- Champ captant de Caix 3 ajouté dans la liste du Grenelle à la demande du SIEP.
- Recrutement d'une animatrice pour le projet ORQUE.

ETUDE MULTI-PRESSIONS



Ordre du jour

- Rappels du contexte
- Présentation du plan d'actions de l'Opération de Reconquête de la QUalité de l'eau
- Présentation des données sur les mesures d'aides agricoles en 2012



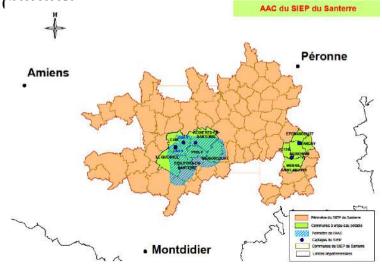
Phase 1: Délimitation de l'AAC et de sa vulnérabilit

Maitre d'ouvrage : Agence de l'Eau Artois-Picardie

Bureaux d'études : ANTEA et GEONORD

√ 2 comités de pilotage

Sondages pédologique (368) : échanges avec les agric¹¹









Aires d'alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3

Légende

Captages

Aires d'alimentation

Périmètres de protection :

immédiate

rapprochée

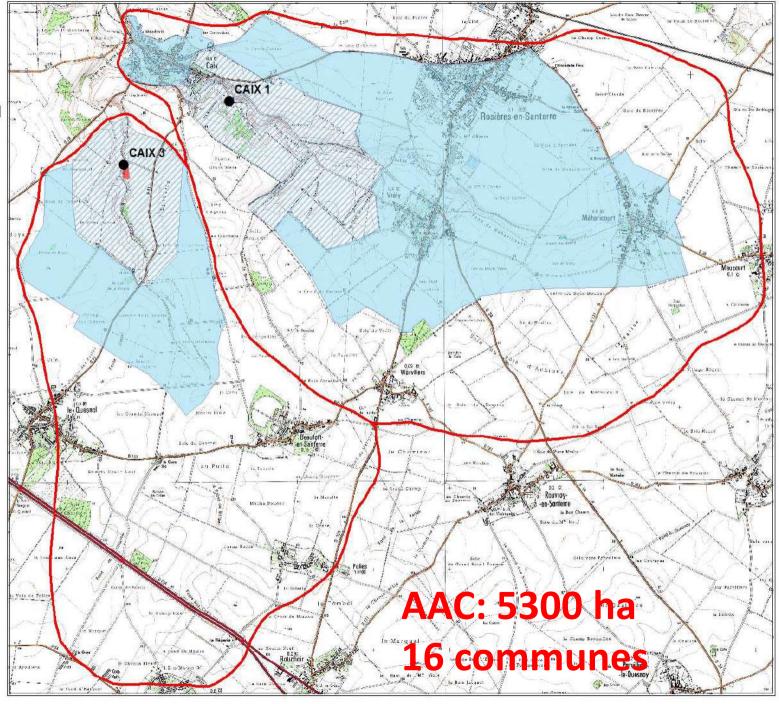
éloignée



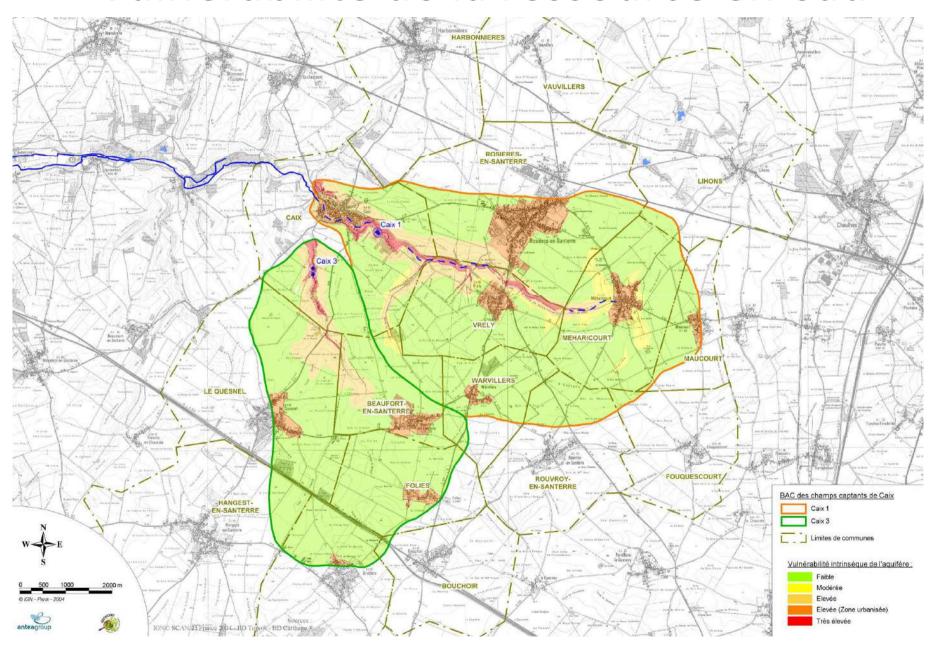








Vulnérabilité de la ressource en eau







Recensement des sources potentielles de pollution

Information, sensibilisation, concertation avec les acteurs

Maitre d'ouvrage : SIEP du Santerre

Bureaux d'études : ANTEA et GEONORD

- ✓ Nombreux échanges informels entre l'animatrice et les partenaires
- √2 comités de pilotage
- √ 4 réunions d'information
- √6 réunions groupes de travail

Concertation avec le monde agricole

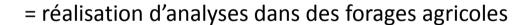


1) Réunion d'information à destination des agriculteurs

Demande de participation aux groupes de travail



Prise en compte des décharges se situant en dehors de l'AAC



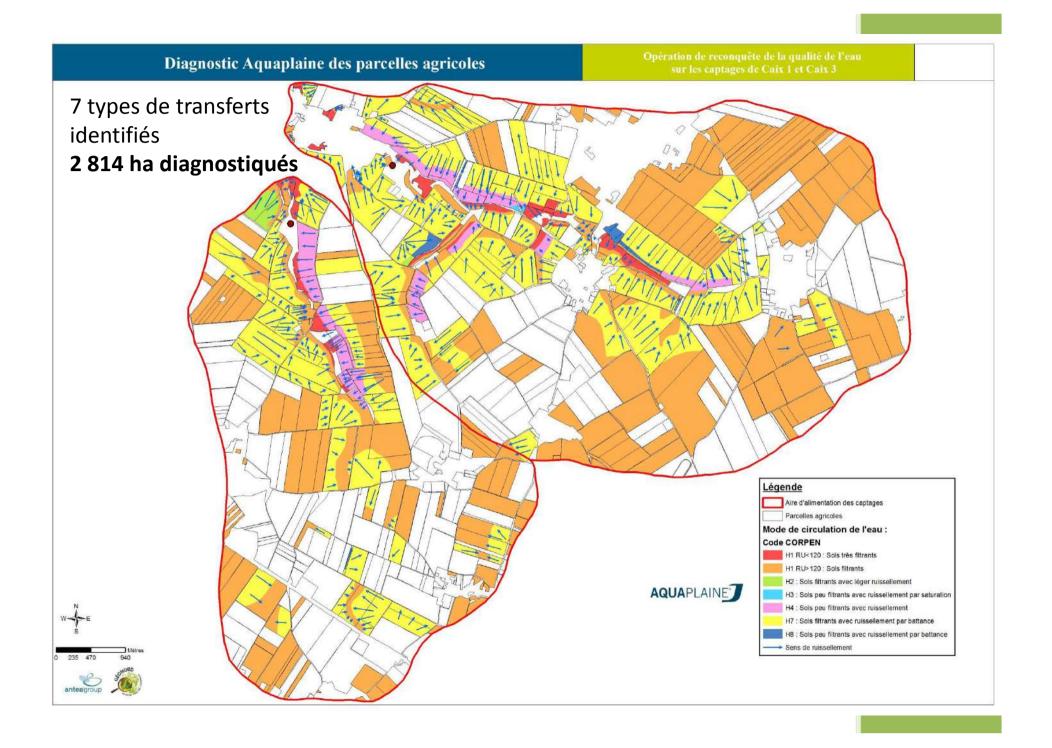


- 2) Phase de diagnostic agricole par GEONORD
 - √ 106 exploitants identifiés, cultivant dans l'AAC
 - ✓ 53 exploitations volontaires pour faire le diagnostic



Exemple de rendus individuels









- ✓3 752 ha SAU des AAC diagnostiquées, soit 81 % de l'AAC (objectif fixé)
- √89 % des surfaces de vulnérabilité modérée à très élevée diagnostiquées
- √ 65 % d'agriculteur ont déclaré être prêts à modifier leurs pratiques culturales
- 3) Deux groupes de travail
- ➤ le 1^{er} décembre 2011
- > le 6 mars 2012

échanges sur le plan d'actions et ses objectifs

4) Phase de suivi du plan d'action



Concertation avec le monde non agricole



1) Réunion d'information à destination des collectivités Présence du sous préfet

2) Assainissement

Deux groupes de travail avec les 2 communautés de communes, les services du SPANC avec l'appui de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

3) Zones non Agricoles/ espaces publics

- Groupes de travail avec les communes
- 16 communes de l'AAC sollicitées
- Démonstration de matériels alternatifs
- Réunion d'information

2 communes signataires de la charte

+ réflexion des autres communes



4) Artisans, Industries et Milieux :

> Groupe de travail et concertation avec les services de l'état et les chambres consulaires

Phase 3 Programme d'actions



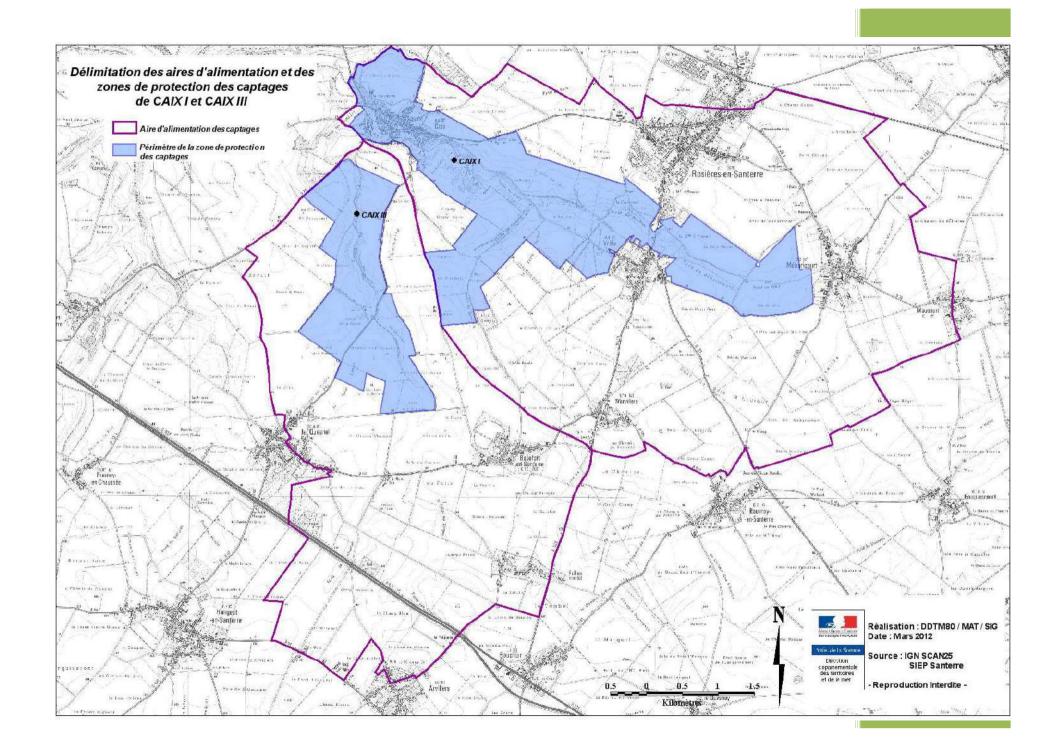
Définition du programme d'actions :

- > 7 thématiques
- > 20 actions
- > 79 sous actions
- ✓ 2 comités de pilotage
- √1 réunion d'information
- √ 2 réunions avec le Sous Préfet de Montdidier (plan d'actions + foncier)
- √1 réunion avec le Préfet
- √ 1 réunion publique le 7 novembre 2012

Validation du plan d'actions par le Comité Syndical du SIEP du Santerre le 24 octobre 2012 puis par le Préfet



Parallèlement, établissement du périmètre à l'échelle cadastrale



Fiche thématique 2 : AGRICOLE

AGRI

Cibles

106 exploitations cultivent au minimum une parcelle sur le territoire.
46 exploitations ont leur siège et/ou des bâtiments dans l'aire d'alimentation
29 exploitations sont situées dans les zones de protection de captages
44 exploitants cultivent dans les zones de protection de captages

MOA

Structure porteuse de l'ORQUE et les partenaires (AEAP, CA 80, OS, ABP, SAFER, ETAT, CR, CG,...)

Actions	Intitulé des actions	Nb /s actions
AGRI 2.1	Limiter les risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme	8
AGRI 2.2	Améliorer les pratiques de fertilisation azotée	6
AGRI 2.3	Favoriser les pratiques limitant les pertes par ruissellement et infiltration	4
AGRI 2.4	Améliorer les pratiques de traitement par les produits phytosanitaires	7
AGRI 2.5	Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles	7
AGRI 2.6	Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles	6
AGRI 2.7	Veille foncière	1

Limiter les risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme



Intitulé	Objectifs à 5 ans	à 5 ans Objectifs à 3 ans Indicateur utilisé		Etat zéro
Sécurisation de la source d'approvisionnement lors du remplissage du pulvérisateur (Réglementaire)		100%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	70%
Mises aux normes des cuves à fioul (Réglementaire)	100%	100%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	47%
Aires de remplissage étanche de pulvérisateur mises en place	75% 50%	60% 40%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	47% 40%
Traitement des effluents phytosanitaires agrée sur le corps de ferme	66% 50%	40% 30%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	7% 11%
Stockages de fertilisant liquide équipés de système de rétention	80% 50%	80% 50%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	83% 79%
Locaux de stockage des produits phytosanitaires sécurisés (étanches)	90%	90%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	81%
Réaliser un diagnostic corps de ferme "type SOLEO"	100% 75%	100% 75%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	87% 83%
Sécurisation du stockage des huiles	30%	20%	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	4%





Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
Respecter les dispositions réglementaires de la Directive nitrate (respect strict du calendrier des périodes d'interdiction de l'épandage de fertilisant) (réglementaire)	ementaires de la Directive ate (respect strict du calendrier périodes d'interdiction de andage de fertilisant)		Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC Autre indicateur calculé : BGA	nc
Utilisation d'un outil de pilotage de la fertilisation ou d'un conseil	de pilotage de 60% 50%		Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	21% 17%
Engager des surfaces dans des mesures pour limiter la fertilisation azotée (MAET, type "PEA niveau 3")	6 exploitations 14%	5 exploitations 12%	Nombre d'exploitants qui cultivent au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	2 exploitations 5%
Reporter le premier apport d'azote sur blé pour les sols filtrants; si apport avant le 1er mars, limiter à 50 U maximum.		100%	Surface sols filtrants (H1 avec RU<120 mm)	nc
Réalisation de reliquats sortie hiver - par précédent cultural, - selon qu'il y ait épandage ou non de matière organique	Respect de la réglementation 100% quand apport de MO	Respect de la réglementation 100% quand apport de MO	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	44%
Analyser les amendements organiques produits par l'exploitation	100%	80%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	51%





Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
Maintien d'une couverture végétale permanente (cultures perennes) ou périodiquement pendant les périodes présentant des risques de ruissellement ou lessivage (réglementaire)	Respect de la réglementation	Respect de la réglementation	Surface dans l'AAC	79%
Création, maintien ou restauration de couverts herbacés, surfaces en agroforesterie, cultures non alimentaires ou TTCR dans les zones les plus vulnérables par le biais des dispositifs environnementaux (MAET, appel à projet PEA, autre appel à projet)	3% de la surface vulnérable	2,5%	Surface dans les zones de protection des captages	19 ha 2%
Maintien ou création de haies, talus, fascines, fossé d'infiltration et aménagements ralentissant ou déviant l'écoulement des eaux par le biais des dispositifs environnementaux (MAET, PVE, mesure 216 "collective")	7500	5 000	ml nouveaux sur l'ensemble de l'AAC	nc
Pilotage de l'irrigation	50%	40%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC et pratiquant de l'irrigation	35%





Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
Souscription à des mesures en faveur de la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (PEA, MAET)	25%	22%	Nombre d'exploitants qui cultivent dans l'AAC	10% (19 mesures)
Raisonner la protection à l'échelle de la rotation	40%	30%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc
Destruction mécanique des CIPAN	100% 80%	100% 80%	Nombre d'exploitations cultivant au min 1 parcelle dans zones de protection Nombre d'exploitations cultivant au min 1 parcelle dans AAC	76% 51%
Réduction d'intrants phytosanitaires par différents moyens agronomiques tels que : - modification des dates et densités de semis - réalisation de déchaumage faux semis, alternances cultures d'hiver / cultures de printemps, labour / non labour qui permettent de réduire le stock semencier du sol, - retard de la date de semis, - mise en place de cultures étouffantes, gestion de la période d'intercultures limitant le salissement des parcelles, - techniques alternatives (désherbineuses, désherbage mécanique), etc	50%	40%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC Indicateurs de pressions par culture : -calcul de l'IFT -quantité de matière active utilisée par ha -pourcentage de la surface désherbée mécaniquement dans l'AAC	nc
Utilisation des outils d'aide à la décision, seuils d'intervention, consultation du BSV	50%	50%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	25%





Réaliser un diagnostic de parcelle "type Aquaplaine"	100% 80%	80% 66%	Nombre d'exploitations cultivant dans les zones de protection Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	79% 52%
Développement de l'agriculture biologique Réalisation de diagnostics technico-économiques "Agriculture biologique"	66% 33%	40% 25%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	0% 1%

Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles



Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro	
Formation Certiphyto (réglementaire)	100%	100%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	37%	
Adapter les produits aux risques identifiés par le diagnostic Aquaplaine, sensibilisation sur le choix des matières actives, sur les périodes d'applications et sur les risques de transferts	80%	80%	Ensemble des acteurs de la filière agricole, exploitants cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	()%	
Sensibilisation afin de mettre en œuvre des pratiques améliorant le taux de matière proganique des sols en plus de la églementation: techniques culturales apport d'amendements organiques C/N>8) gestion des résidus CIPAN outils d'aides type "SIMEOS-AMG"		100%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	2012 à Ca	8 décembre aix: aucun cipant
Sensibilisation pour mettre en œuvre un ravail du sol limitant le ruissellement pour es sols battants		100%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc	
Formation sur le raisonnement de la ertilisation	100%	80%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc	
Formation sur le raisonnement des produits ohytosanitaires	60%	60%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc	
Participation à des actions de sensibilisation sur l'agriculture piologique		20%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc	

Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles



Intitulé	Objectifs à 5 ans	Objectifs à 3 ans	Indicateur utilisé	Etat zéro
Sensibilisation des acteurs agricoles	80%	80%	Ensemble des acteurs de la filière agricole, participation aux réunions	nc
Participation aux réunions sur le territoire	50%	50%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	nc
Promotion des filières existantes pour le traitement et/ou la revalorisation des déchets présents sur les exploitations	80%	80%	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC Présentation des différentes filières	34%
Diagnostic global de l'exploitation	100% 80%	80% 60%	Nombre d'exploitation cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	79% 52%
Autres actions de management environnementale (type "ISO 14001, GLOBALGAP")	20	17	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	11%





- ✓ Comité de pilotage (minimum 1 fois par an)
- ✓ Groupe de travail (ponctuellement si besoin)
- ✓ Visite chez les agriculteurs: suivi des diagnostics à partir de juin 2013
- √ Réalisation de nouveaux diagnostics: 5 par an
- ✓ Réunion d'information
- ✓ Réunion de démonstration de matériels
- ✓ Bilan annuelle avec les services de l'état
- ✓ Bilan au bout de 3 ans



Ordre du jour

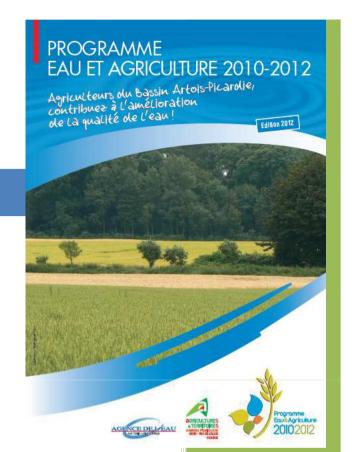
- Rappels du contexte
- Présentation du plan d'actions de l'Opération de Reconquête de la QUalité de l'eau
- Présentation des données sur les mesures agricoles en 2012

Programme Eau et Agriculture (PEA)

- ▶ 651 dossiers déposés dans le bassin Artois Picardie depuis 3 ans.
- > 293 dossiers dans la Somme

Département	Année	PI01	PIO2	PI03	MA	BE	LE	PROJ
	2010	2625,02	1244,8	1343,27	36,09	1621,99	12,82	23,27
SOMME	2011	957,36	679,79	908,2	14,79	621,14	0	40,3
	2012	542,45	408,62	469,38	21,44	307,36	35,29	0

AEAP TOTAL 7365,92	3960,41	4573,28	440,3	5195,09	139,7	463,03
--------------------	---------	---------	-------	---------	-------	--------





PEA

- ➤ 16 dossiers (13 en 2010, 2 en 2011 et 1 en 2012) dont le siège d'exploitation se trouve dans l'AAC de Caix:
- 559 ha blé niveau 1
- 37 ha blé niveau 2
- 261 ha blé niveau 3
- 276 ha sur betterave
- 3 ha dans un appel à projet création de couvert herbacé
- ➤ Pas les données pour exploitants qui ont au moins une parcelle dans l'AAC
- Pas de mesure maïs et protection intégrée en légumes.

Dépôt dossier le 30 juin 2013

(1 parcelle commune à enjeu eau)

Mesures Agro Environnementales territorialisées (MAEt)



- > Opérateurs obligatoire (projet collectif avec zone d'actions prioritaires).
- ➤ 20 territoires sont opérateurs dans la Somme suivants les enjeux: Eau/Natura 2000/ érosions/corridors/ pelouses calcicoles.
- > 50 agriculteurs ont déposés un dossier avec un total de 121 mesures (10 dossiers phyto).
- ➤ 3 agriculteurs autres mesures (apiculture, prime herbagère)

MAEt



- > AAC de Caix: ENJEU EAU. Financement par l'AEAP
- ➤ MAET proposées en 2012:

	réalisé
Exploitations concernées par un engagement	3
Surfaces par type de couvert	
Grande culture (réduction phyto 35% hors herbicide)	131,4 ha
Herbe (absence de fertilisation sur prairie)	6,17 ha
Couvert (création couvert d'intérêt floristique et faunistique)	1,07 ha
Eléments fixes (entretien de haie)	1140 ml
Coût total des mesures sur 5 ans	55 289,1 €





Aires d'alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3

MAET 2012

<u>Légende</u>

Aires d'alimentation

Vulnérabilité de la ressource en eau:

Très élevée

Elevée

Modérée

Linéaires engagés

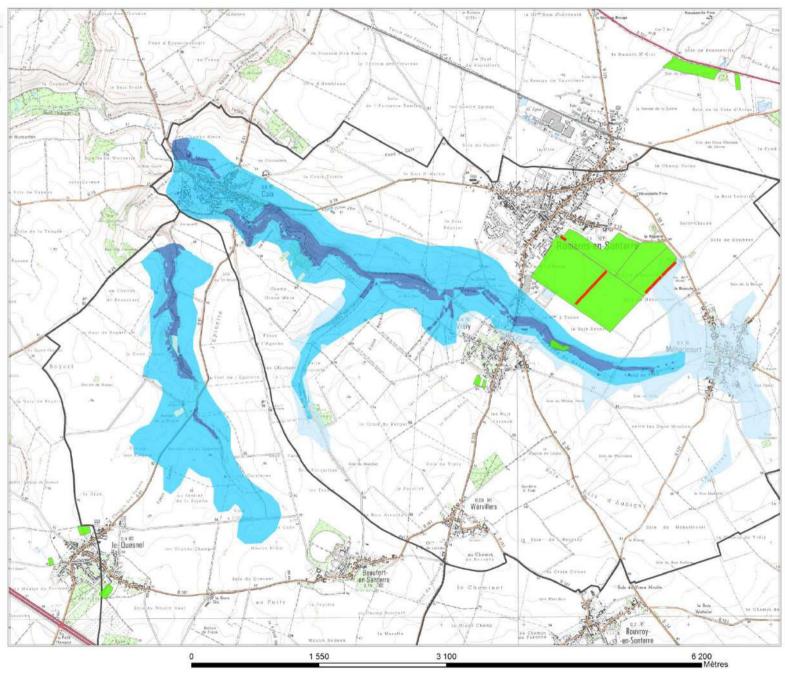
Surfaces engagées

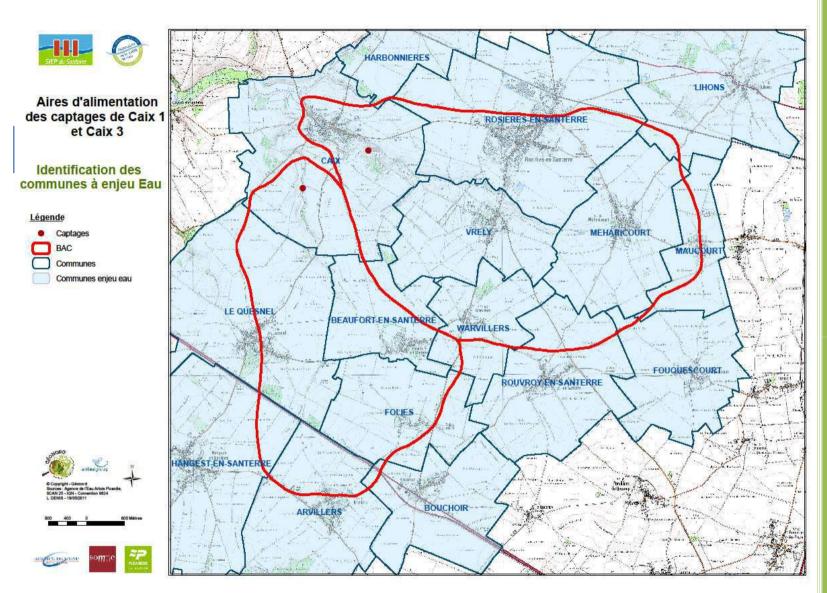












A partir de 2013, les 16 communes sont prioritaires pour l'Agence de l'Eau



MAE



Couvert	Mesure	Libellé	Montant par hectare et/ou mètre linéaire	Financement
Grandes Cultures	PI_SEP2_GC3	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 50% hors herbicides et 40% herbicides	188,00 €	
	PI_SEP2_GC4	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire	Grande Culture: 200, 00€ Légumes de Plein	
			Champ : 350, 00€	
	PI_SEP2_GC6	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 35% hors herbicides et 30% herbicides	110, 00€	
	PI_SEP2_G12	Réduction progressive du nombre de doses homologuées des traitements phytosanitaires hors herbicides de 50% avec limitation de la fertilisation totale et minérale azotée à 120 UN	224,00 €	
	PI_SEP2_G15	Réduction progressive du nombre de doses homologuées des traitements phytosanitaires hors herbicides de 35% avec limitation de la fertilisation totale et minérale azotée à 120 UN	178,00 €	
	PI_SEP2_G24	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire avec limitation de la fertilisation totale azotée à 120 UN	GC :313.00 €	
			LPC : 463,00 €	
	PI_SEP2_ZR1	Création et entretien d'un maillage de Zone de Régulation Ecologique	392,00 €	AEAP/ FEADER
	PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	548,00€	
	PI_SEP2_GE1	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	126,00€	

MAE



Herbe	PI_SEP2_HE2	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	228,00 €	
	PI_SEP2_HE3	Création et entretien d'un couvert herbacé avec limitation de la fertilisation à 60 UN	322,00 €	
	PI_SEP2_HE4	Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation (bandes ou parcelles enherbées)	386,00 €	
	PI_SEP2_HE5	Création et entretien de bandes ou parcelles enherbées	234,00 €	
Mesures entretien éléments fixes du territoire	PI_SEP2_HA1	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 1 côté	0,19€	
	PI_SEP2_HA2	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 2 côtés	0,34€	
	PI_SEP2_BO1	Entretien de bosquets	128,00 €	
	PI_SEP2_PE1	Restauration/entretien de mares et plans d'eau	96,00€	

17 mesures

Plan Végétal Environnement (PVE)



- > 69 dossiers déposés dans la Somme
- ➤ 3 dossiers dont le siège est dans une des commune à enjeu eau (Hangest en Santerre)
- Matériel productif: coupure de tronçon, bineuse, semoir à engrais, semoir CIPAN, équipements pulvé, plantation de haies
- Matériel non productif: remplissage pulvé, volucompteur et phytobac

PVE



Changements 2013:

- ➤ Subvention par l'AEAP (75% matériel non productif et 40% matériel productif)
- ➤ Obligation de mettre 200 ml de haies
- Priorité 1: être en agriculture bio ou avoir souscrit à un PEA ou MAE et avoir 50% de SAU dans une commune
- Arrêté préfectorale régional spécifique au territoire



Merci de votre attention









ANNEXE 9:

Veille foncière

Convention de Surveillance et d'Intervention Foncière avec abonnement au site Internet cartographique Vigifoncier

ENTRE

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre élisant domicile, 1 rue d'Assel - 80170 ROSIERES EN SANTERRE représentée par son Président M. Philippe CHEVAL Et agissant en vertu d'une délibération du comité en date du 7 décembre 2012 ci après annexée,

Désignée ci-après « le SIEP »

D'une part,

ET

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de Picardie Société Anonyme constituée conformément aux dispositions des articles L 141-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, au capital social de 344640 €, dont le siège est situé à AMIENS, 516 Rue Saint-Fuscien, BP 80035, 80091 AMIENS Cedex 3, immatriculée au Registre du commerce d'AMIENS.sous le numéro 927.220.475, numéro SIRET 927.220.475.00036. représentée par son Président, Monsieur Hubert DUEZ.

Désignée ci-après « la Safer »

D'autre part,

CONSIDERANT

- La loi du 5 août 1960, codifiée sous l'article L.141-5 du Code rural et de la pêche maritime, qui stipule que les Safer peuvent apporter leur concours technique aux Collectivités territoriales et aux établissements publics qui leur sont rattachés, pour la mise en œuvre d'opérations foncières.
- La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, codifiée sous l'article L.141-1 du Code rural et de la pêche maritime qui précise que les Safer « concourent à la mise en œuvre du volet foncier de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire rural, dans le cadre des objectifs définis à l'article L.111-2. Elles ont pour mission d'améliorer les structures foncières par l'installation ou le maintien d'exploitations agricoles ou forestières, par l'accroissement de la superficie de certaines exploitations agricoles ou forestières, par la mise en valeur des sols et éventuellement par l'aménagement et le remaniement parcellaire. Elles concourent à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique. Elles assurent la transparence du marché foncier rural ».
- Le décret du 15 avril 2010 qui autorise pour une période de cinq années la Safer Picardie à exercer son droit de préemption dans les départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme
- L'article L.143-2 du Code rural, au terme duquel l'exercice du droit de préemption de la Safer doit poursuivre des objectifs de préservation de l'agriculture, de lutte contre la spéculation foncière, de mise en valeur des paysages et de protection de l'environnement;
- L'article R.143-2 définissant les biens préemptables par la Safer.
- L'article L.143-7-1 du Code rural prévoyant l'intervention de la Safer dans les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (définis à l'article L.143-1 du Code de l'urbanisme).

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE que le SIEP, dans le cadre de sa politique maitrise foncière d'une partie des périmètres de protection de captage d'eau potable situés sur la commune de CAIX, souhaite:

- bénéficier en temps réel d'informations sur le marché foncier rural afin de connaître ses potentialités
- éventuellement de maîtriser ces ventes en se portant acquéreur en vue de pérenniser l'activité agricole tout en assurant la protection de la ressource en eau potable
- constituer des réserves foncières compensatoires

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 - OBJET

Par la présente convention, le SIEP et la Safer définissent, dans le cadre du concours technique mentionné aux articles L.141-5 et D.141-2 du Code rural et de la pêche maritime, les modalités d'un dispositif d'information et d'intervention foncière permettant au SIEP de :

- connaître, sur un périmètre donné, toutes les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), également appelées « notifications de projets de vente », portées à la connaissance de la Safer;
- 2. connaître les appels à candidature de la Safer;
- 3. se porter candidate en lieu et place de l'acquéreur notifié, par l'exercice du droit de préemption de la Safer dans le respect des objectifs définis par l'article L.143-2 du Code rural et de la pêche maritime ;
- 4. acquérir des parcelles situé dans les périmètres de protection afin de protéger sa ressource en eau potable ;
- 5. constituer des réserves foncières compensatoire afin de limiter l'impact sur les exploitations agricoles concernées.

Les parties déclarent que les modalités de leur collaboration ne pourront être d'aucune façon contraires aux dispositions des articles L.141-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Dans tous les cas, les parties s'engagent à se communiquer toute opportunité de vente de terres agricoles dont elles auront connaissance.

Le SIEP n'interviendra pas sur le marché foncier agricole sans consultation préalable de la Safer.

ARTICLE 2 - PERIMETRE D'INTERVENTION / PERIMETRE D'OBSERVATION

La présente convention porte sur les territoires suivants : communes de Caix, Rosières en Santerre, Vrely, Méharicourt, Warvillers, Beaufort en Santerre, Folie, Le Quesnel.

Le périmètre est constitué par l'ensemble des zones naturelles et agricoles du territoire du SIEP énoncé ci-dessus, ainsi que par les terrains à vocation agricole et biens immobiliers à utilisation agricole dans les zones urbaines et à urbaniser dudit territoire.

Le SIEP fournit à la Safer un exemplaire des plans des périmètres de protection.

10

3 N. (4)

ARTICLE 3 - MODALITES TECHNIQUES ET OPERATIONNELLES

3.1. <u>Veille foncière, observatoire foncier, études foncières</u>

3.1.1. Veille foncière

3.1.1.1. <u>Compte sur le site Internet Vigifoncier *Picardie*</u>

La Safer procède dès l'entrée en vigueur de la présente convention à l'activation d'un compte sur le site Internet cartographique « Vigifoncier Picardie» permettant au SIEP d'accéder aux informations de veille foncière sur le périmètre d'intervention défini à l'article 2.

L'accès à ce site Internet est sécurisé par un identifiant, un code d'accès et une clé USB qui ne doivent être en aucun cas diffusés à des tiers sauf autorisation expresse de la Safer.

Les informations publiées sur le site Internet Vigifoncier Picardie sont actualisées tous les jours avec un délai de traitement de <u>2 jours</u>

Un courriel d'alerte est envoyé automatiquement pour avertir le SIEP dès lors qu'une ou plusieurs nouvelles informations ou mises à jour des informations déjà publiées, concernant le territoire surveillé, sont enregistrées sur le site Internet Vigifoncier Picardie

Cette transmission est faite au SIEP par courrier électronique, à l'adresse électronique suivante : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

Le SIEP informera la Safer de toute modification d'adresse.

3.1.1.2. <u>Informations diffusées</u>

Le compte Vigifoncier du SIEP lui permet d'accéder au module « Veille foncière » qui retranscrit, sous la forme de tableaux et d'une cartographie, les informations suivantes :

- Rubrique « Notifications » : notifications des projets de vente, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la Safer par les notaires ou les administrations,
- Rubrique « Appels à candidature » : appels à candidature émis par la Safer,
- Rubrique « Avis de préemption » : avis de préemptions réalisées par la Safer,
- Rubrique « Rétrocessions » : rétrocessions (ventes) réalisées par la Safer,

enregistrées à l'intérieur du périmètre d'intervention défini à l'article 2.

Le détail des informations transmises est précisé à l'annexe 1.

Le SIEP a accès à ce service et peut éditer à tout moment des documents contenant ces informations.



Les données communiquées au SIEP le sont pour son propre compte et ne devront pas faire l'objet d'une diffusion à des tiers sauf autorisation expresse de la Safer.

3.1.1.3. <u>Décharge de responsabilité</u>

Les informations diffusées sur le site Internet Vigifoncier, module « Veille foncière » ne sauraient être considérées comme une proposition de vente ou d'achat. Les informations du site Internet Vigifoncier Picardie sont non contractuelles et peuvent contenir des inexactitudes techniques, omissions ou des erreurs typographiques que la Safer s'engage à régulariser dans les meilleurs délais dès qu'elle en aura connaissance.

La Safer n'est ainsi tenue que d'une simple obligation de moyens concernant les informations qu'elle met à disposition du SIEP qui accède au site Internet Vigifoncier Picardie

La Safer ne peut également encourir aucune responsabilité du fait d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions, sur les résultats qui pourraient être obtenus de l'usage de ces informations par le SIEP.

3.1.2. Etudes foncières

S'il le juge nécessaire, le SIEP pourra solliciter la Safer pour la réalisation d'une étude foncière agricole afin de mesurer l'impact de son projet

Le SIEP exposera ses attentes à la Safer, qui lui fera parvenir en retour un devis détaillé précisant les conditions techniques et financières de réalisation des analyses demandées. La Safer réalisera la prestation demandée dès signature du devis par le SIEP et dans le délai qui sera convenu entre les parties.

A titre d'exemple, lorsque le SIEP envisage un projet de maîtrise foncière tel que défini aux articles 3.4 à 3.5 de la présente convention, elle doit identifier l'impact foncier de cette emprise sur les exploitations agricoles. Elle peut alors solliciter la Safer pour la réalisation d'une étude. Le SIEP transmettra à la Safer le périmètre du projet foncier, en vue de l'établissement d'un devis d'étude. La Safer réalisera l'étude demandée dès signature du devis par le SIEP et dans le délai qui sera convenu entre les parties.

La Safer procèdera à une étude foncière agricole dans le périmètre du projet et recensera les besoins de restructuration foncière, ainsi que les opportunités de libération foncière. Son étude comprendra les éléments suivants :

- Caractéristiques des exploitations agricoles concernées par l'emprise des projets (siège, SAU, âge, successeur...)
- Identification de la propriété foncière cadastrale, recherche des statuts juridiques d'occupation
- Evaluation de l'impact foncier du projet sur les exploitations agricoles
- Etude des besoins de reclassement et des perspectives de libérations de terres
- Etude des caractéristiques du marché foncier local

物 紅

3.2. Enquête préalable à l'ouverture d'un dossier de préemption

Lorsqu'à la lecture des informations contenues dans une notification de vente transmise dans le cadre du service de veille foncière, le SIEP ressent le besoin d'obtenir de plus amples précisions sur le projet de vente, elle peut solliciter la Safer pour la réalisation d'une enquête soumise aux conditions financières définies à l'article 4.2 de la présente convention.

Cette enquête a pour objet d'apporter des informations complémentaires au SIEP afin de faciliter sa prise de décision concernant la demande ou non d'exercice du droit de préemption visé à l'article 3.3 de la présente convention.

Le SIEP s'engage à alerter la Safer dans un délai maximum de 10 jours à compter de la communication de l'information via le site Internet cartographique Vigifoncier, et ce par courrier, par fax ou courriel adressés au siège de la SAFER.

Dès réception de la demande d'enquête préalable, la Safer disposera d'un délai de 10 jours pour réaliser une enquête complémentaire et transmettra au SIEP les informations complémentaires suivantes :

- 1- Tous éléments complémentaires sur l'exploitation agricole concernée par la DIA (Surface agricole utile, motif de la vente, conditions particulières de vente, projet de l'acquéreur...)
- 2- Evaluation de l'impact foncier de la DIA sur les exploitations agricoles

Le SIEP s'interdit de recueillir ces informations directement ou par personnes interposées auprès des interlocuteurs dont l'identité lui a été transmise par la Safer via la veille foncière définie à l'article 3.1 de la présente convention.

Après cette enquête, le SIEP confirmera, sur la base d'une demande écrite du Président du SIEP et par le biais d'une promesse d'achat, un mois au plus tard avant l'expiration du délai de préemption de la Safer son souhait de voir intervenir la Safer par préemption conformément aux modalités financières prévues à l'article 4.3 de la présente convention.

3.3. Demande d'intervention par préemption

3.3.1. La Safer ne fait pas usage de son droit de préemption

La Safer est entièrement libre d'accepter ou non une demande d'intervention provenant du SIEP.

En cas de non intervention de la Safer, malgré la demande du SIEP, aucune indemnité ou remboursement ne peut être exigés. Toutefois, la Safer doit exposer les motifs de sa décision.





3.3.2. La Safer fait usage de son droit de préemption

L'exercice du droit de préemption ne pourra se faire que dans le respect des dispositions des articles L.143-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime. Le SIEP devra donc veiller à proposer à la Safer un projet conforme aux objectifs définis auxdits articles.

La décision de préemption ne peut être prise qu'avec l'accord du Comité technique départemental de la Safer et l'accord préalable des deux Commissaires du Gouvernement représentant le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Finances.

Lorsque la Safer est amenée à se porter acquéreur, par voie de préemption, après avoir reçu le soutien du SIEP, des frais relatifs à l'instruction de la préemption seront à la charge du SIEP tels que prévu à l'article 4.3.1 de la présente convention.

Le SIEP mettra en outre à la disposition de la Safer l'avance des fonds nécessaires à l'acquisition selon les modalités prévues à l'article 4.3.3 de la présente convention.

3.3.2.1. Gestion des parcelles en stock

Après exercice du droit de préemption, la Safer peut les mettre en location sous le régime des conventions d'occupation provisoire et précaire.

La durée de cette gestion temporaire ne peut excéder cinq ans après la signature de l'acquisition par la Safer.

3.3.2.2. Rétrocession

Après exercice du droit de préemption, la Safer entreprend les formalités règlementaires de publicité (appel de candidatures), par voie de presse et d'affichage en mairie de la (des) commune(s) de situation du bien concerné en vue de la rétrocession.

Le SIEP s'engage alors à présenter sa candidature à l'acquisition du bien, dans le respect des délais légaux de publicité.

* Si un ou plusieurs candidats s'engagent également à acquérir le terrain au prix de rétrocession et à respecter le cahier des charges de la Safer pendant une durée minimale de 15 ans (maintien de la vocation agricole et naturelle du bien, interdiction de morceler, pacte de préférence au profit de la Safer en cas de revente...), la Safer peut alors librement choisir son attributaire.

Dès la réalisation de la vente au profit d'un attributaire autre que le SIEP , la Safer rembourse au SIEP l'intégralité du préfinancement prévu à l'article 4.3.3 de la présente convention.

* Si, après accomplissement de ces formalités, aucune autre candidature ne s'est manifestée dans le cadre d'un projet à vocation agricole, paysagère ou environnementale, la Safer rétrocède (vend) les terrains au SIEP, qui s'est engagée via la promesse d'achat fixée à

NC 62

l'article 3.2 de la présente convention, à les acquérir au prix fixé à l'article 4.3.3 de la présente convention.

3.4. Recueil des accords amiables pour le compte et au profit du SIEP

Le SIEP missionne la Safer pour acquérir une partie des surfaces comprises dans le périmètre de protection de captage.

Les conditions financières de cette intervention sont définies à l'article 4.4 de la présente convention.

La mission de la Safer débutera sur ordre écrit du SIEP définissant le périmètre exact de l'emprise foncière qu'il souhaite acquérir.

L'implication de la Safer dans cette mission permettra de mettre à profit un maximum d'opportunités foncières propres à faciliter les opérations de compensations foncières, de restructuration et par là même de libération amiable des terrains compris dans l'emprise que le SIEP souhaite acquérir.

La Safer s'engage alors à :

- 1- contacter les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles concernés par le périmètre du projet foncier fourni par le SIEP ;
- 2- établir et recueillir au profit du SIEP, les accords de cession amiable (promesses de vente ou d'échange), auprès des propriétaires, et les résiliations de baux correspondantes par propriétaires auprès des exploitants agricoles;
- 3- transmettre au SIEP les accords au fur et à mesure de leur recueil.

La Safer sera également chargée du montage des dossiers de demandes de réquisitions de réserves foncières sollicitées par les exploitants agricoles concernés par l'emprise du projet foncier du SIEP. Les terrains libérés en dehors de l'emprise concerné pourront être maîtrisés par la Safer et mis en réserve conformément à l'article 3.5 de la présente convention pour compenser les agriculteurs touchés par l'emprise et en faciliter par voie de conséquence la libération.

Les différents accords seront recueillis sur des bases préalablement établies, après consultation du service de France Domaine.

Le SIEP restera seul juge de la réalisation des accords amiables. Il assurera lui-même le suivi des dossiers de vente jusqu'à la signature des actes notariés et la résiliation de baux jusqu'au paiement des indemnités. A la demande du SIEP, la SAFER pourra l'assister dans ces démarches.

Les accords amiables devront être privilégiés. Dans le cas où un accord amiable ne peut pas être obtenu, la Safer transmettra au SIEP un dossier comprenant, notamment, les prétentions de l'intéressé (propriétaire ou exploitant), les offres et les motifs de refus.

Dans ce cas, la prise de possession des terrains par le SIEP s'effectuera le cas échéant par voie d'expropriation.

La Safer dispose d'un délai de 12 mois à compter de l'ordre écrit mentionné au 1^{er} alinéa de l'article 3.4 de la présente convention pour recueillir un maximum d'accords amiables.

Ce délai est reconduit tacitement dans la limite maximale de 3 ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de <u>deux mois</u> (voir article 9).

En cas d'abandon de projet, le SIEP pourra avant l'échéance des dix mois initiaux ou renouvelés mettre fin à la mission de la Safer par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les frais d'intervention de la Safer dus conformément à l'article 4.4 de la présente convention seront alors facturés au SIEP.

Le cas particulier de l'exploitant bénéficiaire d'une attribution de la SAFER et qui devait en contrepartie laisser une surface d'environ 1ha 50 au SIEP proche du périmètre immédiat de Caix 1 sera traité dans les conditions du présent article.

3.5. Constitution de Réserves Foncières Compensatoires

3.5.1. Compensation foncière en propriété

Conformément à l'article 3.4 de la présente convention, la Safer peut être amenée à constituer des réserves foncières destinées à compenser les agriculteurs devant libérer les terrains situés dans l'emprise foncière que le SIEP souhaite acquérir.

La Safer devra obtenir l'accord préalable du SIEP pour tout projet de mises en réserve de biens immobiliers qu'ils soient acquis par voie de préemption ou par voie amiable.

La Safer remettra au SIEP un rapport aussi complet que possible sur l'opération en question et, le cas échéant, les possibilités d'échanges (plan de situation, inventaire parcellaire, conditions financières).

Le SIEP devra se prononcer par écrit (courrier ou fax) dans le délai d'<u>un mois</u> à compter de la remise du rapport mentionné à l'alinéa précédent.

Dès que le SIEP a donné son accord pour la mise en réserve, il s'engage à assurer le portage financier dans les conditions définies à l'article 4.5.1 de la présente convention.

3.5.2. Compensation foncière en location

Conformément à l'article 3.4 de la présente convention, la Safer peut être amené à recueillir, auprès des propriétaires de terrains qui se libèrent à proximité de l'emprise foncière que le

MCYL

SIEP souhaite acquérir, des engagements de location au profit des agriculteurs devant libérer les terrains situés dans l'emprise foncière.

La Safer devra obtenir l'accord préalable du SIEP pour tout projet de location destiné à une compensation foncière.

La Safer remettra au SIEP un rapport aussi complet que possible sur la location en question (plan de situation, inventaire parcellaire, conditions financières).

Le SIEP devra se prononcer par écrit (courrier ou fax) dans le délai d'<u>un mois</u> à compter de la remise du rapport mentionné à l'alinéa précédent.

Dès que le SIEP a donné son accord pour la compensation, il s'engage à payer les frais d'interventions de la Safer dans les conditions définies à l'article 4.5.2 de la présente convention.

ARTICLE 4 - MODALITES FINANCIERES

4.1. Veille foncière

4.1.1. Veille foncière

Création du compte d'accès et fourniture des modalités de connexion au site Internet cartographique Vigifoncier (chemin d'accès – identifiant – mot de passe) : 50 € HT.

Cette convention permet la connexion, d'un seul poste à la fois au site Internet cartographique Vigifoncier.

Les identifiants de connexion sont nominatifs et propres au SIEP. Le SIEP s'engage à n'utiliser son accès que pour son usage interne.

Le forfait annuel à la charge du SIEP s'élève à 200 € HT par commune concerné soit un total de <u>1 600 € HT</u> pour les 8 communes du périmètre.

La première année, la somme due est calculée sur la période allant du premier jour du mois suivant la signature de cette convention au 31 décembre de l'année considérée, chaque mois correspondant à $1/12^{\text{ème}}$ de la base forfaitaire annuelle.

Au cours du premier trimestre de chaque année, la Safer adresse au SIEP une facture intégrant la base forfaitaire pour l'année en cours (selon le tableau ci-dessus).

Le SIEP pourra à tout moment accéder par le site Internet Vigifoncier aux informations transmises sur une période de : <u>1 an glissant</u>.

NC DE

Enquête préalable à l'ouverture d'un dossier de préemption 4.2.

Comme indiqué à l'article 3.2 de la présente convention, le SIEP peut solliciter de la Safer une enquête liée à la communication d'un projet de vente (notification).

Que cette enquête débouche ou non sur une demande de préemption du SIEP et quelle que soit l'issue du dossier de préemption (non exercice du droit de préemption par la Safer, vente à la Safer ou retrait de vente), la Safer facturera des frais de constitution de dossier fixés à 150 € HT par enquête (une enquête par projet de vente).

4.3. Demande d'intervention par préemption

4.3.1. Frais de dossier en cas de demande d'intervention par préemption

Lorsque la Safer est amenée à se porter acquéreur par voie de préemption, après avoir reçu le soutien du SIEP , une somme forfaitaire de 400 € HT est facturée au SIEP.

Cette somme représente les frais occasionnés par l'instruction du dossier de préemption (procédure de préemption, à différencier de l'enquête préalable éventuelle) et sa signification. Aussi, cette somme est due même en cas de retrait de vente suite à une préemption en révision de prix et dans tous les cas quelle que soit l'issue de la rétrocession (que le SIEP soit retenue attributaire ou non par la Safer).

4.3.2. Garantie de bonne fin

A la suite d'une information sur une déclaration d'intention d'aliéner (notification de projet de vente), le SIEP peut s'engager à soutenir l'action de la Safer soit pour une préemption simple, soit pour une préemption avec révision du prix à la baisse.

La garantie de bonne fin du SIEP consiste, pour celui-ci, à se porter acquéreur du bien préempté au prix fixé à l'article 4.3.3 de la présente convention en l'absence d'autres candidatures permettant d'atteindre l'un des objectifs prévus à l'article L.143-2 du Code rural.

Le SIEP précise alors le montant maximum de sa garantie de bonne fin. Ce montant est transmis à titre indicatif à la Safer, le prix définitif étant fixé par les Commissaires du Gouvernement de la Safer.

Une deuxième consultation du SIEP est nécessaire :

- si le prix retenu par les Commissaires du Gouvernement est supérieur à celui accepté initialement par le SIEP,
- ou lorsqu'une préemption simple a été demandée par le SIEP et que les Commissaires du Gouvernement demandent une révision du prix.

NC DIE

Consultée par télécopie ou par courriel, le SIEP doit alors confirmer par le même moyen sa garantie de bonne fin au prix retenu.

Lorsque le propriétaire a demandé la fixation judiciaire du prix, une troisième consultation du SIEP est nécessaire.

Consultée par télécopie ou par courriel, le SIEP doit alors confirmer par le même moyen sa garantie de bonne fin au prix fixé par le Tribunal.

Dans l'hypothèse où le SIEP ne confirme pas sa garantie de bonne fin, la Safer lui adresse une facture d'un montant de <u>400 HT</u>, correspondant aux frais de dossier générés par les prestations déjà réalisées et visés à l'article 4.3.1 de la présente convention

4.3.3. Préfinancement

Lorsque la Safer est amenée à se porter acquéreur, par voie de préemption, après avoir reçu le soutien du SIEP, cette dernière met à la disposition de la Safer l'avance des fonds nécessaires à l'acquisition selon les modalités définies ci-après.

Pour obtenir l'avance des fonds prévue au dernier alinéa de l'article 3.3.2 de la présente convention, la Safer en fait la demande écrite par courrier simple.

4.3.3.1. Cas des préemptions simples :

L'avance mise à la disposition de la Safer est égale à la somme des éléments suivants :

- A prix principal du bien ;
- B frais d'acquisition, notamment constitués des frais notariés, des indemnités d'éviction, des frais d'avocats, d'experts, de géomètre, et d'intermédiaires ;
- C rémunération égale à 8 % du total des éléments A et B, avec un seuil minimum de 800 €;
- D TVA sur marge au taux en vigueur, le cas échéant

Le SIEP s'engage à mandater la somme à la Safer dans un délai de <u>45 jours</u> à compter de la réception de la demande visée au second alinéa de l'article 4.3.3 de la présente convention. A défaut, le SIEP prendra à sa charge les frais financiers au taux annuel EURIBOR 3 mois +1% et calculés au prorata temporis entre la date d'acquisition des biens par la Safer et celle du paiement effectif du prix de rétrocession.

Si le SIEP est l'attributaire retenu par la Safer, cette attribution se fera sans versement de prix en raison du préfinancement et sera constatée par un acte de transfert de propriété.

Si le SIEP n'est pas l'attributaire retenu par la Safer, la Safer remboursera au SIEP dans un délai de <u>2 mois</u> suivant la signature de l'acte, une somme correspondant au total des éléments A à D définis ci-dessus. Aucun intérêt ni aucune autre contrepartie financière ne pourra être réclamé par le SIEP.



NC E

4.3.3.2. Cas des préemptions avec révision de prix :

Ce n'est qu'une fois que le vendeur accepte le prix proposé, soit à la suite de l'offre faite par la Safer, soit à l'issue d'une nouvelle négociation, soit par décision judiciaire devenue définitive, que l'avance est demandée au SIEP.

Le financement du SIEP est assuré dans les conditions prévues à l'article 4.3.3.1 ci-dessus.

Le SIEP s'engage à mandater la somme à la Safer dans un délai de 45 jours à compter de la réception de la demande visée au second alinéa de l'article 4.3.3 de la présente convention. A défaut, le SIEP prendra à sa charge les frais financiers au taux annuel EURIBOR 3 mois +1% et calculés au prorata temporis entre la date d'acquisition des biens par la Safer et celle du paiement effectif du prix de rétrocession.

Si le SIEP est l'attributaire retenu par la Safer, cette attribution se fera sans versement de prix en raison du préfinancement et sera constatée par un acte de transfert de propriété.

Si le SIEP n'est pas l'attributaire retenu par la Safer, la Safer remboursera au SIEP dans un délai de 2 mois suivant la signature de l'acte, une somme correspondant au total des éléments A à D définis à l'article 4.3.3.1 de la présente convention. Aucun intérêt ni aucune autre contrepartie financière ne pourra être réclamé par le SIEP .

4.3.4. Frais de contentieux

En cas de préemption simple, le SIEP s'engage à prendre en charge tous les frais de contentieux liés à l'exercice de la préemption par la Safer.

En cas de préemption en révision de prix, le SIEP s'engage à acquérir au prix qui sera fixé éventuellement par le Tribunal et à prendre en charge tous les frais de contentieux liés à l'exercice de la préemption par la Safer.

4.4. Recueil des accords amiables pour le compte et au profit du <u>SIEP</u>

Pour la négociation avec les propriétaires et les exploitants directement concernés par l'emprise du projet, les frais de la Safer seront calculés sur la base de 6 % HT de la valeur de l'accord de cession amiable et de la valeur des indemnités dues aux locataires pour la libération des terrains.

A ces frais, s'ajoute une rémunération forfaitaire de 400 € HT par promesse de vente (ou promesse d'échange) par propriétaire et à 250 € HT par résiliation de bail par exploitant.

Dans le cas où un accord amiable ne peut être obtenu, la remise par la Safer au SIEP du dossier indiqué à l'article 3.4 par propriétaire ou exploitant donnera lieu à une facturation au SIEP d'un montant forfaitaire de 400 € HT.

NC MO SE

En cas d'abandon du projet par le SIEP notifié à la Safer, la rémunération forfaitaire de 400 € HT sera due à la Safer par compte de propriété, quel que soit l'état d'avancement des négociations.

Quelle que soit la suite donnée par le SIEP aux accords de cession et aux accords de libération, les frais mentionnés au présent article seront acquittés à la Safer, dans un délai de deux mois suivant transmission desdits accords au SIEP et sur présentation de factures.

A défaut, le SIEP prendra à sa charge les frais financiers au taux annuel EURIBOR 3 mois +1%.

4.5. Constitution de Réserves Foncières Compensatoires

4.5.1. Compensation foncière en propriété

Pour tout engagement de vente (promesse de vente) recueilli par la Safer, au profit d'un exploitant agricole concerné par l'emprise du projet, le SIEP versera à la Safer, sur présentation d'une facture, un montant équivalent à 300 € HT par hectare faisant l'objet de la promesse de vente

En cas d'abandon du projet par le SIEP notifié à la Safer, la rémunération forfaitaire de 300 € HT sera due à la Safer par compte de propriété, quel que soit l'état d'avancement des négociations.

Ces frais seront acquittés à la Safer, dans un délai de deux mois à compter de la date de facturation.

A défaut, le SIEP prendra à sa charge les frais financiers au taux EURIBOR 3 mois +1%.

4.5.2. Compensation foncière en location

Pour tout engagement de location (promesse de bail) recueilli par la Safer, au profit d'un exploitant agricole concerné par l'emprise du projet, le SIEP versera à la Safer, sur présentation d'une facture, un montant équivalent à 150 € HT par hectare faisant l'objet de la promesse de bail.

En cas d'abandon du projet par le SIEP notifié à la Safer, la rémunération forfaitaire de 300 € HT sera due à la Safer par compte de propriété, quel que soit l'état d'avancement des négociations.

Ces frais seront acquittés à la Safer, dans un délai de deux mois à compter de la date de facturation.

A défaut, le SIEP prendra à sa charge les frais financiers au taux EURIBOR 3 mois +1%

AL W 7

4.6. <u>Modalité de paiement</u>

Tous les règlements à effectuer par le SIEP découlant de la présente convention, feront l'objet de virements bancaires sur le compte référencé ci-dessous auprès de du Crédit Agricole Brie-Picardie

Code banque :	Code guichet :	N° de compte :	Clé RIB :	Domiciliation :
18706	00000	03721200165	84	CAE 80 AMIENS

ARTICLE 5 - PROPRIETE INTELLECTUELLE : DROITS SUR LES DONNEES ET ELEMENTS DU SITE VIGIFONCIER PICARDIE

Le site Internet Vigifoncier Picardie est la propriété de la Safer Picardie société anonyme au capital de 434 640 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amiens sous le numéro 927 220 475 dont le siège social est situé à AMIENS (80000) 516 rue Saint-Fuscien.

Tous les éléments de ce site restent la propriété exclusive de la Safer conformément au Code de la propriété intellectuelle ou sont soumises à une licence d'utilisation ou d'exploitation qui n'est valable que pour la Safer.

5.1. <u>Données cartographiques de l'IGN</u>

Les données cartographiques portant la mention © IGN intégrées dans Vigifoncier sont la propriété exclusive de l'Institut Géographique National.

La licence concédée à la Safer n'entraîne à son profit aucun transfert de propriété de ces données.

L'utilisation de ces données est strictement limitée à l'usage du SIEP dans le respect de la présente convention.

Toute communication, même partielle, des données à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, sous toute forme, par tout moyen et pour quelque motif que ce soit est soumise à l'accord exprès préalable de l'IGN.

Les données IGN ne doivent pas être extraites du produit ou utilisées sur un autre logiciel. La reproduction pour diffusion à des tiers ou la commercialisation des sorties graphiques est interdite, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit.

5.2. <u>Droit d'usage, de diffusion et de reproduction des données Vigifoncier</u>

Toute représentation, reproduction ou exploitation intégrale ou partielle des informations diffusées par le site Vigifoncier Picardie que ce soit à titre gratuit ou onéreux, faite sans le consentement de la Safer est interdite.

Conformément aux dispositions de la loi n° 98-536 du 1er juillet 1998 portant transposition dans le Code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9 CE du 11 mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données, la Safer est productrice et propriétaire de tout ou partie des bases de données composant le site Internet Vigifoncier.

K上的配

En ce qui concerne les droits vis-à-vis de ces informations, le SIEP s'engage :

- à ne pas commercialiser ces données,
- à ne pas diffuser gratuitement ces données,
- à citer les sources sur l'ensemble des analyses se référant à ces données.

ARTICLE 6 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (INFORMATIQUE ET LIBERTES)

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les sites du domaine <u>vigifoncier.fr</u> font l'objet d'une inscription au registre CNIL tenu par la Fédération Nationale des Safer pour le compte des Safer.

Le site Internet cartographique Vigifoncier comporte des données à caractère personnel. En tant que destinataire des données, le SIEP s'engage à :

- ne pas utiliser les documents, informations, fichiers informatiques et de manière générale toutes données à caractère personnel confiés par la Safer à des fins autres que celles prévues pour les besoins de l'exécution de la prestation objet du contrat.
- ne pas communiquer et céder les données à caractère personnel à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.
- prendre toute mesure, notamment de sécurité matérielle pour assurer la conservation et la confidentialité des données à caractère personnel transmises.
- effectuer si besoin les démarches auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) afin de se garantir le droit de collecter, d'utiliser et d'exploiter les données à caractère personnel transmises par la Safer (voir formulaire CNIL disponible à l'adresse suivante : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa 13809.do).

ARTICLE 7 - Maintenance et evolutions du site Vigifoncier Picardie

Le site Internet Vigifoncier Picardie est normalement accessible 24 h/24 h et 7 jours/7.

En cas de force majeure, de difficultés informatiques, de difficultés liées à la structure des réseaux de télécommunications ou difficultés techniques, ou pour des raisons de maintenance, sans que cette liste ne soit exhaustive, l'accès a toute ou partie du site pourra être suspendu sur simple décision de la Safer Picardie

La durée de la suspension n'a aucune incidence sur la date d'échéance définie à l'article 8.2 de la présente convention.

16 NC

Le site Internet Vigifoncier Picardie est susceptible de modification et d'évolutions sans notification d'aucune sorte.

ARTICLE 8 - ENTREE EN VIGUEUR, DUREE ET SUIVI DE LA CONVENTION

8.1. Entrée en vigueur

La présente Convention entrera en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

8.2. <u>Durée</u>

Elle est conclue pour une période 3 ans soit pour 3 périodes d'un an renouvelable tacitement.

Au-delà des 3 ans, elle pourra si nécessaire être renouvelée d'un commun accord entre les parties.

Elle pourra être résiliée à chaque échéance annuelle dans les conditions prévues à l'article 9

Chaque année, un bilan sera présenté à un comité de suivi dont qui aura été défini préalablement entre le SIEP et la SAFER.

8.3. Suivi de la convention - Bilan

Chaque année, un bilan sera présenté à un comité de suivi dont la composition aura été défini préalablement entre le SIEP et la SAFER.

Afin de faciliter les relations et l'application de cette convention, le SIEP désigne comme interlocuteur de la Safer : Mme Marine JOSSE.

Le SIEP informera la Safer de toute modification de son interlocuteur.

Pour sa part, la Safer est représentée par M. Philippe GAUTIER

ARTICLE 9 - RESILIATION

Les effets de cette convention prennent fin à la survenance des événements prévus au présent article. Toute opération engagée antérieurement à l'effet de la résiliation de la présente sera soumise à celle-ci jusqu'à son terme.

9.1. Préavis

La résiliation par l'une ou l'autre des parties peut intervenir à l'échéance, moyennant le respect d'un préavis de <u>2 mois</u>. Elle est notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

M. 包埋

La somme forfaitaire prévue à l'article 4.1 versée pour l'année en cours au jour de la résiliation reste acquise à la Safer.

9.2. Résiliation pour faute

En cas de non paiement par le SIEP des sommes prévues à l'article 4 de la présente convention de la présente convention, la Safer peut résilier la présente convention <u>3 mois</u> après l'envoi, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, d'une mise en demeure restée infructueuse.

En cas de non respect des clauses de confidentialité mentionnés à l'article 5 de la présente convention et de diffusion de l'information par le SIEP, cette dernière s'expose à une résiliation de la convention <u>3 mois</u> après l'envoi, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, d'une mise en demeure restée infructueuse.

En cas de non respect par la Safer de l'une de ses obligations, le SIEP peut mettre fin à la présente convention, <u>3 mois</u> après l'envoi, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, d'une mise en demeure restée infructueuse.

ARTICLE 10 - LITIGES

Toute difficulté d'application de la présente convention fera l'objet d'un examen entre les parties afin de trouver une solution amiable.

A défaut, la partie la plus diligente saisira le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Fait en cinq exemplaires originaux, & famiens, le de Juillet 2013

Pour la Safer de Picardie,
M. Hubert DUEZ
Président

Visa du Commissaire Finances

Visa du Commissaire Finances

Pour le SIEP
PRODUCTION M. Philippe CHEVAL O Distribution GEAU Potable Siège Social M. Président

Visa du Commissaire Finances

Visa du Commissaire Finances

Visa du Commissaire Finances

Publiques adjoint

ANNEXE 1

Contenu des notifications

- 1- la référence du dossier ;
- 2- la localisation du dossier (commune principale);
- 3- la date de réception de la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) ;
- 4- le mode d'aliénation;
- 5- la surface notifiée;
- 6- la nature du bien notifié lorsque celle-ci est connue (bâti, non bâti, nature cadastrale prédominante : terre, pré, etc.);
- 7- la présence d'un bail rural;
- 8- la présence d'une exemption au droit de préemption de la Safer et la raison de l'exemption ;
- 9- le prix de vente HT notifié à la Safer ainsi que le prix moyen par hectare pour les biens non bâtis
- 10-les nom, prénom et adresse du vendeur s'il s'agit d'une personne physique / la dénomination et l'adresse du siège social du vendeur s'il s'agit d'une personne morale
- 11-la liste des parcelles concernées par la notification de vente, avec leur représentation cartographique lorsque la donnée géographique est disponible.

Contenu des appels à candidature

- 1- la référence du dossier :
- 2- la localisation du dossier (commune principale);
- 3- la date d'échéance de l'appel à candidature ;
- 4- la surface totale;
- 5- le nom du responsable du dossier à la Safer;
- 6- la liste des parcelles concernées par l'appel à candidature, avec leur représentation cartographique lorsque la donnée géographique est disponible.

Contenu des avis de préemption

- la référence du dossier;
- 2- la localisation du dossier (commune principale);
- 3- la date d'exercice de la préemption ;
- 4- la surface préemptée ;
- 5- le prix de vente HT notifié à la Safer dans la DIA;
- 6- si la préemption a fait l'objet d'une révision du prix de vente par la Safer;
- 7- les motivations ainsi que les objectifs légaux mentionnés à l'article L.143-2 du Code rural justifiant l'exercice de la préemption ;
- 8- la liste des parcelles concernées par la préemption, avec leur représentation cartographique lorsque la donnée géographique est disponible.

Contenu des rétrocessions

- 1- la référence du dossier ;
- 2- la localisation du dossier (commune principale);
- 3- la date de signature de l'acte de rétrocession (vente) à l'attributaire ;
- 4- le mode de vente :
- 5- la surface rétrocédée;
- 6- la nature du bien rétrocédé (bâti, non bâti, nature cadastrale prédominante : terre, pré, etc.) ;
- 7- les nom, prénom et adresse de l'attributaire (acquéreur) ;
- 8- la liste des parcelles concernées par la rétrocession, avec leur représentation cartographique lorsque la donnée géographique est disponible.



DIRECTION GÉNÉRALE 516, rue Saint-Fuscien B.P.80035

80091 Amiens cedex 3 Tél.: 03 22 33 86 86

Fax: 03 22 33 86 89

E-mail: direction@safer-picardie. NOs réf: PG/AI 13

S.A. au cap. de 434 640 € RCS B 927 220 475 SIRET 927 220 475 00036

APE 9012



Parcelle ZL 88

Monsieur le Président du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DU SANTERRE 1 rue d'Assel 80170 ROSIERES-EN-SANTERRE

Amiens, le 10 décembre 2013

Monsieur le Président,

Objet : Commune de CAIX

Dans le cadre de la convention qui nous lie, j'ai rencontré le 4 décembre dernier M. Joseph DESSENLIS, afin de discuter des conditions d'acquisition de la parcelle cadastrée ZL 88 à CAIX dont il est propriétaire et qui jouxte le point de captage de Caix.

Je vous résume ci-après la teneur de ce rendez-vous.

En premier lieu la parcelle Caix ZL 88 est en propriété indivise avec son frère Albert. En conséquence rien ne peut s'envisager sans l'accord des deux propriétaires.

Il refuse toute possibilité de vendre. Il mentionne avoir signé une convention avec le syndicat il y de nombreuses années qui fait référence à un prix de terrain à bâtir pour la parcelle ZL 88, mais n'est pas en possession de ce document.

Il prétend qu'il n'a jamais reçu de courrier du syndicat concernant les différentes propositions d'échange (en 2007 avec les parcelles vendues par la SAFER) ou d'achat d'une bande de 30 mètres, (courriers dont vous m'aviez fourni des éditions informatiques mais pas de copies d'originaux signés).

Il considère que l'attribution faite par la SAFER à sa fille en 2007 ne peut pas compenser la perte de la parcelle ZL 88 dont il est propriétaire indivis.

En définitive, il accepterait un échange de propriété à concurrence de 2,5 ha pour compenser 1ha32a43. Cette compensation pourrait se réaliser sur les communes de Caix, Le Quesnel, Mezières en Santerre, Cerisy, Harbonnières et Rosières en Santerre où il exploite déjà.

Par ailleurs, il considère que ses pratiques culturales ne sont pas préjudiciables au captage et précise que des écoulement d'eau se produisent seulement lorsque son voisin irrigue (lui-même n'irrigue pas). Il n'est donc pas d'accord pour modifier ses pratiques culturales même dans l'attente d'une proposition d'échange.

.../...

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Maison des Agriculteurs 1, rue René Blondelle 02007 Laon cedex Tél.: 03 23 22 51 41 Fax: 03 23 22 18 95

Maison des Agriculteurs rue Frère Gagne BP 463 60021 Beauvais cedex

Tél.: 03 44 11 44 42 Fax: 03 44 11 44 49 Somme

516, rue Saint-Fuscien BP 80035 80091 Amiens cedex 3 Tél.: 03 22 33 86 81 Fax: 03 22 33 86 89

Actuellement nous ne disposons pas de surface qui pourrait satisfaire la demande de M. DESSENLIS.

Par ailleurs, il n'est pas souhaitable d'attribuer 2,50 ha pour compenser 1,32ha car cela créerait un précédent préjudiciable aux opérations futures.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information ...

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Conseiller Foncier Mr Philippe GAUTIER

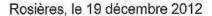






ANNEXE 10:

ANC





Monsieur le Président de la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil 144 rue du Cardinal Mercier 80110 Moreuil

Objet: Assainissement non collectif dans l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix

N/Réf: MJ/2012-089 / SP-PC

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, les captages de CAIX ont été déclarés « prioritaires » dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Depuis 2010, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre (SIEP) réalise une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE). Les étapes réalisées sont : la détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de Caix 1 et Caix 3, la réalisation d'un Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP) et la validation d'un plan d'actions agricole et non agricole.

Le programme d'actions comprend une thématique relative à l'assainissement. Une des problématique principal est le taux observé de non-conformité des installations d'assainissement individuelles. Je souhaite vous rencontrer très prochainement à ce sujet. Nous avons actuellement quelques interrogations concernant la mise en œuvre du plan d'actions en assainissement non collectif en relation avec les aides du 10^e programme de l'Agence de l'eau. C'est pour cette raison que j'ai décidé de reporter notre rencontre à une date ultérieure. Afin d'apporter la meilleure cohérence possible, je voudrais d'abord convoquer les techniciens et financeurs en groupe de travail technique avant de vous re-solliciter pour cette problématique importante de notre territoire.

Dans l'attente de nous rencontrer, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe CHEVAL



Rosières, le 19 décembre 2012

Le Président

à

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Santerre 5 rue du Colonel SORLIN 80170 Rosières en Santerre

Objet : Assainissement non collectif dans l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix

N/Réf: MJ/2012-089 / SP-PC

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, les captages de CAIX ont été déclarés « prioritaires » dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Depuis 2010, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre (SIEP) réalise une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE). Les étapes réalisées sont : la détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de Caix 1 et Caix 3, la réalisation d'un Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP) et la validation d'un plan d'actions agricole et non agricole.

Le programme d'actions comprend une thématique relative à l'assainissement. Une des problématique principal est le taux observé de non-conformité des installations d'assainissement individuelles. Je souhaite vous rencontrer très prochainement à ce sujet. Nous avons actuellement quelques interrogations concernant la mise en œuvre du plan d'actions en assainissement non collectif en relation avec les aides du 10^e programme de l'Agence de l'eau. C'est pour cette raison que j'ai décidé de reporter notre rencontre à une date ultérieure. Afin d'apporter la meilleure cohérence possible, je voudrais d'abord convoquer les techniciens et financeurs en groupe de travail technique avant de vous re-solliciter pour cette problématique importante de notre territoire.

Dans l'attente de nous rencontrer, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe CHEVAL



Monsieur le Président Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre 1, rue d'Assel BP 20022 80170 ROSIERES EN SANTERRE

Objet : Zonage sanitaire de l'Aire d'Alimentation des champs captant d'eau potable de Caix et maîtrise des pollutions liées à l'assainissement non collectif.

Amiens, le 20 août 2013

Monsieur le Président,

Depuis 2009, votre syndicat est engagé aux côtés de nombreux acteurs dans une opération de reconquête de la qualité des eaux des captages situés sur la commune de Caix et déclarés Grenelle par l'Etat.

Le Préfet du département a approuvé en ce début d'année 2013 le périmètre et le plan d'actions. Ce dernier prévoit plusieurs fiches actions dans le domaine de l'assainissement non collectif. L'objectif vise une mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif jugés non conformes notamment ceux mettant en jeu des puits d'infiltration.

L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif définit, dans son article 4 et dans son annexe 2, les cas de non-conformité et les délais de mise en conformité.

Les installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs reprises dans une zone à enjeu sanitaire sont assimilables à des installations présentant un danger pour la santé des personnes. Le délai pour leur mise en conformité est de 4 ans à compter du contrôle.

Comme indiqué par courrier du 28 mars 2013 à Monsieur le Préfet de la Somme (copie cijointe), les zones urbanisées reprises en vulnérabilité élevée de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de Caix constituent désormais pour l'Agence de l'Eau une zone à enjeu sanitaire.

Cette reconnaissance a permis, courant avril 2013, la contractualisation d'une programmation pluriannuelle de travaux majorée avec chacune des deux collectivités compétentes en terme de contrôle sur l'emprise de l'AAC :

- Communauté de Communes du Santerre : constat actuel de 102 installations non conformes sur 208 reprises en zone de vulnérabilité élevée de l'AAC.
 Programmation ferme de 34 dossiers de réhabilitations par an sur la période 2013-2015 dont 25 au titre des zones de vulnérabilité élevée.
- Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil : constat actuel de 70 installations non conformes sur 150 reprises en zone de vulnérabilité élevée de l'AAC.
 Programmation ferme de 38 dossiers de réhabilitations par an sur la période 2013-2015 dont 17 au titre des zones de vulnérabilité élevée.

En tant qu'animateur et porteur de la démarche de reconquête de la qualité de la ressource en eau, nous vous invitons à vous rapprocher de ces deux structures pour enclencher et suivre le plan d'actions tel qu'établi.

A notre sens, les premières étapes doivent consister à s'assurer de l'homogénéité des grilles d'évaluation et arrêter précisément la liste des dossiers à mettre en conformité.

Vous remerciant de votre implication, veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

LE CHEF DE MISSION PICARDIE

FRANCOIS RUIN

PJ. Courrier Agence du 28 mars 2013

Copie : DDTM de la Somme - Service Environnement Mer Littoral / Politique de l'Eau

Conseil Général de la Somme – Direction de l'Environnement

Communauté de Communes du Santerre

Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil





Monsieur le Préfet de la Région Picardie Préfet de la Somme Préfecture de la Somme Bureau de l'administration générale et de l'utilité publique 51 rue de la République 80020 AMIENS Cedex 9 A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général

V/REF

N/REF

: DRLP/VV/KV/pl (10 of 89)

Objet : I

: Financement des travaux de réhabilitation en assainissement non collectif

Contact : K. VALLÉE S: 03 27 99 90 52 ☐ k.vallée@eau-artois-picardie.fr

Douai, le

280313

Monsieur le Préfet,

La politique de l'Agence de l'Eau au Xème programme sur le volet Assainissement non Collectif s'appuie sur la nouvelle réglementation en vigueur et plus particulièrement l'arrêté du 27 Avril 2012, qui priorise la réhabilitation des installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement, seuls cas pour lesquels des travaux sont demandés dans un délai de 4 ans (hors cas de mutations onéreuses).

Les installations présentant un danger sanitaire sont celles ayant un défaut de structure ou de sécurité sanitaire (contacts avec les eaux usées, nuisances olfactives) ou situées à moins de 35 m d'un puits servant à des usages alimentaires. Ces installations doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation et sont à ce titre éligibles aux aides de l'Agence indépendamment de toute notion de zonage.

Les autres installations, jugées incomplètes, sous dimensionnées ou présentant un dysfonctionnement majeur devront faire l'objet d'une réhabilitation uniquement si elles sont situées en zone à enjeu sanitaire ou environnemental.

A ce jour, les zones à enjeu environnemental ne sont pas définies. La délimitation de ces zones va être entamée dans le cadre d'une collaboration entre les animateurs SAGE, les SPANC et l'Agence de l'Eau, en reprenant l'ensemble des données disponibles, l'objectif étant de pouvoir les inscrire dans les documents des SAGE et du SDAGE. C'est à l'issue de ces déterminations que les financements pourront être étudiés.

Les zones à enjeu sanitaire correspondent aux périmètres de protection des captages dont la DUP prévoit des prescriptions spécifiques sur l'ANC, ou à une zone définie par arrêté du maire ou du préfet dans laquelle l'ANC a un impact sanitaire sur un usage sensible, ce qui est le cas des aires d'alimentation de captages pour lesquelles le préfet a validé un plan d'actions.

Cela concerne notamment le captage Grenelle de Caix dont vous avez approuvé le plan d'actions le 25 Janvier 2013, plan d'actions qui prévoit des mesures pour réduire les rejets directs d'eaux usées dans la nappe.

./.
200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amíens Cedex 01- Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59
ission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulagne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

Dans ce contexte, il peut être envisagé par l'Agence que cette aire d'alimentation soit considérée comme zone à enjeu sanitaire ce qui permet de prévoir le financement de la réhabilitation des installations incomplètes, sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs.

Mes services se proposent de prendre contact avec le SIEP du Santerre et les collectivités concernées afin d'établir une priorisation et une programmation des travaux à réaliser.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Olivier THIBAULT







ANNEXE 11:

ZNA



XXX

XXX

Objet : Invitation à une démonstration de matériels alternatifs

N/Réf: MJ/2013-049

Affaire suivie par : Marine Josse

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, les captages de CAIX ont été déclarés « prioritaires » par le **Grenelle** de l'Environnement. Les captages de Caix constituent une ressource stratégique et essentielle pour l'alimentation en eau potable des 83 communes du SIEP, il est donc indispensable de la préserver. L'Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE) est en phase de mise en œuvre du plan d'actions. La réduction des produits phytosanitaires par les collectivités est une des action très importante permettant d'améliorer la qualité de l'eau et d'avoir un rôle exemplaire auprès des particuliers.

Dans ce cadre, le SIEP a signé une charte d'entretien des espaces publics et s'est engagé à la promouvoir aux communes de l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix mais aussi aux autres communes du SIEP, qui peuvent bénéficier également de subventions. A ce jour, 5 communes se sont impliquées pour diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires en signant la charte : Méharicourt, Le Quesnel, Rouvroy-en-Santerre, Hangest-en-Santerre et Rosières-en-Santerre. A la demande de certains maires et pour enrichir votre connaissance technique avec un panel de matériel dit "alternatif", le SIEP vous propose de participer à une :

Démonstration de matériels alternatifs

Le lundi 7 octobre 2013 à partir de 14h à la station de pompage de Caix 1

(1ère route à gauche à l'entrée de Caix en venant de Rosières).

Il est souhaitable que les personnes responsables des services techniques et/ou techniciens de votre commune soient présents.

En vous remerciant de votre implication, je vous prie d'agréer, «F1», l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président du SIEP du Santerre,

A

Philippe CHEVAL



Démonstration de matériels alternatifs 07 octobre 2013 à 14h00 - Caix

Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
Erie Dusus	Agence Eau-Artoris	0322919488	1
Nicolas Vilbert Vincent Belot	commune Hangest	03 22 94 90 03	Ments
Jean caravar	Agence Four Allos Priccuds	0322 918487	75
Vignar blem	Mailie de Rosieros	03.22.483459	22-
NAUJON Bernaul	Mainz de PhZEANX	mainiedejuzan Lawan	ob e
DomonJAny	Maire Ablancas	- 0322854353	20
Berrycyric		07-18-69-01-6	30
Blondell Bascal	Epenaniana	03.22 88 94 76	
choin olivier		05.62.16.91.35	chan
	*	03 22 83 80 80 2	1
Bun Franças	Agara Eau A. Picasche	03.28.81.84.88	200
Philipe LEFEVRE	Re thousellers (maine)	03.11.87.84.72	10
HANDLE TURKET	Mocere Adjoint Show.	03.82.85.47.70	Parson
DHANTY STICKY CAPPLLE Horles	Moune de Beautout	03-22-94-30-26 -	
MARTIN doubtyphe	Adjoint.	11	

12 communes (1506) - Hargest
- Resident
- Mariant
- Bouchoir

-Ablaircount

- Epenarcourt - Proyant - Chaulnes

Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
Um PITAVY tean-Puire	Mairie de Bouchoir	0322874020	
Mr LEVILLAIN Gérard	Mairie de Bouchoir	1/	100
			71
,			
8			
		*	
			K
1	~		

OBJECTIF ZERO PHYTO

sur in voirie

Mai 2013 - Somme

BULLETIN D'INSCRIPTION				
Collectivité: SIEP du Santene				
Noms et fonctions :				
· Marine Josse Animative exque				
- Forian Giblaisse Fontainier				
Numéro de téléphone : 03-22-88-45-25				
Courriel: animatice spacesateura orange.				
Conner. Sammaran Marining Control of the Control of				
FORMATION				
🔀 présents le 17/05 à Méharicourt				
→ nombre de déjeuners :2				
présents le 29/05 à Saint Valery-sur-Somme				
→ nombre de déjeuners :				
COVOITURAGE				
nous acceptons que nos coordonnées soient diffusées pour l'organisation de covoiturage				
Statut : Conducteur Passager(s) Sans préférence				
Nombre de places disponibles : O				
Lieu de départ :				

A retourner avant le 13 mai 2013 :

- → par mail : mission | @cpie80.com
- ⇒ par fax : 03 22 33 24 29
- ⇒ par courrier : URCPIE de Picardie 32, route d'Amiens 80480 DURY





CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

PICARDIE

Comment communiquer efficacement sur les changements de pratiques ?









17 décembre 2013

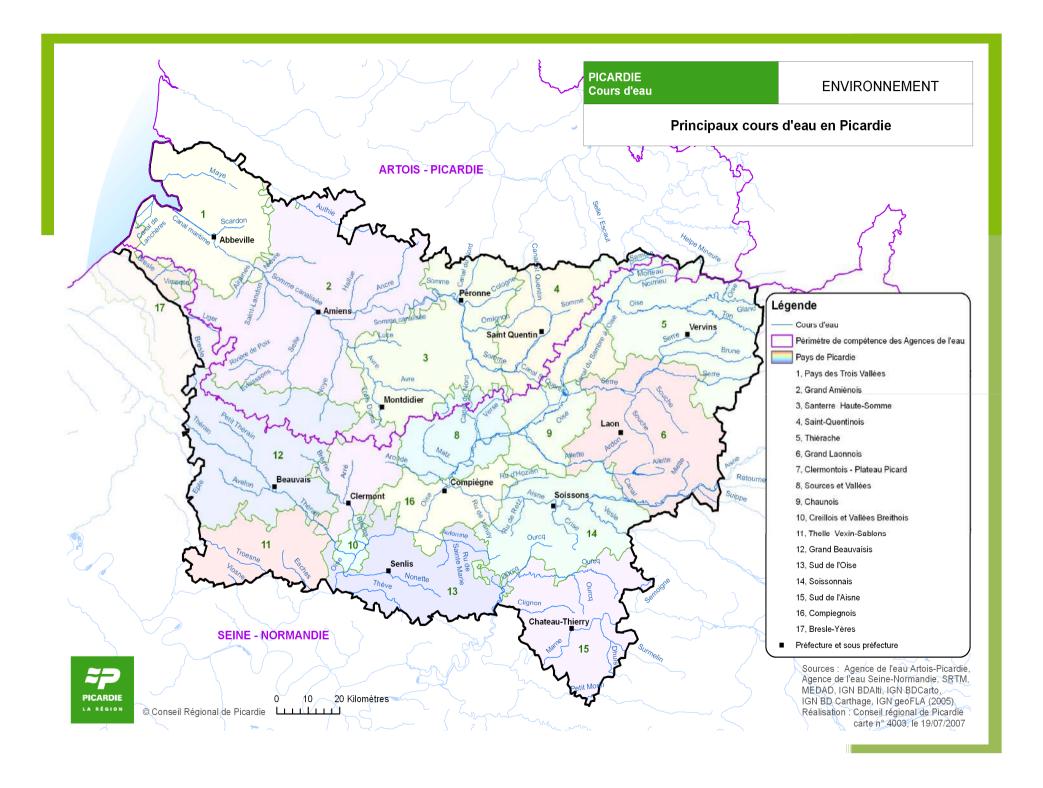
Rosières-en-Santerre







- En zone non agricole, les produits phytosanitaires sont utilisés pour lutter contre des herbes indésirables, des ravageurs et des maladies qui attaquent les plantes. Mais l'usage de ces produits présente des risques pour l'applicateur, les usagers des espaces et pour l'environnement.
- => nuisance renforcée du fait des applications sur un milieu imperméable (parkings, trottoirs, cours, allées)
- => les pratiques des collectivités sont une cible privilégiée des politiques environnementales
- => besoin de soutenir les collectivités dans leurs efforts tout en encadrant l'accès aux aides pour un gage d'efficacité









• Objet de la charte :

- Réalisé en 2009, la charte est un outil qui repose sur une démarche volontariste et progressive visant à faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces publics.
- décrit les actions dans lesquelles s'engage la collectivité pour maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses des ressources en eau, liées aux pratiques de désherbage.
- Elle comprend 5 niveaux et l'engagement de la collectivité est, au minimum, de respecter les conditions du niveau 3 au plus tard dans les 3 ans qui suivent l'année de la signature de la Charte.



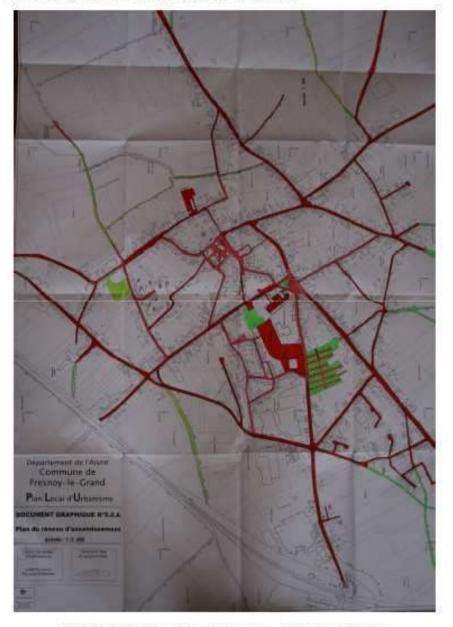




- > En préalable : 6 points de réglementation à vérifier
- Ces niveaux doivent être garantis : conduits par un prestataire extérieur, ou en interne si qualification suffisante d'un agent
- Niveau 1 : diagnostic des pratiques + plan de désherbage
- Niveau 2 : respect des bonnes pratiques de traitement + formation d'au moins 1 agent technique aux problématiques phytos et techniques alternatives
- Niveau 3 (ce niveau doit être atteint pour l'obtention des aides publiques): Utilisation durable d'une ou plusieurs techniques alternatives (non chimiques) sur au moins 50 % des zones à risque élevé identifiées par le plan de désherbage.

Cartographie des risques liés aux désherbages chimiques

Avec en rouge les risques élevés et en vert les risques modérés,











- Niveau 4 : Arrêt total du désherbage chimique sur les surfaces à risque élevé / Engagement d'une démarche spécifique et innovante en matière d'aménagement
- Niveau 5 : Arrêt total du désherbage chimique sur l'espace entretenu par la collectivité / Changement des pratiques global en matière d'aménagement de l'espace public

Validation de la charte : Audit final 1 an après l'atteint du dernier niveau sur lequel s'est engagée la commune





- <u>aides financières</u> : Les financements sont déclenchés à partir de l'engagement du niveau 3 de la charte en 3 ans :
- ❖ Globalement (Région + Agence de l'Eau) :
 - ➤ 80% pour les audits liés à la mise en place des niveaux, la communication et les journées de formation d'au moins 1 agent (si elles ne sont pas dispensées par le CNFPT ou lié à une formation déjà prise en charge)
 - > 50% pour l'acquisition de matériel spécifique liée aux techniques alternatives

AEAP: Collectivités comprises dans les <u>aires d'alimentation de captages</u> <u>prioritaires</u> définies à l'annexe du IXe programme au titre des aires d'alimentation des captages prioritaires, des <u>captages prioritaires en application de l'article 21 de la LEMA</u>, et celles qui participent à une <u>opération de reconquête de la qualité de l'eau</u> (ORQUE) (maître d'ouvrage ou communes qui appartiennent au groupement impliqué).







Contact Région : Anne Siron (bassin SN) et Marie Olivia Allard (bassin AP)

03 22 97 27 97 - <u>asiron@cr-picardie.fr</u>

Contact Agence de l'Eau Artois-Picardie : Philippe Bourdrez

03.27.99.83.12 - p.bourdrez@eau-artois-picardie.fr

Contact SIEP du Santerre: Marine Josse

03 22 88 45 20 - animatrice-siepdusanterre.fr





Création du SIEP en 2001

83 communes

Superficie: 57 000 ha

Abonnés: 18 036

Périmètre du SIEP du Santerre

NORCUIL

Périmètre du SIEP du Santerre

Autre somme du SIEP du Santerre

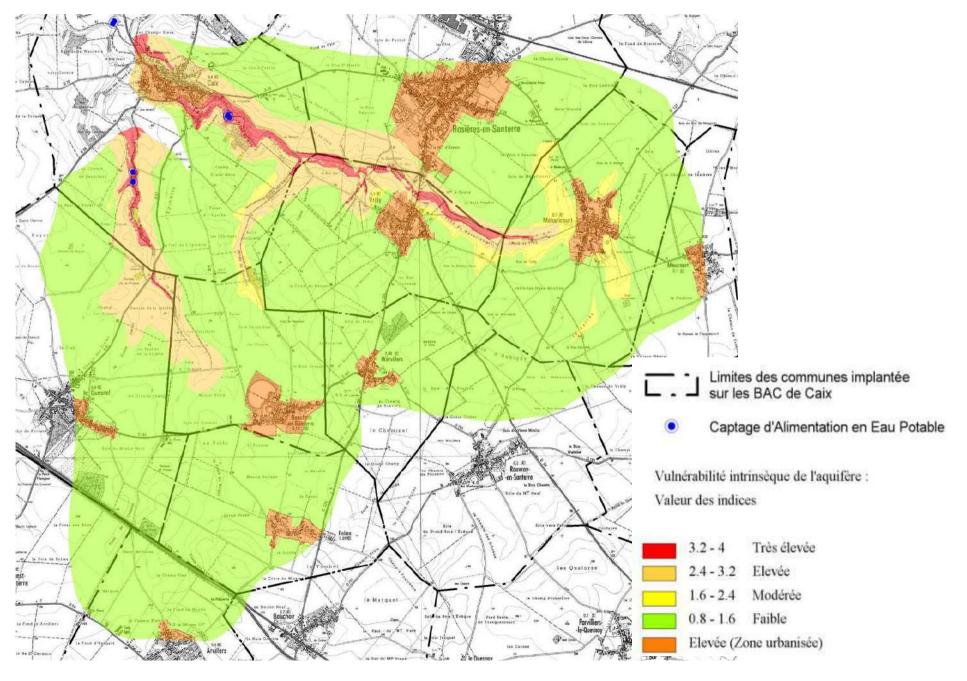
Autre somme du SIEP du Santerre

Quatre stations de pompage:

Caix 1 (4 forages), Caix 3 (2 forages), Potte (2 forages) et Morchain (2 forages).

Volume prélevé pour Caix 1 et Caix 3 : 2 850 000m³ en 2011.

Vulnérabilité de la ressource en eau



Signature de la charte par le SIEP





Signature de la charte le 19 avril 2010





Fiche thématique 5 : Phytosanitaire Non Agricole

• 3 actions:

Actions	Intitulé des actions	Nb /s actions	Priorité
PNA5.1	Inciter les collectivités à tendre vers le zéro phyto	5	1
PNA5.2	Accompagner les gestionnaires d'infrastructures sur le territoire	2	2
PNA5.3	Sensibiliser particuliers et jardiniers amateurs aux méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.	2	1

• 9 sous actions



Communes prioritaires de l'AAC

Courrier de la Région aux 16 communes en mars 2012 pour informer sur l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de désherbage . Il est réalisé par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Picardie.

Beaufort-en-Santerre Bouchoir Harbonnières Hangest-en-Santerre Caix **Folies** Fouquescourt Le Quesnel Lihons Méharicourt Maucourt Rosières-en-Santerre Rouvroy-en-Santerre Vrély Warvillers

Arvillers





Aires d'alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3

Identification des communes à enjeu Eau

<u>Légende</u>

Captages

BAC

Communes

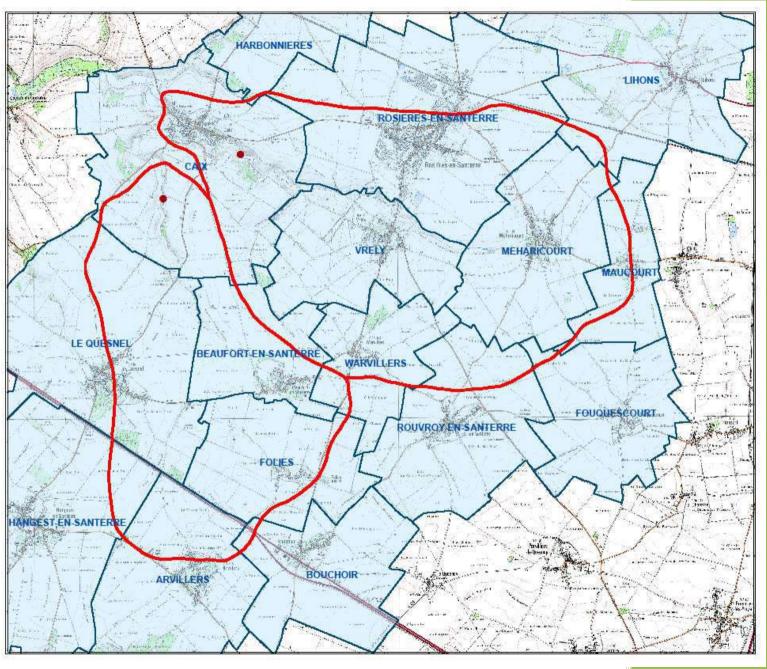
Communes enjeu eau

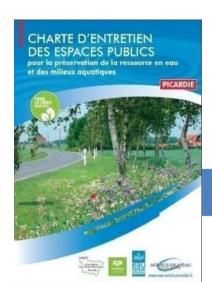












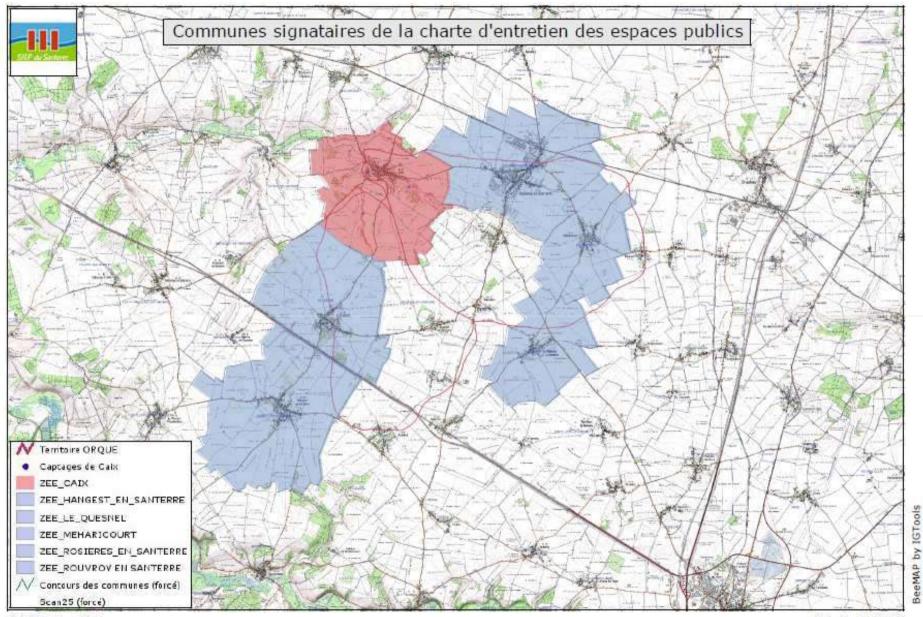
Charte d'entretien des espaces publics



Communes	Date	Niveau	Diagnostic des pratiques	Plan de desharbage	Achat de matériels alternatifs
SIEP du Santerre	19 avril 2010	3	Oui	Oui	Broyeur Désherbeur thermique
Le Quesnel	26 mars 2012	3	Oui	Oui	
Méharicourt	14 mai 2012	3	Oui	Oui	Balayeuse/arracheuse
Rouvroy-en- Santerre	20 avril 2013	3	Oui	Oui	
Hangest -en- Santerre	14 mai 2013	3	En cours	En cours	Broyeur
Rosières-en- Santerre	5 juin 2013	3			
Caix	09 décembre 2013	3			Béton poreux cimetière Balayeuse/arracheuse

Harbonnières: acquisition d'une balayeuse/arracheuse

Chaulnes (en dehors de l'AAC) : signature le 04 novembre 2013, niveau 3



© IGN - Scan25 ®



Démonstration matériels alternatifs

- Le 26 mai 2011 à Caix
- Le 7 octobre 2013 à Caix (12 communes)



Désherbeur de chemin





+ Démonstration avec ECOPHYTO 2018 le 12 juin 2013 à Clermont (Oise)



Equipement de protection individuelle (EPI) lors de l'utilisation des produits phytosanitaires





Communication avec les particuliers

- Bulletins communaux
- Document de sensibilisation
- Panneaux dans la commune dans le cadre de la

charte







Une opération de reconquête de la qualité de l'eau



Lors de la séance de Conseil municipal du 5 juin dernier, une charte d'entretien des espaces publics, mise en place par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil régional de Picardie, a été signée.

Pourquoi une telle démarche et à quel coût?

Cette convention a pour but de connaître l'état de l'eau dans la zone de captage de Caix et de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur notre territoire.

Le d'agnostic et le clan de désherbage n'ont aucun coût pour la commune, étant subventionnés à 100 % par le Conseil régional.

Conseils aux habitants

Dans cette optique, afin de réduire les pollutions et de

préserver notre environnement. nous sollicitons les habitants pour qu'ils nettoient leurs trottoirs et caniveaux, ainsi que les iardiniers amateurs pour qu'ils désherbent manuellement sans utiliser de produits chimiques.

Quelles alternatives aux produits phytosanitaires?

Il exista de nombreuses techniques alternatives aux produits phytosanitaires.

Par exemple, pour l'entretien de votre pelouse, évitez de la tondre à ras, la hauteur idéale de tonte est 7 cm. Cela limite la pousse des mauvaises herbes. Les scarificateurs et émousseurs sont aussi de bons movens de lutte.

A savoir

3 11 h

Les permanences des élus José Sueur : vendredi à 16 h 30

- Daniel Prouille : kindi à 10 h
- . Joël Glachant : jeudi de 9 h 30
- · Christian Garvoise : mercredi de 9 h à 11 h
- * Robert Laussucq : mardi à 14 h · Françoise Maille : mardi à 14 h

Les permanences du Député Stephane Demilly, Député, tient des permanences en mairie d'Albert, de Péronne et de Roye.

Les permanences en mairie

- · Sécurité sociale : mercradi de 14 h à 16 h
- . CARSAT (Casse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail): 2 jeudis par mois. Prendre préalablement rendezvous au 06 74 69 66 41
- · FNATH (Fédération Nationale des Accidentés Travailleurs Handicapés): les 1ª et 3ººº mardis du mois de 9 h à 10 h
- · La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h ot de 14 h à 17 h 30.

Horaires de la déchetterie

- Lundi: de 14 h à 17 h 15
- . Du mardi au samedi : de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 15

Formée les dimanches et jours

Ramassage des encombrants

Depuis le 1º avril 2012, le ramassage des encombrants est fait per l'association AIR (Artoie Insertion Ressourcerie).

Prendre préalablement rendezyous au 09 72 25 71 64 en communiquant la liste des obiets a netiror:

Prestation gratuite.

11) Qualité de l'eau

Mr le Maire indique qu'il vient de signer la charte d'entretien des espaces publics, à la demande

Il s'agit d'évoluer en diminuant l'emploi des produits phytosanitaires. Nous pouvons bénéficier d'un accompagnement gratuit par la FREDON Picardie, organisme public de gestion des produits phytosanitaires en zone non agricole.



Jardineries

- Charte de l'AEAP fin 2014
- Rencontre
 avec les
 jardineries
 dans les
 communes du
 SIEP
- Distribution d'affiches et échanges







Merci de votre attention



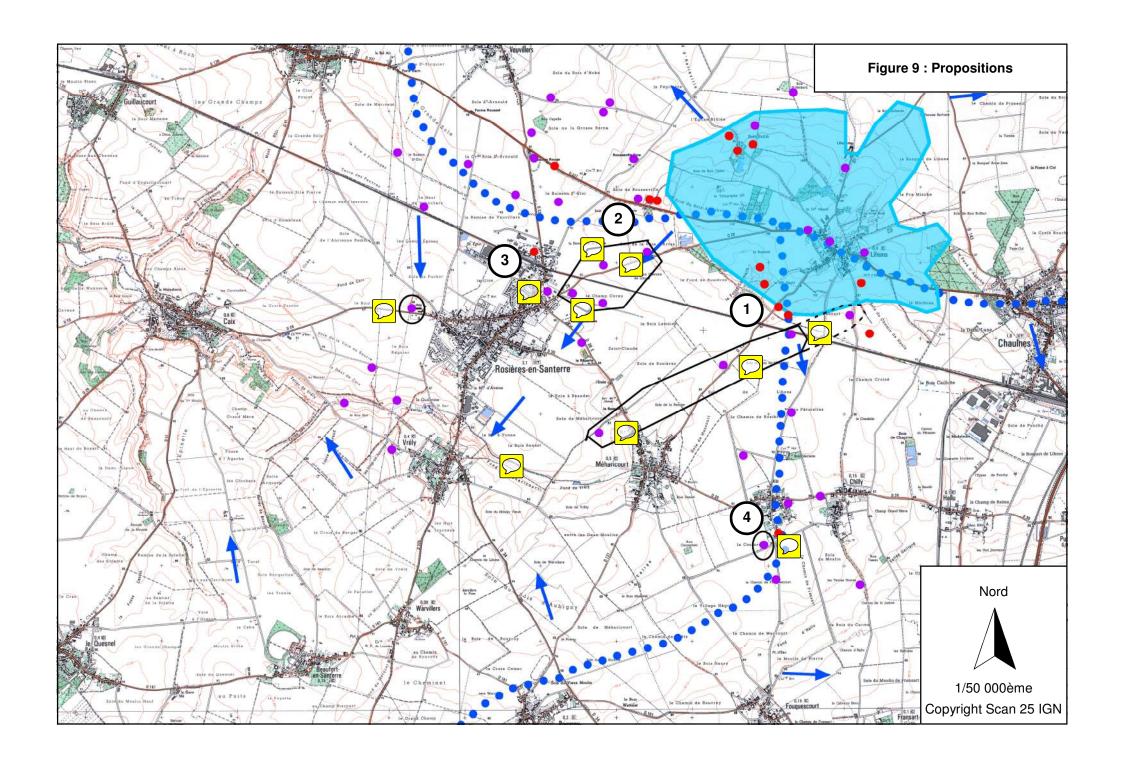






ANNEXE 12:

Milieu







Parc d'Activités Jean Monnet Quest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr web: www.cereco.fr

SIEP SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DU SANTERRE A l'attention de Madame Petit 1 rue d'Assel BP 20022

F-80170 ROSIERES EN SANTERRE

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0230B

Date du rapport : 23.04.13 Numéro de client : 10507_0

(annule et remplace le rapport d'analyse B13/R10507/0230 du 12 avril 2013). Concerne:

Numéro d'identification

: 13/CN05560

Date de réception

: 21.02.13

Condition de l'échantillon

: Collecté

Description Eau du piézomètre Chemin de Caix - Prélèvement réalisé le 20/02/13 (température de l'eau lors du

prélèvement : 11,2℃)

Page 1/3

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par la accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "". Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne dolt être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais. L'accréditation de la Section Essals du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.





Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr web: www.cereco.fr

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0230B

RESULTATS D'ANALYSE:

<u>Paramètre</u>	<u>Résultat</u>	<u>Unité</u>	<u>Méthode</u>	<u>Date fin</u> <u>d'analyse</u>
azote ammoniacal (N)	<0.02	mg/l	NF EN ISO 117321	26.02.13
indice hydrocarbure	<0.1	mg/l	NF EN ISO 93771	01.03.13
nitrites (en N)	<0.01	mg/l	NF EN 267771	12.04.13
nitrates (NO3)	42	mg/l	NF EN ISO 10304-1	23.04.13
<u>Métaux :</u>				
arsenic (As)	<0.010	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
cadmium (Cd)	<0.001	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
cuivre (Cu)	<0.005	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
fer (Fe)	<0.020	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
mercure (Hg)	<0.0002	mg/l	NF EN 14831	05.03.13
nickel (Ni)	<0.002	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
plomb (Pb)	<0.005	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
zinc (Zn)	<0.010	mg/t	NF EN ISO 118851	07.03.13
composés organiques volatils :				
1,1-dichloroéthylène	<0.5	μ g /l	NF EN ISO 103011	05.03.13
dichlorométhane	<2	µg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
trans 1,2-dichloroéthylène	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
cis 1,2-dichloroéthylène	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
chloroforme	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
1,1,1-trichloroéthane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
tétrautiloro méthane	<0.1	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
1,2-dichloroéthane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
trichloroéthylène	0.3	. μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
dichtorobromométhane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
1,1,2-trichloroéthane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
tétrachloroéthylène	<0.1	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
dibromochlorométhane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
bromoforme	<0.5	μg/i	NF EN ISO 103011	05.03.13
1,1,2,2-tétrachloroéthane	<0.5	μg/1	NF EN ISO 103011	05.03.13
5d PCB;				
PCB 28	<0.005	μg/t	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 52	<0.005	μg/t	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 101	<0.005	μg/t	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 118	<0.005	μg/t	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 153	<0.005	μg/t	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 138	<0.005	μg/t	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 180	<0.005	μg/l	NF EN ISO 6468'	11.03.13
atrazine	<0.02	μg/l	NF EN ISO 113691	15.03.13

Page 2/3

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *¹¹.

Pour déciater, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme Intégrale. Le rapport ne doit être





Parc d'Activités Jean-Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr web: www.cereco.fr

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0230B

RESULTATS D'ANALYSE:

<u>Paramètre</u>	<u>Résultat</u>	<u>Unité</u>	<u>Méthode</u>	Date fin d'analyse
simazine diuron	<0.02 <0.02	μg/l μg/l	NF EN ISO 113691 NF EN ISO 113691	15.03.13 15.03.13
*** chlorites (CIO2-)	<10	μg/l	NF EN ISO 10304-41	11.03.13

Paramètre chlorites réalisé par le laboratoire CARSO à Lyon (laboratoire accrédité par la section essai du COFRAC sous le n°1-1531).

Paramètres oxadixyl, AMPA, glyphosate, bentazone, screening pesticides LC/MS/MS et screening pesticides GC/MS et GC/MS/MS réalisés par le laboratoire Cereco Sud (voir le rapport d'analyse B13/R8014/1807 du 9 avril 2013 ci-joint).

Résultats validés électroniquement par : Damien Duflos

Directeur Technique

Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

Page 3/3

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "". Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.





Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr web: www.cereco.fr

SIEP SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DU SANTERRE A l'attention de Madame Petit 1 rue d'Assel BP 20022

F-80170 ROSIERES EN SANTERRE

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0263

Date du rapport : 05.11.13 Numéro de client : 10507_0

Numéro d'identification

: 13/CN30046

Date de réception

: 26.09.13

Condition de l'échantillon

: Collecté

Description Eau du piézomètre chemin de Caix - date de prélèvement : 26/09/10 - 11h00 (température de l'eau lors du

prélèvement : 11.4℃)

Page 1/3

Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "". Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.





Parc d'Activités Jean Monnet Quest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr

web: www.cereco.fr

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0263

RESULTATS D'ANALYSE:

<u>Paramètre</u>	<u>Résultat</u>	<u>Unité</u>	<u>Méthode</u>	Date fin
				<u>d'analyse</u>
azote ammoniacal (N)	<0.02	mg/l	NF EN ISO 117321	30.09.13
indice hydrocarbure	0.2	mg/l	NF EN ISO 9377-21	30.09.13
nitrites (en NO2)	<0.03	mg/l	NF EN ISO 133951	05.11.13
nitrates (NO3)	41	mg/l	NF EN ISO 10304-11	05.11.13
Métaux :				
arsenic (As)	<10	μg/l	NF EN ISO 118851	30.09.13
cadmium (Cd)	<1	μg/l	NF EN ISO 118851	30.09.13
cuivre (Cu)	<5	μg/l	NF EN ISO 118851	30.09.13
fer (Fe)	26	μg/I	NF EN ISO 11885'	30.09.13
mercure (Hg)	<0.2	μg/l	NF EN 14831	04.10.13
nickel (Ni)	<2	μg/l	NF EN ISO 118851	30.09.13
plomb (Pb)	<5	μg/l	NF EN ISO 118851	30.09.13
zinc (Zn)	<10	μg/l	NF EN ISO 118851	30.09.13
composés organiques volatils :				
1,1-dichloroéthylène	<0.5	μg/I	NF EN ISO 103011	02.10.13
dichlorométhane	<5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
trans 1,2-dichloroéthylène	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
cis 1,2-dichloroéthylène	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
chloroforme	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
1,1,1-trichloroéthane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02,10.13
tétrachlorométhane	<0.1	μg/l	NF EN ISO 103011	02,10,13
1,2-dichloroéthane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
trichloroéthylène	<0.1	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
dichlorobromométhane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
1,1,2-trichloroéthane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
tétrachloroéthylène	0.2	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
dibromochlorométhane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
bromoforme	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
1,1,2,2-tétrachloroéthane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
5d PCB:				
PCB 28	<0.005	μg/l	NF EN ISO 64681	04.10.13
PCB 52	<0.005	µg/l	NF EN ISO 64681	04.10.13
PCB 101	<0.005	μg/l	NF EN ISO 64681	04.10.13
PCB 118	<0.005	µg/l	NF EN ISO 64681	04.10.13
PCB 153	< 0.005	μg/l	NF EN ISO 6468 [†]	04.10.13
PCB 138	<0.005	µg/l	NF EN ISO 64681	04.10.13
PCB 180	<0.005	μg/l	NF EN ISO 64681	04.10.13
atrazine	<0.02	μg/l	NF EN ISO 11369-11	09.10.13

Page 2/3

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "1". Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.





Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13

e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr web: www.cereco.fr

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0263

RESULTATS D'ANALYSE:

<u>Paramètre</u>	<u>Résultat</u>	<u>Unité</u>	<u>Méthode</u>	<u>Date fin</u> d'analyse
simazine	<0.02	μg/l	NF EN ISO 11369-11	09.10.13
diuron	<0.02	μg/l	NF EN ISO 11369-11	09.10.13
oxadixyl	0.013	μg/l	LC/MS/MS	05.11.13
AMPA	<0.050	μg/l	LC/MS/MS	05.11.13
	non détecté		LC/MS/MS	05.11.13
glyphosate	< 0.050	μg/l	LC/MS/MS	05.11.13
•	non détecté		LC/MS/MS	05.11.13
bentazone	0.079	μg/l	LC/MS/MS	05.11.13
*** chlorites (CIO2-)	<10	μg/l	NF EN ISO 10304-41	10.10.13

Paramètre chlorites réalisé par le laboratoire CARSO à Lyon (laboratoire accrédité par la section essai du COFRAC sous le nº1-1531).

Paramètres oxadixyl, AMPA, glyphosate et bentazone réalisés par le laboratoire Cereco Sud à Garons.

Résultats validés électroniquement par : Damien Duflos

Directeur Technique

Cette validation est une signature electronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

Page 3/3

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "1". Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.





Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laborátoire.cereco@wanadoo.fr web: www.cereco.fr

SIEP SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DU SANTERRE A l'attention de Madame Petit 1 rue d'Assel BP 20022

F-80170 ROSIERES EN SANTERRE

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0233B

Date du rapport : 12.04.13 Numéro de client : 10507_0

oncerne: (annule et remplace le rapport d'analyse B13/R10507/0233 du 12 avril 2013).

Numéro d'identification

: 13/CN05563

Date de réception

: 21.02.13

Condition de l'échantillon

: Collecté

<u>Description</u> Eau du piézomètre Décharge de Caix - Echantillon prélevé le 20/02/2013

Page 1/3

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ***. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n a pas été tenu explicitament compte de l'incertitude associée au résultat. Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.





Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr web: www.cereco.fr

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0233B

RESULTATS D'ANALYSE:

RESULTATS D'ANALTSE .				
<u>Paramètre</u>	<u>Résultat</u>	<u>Ųnité</u>	<u>Méthode</u>	<u>Date fin</u> <u>d'analyse</u>
azote ammoniacal (N)	<0.02	mg/l	NF EN ISO 117321	26.02.13
indice hydrocarbure	<0.1	mg/l	NF EN ISO 93771	01.03.13
nitrites (en N)	<0.01	mg/l	NF EN 267771	12.04.13
nitrates (NO3)	75	mg/l	NF EN ISO 10304-1	23.04.13
<u>Métaux :</u>			NE EU 100 4400E1	07.00.40
arsenic (As)	<0.010	mg/t	NF EN ISO 118851	07.03.13
cadmium (Cd)	<0.001	mg/I	NF EN ISO 118851	07.03.13
cuivre (Cu)	<0.005	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
fer (Fe)	<0.020	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
mercure (Hg)	<0.0002	mg/l	NF EN 14831	05.03.13
nicke! (Ni)	0.002	mg/1	NF EN ISO 118851	07.03.13
plomb (Pb)	<0.005	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
zinc (Zn)	<0.010	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
composés organiques volatils :	-0 E		NF EN ISO 103011	05.03.13
1,1-dichloroéthylène	<0.5	μg/l α/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
dichlorométhane	<2	μ <u>α</u> /l	NF EN ISO 10301	05.03.13
trans 1,2-dichloroéthylène	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
cis 1,2-dichloroéthylène	<0.5	μg/l ="	NF EN ISO 10301	05.03.13
chloroforme	<0.5	μg/l =/l	NF EN ISO 10301	05.03.13
1,1,1-trichloroéthane	0.8	μg/l	NF EN ISO 10301	05.03.13
tétrachlorométhane	<0.1	µg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
1,2-dichloroéthane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 10301	05.03.13
trichloroéthylène	2.2	μ g/1 	NF EN ISO 10301	05.03.13
dichlorobromométhane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
i,1,2-trichloroéthane	<0.5	μg/l		05.03.13
tétrachtoroéthylène	<0.1	µg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
dibromochlorométhane	<0.5	µg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
bromoforme	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	*
1,1,2,2-tétrachloroéthane	<0.5	µg/1	NF EN ISO 103011	05.03.13
5d PCB:	<0.005	μg/t	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 28	<0.005	μg/I	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 52			NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 101	<0.005	μg/t α/l	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 118	<0.005	μg/l	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 153	<0.005	μg/l	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 138	<0.005	μg/l	NF EN (SO 6468)	11.03.13
PCB 180	<0.005	μg/l	INF EIN ISO 0400	11,00.10
atrazine	0.059	μg/l	NF EN ISO 113691	15.03.13

Page 2/3

'incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole """.

Curapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.





Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.ff web: www.cereco.fr

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0233B

RESULTATS D'ANALYSE :

Paramètre	Résultat	<u>Unité</u>	<u>Méthode</u>	<u>Date fin</u> d'analyse
simazine diuron	<0.02 <0.02	μg/ 	NF EN ISO 11369' NF EN ISO 11369'	15.03.13 15.03.13
*** chlorites (ClO2-)	<10	μg/i	NF EN ISO 10304-41	11.03.13

Paramètre chlorites réalisé par le laboratoire CARSO à Lyon (laboratoire accrédité par la section essai du COFRAC sous le n°1-1531).

Paramètres oxadixyl, AMPA, glyphosate, bentazone, screening pesticides LC/MS/MS et screening pesticides GC/MS et GC/MS/MS réalisés par le laboratoire Cereco Sud (voir le rapport d'analyse B13/R8014/1809 du 9 avril 2013 ci-joint).

Résultats validés électroniquement par : Damien Duflos

Directeur Technique

Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

Page 3/3

Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ***. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essals couverts par l'accréditation.





Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr web: www.cereco.fr

SIEP SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DU SANTERRE A l'attention de Madame Petit 1 rue d'Assel BP 20022

F-80170 ROSIERES EN SANTERRE

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0262

Date du rapport : 05.11.13 Numéro de client : 10507_0

Numéro d'identification

: 13/CN30045

Date de réception

: 26.09.13

Condition de l'échantillon

: Collecté

Description Eau du piézomètre décharge de Caix - date de prélèvement : 26/09/10 - 10h10 (température de l'eau lors

du prélèvement : 11.4℃)

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accreditation.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "1". Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.





Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr

web: www.cereco.fr

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0262

RESULTATS D'ANALYSE:

<u>Paramètre</u>	Résultat	<u>Unité</u>	<u>Méthode</u>	<u>Date fin</u> d'analyse
azote ammoniacal (N)	0.03	mg/l	NF EN ISO 117321	30.09.13
indice hydrocarbure	<0.1	mg/l	NF EN ISO 9377-21	30.09.13
nitrites (en NO2)	< 0.03	mg/l	NF EN ISO 133951	05.11.13
nitrates (NO3)	75	mg/l	NF EN ISO 10304-11	05.11,13
Métaux :				
arsenic (As)	<10	μg/l	NF EN ISO 118851	30.09.13
cadmium (Cd)	<1	μg/l	NF EN ISO 118851	30.09,13
cuivre (Cu)	<5	μg/l	NF EN ISO 118851	30.09.13
fer (Fe)	<20	μg/l	NF EN ISO 118851	30.09.13
mercure (Hg)	<0.2	μg/l	NF EN 14831	04.10.13
nickel (Ni)	2	μg/l	NF EN ISO 118851	30.09.13
plomb (Pb)	<5	μg/l	NF EN ISO 118851	30.09.13
zinc (Zn)	<10	μg/l	NF EN ISO 118851	30.09.13
composés organiques volatils :				
1,1-dichloroéthylène	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
dichlorométhane	<2	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
trans 1,2-dichloroéthylène	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
cis 1,2-dichloroéthylène	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10,13
chloroforme	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
1,1,1-trichloroéthane	0.7	µg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
tétrachlorométhane	<0.1	μ g /l	NF EN ISO 103011	02.10.13
1,2-dichloroéthane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
trichloroéthylène	1.9	µg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
dichlorobromométhane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
1,1,2-trichloroéthane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
tétrachloroéthylène	<0.1	µg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
dibromochlorométhane	<0.5	µg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
bromoforme	<0.5	µg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
1,1,2,2-tétrachloroéthane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	02.10.13
5d PCB:				
PCB 28	<0.005	μg/l	NF EN ISO 64681	04.10.13
PCB 52	<0.005	μg/l	NF EN ISO 64681	04.10.13
PCB 101	<0.005	μg/l	NF EN ISO 64681	04.10.13
PCB 118	<0.005	µg/l	NF EN ISO 64681	04.10.13
PCB 153	<0.005	µg/l	NF EN ISO 64681	04.10.13
PCB 138	<0.005	μg/l	NF EN ISO 64681	04.10.13
PCB 180	<0.005	µg/l	NF EN ISO 64681	04.10.13
atrazine	0.06	μg/l	NF EN ISO 11369-11	09.10.13

Page 2/3

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "". Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.





Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13

e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr web: www.cereco.fr

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0262

RESULTATS D'ANALYSE:

<u>Paramètre</u>	<u>Résultat</u>	<u>Unité</u>	<u>Méthode</u>	<u>Date fin</u> d'analyse
simazine	<0.02	μg/l	NF EN ISO 11369-11	09.10.13
diuron	< 0.02	μg/l	NF EN ISO 11369-11	09.10.13
oxadixyl	<0.010	μg/l	LC/MS/MS	05.11.13
•	non détecté		LC/MS/MS	05.11.13
AMPA	<0.050	μg/l	LC/MS/MS	05.11.13
,	non détecté		LC/MS/MS	05.11.13
glyphosate	<0.050	μg/l	LC/MS/MS	05.11.13
	non détecté		LC/MS/MS	05.11,13
bentazone	0.18	μg/l	LC/MS/MS	05.11.13
*** chlorites (CIO2-)	<10	μg/l	NF EN ISO 10304-41	10.10.13

Paramètre chlorites réalisé par le laboratoire CARSO à Lyon (laboratoire accrédité par la section essai du COFRAC sous le n°1-1531).

Paramètres oxadixyl, AMPA, glyphosate et bentazone réalisés par le laboratoire Cereco Sud à Garons.

Résultats validés électroniquement par : Damien Duflos

Directeur Technique

Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

Page 3/3

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "". Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de Fincertitude associée au résultat.





Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr web: www.cereco.fr

SIEP SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DU SANTERRE A l'attention de Madame Petit 1 rue d'Assel **BP 20022**

F-80170 ROSIERES EN SANTÉRRE

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0231B

Date du rapport : 12.04.13 Numéro de client : 10507 0

(annule et remplace le rapport d'analyse B13/R10507/0231 du 12 avril 2013). Concerne:

Numéro d'identification

: 13/CN05561 : 21.02.13

Date de réception

Condition de l'échantillon

: Collecté

Description Eau du piézomètre Route de Vrely - Echantillon prélevé le 20/02/2013 (température de l'eau lors du

prélèvement : 11,1℃)

Page 1/3

reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

¹ Incartitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole 🔭. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être





Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel, 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr web: www.cereco.fr

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0231B

RESULTATS D'ANALYSE:

D	B. (44.04		-
<u>Paramètre</u>	<u>Résultat</u>	<u>Unité</u>	<u>Méthode</u>	<u>Date fin</u> d'analyse
azote ammoniacal (N)	<0.02	mg/l	NF EN ISO 117321	26.02.13
indice hydrocarbure	<0.1	mg/l	NF EN ISO 93771	01.03.13
nitrites (en N)	<0.01	mg/l	NF EN 267771	12.04.13
nitrates (NO3)	43	mg/l	NF EN ISO 10304-1	23.04.13
<u>Métaux :</u>				
arsenic (As)	<0.010	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
cadmium (Cd)	<0.001	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
cuivre (Cu)	<0.005	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
fer (Fe)	0.056	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
mercure (Hg)	< 0.0002	mg/l	NF EN 14831	05.03.13
nickel (Ni)	<0.002	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
plomb (Pb)	<0.005	mg/i	NF EN ISO 118851	07.03.13
zinc (Zn)	<0.010	mg/l	NF EN ISO 118851	07.03.13
composés organiques volatils ;				
1,1-dichloroéthylène	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
dichlorométhane	<2	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
trans 1,2-dichloroéthylène	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
cis 1,2-dichloroéthylène	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
chloroforme	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
1,1,1-trichloroéthane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
tétrachlorométhane	<0.1	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
1,2-dichloroéthane	<0.5	μg/I	NF EN ISO 103011	05.03.13
trichloroéthylène	0.1	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
díchlorobromométhane	<0.5	µg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
1,1,2-trichloroéthane	<0.5	µg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
tétrachloroéthylène	<0.1	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
ថីដែរចំmochlorométhane	<0.5	μg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
bromoforme	<0.5	µg/l	NF EN ISO 103011	05.03.13
1,1,2,2-tétrachloroétharie	<0.5	µg/I	NF EN ISO 103011	05.03,13
<u>5d PCB :</u>				
PCB 28	<0.005	μg/t	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 52	<0.005	μg/l	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 101	<0.005	μg/l	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 118	<0.005	μg/l	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 153	<0.005	μg/l	NF EN 190 64681	11.03.13
PCB 138	<0.005	μg/l	NF EN ISO 64681	11.03.13
PCB 180	<0.005	μg/I	NF EN ISO 64681	11.03.13
atrazine	<0.02	μg/l	NF EN ISO 113691	15.03.13

Page 2/3

Ce rapport ne concerne que les échantillors ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais, L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ***. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.





Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr web: www.cereco.fr

RAPPORT D'ANALYSE B13/R10507/0231B

RESULTATS D'ANALYSE:

essais couverts par l'accréditation.

<u>Paramètre</u>	<u>Résultat</u>	<u>Unité</u>	<u>Méthode</u>	<u>Date fin</u> <u>d'analyse</u>
simazine diuron	<0.02 <0.02	μg/l μg/l	NF EN ISO 11369 ¹ NF EN ISO 11369 ¹	15.03.13 15.03.13
*** chlorites (CIO2-)	<10	μg/l	NF EN ISO 10304-41	11.03.13

Paramètre chlorites réalisé par le laboratoire CARSO à Lyon (laboratoire accrédité par la section essai du COFRAC sous le n°1-1531).

Paramètres oxadixyl, AMPA, glyphosate, bentazone, screening pesticides LC/MS/MS et screening pesticides GC/MS et GC/MS/MS réalisés par le laboratoire Cereco Sud (voir le rapport d'analyse B13/R8014/1808 du 9 avril 2013 ci-joint).

Résultats validés électroniquement par : Damien Duflos

Directeur Technique

Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

Page 3/3

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "i".
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls







ANNEXE 13:

Artisans et industries



Rosières, le 26 février 2013

Monsieur le Sous Préfet de Montdidier

Pour le Préfet

7 rue J. Dupuy

80500 MONTDIDIER

LR + AR

OBJET: Affaire Liszcz à Maucourt

N/Réf: MJ/2013-023/ SP-PC

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 25 janvier 2013, vous m'avez informé de la validation du périmètre de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de Caix 1 et Caix 3 ainsi que du plan d'actions agricole et non agricole.

Dans ce contexte, je me permets de vous faire part d'une problématique rencontrée dans la commune de Maucourt (appartenant à l'AAC). M. Liszcz, habitant de la commune, dépose de la ferraille, des tracteurs, voitures, pneus, bidons d'huile, tôles en amiante, etc. depuis de nombreuses années dans ses parcelles et celles de la commune. Cela engendre un impact non négligeable sur la qualité du milieu. A l'issu d'une procédure, qui apparait longue et visiblement très lourde, cette affaire a atteint la phase ultime aboutissant à un arrêté préfectoral de travaux d'office.

Cependant, comme les choses ne semblent plus évoluer sur le terrain, Monsieur le Maire a sollicité le SIEP dans le cadre de l'Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau. Il apparait, en effet, prioritaire de procéder aux travaux d'évacuation des dépôts, afin de montrer l'exemple aux habitants qui seront ensuite incités à mettre en œuvre des actions volontaires permettant de lutter contre les pollutions diffuses dans le cadre de l'ORQUE.

Je sollicite donc la priorisation de cette procédure afin de pouvoir commencer rapidement l'évacuation de toutes les matières polluantes au sein de la commune pour le bien être des habitants, de l'environnement mais aussi pour enclencher le processus volontaire d'amélioration de la qualité de l'eau lié à l'ORQUE.

Je reste à votre disposition et vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes très respectueuses salutations.

> Le President Philippe CHEVAL

d'Eau Potable Siège Social ROSIERE

Copie à M. Demilly M. Massias, M.Cuisinet, et M. Hennebelle

E.Mail: direction@siepdusanterre.fr - Site Internet: www.siep-du-santerre.fr

hrono a Nom Prénom 1	Téléphone	Téléphone 2	Activité - Lit Activité - Co	Date d'imma	Date de débu	Etablisseme Effectif	tab Canto	on - Lib A	dresse - Li Adresse - Li Code et lib	el Qualité - Lil	APE - Code	APET - Code	Date de nais	Nom comme ACTIVITES.0	E-mail	Forme juridi	Effectif entr. Age (Arron	d Enseigne	Identification	Catégorie él TOUTES A	AC' No
71296 DALLONGEV PATRICK	0322374662	0616179635	TRAVAUX DI 4399CZ	15/06/1979	18/06/1979	OUVERT	,00 ROSIE	ERES E 1	5 RUE PARMENTIER 80170 ROS	IE Exploitant	4399C TRAV	4399C	17/03/1956	BATIMENT	dalpatrick@w	ARTISAN	2,00 5	,	M DALLONG	02 BATIMENT	T 316
70695 ROZMUS PATRICK	0322880086		TRAVAUX D' 4322AZ	07/04/1983	01/01/1983	OUVERT	,00 ROSI	ERES E 1	5 RUE DE MEHARICOUR 80170 ROS	IE Gérant(e)	4322A TRAV	4322A	18/05/1959	BATIMENT		SARL	8,00 54	1	ETS ROZMU	02 BATIMENT	T 326
69741 SCHOTT EDITH	0322880078		COIFFURE E 9602AA	25/03/1985	02/04/1985	OUVERT	,00 ROSIE	ERES E 2	RUE NIGER 80170 ROS	IE Exploitant	9602A COIF	F 9602A	21/10/1958	SALON EDIT SERVICES		ARTISAN CC	1,00 54	1	MME SCHOT	04 SERVICES	S 332
69990 GUERARD DOMINIQUE	0322880122		REPARATIOI 4520AD	30/05/1986	16/09/1986	OUVERT	,00 ROSIE	ERES E 8	RUE DU MARECHAL FO 80170 ROS	IE Gérant(e)	4520A ENTR	4520A	27/10/1958	SARL ROGE SERVICES		SARL	4,00 54	1	ETS ROGER	04 SERVICES	S 338
59280 CHAVES JOSE	0322881170		TRAVAUX DE 4391BZ	15/01/1988	05/01/1988	OUVERT	,00 ROSI	ERES E 4	1 ROUTE DE CAIX 80170 ROS	IE Gérant(e)	4322B TRAV	4322B	02/04/1950	BATIMENT		SARL	8,00 63	3	CHAVES ETA	02 BATIMENT	T 343
70250 DEPELCHIN SERGE	0322882525		VANNERIE, \$1629ZB	19/02/1998	16/02/1998	OUVERT	0,00 ROSIE	ERES E 1	5 RUE DU NIGER 80170 ROS	IE Exploitant	3109B FABR	3109B	30/03/1953	MULTICADR FABRICATIO	N	ARTISAN CC	0,00 6)	MR DEPELC	03 FABRICAT	TIO 34
60177 SERY LAURENT	0322098080		CONTROLE 7120AZ	14/11/1991	01/12/1988	OUVERT	,00 ROSI	ERES E R	ROUTE DE VAUVILLERS 80170 ROS	IE Président de	7120A CON	7120A	27/12/1962	CENTRE TEC SERVICES	ctespinoyrosi	SAS, SOCIET	3,00 5	CENTRE TE	CENTRE TEC	04 SERVICES	S 34
60851 TREFCON PHILIPPE	0322372987		COIFFURE E 9602AA	01/04/1989	01/04/1989	OUVERT	,00 ROSI	ERES E 3	4 Bis RUE JEAN JAURES 80170 ROS	IE Exploitant	9602A COIF	F 9602A	22/09/1965	ISA'PHIL SERVICES	PTREFCON	ARTISAN CC	11,00 4	ISA'PHIL	MR TREFCO	04 SERVICES	S 35
74864 BONVALET MARIE-LORF	0322888240		AUTRES TRA 4339ZZ	02/02/2011	01/02/2011	OUVERT	,00 ROSIE	ERES E 5	Bis RUE PAUL BERT 80170 ROS	IE Exploitant	9529Z REPA	9529Z	28/08/1954	BATIMENT		ARTISAN	1,00 5	MULTISERV	MME BONVA	02 FABRICAT	TIO 35
62483 KACZMAREK THIERRY	0322521230		FABRICATIO 2041ZZ	25/10/1991	04/11/1991	OUVERT	,00 ROSIE	ERES E 1	3 RUE DE CAIX 80170 ROS	IE Gérant(e)	2041Z FABR	2041Z	18/04/1961	FABRICATIO	N	SARL	1,00 55	2	LABORATOII	03 FABRICAT	TIO 38
52740 MAGALHAES ALEXANDRE	0322880662		TRAVAUX D' 4399AZ	13/02/1992	01/01/1992	OUVERT	,00 ROSIE	ERES E 1	3 Bis RUE PARMENTIER 80170 ROS	IE Gérant(e)	4399A TRAV	4399A	26/07/1971	MAGALHAES BATIMENT		SARL	3,00 42	2	MAGALHAES	02 BATIMENT	T 38
2409 CHARLES HERVE	0322372848		TERRASSEM 4312BA	26/01/1993	02/01/1993	OUVERT	,00 ROSIE	ERES E 1	9 RUE MAURICE QUILLE 80170 ROS	IE Exploitant	8130Z SERV	8130Z	24/12/1962	CHARLES HI BATIMENT		ARTISAN	1,00 5)	MR CHARLE	02 BATIMENT	Т 3
455 SONNTAG BRUNO	0322880173		FABRICATIO 1419ZE	22/03/1993	01/01/1993	OUVERT	,00 ROSIE	ERES E 1	9 RUE JULES DUBOIS 80170 ROS	IE Gérant(e)	1413Z FABR	1413Z	21/01/1950	PICARDIE M FABRICATIO	N	SARL	0,00 63	PICARDIE M	SARL PICAR	03 FABRICAT	тю з
64885 CARDON PATRICE	0322880194		MENUISERIE 4332AA	13/04/1993	01/04/1993	OUVERT 1	,00 ROSI	ERES E 7	2 RUE PASTEUR 80170 ROS	IE Gérant(e)	4332A TRAV	4332A	01/12/1965	MENUISERIE BATIMENT	menuiserie-c	SARL	9,00 4	MENUISERII	SARL MENU	02 BATIMENT	ТЗ
70575 DERBESSE DIDIER	0322880066		METALLERIE 4332BB	02/05/1994	19/04/1994	OUVERT	,00 ROSI	ERES E 1	7 RUE VICTOR HUGO 80170 ROS	IE Exploitant	4332B TRAV	4332B	16/11/1959	BATIMENT	derbess.didie	ARTISAN	1,00 5	3	MR DERBES	02 BATIMENT	Т 3
237 POIGNET FABRICE	0322880551		INSTALLATIO 4321AB	12/09/1994	01/07/1994	OUVERT	,00 ROSI	ERES E 2	RUE D'HANGEST-DOLLE 80170 ROS	IE Gérant(e)	4321A TRAV	4321A	18/09/1966	ETABLISSEN BATIMENT		SARL	0,00 44	3	SARL ETABL	02 BATIMENT	Т 3
51313 LAVOLET VINCENT	0322854807		REPARATIOI 9511ZZ	06/01/1995	02/01/1995	OUVERT	,00 ROSI	ERES E 1	0 RUE VICTOR HUGO 80170 ROS	IE Exploitant	4332A TRAV	4332A	16/01/1969	ENTREPRISI SERVICES	lavolet.inform	ARTISAN CC	0,00 4	1	MR LAVOLE	04 SERVICES	S 3
1521 ANDRIEUX SYLVIE	0322888907		COIFFURE H 9602AB	14/03/2011	01/11/2010	OUVERT	0,00 ROSIE	ERES E 6	RUE DU BOIS REGNIER 80170 ROS	IE Exploitant	9602A COIF	F 9602A	22/12/1971	SERVICES		ARTISAN MI	0,00 4		MME ANDRII	04 SERVICES	S 4
50379 RAYAN DELPHINE	0322784062		COIFFURE E 9602AA	11/10/1996	14/08/1996	OUVERT	,00 ROSI	ERES E 2	0 RUE DE VGALERIE DI 80170 ROS	IE Exploitant	9602A COIF	F 9602A	08/10/1969	DELPHINE C SERVICES	delphine.vanj	ARTISAN CC	2,00 4	TOP COIFFU	MME RAYAN	04 SERVICES	S 4
55523 DOUAY PIERRE	0322831408		PORTRAIT, F7420ZR	05/01/1998	02/01/1998	OUVERT	0,00 ROSIE	ERES E 6	IMPASSE BERANGER 80170 ROS	IE Exploitant	7420Z ACTIV	7420Z	30/03/1971	IMAGE PART SERVICES		ARTISAN	0,00 4	2	MR DOUAY I	04 SERVICES	S 4
55525 CRESSOT EMMANUEL	0322880411		AUTRES TRA 4339ZZ	16/01/1998	05/01/1998	OUVERT	2,00 ROSIE	ERES E 2	RUE JEAN MERMOZ 80170 ROS	IE Exploitant	8130Z SERV	8130Z	15/03/1974	CRESSOT E: BATIMENT		ARTISAN	2,00 39	9	M CRESSOT	02 BATIMENT	Т 4
70482 LOUWAGIE PHILIPPE	0322880206	0608609376	INSTALLATIO 4322BB	11/08/1998	15/07/1998	OUVERT	2,00 ROSI	ERES E 4	4 RUE DU MARECHAL F(80170 ROS	IE Exploitant	4322B TRAV	4322B	04/05/1964	BATIMENT	ph-louwagieE	ARTISAN	2,00 49	9	MR LOUWAG	02 BATIMENT	Т 4
69723 BEER NADINE	0322097021		COMMERCE 4776ZP	10/07/2000	02/10/1999	OUVERT	ROSI	ERES E 1	4 RUE JEAN JAURES 80170 ROS	IE Gérant(e)	4776Z COMI	4776Z	08/02/1970	AUX FLEUR! SERVICES		SARL	0,00 4:	3	AUX FLEURS	04 SERVICES	S 4
70949 VIGOUR GERALD	0322372782		TRAVAUX DI 4391BZ	21/01/2000	01/01/2000	OUVERT	,00 ROSIE	ERES E 2	4 RUE DU 41EME REGIN 80170 ROS	IE Gérant(e)	4391B TRAV	4391B	05/06/1955	BATIMENT		SARL	0,00 5	3	SARL LEBER	02 BATIMENT	П 4
55858 COELHO ISABEL	0322422981		PRESSINGS 9601BR	02/11/2000	02/11/2000	OUVERT	0,00 ROSI	ERES E 3	6 Bis RUE JEAN JAURES 80170 ROS	IE Exploitant	9601B BLAN	9601B	12/09/1961	SERVICES		ARTISAN	0,00 5	BELLE NETT	MME COELH	04 SERVICES	s 4
77378 GUYOMARD YANN			FABRICATIO 1721BZ	14/11/2000	15/10/2000	OUVERT	2,00 ROSI	ERES E 1	5 RUE DE CAIX 80170 ROS	IE Gérant(e)	4676Z COMI	M 4676Z	05/02/1976	FABRICATIO	surhelio-impr	SARL	10,00 3	,	SURHELIO-II	03 FABRICAT	TIO 4
51235 DAUTREVAL ERIC	0322881736		AMBULANCE 8690AZ	23/11/2001	04/10/2001	OUVERT	2,00 ROSIE	ERES E 1	0 RUE GAMBETTA 80170 ROS	IE Gérant(e)	8690A AMBL	8690A	02/03/1957	AMBULANCE SERVICES		SARL	2,00 56	AMBULANCI	AMBULANCE	04 SERVICES	S 4
60851 TREFCON PHILIPPE	0322881792		COIFFURE E 9602AA	01/02/2002	01/12/2001	OUVERT	2,00 ROSIE	ERES E 4	0 Bis RUE JEAN JAURES 80170 ROS	IE Gérant(e)	6420Z ACTIV	9602A	22/09/1965	SERVICES		SARL	2,00 4	,	SARL TREFO	04 SERVICES	S 4
70621 RIBEIRO MELODIE	0322882162		SOINS DE BI 9602BA	29/04/2002	02/04/2002	OUVERT	,00 ROSIE	ERES E 3	8 RUE D'HANGEST DOLE 80170 ROS	IE Exploitant	9602B SOIN	9602B	09/10/1982	INSTITUT ES SERVICES	espace.beau	ARTISAN CC	1,00 3)	MME RIBEIR	04 SERVICES	S 4

			1	1			1									1			1		1				
55523	DOUAY	PIERRE		PORTRAIT, F	7420ZR	04/03/2004	26/02/2004	OUVERT	0,00	ROSIERES I	E 16 RUE PARMENTIER	80170 ROSIE	Gérant(e)	7420Z ACTIV	7420Z	30/03/1971	IMAGE PART	SERVICES		SARL	0,00	42		SOCIETE PIE 04	SERVICES 452351885
80502	DUCHESNE	ARLETTE		FABRICATIO	3250BP	10/05/2004	01/04/2004	OUVERT	1,00	ROSIERES I	E 23 RUE DU NIGER	80170 ROSIE	Gérant(e)	4778A COM	4778A	21/11/1959		FABRICATIO	N	SARL		53		SANTERRE (03	FABRICATIO 453427569
73784	LANGUE	SOLANGE	0322784960	ATELIER DE	9529ZC	30/08/2004	30/08/2004	OUVERT	0,00	ROSIERES I	20 RUE PARMENTIER	80170 ROSIE	Exploitant	9529Z REPA	9529Z	21/06/1960	S.O.S. REPA	SERVICES		ARTISAN	0,00	53	S.O.S. REPA	MME LANGL 04	SERVICES 478132152
78670	LEFEVRE	CYRIL	0322878439	BOULANGER	1071CB	28/10/2011	07/10/2011	OUVERT	3,00	ROSIERES I	E 14 RUE DU NIGER	80170 ROSIE	Exploitant	1071C BOUL	1071C	10/07/1978		ALIMENTATI	ON	ARTISAN CC	3,00	35		M LEFEVRE 01	ALIMENTATI 482551751
69552	CATELAS	MICHEL		FABRICATIO	1392ZF	26/07/2005	01/07/2005	OUVERT	4,00	ROSIERES	RTE DE VAUVILLERS - Z.	I 80170 ROSIE	Gérant(e)	1392Z FABR	1392Z	21/03/1961		FABRICATIO	N	SARL UNIPE	4,00	52		BACHES SEI 03	FABRICATIO 483429007
53765	DO CARMO	AUDREY	0322880208	AMBULANCE	8690AZ	09/02/2006	12/12/2005	OUVERT	10,00	ROSIERES	39 RUE DE CAIX	80170 ROSIE	Gérant(e)	8690A AMBL	8690A	18/03/1974		SERVICES	ambulances.	SARL	0,00	39		AMBULANCE 04	SERVICES 484907514
59999	VERHOEVEN	EVELYNE	0322880794	AMBULANCE	8690AZ	01/03/2006	01/01/2006	OUVERT	6,00	ROSIERES	RUE DE MEHARICOURT	80170 ROSIE	Gérant(e)	8690A AMBL	8690A	08/12/1952		SERVICES	amb.rosierois	SARL	6,00	60		AMBULANCE 04	SERVICES 488645029
73071	CORROENN	PASCAL	0322880255	BOUCHERIE	4722ZB	24/05/2006	01/04/2006	OUVERT	1,00	ROSIERES I	E 2 RUE PASTEUR	80170 ROSIE	Gérant(e)	4722Z COMI	4722Z	16/06/1968		ALIMENTATI	ON	SARL	1,00	45		SARL CORR 01	ALIMENTATI 490193620
51994	GAFFET	ERIC		BOUCHERIE	4722ZC	02/10/2006	01/07/2006	OUVERT	0,00	ROSIERES I	2 PLACE FALIZE	80170 ROSIE	Exploitant	4722Z COMI	4722Z	08/08/1968		ALIMENTATI	ON	ARTISAN CC	0,00	45		MR GAFFET 01	ALIMENTATI 492059555
53830	GAMAND	GERALD	0322880251	REPARATIO	4520AB	16/04/2007	01/03/2007	OUVERT	1,00	ROSIERES I	RUE DE LIHONS	80170 ROSIE	Exploitant	4520A ENTR	4520A	19/07/1974		SERVICES		ARTISAN CC	1,00	39		MR GAMANE 04	SERVICES 495300576
54300	DELPLANQU	JEAN-MICHE	0618422802	TRAVAUX DI	4399CZ	02/07/2007	02/07/2007	OUVERT	1,00	ROSIERES I	60 RUE DE MEHARICOUI	R 80170 ROSIE	Exploitant	4399C TRAV	/ 4399C	07/01/1976		BATIMENT	delplanquejm	ARTISAN	1,00	37		MR DELPLAI 02	BATIMENT 498465624
52175	POPULASKE	GREGORY		INSTALLATIO	4321AB	11/07/2007	01/07/2007	OUVERT	6,00	ROSIERES I	E 18 RUE DU MARECHAL F	80170 ROSIE	Gérant(e)	4321A TRAV	4321A	17/03/1977		BATIMENT		SARL	6,00	36		ETABLISSEN 02	BATIMENT 498952431
65875	DEBRAS	ARNAUD	0673023209	TRAVAUX DI	4312AZ	23/06/2008	23/06/2008	OUVERT	0,00	ROSIERES I	E 152 RUE PASTEUR	80170 ROSIE	Exploitant	4312A TRAV	4312A	29/04/1981	ADTP	BATIMENT	arno80@alice	ARTISAN	0,00	32		MR DEBRAS 02	BATIMENT 504330671
776	PIBAROT VII	MARIE-ISAB	0621643942	TOILETTAGE	9609ZP	08/12/2008	17/11/2008	OUVERT	0,00	ROSIERES I	23 Ter RUE DU NIGER	80170 ROSIE	Exploitant	9609Z AUTR	9609Z	06/05/1986	O'POILS	SERVICES		ARTISAN CC	0,00	27	O'POILS	MME PIBAR(04	SERVICES 508857075
64717	COPPIN	CHRISTIAN		FAB. ART. A	5610CQ	03/11/2009	01/10/2009	OUVERT	0,00	ROSIERES I	4 RUE VICTOR HUGO	80170 ROSIE	Gérant(e)	5630Z DEBI	I 5630Z	10/04/1958	LE SANTERF	ALIMENTATI	ON	SOCIETE EN	0,00	55	LE SANTERF	AGEC 01	ALIMENTATI 514885169
1202	CAYEUX	RAPHAEL	0322880096	INSTALLATIO	4322BB	14/06/2010	01/06/2010	OUVERT	2,00	ROSIERES I	1 Bis RUE PARMENTIER	80170 ROSIE	Gérant(e)	4322A TRAV	4322A	08/09/1983		BATIMENT	rozmus.ets@	SARL	2,00	29	ETS ROZMU	LECARA 02	BATIMENT 522626233
1226	LHEUREUX	FREDERIC		REPARATIO	9523ZZ	13/09/2010	13/09/2010	OUVERT	0,00	ROSIERES I	20 RUE DE VAUVILLERS	80170 ROSIE	Gérant(e)	9523Z REPA	9523Z	22/03/1957	BLEU MINUT	SERVICES		SARL	0,00	56		LHEUREUX I 04	SERVICES 524366507
64625	PAGES	PATRICK		AMBULANCE	8690AZ	03/11/2010	01/11/2010	OUVERT	0,00	ROSIERES I	7 RUE VICTOR HUGO	80170 ROSIE	Exploitant	8690A AMBL	8690A	23/08/1981		SERVICES		ARTISAN MI	0,00	32		MR PAGES F 04	SERVICES 527810527
1259	VANDEBURI	SEVERINE	0322881010	COIFFURE E	9602AA	29/11/2010	26/11/2010	OUVERT	0,00	ROSIERES I	E 22 Bis RUE DU NIGER	80170 ROSIE	Exploitant	9602A COIF	F 9602A	08/06/1975		SERVICES	fabien.vantro	ARTISAN	1,00	38	TIF DYNAMII	MME VANDE 04	SERVICES 528577703
65965	CZERYBA	ISABELLE		SERVICES A	8211ZP	04/04/2011	28/03/2011	OUVERT	0,00	ROSIERES I	6 RUE JULES DUBOIS	80170 ROSIE	Gérant(e)	8219Z PHOT	8219Z	30/12/1967		SERVICES		SARL	0,00	45		DACTYLO PF 04	SERVICES 531288686
77093	LAMY	JEAN-CLAUI	0322786206	REPARATIO	4520AC	06/09/2011	05/09/2011	OUVERT	1,00	ROSIERES I	10 RUE DE VAUVILLERS	80170 ROSIE	Gérant(e)	4520A ENTR	4520A	07/12/1966		SERVICES	carrosserie.a	SARL UNIPE	1,00	46	CARROSSEI	EURL CARRI 04	SERVICES 533076287
74740	BOUCHEROI	CEDRIC	0322788165	BOULANGER	1071CB	24/10/2011	01/07/2011	OUVERT	2,00	ROSIERES	E 1 Bis PLACE DE L'EGLISE	80170 ROSIE	Gérant(e)	1071C BOUL	1071C	27/08/1980		ALIMENTATI	ON	SARL	2,00	32		AUX DELICE 01	ALIMENTATI 533697090
77691	MAGALHAES	DAVID		TRAVAUX D	4399AZ	06/09/2011	01/09/2011	OUVERT	1,00	ROSIERES I	1 RUE EDITH PIAF	80170 ROSIE	Gérant(e)	4399A TRAV	4399A	12/07/1977		BATIMENT		SARL	1,00	36		DAVID ETAN 02	BATIMENT 534008842
5971	VERQUEREN	GUILLAUME	0616454211	TRAVAUX DI	4334ZC	01/03/2012	01/03/2012	OUVERT		ROSIERES	25 RUE VICTOR HUGO	80170 ROSIE	Exploitant	4334Z TRAV	4334Z	23/01/1981		BATIMENT		ARTISAN MIC	RO SOCIAL	32		M VERQUER 02	BATIMENT 539983106
79294	BESIC	FLORENCE	0323365450	FAB. ART. A	5610CQ	06/03/2012	01/03/2012	OUVERT	1,00	ROSIERES	62 RUE JEAN JAURES	80170 ROSIE	Exploitant	5630Z DEBI	T 5630Z	29/01/1974		ALIMENTATI	ON	ARTISAN CC	1,00	39	EFES	MLLE BESIC 01	ALIMENTATI 749929295
79509	AGUAGUENI	SAMIR		FAB. ART. A	5610CQ	24/04/2012	09/04/2012	OUVERT		ROSIERES I	11 RUE HANGEST DOLLE	80170 ROSIE	Gérant(e)	5610C REST	5610C	05/11/1988		ALIMENTATI	ON	SARL		24	PIZZA CROL	PIZZA NOVA 01	ALIMENTATI 750776304
80945	JOSSE	AMANDINE	0322880327	BOULANGER	1071CB	05/11/2012	01/09/2012	OUVERT	3,00	ROSIERES I	E 25 RUE DU NIGER	80170 ROSIE	Gérant(e)	1071C BOUL	1071C	06/04/1980		ALIMENTATI	ON	SARL	3,00	33		CARON - JO 01	ALIMENTATI 753114511
82312	NAZ	OZCAN		FAB. ART. A	5610CQ	25/02/2013	15/02/2013	OUVERT		ROSIERES I	13 Bis RUE DU MARECHA	A 80170 ROSIE	Exploitant	5610C REST	5610C	10/05/1967		ALIMENTATI	ON	ARTISAN COI	MMERCANT	46	ROSIERES H	M NAZ OZC/ 01	ALIMENTATI 790606750
55340	SANTUNE	PATRICE	0322880524	BOULANGER	1071CB	01/03/2004	01/02/2004	OUVERT	0,00	ROSIERES I	12 RUE DE L'EGLISE	80170 CAIX	Exploitant	1071C BOUL	1071C	22/02/1970		ALIMENTATI	ON	ARTISAN CC	0,00	43		MR SANTUN 01	ALIMENTATI 452243942

77900 DOS SANTO JEROM	0615568393		TRAVAUX DE	4331ZB	05/09/2011	01/09/2011	OUVERT	1,00	ROSIERES E	18 RUE DU PONT	80170 CAIX Exploitant	4331Z TRAV	4331Z	22/03/1983		BATIMENT	ARTISAN	1,00 3	0	M DOS SAN	02	BATIMENT	534053731
78770 DACHEUX STEPHA	NE 0673076542	0322784568	MENUISERIE	4332AB	14/02/2012	01/02/2012	OUVERT		ROSIERES E	23 RUE DES FLEURONS	80170 CAIX Gérant(e)	4332A TRAV	4332A	07/07/1976		BATIMENT	seryfrance@c SARL UNIPERSON	NELLE 3	7	SERYLANCE	02	BATIMENT	539707133
54823 SAILLY JEAN-N	ICHE 0322880669		REPARATIO	3312ZA	29/01/2002	07/12/2001	OUVERT	0,00	ROSIERES E	14 RUE DE L'EGLISE	80170 CAIX Gérant(e)	0161Z ACTIV	0161Z	03/02/1956		FABRICATIO	N SARL UNIPE	0,00 5	7	EURL SAILL	03	FABRICATIO	731720090
81239 DORMOKRA VIRGIN	E 0658114099		FABRICATIO	1629ZA	14/09/2012	03/09/2012	OUVERT		ROSIERES E	7 RUE MAURICE SEIGNI	EU 80170 CAIX Exploitant	3299Z AUTR	3299Z	07/06/1977		FABRICATIO	v.dormokray@ ARTISAN MICRO S	OCIAL 3	6	MME DORM	03	FABRICATIO	753651355
71012 CRAPOULET DOMINI	QUE 0322372849		TRAVAUX DE	4334ZC	15/09/1977	01/10/1977	OUVERT	1,00	ROSIERES E	2 RUE DETOURNEE	80170 MEHA Exploitant	4334Z TRAV	4334Z	07/02/1953		BATIMENT	dominique.cra ARTISAN	3,00 6	0	MR CRAPOL	.02	BATIMENT	311157275
62566 ALLOU DAVID	0322883464		TRAVAUX DE	4334ZB	22/09/2006	15/09/2006	OUVERT	0,00	ROSIERES E	23 RUE DE ROSIERES	80170 MEHA Exploitant	4334Z TRAV	4334Z	18/09/1963	ENT. ALLOU	BATIMENT	ARTISAN	0,00 4	9	MR ALLOU [02	BATIMENT	342797230
65503 PARMENTIE MICHEL	0360346101		AUTRES TRA	4339ZZ	01/03/2011	01/03/2011	OUVERT	0,00	ROSIERES E	6 RUE DU COURT D'EAL	80170 MEHA Exploitant	9529Z REPA	9529Z	12/03/1972		BATIMENT	ARTISAN MII	0,00 4	1	MR PARMEN	02	BATIMENT	387922982
19447 POTEZ NICOLA	S 0322880829		TRAVAUX D'	4322AZ	23/03/1998	01/01/1998	OUVERT	0,00	ROSIERES E	45 RUE DE ROSIERES	80170 MEHA Gérant(e)	4322A TRAV	4322A	02/09/1980		BATIMENT	SARL	0,00 3	2	CHAUFFAGE	02	BATIMENT	418039343
836 DOUAY AURELI	EN 0322880602		REPARATIO	3312ZA	12/05/2003	01/04/2003	OUVERT	5,00	ROSIERES E	28 RUE DE LIHONS	80170 MEHA Gérant(e)	4661Z COMI	4661Z	05/02/1983		FABRICATIO	N SARL	5,00 3	0 GARAGE DO	SOCIETE DO	03	FABRICATIO	448445130
472 CARDON RICHAR	D 0686440121		TRAVAUX D'	4399AZ	27/02/2008	01/02/2008	OUVERT	3,00	ROSIERES E	36 RUE DE ROSIERES	80170 MEHA Gérant(e)	4391B TRAV	4391B	13/08/1969		BATIMENT	SARL	3,00 4	4	HABITAT CC	02	BATIMENT	501771208
81348 MORTIER ANNE			FABRICATIO	2053ZZ	23/10/2008	01/07/2008	OUVERT	0,00	ROSIERES E	10 GRANDE RUE	80170 MEHA Gérant(e)	2053Z FABR	2053Z	06/06/1948		FABRICATIO	N SARL UNIPE	0,00 6	5	LES WAIDIE	03	FABRICATIO	508520749
78745 COUSIN KARINE	0322883660	0628324157	SERVICES A	8211ZP	29/11/2011	16/09/2011	OUVERT		ROSIERES E	RUE DE ROSIERES	80170 MEHA Exploitant	8219Z PHOT	8219Z	23/08/1972		SERVICES	csa-assistanc ARTISAN MICRO S	OCIAL 4	1	MME COUSI	04	SERVICES	534145032
77688 GRESSIER FRANC	<		MECANIQUE	2562BZ	06/07/2012	01/07/2012	OUVERT		ROSIERES E	39 RUE DE LIHONS	80170 MEHA Gérant(e)	4332B TRAV	4332B	13/03/1978		FABRICATIO	N SARL UNIPERSON	NELLE 3	5	KIFERME	03	FABRICATIO	752184879
63895 DELOBEL SYLVAI	N 0322880799		TRAVAUX DE	4399CZ	16/05/1990	09/05/1990	OUVERT		ROSIERES E	1 RUE DU MOULIN BLEU	80170 VREL Gérant(e)	4399C TRAV	4399C	22/02/1981		BATIMENT	SARL	0,00 3	2 DELOBEL F	DELOBEL FF	02	BATIMENT	377888342
54765 RICBOURG HENRI	0322883872		TRAVAUX D'	4322AZ	01/04/1997	02/04/1997	OUVERT	0,00	ROSIERES E	3 RUE DE CAIX	80170 VREL Exploitant	4322A TRAV	4322A	15/08/1953		BATIMENT	ARTISAN	0,00 6	0	MR RICBOU	02	BATIMENT	411407927
70320 CARETTE VALERI	E 0663831815		TRAVAUX DE	4334ZC	04/02/2005	15/01/2005	OUVERT	3,00	ROSIERES E	19 RUE DE LA JUDEE	80170 VREL' Gérant(e)	4334Z TRAV	4334Z	23/07/1973		BATIMENT	valerie.carette SARL	3,00 4	0	SARL CARE	02	BATIMENT	424761815
19129 POULLAIN GUILLA	UME 0322880723		MENUISERIE	4332AA	19/01/2001	01/01/2001	OUVERT	3,00	ROSIERES E	1 RUE DU TOUR DE VILI	E 80170 VREL Gérant(e)	4332A TRAV	4332A	22/01/1990	SARL ETS PI	BATIMENT	www.poullain SARL	0,00 2	3	SARL ETS P	02	BATIMENT	434142618
66312 POULLAIN FABRIC	E 0322880723		MENUISERIE	4332AA	19/01/2001	01/01/2001	OUVERT	3,00	ROSIERES E	1 RUE DU TOUR DE VILI	E 80170 VREL Gérant(e)	4332A TRAV	4332A	29/03/1976	SARL ETS PI	BATIMENT	www.poullain SARL	0,00 3	7	SARL ETS P	02	BATIMENT	434142618
53766 DUMEIGE LUDOV	С	0603094863	MENUISERIE	4332AA	20/08/2007	08/08/2007	OUVERT	1,00	ROSIERES E	17 Bis RUE JULIEN DET/	N 80170 VREL Exploitant	4332A TRAV	4332A	28/01/1979		BATIMENT	dumeigeludo\ ARTISAN	1,00 3	4	M DUMEIGE	02	BATIMENT	490349974
64187 ZMIJA YANN			TERRASSEM	4312BA	04/06/2007	01/06/2007	OUVERT	0,00	ROSIERES E	8 RUE DU MOULIN BLEU	80170 VREL Gérant(e)	4312A TRAV	4312A	21/06/1975	EURL YANN	BATIMENT	SARL UNIPE	0,00 3	8	EURL YANN	02	BATIMENT	498138759
70258 LISZCZ JEAN-P	ERRE		REPARATIO	3312ZA	22/07/1974	01/07/1974	OUVERT	0,00	ROSIERES E	1 RUE DE L'EGLISE	80170 MAUC Exploitant	3312Z REPA	3312Z	28/06/1948		FABRICATIO	N ARTISAN	0,00 6	5	MR LISZCZ	.03	FABRICATIO	304554181
53951 GONCALVES CARLO	0322881292	0608163788	TRAVAUX DE	4331ZA	04/09/2006	04/09/2006	OUVERT	2,00	ROSIERES E	15 RUE DE WARVILLER:	8 80170 BEAU Exploitant	4331Z TRAV	4331Z	07/03/1968		BATIMENT	ARTISAN	0,00 4	5	MR GONCAL	02	BATIMENT	491419982
78880 MOREAU THIERR	Y 0616729445		REPARATIO	4520AA	08/12/2011	05/12/2011	OUVERT		ROSIERES E	1 Bis RUE FOLYETTE	80170 BEAU Exploitant	4511Z COMI	4511Z	18/10/1973		SERVICES	thierrymoreau AUTO-ENTREPREN	IEUR N 3	9	M MOREAU	04	SERVICES	498305473

71296	DALLONGE	PATRICK	0322374662	0616179635	TRAVAUX D	4399CZ	15/06/1979	18/06/1979	OUVERT	6,00	ROSIERES E	15 RUE PARMENTIER	80170 ROSII Exploitant	4399C TRAV	4399C	17/03/1956		BATIMENT	dalpatrick@w	ARTISAN	2,00	57	M DALLONG 02	BATIMEN	
70695	ROZMUS	PATRICK	0322880086		TRAVAUX D	4322AZ	07/04/1983	01/01/1983	OUVERT	5,00	ROSIERES E	15 RUE DE MEHARICOU	80170 ROSII Gérant(e)	4322A TRAV	4322A	18/05/1959		BATIMENT		SARL	8,00	54	ETS ROZMU 02	BATIMEN	,
69741	SCHOTT	EDITH	0322880078		COIFFURE E	9602AA	25/03/1985	02/04/1985	OUVERT	1,00	ROSIERES E	2 RUE NIGER	80170 ROSII Exploitant	9602A COIF	9602A	21/10/1958	SALON EDIT	SERVICES		ARTISAN CO	1,00	54	MME SCHOT 04	SERVICE	E
69990	GUERARD	DOMINIQUE	0322880122		REPARATIO	4520AD	30/05/1986	16/09/1986	OUVERT	4,00	ROSIERES E	8 RUE DU MARECHAL FO	80170 ROSIE Gérant(e)	4520A ENTR	4520A	27/10/1958	SARL ROGE	SERVICES		SARL	4,00	54	ETS ROGER 04	SERVICE	E
59280	CHAVES	JOSE	0322881170		TRAVAUX D	4391BZ	15/01/1988	05/01/1988	OUVERT	8,00	ROSIERES E	41 ROUTE DE CAIX	80170 ROSIB Gérant(e)	4322B TRAV	4322B	02/04/1950		BATIMENT		SARL	8,00	63	CHAVES ET. 02	BATIMEN	,
70250	DEPELCHIN	SERGE	0322882525		VANNERIE,	1629ZB	19/02/1998	16/02/1998	OUVERT	0,00	ROSIERES E	15 RUE DU NIGER	80170 ROSII Exploitant	3109B FABR	3109B	30/03/1953	MULTICADE	FABRICATION	N	ARTISAN CO	0,00	60	MR DEPELC 03	FABRICA	
60177	SERY	LAURENT	0322098080		CONTROLE	7120AZ	14/11/1991	01/12/1988	OUVERT	6,00	ROSIERES E	ROUTE DE VAUVILLERS	80170 ROSIE Président de	7120A CON	7120A	27/12/1962	CENTRE TE	SERVICES	ctespinoyros	SAS, SOCIE	3,00	50 CENTRE T	E CENTRE TE 04	SERVICE	E
60851	TREFCON	PHILIPPE	0322372987		COIFFURE E	9602AA	01/04/1989	01/04/1989	OUVERT	1,00	ROSIERES E	34 Bis RUE JEAN JAURE	80170 ROSII Exploitant	9602A COIF	9602A	22/09/1965	ISA'PHIL	SERVICES	PTREFCON	ARTISAN CO	11,00	47 ISA'PHIL	MR TREFCC 04	SERVICE	E
74864	BONVALET	MARIE-LORI	0322888240		AUTRES TR	4339ZZ	02/02/2011	01/02/2011	OUVERT	1,00	ROSIERES E	5 Bis RUE PAUL BERT	80170 ROSIS Exploitant	9529Z REPA	9529Z	28/08/1954		BATIMENT		ARTISAN	1,00	58 MULTISER	V MME BONVA 02	FABRICA	
62483	KACZMAREK	THIERRY	0322521230		FABRICATIO	2041ZZ	25/10/1991	04/11/1991	OUVERT	1,00	ROSIERES E	13 RUE DE CAIX	80170 ROSII Gérant(e)	2041Z FABR	2041Z	18/04/1961		FABRICATION	N	SARL	1,00	52	LABORATOI 03	FABRICA	
52740	MAGALHAES	ALEXANDRE	0322880662		TRAVAUX D	4399AZ	13/02/1992	01/01/1992	OUVERT	0,00	ROSIERES E	13 Bis RUE PARMENTIEF	80170 ROSII Gérant(e)	4399A TRAV	4399A	26/07/1971	MAGALHAE	BATIMENT		SARL	3,00	42	MAGALHAES 02	BATIMEN	,
2409	CHARLES	HERVE	0322372848		TERRASSE	4312BA	26/01/1993	02/01/1993	OUVERT	1,00	ROSIERES E	19 RUE MAURICE QUILL	80170 ROSII Exploitant	8130Z SERV	8130Z	24/12/1962	CHARLES H	BATIMENT		ARTISAN	1,00	50	MR CHARLE 02	BATIMEN	×
455	SONNTAG	BRUNO	0322880173		FABRICATIO	1419ZE	22/03/1993	01/01/1993	OUVERT	0,00	ROSIERES E	19 RUE JULES DUBOIS	80170 ROSIB Gérant(e)	1413Z FABR	1413Z	21/01/1950	PICARDIE N	FABRICATION	N	SARL	0,00	63 PICARDIE I	M SARL PICAR 03	FABRICA	4
64885	CARDON	PATRICE	0322880194		MENUISERII	4332AA	13/04/1993	01/04/1993	OUVERT	11,00	ROSIERES E	72 RUE PASTEUR	80170 ROSII Gérant(e)	4332A TRAV	4332A	01/12/1965	MENUISERI	BATIMENT	menulserie-c	SARL	9,00	47 MENUISER	III SARL MENU 02	BATIMEN	N
70575	DERBESSE	DIDIER	0322880066		METALLERI	4332BB	02/05/1994	19/04/1994	OUVERT	3,00	ROSIERES E	17 RUE VICTOR HUGO	80170 ROSII Exploitant	4332B TRAV	4332B	16/11/1959		BATIMENT	derbess.didie	ARTISAN	1,00	53	MR DERBES 02	BATIMEN	,
237	POIGNET	FABRICE	0322880551		INSTALLATI	4321AB	12/09/1994	01/07/1994	OUVERT	4,00	ROSIERES E	2 RUE D'HANGEST-DOLI	80170 ROSII Gérant(e)	4321A TRAV	4321A	18/09/1966	ETABLISSE	BATIMENT		SARL	0,00	46	SARL ETABL 02	BATIMEN	,
51313	LAVOLET	VINCENT	0322854807		REPARATIO	9511ZZ	06/01/1995	02/01/1995	OUVERT	0,00	ROSIERES E	10 RUE VICTOR HUGO	80170 ROSIS Exploitant	4332A TRAV	4332A	16/01/1969	ENTREPRIS	SERVICES	lavolet.inform	ARTISAN CO	0,00	44	MR LAVOLE 04	SERVICE	
1521	ANDRIEUX	SYLVIE	0322888907		COIFFURE	9602AB	14/03/2011	01/11/2010	OUVERT	0,00	ROSIERES E	6 RUE DU BOIS REGNIEI	80170 ROSIS Exploitant	9602A COIF	9602A	22/12/1971		SERVICES		ARTISAN MI	0,00	41	MME ANDRI 04	SERVICE	
50379	RAYAN	DELPHINE	0322784062		COIFFURE E	9602AA	11/10/1996	14/08/1996	OUVERT	1,00	ROSIERES E	20 RUE DE V GALERIE D'	80170 ROSIE Exploitant	9602A COIFI	9602A	08/10/1969	DELPHINE (SERVICES (delphine.vanp	ARTISAN CO	2,00	43 TOP COIFF	UMME RAYAN 04	SERVICE	
55523	DOUAY	PIERRE	0322831408		PORTRAIT.	7420ZR	05/01/1998	02/01/1998	OUVERT	0.00	ROSIERES E	6 IMPASSE BERANGER	80170 ROSII Exploitant	7420Z ACTIV	7420Z	30/03/1971	IMAGE PAR	SERVICES		ARTISAN	0.00	42	MR DOUAY 04	SERVICE	
55525	CRESSOT	EMMANUEL	0322880411		AUTRES TR	4339ZZ	16/01/1998	05/01/1998	OUVERT	2.00	ROSIERES E	2 RUE JEAN MERMOZ	80170 ROSII Exploitant	8130Z SERV	8130Z	15/03/1974	CRESSOT E	BATIMENT		ARTISAN	2.00	39	M CRESSOT 02	BATIMEN	
	LOUWAGIE	PHILIPPE	0322880206	0608609376	INSTALLATI		11/08/1998	15/07/1998	OUVERT			44 RUE DU MARECHAL I	80170 ROSII Exploitant	4322B TRAV	4322B	04/05/1964		BATIMENT	ph-louwagieE	ARTISAN	***	49	MR LOUWAI 02	BATIMEN	_
69723		NADINE	0322097021		COMMERCE		10/07/2000	02/10/1999	OUVERT	-,	ROSIERES	14 RUE JEAN JAURES	80170 ROSII Gérantie)	4776Z COM		08/02/1970	ALLY ELELIR	SERVICES		SARL	***	43	AUX FLEUR! 04	SERVICE	_
	VIGOUR	GERALD	0322372782		TRAVAUX D		21/01/2000	01/01/2000	OUVERT	0.00		24 RUE DU 41EME REGII		4391B TRAV		05/06/1955	ADX I EEON	BATIMENT		SARL	0,00	58	SARL LEBER 02	BATIMEN	_
	COELHO	ISABEL	0322422981		PRESSINGS		02/11/2000	02/11/2000	OUVERT			36 Bis RUE JEAN JAURE		9601B BLAN	9601B	12/09/1961		SERVICES		ARTISAN		51 DELLE NET	TIMME COELH 04	SERVICE	_
	GUYOMARD		0321421301		FABRICATIC		14/11/2000	15/10/2000	OUVERT		ROSIERES		80170 ROSII Gérantie)	4676Z COM		05/02/1976		FABRICATIC	andala issu	SARL		37	SURHELIO-I 03	FABRICA	_
		ERIC	0322881736		AMBULANC		23/11/2001	04/10/2001	OUVERT		ROSIERES E	10 RUE GAMBETTA	80170 ROSII Gérant(e)	8690A AMBL	8690A	02/03/1957	AMBUU AMA	SERVICES	surieio-iripi	SARL		56 AMBULANO		SERVICE	_
	TREFCON	PHILIPPE	0322881736			9602AA	01/02/2002	01/12/2001	OUVERT			40 Bis RUE JEAN JAURE		6420Z ACTIV	9602A	22/09/1965	AMBULAIVO	SERVICES		SARL		47	SARL TREFO 04	SERVICE	_
	RIBEIRO	MELODIE	0322881792				29/04/2002	02/04/2002	OUVERT		ROSIERES E			9602B SOIN	9602A 9602B	09/10/1982	BICTITUTE	SERVICES (espace.beau	ARTISAN CO		30	MME RIBEIR 04	SERVICE	_
55523		PIERRE	0322862162		PORTRAIT,	7420ZR	04/03/2004	26/02/2004	OUVERT			16 RUE PARMENTIER	80170 ROSII Gérant(e)	7420Z ACTIV	7420Z	30/03/1971		SERVICES	espace.oeau	SARL		42	SOCIETE PII 04	SERVICE	_
	DUCHESNE	ARLETTE			FABRICATIC		10/05/2004	01/04/2004	OUVERT		ROSIERES E		80170 ROSII Gérant(e)	4778A COM	4778A	21/11/1959	muE FAK	FABRICATION	N	SARL	0,00	52	SANTERRE 03	FABRICA	_
	LANGUE	SOLANGE	0322784960		ATELIER DE		30/08/2004	30/08/2004	OUVERT			23 RUE DU NIGER 20 RUE PARMENTIER	80170 ROSIB Gerant(e) 80170 ROSIB Exploitant	9529Z REPA	4778A 9529Z	21/11/1959	e o e pro-	SERVICES	,	ARTISAN	0.00	53 S.O.S. REP		SERVICE	
		CYRII															S.O.S. REPA								_
	LEFEVRE	CYRIL MICHEL	0322878439		BOULANGE FABRICATIO	1071CB	28/10/2011	07/10/2011	OUVERT		ROSIERES	14 RUE DU NIGER	80170 ROSH Exploitant	1071C BOUL	1071C	10/07/1978 21/03/1961		ALIMENTATIO FABRICATION		ARTISAN CO		52	M LEFEVRE 01 BACHES SE 03	ALIMENT	_
	CATELAS												80170 ROSII Gérant(e)												_
	DO CARMO	AUDREY	0322880208		AMBULANCI	8690AZ	09/02/2006	12/12/2005	OUVERT		ROSIERES	39 RUE DE CAIX	80170 ROSII Gérant(e)	8690A AMBL	8690A	18/03/1974		SERVICES :	ambulances.v	SARL		39	AMBULANCI 04	SERVICE	
	VERHOEVE		0322880794		AMBULANCI		01/03/2006	01/01/2006	OUVERT			RUE DE MEHARICOURT	80170 ROSII Gérant(e)	8690A AMBL	8690A	08/12/1952		SERVICES	amb.rosierois	SARL		60	AMBULANCI 04	SERVICE	_
	CORROENN		0322880255		BOUCHERIE		24/05/2006	01/04/2006	OUVERT			2 RUE PASTEUR	80170 ROSIB Gérant(e)	4722Z COM		16/06/1968	-	ALIMENTATIO		SARL		45	SARL CORR 01	ALIMENT	
		ERIC			BOUCHERIE		02/10/2006	01/07/2006	OUVERT			2 PLACE FALIZE	80170 ROSIB Exploitant	4722Z COM		08/08/1968		ALIMENTATIO	ON	ARTISAN CO		45	MR GAFFET 01	ALIMENT	_
	GAMAND	GERALD	0322880251		REPARATIO		16/04/2007	01/03/2007	OUVERT		ROSIERES	RUE DE LIHONS	80170 ROSII Exploitant	4520A ENTR	4520A	19/07/1974		SERVICES		ARTISAN CO	1,00	39	MR GAMANI 04	SERVICE	_
54300	DELPLANQU	JEAN-MICHE	0618422802		TRAVAUX D	4399CZ	02/07/2007	02/07/2007	OUVERT	1,00	ROSIERES	60 RUE DE MEHARICOU	80170 ROSII Exploitant	4399C TRA\	4399C	07/01/1976		BATIMENT	delplanquejm	ARTISAN	1,00	37	MR DELPLA 02	BATIMEN	4
52175	POPULASKE	GREGORY			INSTALLATI	4321AB	11/07/2007	01/07/2007	OUVERT	6,00	ROSIERES E	18 RUE DU MARECHAL F	80170 ROSII Gérant(e)	4321A TRAV	4321A	17/03/1977		BATIMENT		SARL	6,00	36	ETABLISSEN 02	BATIMEN	N

65875	DEBRAS	ARNAUD	0673023209		TRAVAUX D	421247	23/06/2008	23/06/2008	OUVERT	0.00	ongiepeg (152 RUE PASTEUR	80170 ROSII Exploitant	4312A TRAV 43	2124	29/04/1981	ADTP	BATIMENT	amo80@alice	ARTISAN	0.00	32		MR DEBRAS	02	BATIMENT	504330671
776		MARIE-ISAB	0621643942		TOILETTAG	9609ZP	08/12/2008	17/11/2008	OUVERT			23 Ter RUE DU NIGER	80170 ROSII Exploitant	9609Z AUTR 96			OPOILS	SERVICES	an cook act	ARTISAN CO	0,00	27	O'POILS	MME PIBAR	104	SERVICES	508857075
64717	COPPIN	CHRISTIAN	0021040342		FAB. ART. A		03/11/2009	01/10/2009	OUVERT			4 RUE VICTOR HUGO	80170 ROSII Gérantie)	5630Z DEBIT 56		10/04/1958	LE SANTERI	ALIMENTATI	ON	SOCIETE EN	0.00		LE SANTER	AGEC	01	ALIMENTATI	514885169
1202	CAYEUX	RAPHAEL	0322880096		INSTALLATI		14/06/2010		OUVERT		ROSIERES E	1 Bis RUE PARMENTIER	80170 ROSII Gérantie)	4322A TRAV 43		08/09/1983	EE GATTER	BATIMENT		SARL	2.00	29	ETS ROZML		02	BATIMENT	522626233
1226		FREDERIC	032200030		REPARATIC		13/09/2010		OUVERT			20 RUE DE VAUVILLERS	80170 ROSII Gérant(e)	9523Z REPA 95			BLEU MINUT	SERVICES	1021102-00-6	SARL	0,00	56	L TO NOLIN	LHEUREUX	04	SERVICES	524366507
64625	PAGES	PATRICK			AMBULANC	8690AZ	03/11/2010	01/11/2010	OUVERT			7 RUE VICTOR HUGO	80170 ROSIE Exploitant		690A	23/08/1981	DEEO MINEO	SERVICES		ARTISAN MI	0,00	32		MR PAGES	04	SERVICES	527810527
1259		SEVERINE	0322881010		COIFFURE	9602AA	29/11/2010	26/11/2010	OUVERT		ROSIERES E	22 Bis RUE DU NIGER	80170 ROSII Exploitant		602A	08/06/1975		SERVICES	fabien.vantro	ARTISAN	1,00	38	TIF DYNAMI	MME VANDE	104	SERVICES	528577703
	CZERYBA	ISABELLE	0322881010		SERVICES		04/04/2011		OUVERT			6 RUE JULES DUROIS	80170 ROSH Explorant 80170 ROSH Gérant(e)	82197 PHO1 83		30/12/1967		SERVICES	rabien.vantro	SARI	0.00	38	TIF D YNAMI	DACTYLO P	04	SERVICES	531288686
			0322786206					05/09/2011		-,						07/12/1966					-100	45	CARROSSE		104	SERVICES	531288686
77093 74740	BOUCHERO	JEAN-CLAUI	0322786206		REPARATIO	4520AC	06/09/2011 24/10/2011	05/09/2011	OUVERT		ROSIERES E	10 RUE DE VAUVILLERS 1 Bis PLACE DE L'EGLISE	80170 ROSII Gérant(e) 80170 ROSII Gérant(e)	4520A ENTR 45	520A 071C	27/08/1980		SERVICES	carrosserie.a	SARL UNIPE	1,00 2,00	46	CARROSSE	AUX DELICE	04	ALIMENTATI	533076287
			0322788165																ON			32			01		
77691		DAVID			TRAVAUX		06/09/2011	01/09/2011	OUVERT			1 RUE EDITH PIAF	80170 ROSII Gérant(e)	4399A TRAV 43		12/07/1977		BATIMENT		SARL	1,00	36		DAVID ETAN	02	BATIMENT	534008842
5971	VERQUERE		0616454211		TRAVAUX		01/03/2012		OUVERT			25 RUE VICTOR HUGO	80170 ROSII Exploitant	4334Z TRAV 43		23/01/1981		BATIMENT		ARTISAN MIC		32		M VERQUER	02	BATIMENT	539983106
79294	BESIC	FLORENCE	0323365450		FAB. ART. A	5610CQ	06/03/2012	01/03/2012	OUVERT		ROSIERES E	62 RUE JEAN JAURES	80170 ROSII Exploitant	5630Z DEBI 56		29/01/1974		ALIMENTATI		ARTISAN CO	1,00	39	EFES	MLLE BESIC	01	ALIMENTATI	749929295
79509		SAMIR			FAB. ART. A		24/04/2012	09/04/2012	OUVERT			11 RUE HANGEST DOLLE	80170 ROSII Gérant(e)	5610C REST 56		05/11/1988		ALIMENTATI	ON	SARL		24	PIZZA CROI	PIZZA NOVA	01	ALIMENTATI	750776304
80945	JOSSE	AMANDINE	0322880327		BOULANGE	1071CB	05/11/2012	01/09/2012	OUVERT	3,00	ROSIERES E	25 RUE DU NIGER	80170 ROSII Gérant(e)	1071C BOUL 10	071C	06/04/1980		ALIMENTATI	ON	SARL	3,00	33		CARON - JC	01	ALIMENTATI	753114511
82312	NAZ	OZCAN			FAB. ART. A	5610CQ	25/02/2013	15/02/2013	OUVERT		ROSIERES E	13 Bis RUE DU MARECHA	80170 ROSII Exploitant	5610C REST 56	610C	10/05/1967		ALIMENTATI	ON	ARTISAN CO	MMERCANT	46	ROSIERES	M NAZ OZC	01	ALIMENTATI	790606750
55340	SANTUNE	PATRICE	0322880524		BOULANGE	1071CB	01/03/2004	01/02/2004	OUVERT	0,00	ROSIERES E	12 RUE DE L'EGLISE	80170 CAIX Exploitant	1071C BOUL 10	071C	22/02/1970		ALIMENTATI	ON	ARTISAN CO	0,00	43		MR SANTUM	01	ALIMENTATI	452243942
77900	DOS SANTO	JEROME	0615568393		TRAVAUX	4331ZB	05/09/2011	01/09/2011	OUVERT	1,00	ROSIERES E	18 RUE DU PONT	80170 CAIX Exploitant	4331Z TRAV 43	331Z	22/03/1983		BATIMENT		ARTISAN	1,00	30		M DOS SAN	02	BATIMENT	534053731
78770	DACHEUX	STEPHANE	0673076542	0322784568	MENUISERI	4332AB	14/02/2012	01/02/2012	OUVERT		ROSIERES E	23 RUE DES FLEURONS	80170 CAIX Gérant(e)	4332A TRAV 43	332A	07/07/1976		BATIMENT	seryfrance@	SARL UNIPE	RSONNELLE	37		SERYLANCE	02	BATIMENT	539707133
54823	SAILLY	JEAN-MICHE	0322880669		REPARATIO	3312ZA	29/01/2002	07/12/2001	OUVERT	0,00	ROSIERES E	14 RUE DE L'EGLISE	80170 CAIX Gérant(e)	0161Z ACTIV 01	161Z	03/02/1956		FABRICATIO	N	SARL UNIPE	0,00	57		EURL SAILL	03	FABRICATIO	731720090
81239	DORMOKRA	VIRGINIE	0658114099		FABRICATIO	1629ZA	14/09/2012	03/09/2012	OUVERT		ROSIERES E	7 RUE MAURICE SEIGNE	80170 CAIX Exploitant	3299Z AUTR 32	299Z	07/06/1977		FABRICATIC	v.dormokrayl	ARTISAN MIC	CRO SOCIAL	36		MME DORM	03	FABRICATIO	753651355
71012	CRAPOULE1	DOMINIQUE	0322372849		TRAVAUX D	4334ZC	15/09/1977	01/10/1977	OUVERT	1,00	ROSIERES E	2 RUE DETOURNEE	80170 MEHA Exploitant	4334Z TRAV 43	334Z	07/02/1953		BATIMENT	dominique.cra	ARTISAN	3,00	60		MR CRAPOI	02	BATIMENT	311157275
62566	ALLOU	DAVID	0322883464		TRAVAUX D	4334ZB	22/09/2006	15/09/2006	OUVERT	0,00	ROSIERES E	23 RUE DE ROSIERES	80170 MEHA Exploitant	4334Z TRAV 43	334Z	18/09/1963	ENT. ALLOU	BATIMENT		ARTISAN	0,00	49		MR ALLOU I	02	BATIMENT	342797230
65503	PARMENTIE	MICHEL	0360346101		AUTRES TR	4339ZZ	01/03/2011	01/03/2011	OUVERT	0,00	ROSIERES E	6 RUE DU COURT D'EAU	80170 MEHA Exploitant	9529Z REPA 96	529Z	12/03/1972		BATIMENT		ARTISAN MI	0,00	41		MR PARME	02	BATIMENT	387922982
19447	POTEZ	NICOLAS	0322880829		TRAVAUX	4322AZ	23/03/1998	01/01/1998	OUVERT	0,00	ROSIERES E	45 RUE DE ROSIERES	80170 MEHA Gérant(e)	4322A TRAV 43	322A	02/09/1980		BATIMENT		SARL	0,00	32		CHAUFFAG	02	BATIMENT	418039343
836	VAUOD	AURELIEN	0322880602		REPARATIC	3312ZA	12/05/2003	01/04/2003	OUVERT	5,00	ROSIERES E	28 RUE DE LIHONS	80170 MEHA Gérant(e)	4661Z COMI 46	661Z	05/02/1983		FABRICATIO	N	SARL	5,00	30	GARAGE DO	SOCIETE DO	03	FABRICATIO	448445130
472	CARDON	RICHARD	0686440121		TRAVAUX	4399AZ	27/02/2008	01/02/2008	OUVERT	3,00	ROSIERES E	36 RUE DE ROSIERES	80170 MEHA Gérant(e)	4391B TRAV 43	391B	13/08/1969		BATIMENT		SARL	3,00	44		HABITAT CO	02	BATIMENT	501771208
81348	MORTIER	ANNE			FABRICATIO	2053ZZ	23/10/2008	01/07/2008	OUVERT	0,00	ROSIERES E	10 GRANDE RUE	80170 MEHA Gérant(e)	2053Z FABR 20	053Z	06/06/1948		FABRICATIO	N	SARL UNIPE	0,00	65		LES WAIDIE	03	FABRICATIO	508520749
78745	COUSIN	KARINE	0322883660	0628324157	SERVICES A	8211ZP	29/11/2011	16/09/2011	OUVERT		ROSIERES E	RUE DE ROSIERES	80170 MEHA Exploitant	8219Z PHO1 82	219Z	23/08/1972		SERVICES	csa-assistan	ARTISAN MIC	CRO SOCIAL	41		MME COUS	04	SERVICES	534145032
77688	GRESSIER	FRANCK			MECANIQUI	2562BZ	06/07/2012	01/07/2012	OUVERT		ROSIERES E	39 RUE DE LIHONS	80170 MEHA Gérant(e)	4332B TRAV 43	332B	13/03/1978		FABRICATIO	N	SARL UNIPE	RSONNELLE	35		KIFERME	03	FABRICATIO	752184879
63895	DELOBEL	SYLVAIN	0322880799		TRAVAUX D	4399CZ	16/05/1990	09/05/1990	OUVERT		ROSIERES E	1 RUE DU MOULIN BLEU	80170 VREL Gérant(e)	4399C TRA\ 43	399C	22/02/1981		BATIMENT		SARL	0,00	32	DELOBEL F	DELOBEL FI	02	BATIMENT	377888342
54765	RICBOURG	HENRI	0322883872		TRAVAUX	4322AZ	01/04/1997	02/04/1997	OUVERT	0,00	ROSIERES E	3 RUE DE CAIX	80170 VREL Exploitant	4322A TRAV 43	322A	15/08/1953		BATIMENT		ARTISAN	0,00	60		MR RICBOU	02	BATIMENT	411407927
70320	CARETTE	VALERIE	0663831815		TRAVAUX	4334ZC	04/02/2005	15/01/2005	OUVERT	3,00	ROSIERES E	19 RUE DE LA JUDEE	80170 VREL Gérant(e)	4334Z TRAV 43	334Z	23/07/1973		BATIMENT	valerie.carett	SARL	3,00	40		SARL CARE	02	BATIMENT	424761815
19129	POULLAIN	GUILLAUME	0322880723		MENUISERI	4332AA	19/01/2001	01/01/2001	OUVERT	3,00	ROSIERES E	1 RUE DU TOUR DE VILL	80170 VREL Gérant(e)	4332A TRAV 43	332A	22/01/1990	SARL ETS P	BATIMENT	www.poullain.	SARL	0,00	23		SARL ETS P	02	BATIMENT	434142618
66312	POULLAIN	FABRICE	0322880723		MENUISERI	4332AA	19/01/2001	01/01/2001	OUVERT	3,00	ROSIERES E	1 RUE DU TOUR DE VILL	80170 VREL Gérant(e)	4332A TRAV 43	332A	29/03/1976	SARL ETS P	BATIMENT	www.poullain.	SARL	0,00	37		SARL ETS P	02	BATIMENT	434142618
53766	DUMEIGE	LUDOVIC		0603094863	MENUISERI	4332AA	20/08/2007	08/08/2007	OUVERT	1,00	ROSIERES E	17 Bis RUE JULIEN DETA	80170 VREL Exploitant	4332A TRAV 43	332A	28/01/1979		BATIMENT	dumeigeludov	ARTISAN	1,00	34		M DUMEIGE	02	BATIMENT	490349974
64187	ZMUA	YANN			TERRASSE	4312BA	04/06/2007	01/06/2007	OUVERT	0,00	ROSIERES E	8 RUE DU MOULIN BLEU	80170 VREL Gérant(e)	4312A TRAV 43	312A	21/06/1975	EURL YANN	BATIMENT		SARL UNIPE	0,00	38		EURL YANN	02	BATIMENT	498138759
70258	LISZCZ	JEAN-PIERR	E		REPARATIC	3312ZA	22/07/1974	01/07/1974	OUVERT	0,00	ROSIERES E	1 RUE DE L'EGLISE	80170 MAUC Exploitant	3312Z REPA 33	312Z	28/06/1948		FABRICATIO	N	ARTISAN	0,00	65		MR LISZCZ	. 03	FABRICATIO	304554181
53951	GONCALVE	CARLOS	0322881292	0608163788	TRAVAUX D	4331ZA	04/09/2006	04/09/2006	OUVERT	2,00	ROSIERES E	15 RUE DE WARVILLERS	80170 BEAU Exploitant	4331Z TRAV 43	331Z	07/03/1968		BATIMENT		ARTISAN	0,00	45		MR GONCA	02	BATIMENT	491419982
78880	MOREAU	THIERRY	0616729445		REPARATIC	4520AA	08/12/2011	05/12/2011	OUVERT		ROSIERES E	1 Bis RUE FOLYETTE	80170 BEAU Exploitant	4511Z COMI 45	511Z	18/10/1973		SERVICES	thierrymoreau	AUTO-ENTR	EPRENEUR I	39		M MOREAU	04	SERVICES	498305473
									- "										,						L		







ANNEXE 14:

Articles de journaux

Production intégrée légumes : le binage fait ses preuves

Le 8 juillet à Harbonnières, une cinquantaine de participants ont visualisé et apprécié les résultats de la démonstration de binage sur une parcelle de haricots verts, dans le cadre du programme Production intégrée de légumes.



Démonstration de binage sur haricots verts.

Une démonstration de binage sur haricots verts, s'est déroulée le 8 juillet à Harbonnières. Celle-ci s'inscrivait dans le cadre du projet "Production intégrée en culture de légumes industriels de plein champ", mené depuis 2009 par Bonduelle, OP-L-Vert et Expandis, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Somme notamment.

"Cette journée a pour but de vulgariser les pratiques de binage sur légumes, pratiques généralisables sur d'autres productions comme sur betterave ou colza semé à 45 cm. 25 agriculteurs se sont engagés à tester le binage sur plus de 400 hectares de haricots", explique Aurélie Albaut, ingénieur-conseil à la Chambre d'agriculture en charge du suivi de cette expérimentation. Les parcelles sont situées dans un rayon de 25 km autour de Caix et la majorité se situe sur un bassin

d'alimentation de captage "Grenelle" dans lequel les actions en faveur de la réduction des intrants sont renforcées. Le binage est assuré auprès des agriculteurs participants à cette opération par un entrepreneur : Jean-Michel Sailly. Des observations sont réalisées pour mesurer l'efficacité, la sélectivité de cette technique qui a déjà démontré tout son intérêt. Cette opération permettra d'obtenir de nombreuses références et expérience de binage dans de multiples situations.

Contact : Aurélie ALBAUT 03 22 85 32 11





Démonstration de binage avec une bineuse STEKETEE 12 rangs à moulinets équipée de caméras sur une parcelle ayant souffert de la battance.

· · Retour sur ...

La visite de le plateforme d'essais de Catenoy le 18 juin

3 000, c'est le nombre de micro-parcelles d'expérimentation mises en place par les Chambres d'agriculture de Picardie. La moitié d'entre elles se trouvent sur la plateforme de Catenoy dans l'Oise. Le 18 juin, 200 agriculteurs sont venus visiter ces essais. Le fil rouge de cette édition était la fertilisation azotée.



Autour des essais variétés de la plateforme de Catenoy (60).

Les journées portes ouvertes bio

Le pôle de conversion bio a organisé les 6, 7 et 12 juin trois journées de découverte de l'agriculture biologique dans les trois départements picards. Plus de 80 participants ont pu ainsi échanger avec des producteurs bio en activité ou en conversion. Dans la Somme, ce sont Eric et Gonzague Proot à Herleville qui ont présenté leur exploitation engagée en conversion bio en 2010. Un élevage de 35 vaches salers a ainsi été créé en plein Santerre!

En savoir plus : 0 800 006 856 (numéro vert) ou www.conversionbio-picardie.fr



Gonzague Proot explique en quoi consiste la conversion à l'agriculture biologique.

agriculture bio coopère elle auss

La réunion de découverte de l'Union Coops Bio Céréales (UCBC), mercredi, a permis aux professionnels de découvrir l'organisation d'une filière céréalière biologique

l'est dans la ferme bio du déve-■gue Proot, président de l'Union coops bio céréales (UCBC), credì. Son but ? Faire découvrir la loppement durable de Gonzaque s'est déroulé une réunion mergenèse de l'Union, propice au respect de la planète et de l'humain.

de rêpondre à la demande de leurs adhérents engagés en agriculture biologique », comme en témoigne L'UCBC est l'union de coopératives, qui se sont rencontrées «afin Sonzague Proot.

conversion entraîne un retour sur Encore de nombreux défis Christophe Michel, secrétaire de l'Union. Ce marché est aussi une culteurs bio gagnent leur vie. C'est Après réflexion, le marché bio semble être une réponse aux tie de nos convictions », confirme alternative économique. « Les agrienjeux commerciaux. « Ç*a fait par*-



bonzague Proot, président de l'UEBC, condut cette présentation en rappelant les bienfaits de l'agriculture biologique.

les bases du métier importante. bre de la faune, «Le label bio valoricomme le respect du sol ou l'équili-C'est cette confiance qui a attiré ti à l'agriculture biologique, La Thierry Legris, producteur conver-

Mais l'agriculture biologique a encore de nombreux défis à relever, comme celui des frais de colse mon travail », se réjouit Thierry

• En Février 2011, 8 cooperatives sont créées. En 2012, trois autres L'UCBC en chiffnes

ont été recollectées, soit 44% de la récolte. L'évolution est de 114% les rejoignent. En 2012, 2 028 tonnes de blé l'alimentation humaine, 65% à des fabricants d'aliments du bétail par rapport à 2011 -- 35 % est destinée à

ble. Ces dépenses se placent de fait en contradiction avec un respect environnemental. Il resterait alors encore un pas à faire : vers une lecte importants qui entraîne une dépense pétrolière non-négligeaagriculture écologique. Ce défi logistique est une des priorités de

CLÉMENCE TURYOTTE







ANNEXE 15:

Documents jardineries

LISTING JARDINERIE communes du SIEP:

Jardineries (4):

Jardinerie du bois du sart à Harbonnières

03 22 85 38 68

Capsom à Rosières en Santerre

03 22 88 03 15

Vantroys fleurs à Rosières en Santerre

03 22 88 02 68

Gamm vert à Rosières en Santerre

03 22 88 03 15

Gamm vert à Moreuil

03 22 35 05 41

Gamm vert à Villers Bretonneux

03 22 50 45 40

Contacter ce magasin

Aménagements parc et jardin (3):

Cornet tous services à Chaulnes

06 10 92 78 89 ou 03 22 83 13 18

Charles Hervé à Rosières en Santerre

03 22 37 28 48

Cressot espaces verts à Rosières en Santerre

06 14 56 96 96 ou 03 22 88 04 11

Paysagiste (10):

Les jardins de Florentin

06 85 44 64 54 ou 03 22 83 93 75

Cornet tous services (cf. ci-dessus)

Havez Rémi à Hangest en Santerre

03 22 94 33 67

Entreprise JMB à Herleville

06 11 01 60 91

Guillemont Francois à Moreuil

06 19 42 61 75

Davaux Roland à Moreuil

03 22 35 01 46

Lefort Jacques à Nesle

03 22 88 25 40

Vantroys entreprise à Rosières en Santerre

03 22 88 04 11

(+ Charles Hervé et Cresso à Rosières en Santerre)

Horticulteur (1):

Desrumaux à Chaulnes

03 22 85 41 88







CHARTE JARDINERIES

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre alimentent en eau 83 communes. Les captages d'eau potable situés à CAIX ont été désigné prioritaires par le Grenelle de l'environnement. Des actions sont en cours de réalisation afin de préserver la ressource en eau sur le territoire. Une des actions est de favoriser l'engagement des jardineries dans une démarche de conseils et de vente de matériels alternatifs.

L'objectif est que la démarche soit reprise par l'ensemble des acteurs locaux.

Les efforts de chacun contribuent à la préservation de la qualité de l'eau.

Considérant les risque pour la santé et l'environnement, l'utilisation des produits phytosanitaires est de plus en plus réglementée. Cette réglementation ainsi que l'information des risques que représentent les pesticides est largement diffusée auprès des agriculteurs, des collectivités mais beaucoup moins auprès des jardiniers amateurs. Pourtant, les particuliers consomment beaucoup de produits : entre 3% et 8% du tonnage total de produits phytosanitaires achetés (source: UPJ, FNE entre 1998 et 2005).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER:

Marine JOSSE
S.I.E.P du Santerre
1, rue d'Assel
B.P. 20022
80170 ROSIERES EN SANTERRE

①: 03 22 88 45 20

1 : 03 22 88 93 15

www.siep-du-santerre.fr







Questionnaire

1)	Nom et adresse de la jardinerie :	
2)	Personne responsable du magasin :	
	Nom :	Prénom :
	Tel fixe :	Tel portable :
	Mail:	Fax:
	Fonction:	
3)	Personne responsable du rayon et de	es stockes des produits phytosanitaires
,	,	
	Nom :	Prénom :
	Tel fixe :	Tel portable :
	Mail:	Fax:
	Fonction:	
4)	Connaissez-vous des pratiques altern	·
	chimiques ? Si oui lesquelles par exe	mple?







5)	Souhaitez-vous être informé sur la réducti	on des produits phytosanitaires ?
	□ Oui	□ Non
6)	Êtes-vous déjà engagé dans une dé phytosanitaires ou aimeriez vous le faire ?	marche de réduction de vente produits
	□ Oui	□ Non
	pour le conseil et présence à 1 réunion p des plantes invasives et favoriser les es	comme par exemple : personne impliquée ar an avec les partenaires, arrêt de la vente sences locales, développement de la vente juettes de communication mises en avant
	Remarque(s):	







ANNEXE 16:

Point d'avancement AEAP

SIEP du Santerre [animatrice-siepdusanterre@orange.fr]

Envoyé: vendredi 4 octobre 2013 12:41

À: 'Karine VALLEE'; Bernadette Cordonnier; Jean Lalanne

(jean.lalanne@eau-artois-picardie.fr)

Cc: 'ALLARD Marie-Olivia'

Objet: Point d'avancement ORQUE CAIX

Importance: Haute

Bonjour,

Comité de pilotage:

Tout d'abord, comme je vous l'avais précisé auparavant, je vais organiser le COPIL en fin d'année pour le suivi des 1 an du plan d'actions de l'ORQUE de Caix.

Je souhaiterais donc d'ores et déjà connaître vos dates en priorité ? Si possible entre le début décembre ou sinon début janvier ?

Agricole:

Je suis allée chez GEONORD en février 2013 afin d'organiser la mise en place du suivi des diagnostics agricole et la réalisation de diagnostics supplémentaires. Nous avons échangé sur les questions destinées aux exploitants afin de renseigner le plan d'actions. Le suivi a commencé à partir de juin il reste 1 agriculteur a voir et 1 autre qui n'a pas voulu recevoir Perrine Vaillant (Perrine Gamez maintenant) sur les 53 diagnostics initiaux. Le bilan est plutôt positif et le rapport avec les agriculteurs a été bon, j'ai participé à quelques diagnostics de suivi. Je retourne prochainement chez GEONORD afin de faire le bilan du suivi. Nous ferons une restitution en copil mais également restitution collective avec les agriculteurs (surement début d'année 2014).

J'ai organisé une réunion technique avec l'ABP, la CA et l'AEAP afin de définir clairement les objectifs sur le territoire pour les diagnostic en AB. A ce jour environ 6 diagnostics ont été réalisé. Je devrais obtenir un bilan des partenaires prochainement.

Une réunion présentant les aides s'est déroulée en février 2013 avec des courriers de relance aux exploitants cultivant dans l'AAC. Je présenterai les aides souscrites en copil pour l'année 2013. Nous sommes content d'avoir eu une souscription sur la mesure conversion en AB sur 20ha grâce aux MAE pour un agriculteur cultivant à Méharicourt. Nous avons renouvelé les MAE pour 2014.

Il y a également des journées de sensibilisation et/ou formations organisées en partenariat avec la chambre et l'ABP sur le territoire.

Nous avons signé la convention avec la SAFER mais pour le moment rien n'avance....J'ai accès à vigifoncier mais il ne se passe rien. De plus, M. Gautier devait rencontrer un agriculteur, M. Dessenlis qui a d'abord

refusé de faire le suivi de son diagnostic qui cultive au pied de notre périmètre immédiat a Caix1 et qui a prétendu être malade auprès de M. Gautier. Nous allons réfléchir avec M. Cheval quelle stratégie adopter pour que les choses avancent, si vous avez des idées?

Assainissement:

Réunion technique avec les 2 communautés de communes et mise au point sur la zone à enjeu sanitaire.

Contrôle de bon fonctionnement par la Communautés de Commune du Santerre prévu en fin d'année dans les communes de l'AAC en zone à enjeu sanitaire et visite avec le SPANC.

Echange entre les 2 communautés de communes sur l'homogénéité d'une fiche de visite sur le bon fonctionnement.

Phytosanitaire Non Agricole:

Sensibilisation des maires de façon individuelle cette année. Engagement de 3 communes supplémentaires dans la charte d'entretien des espaces publics. Il y a maintenant 5 communes signataires (Rosières, Rouvroy, Hangest, Méharicourt et Le Quesnel) objectif réalisé avec un objectif supplémentaire qui est la signature de la commune de Caix!! La commune de Chaulnes, en dehors de l'AAC, s'apprête également a signer la charte.

Matinée de formation prévue avec le SIEP et la FREDON <u>le 16 octobre à Rosières</u> pour les communes de Rosières et Hangest.

Il y a eu 2 journées de formation/sensibilisation sur le territoire avec le CPIE en avril/mai sur le territoire en lien avec la charte d'entretien des espaces publics.

Démonstration de matériels alternatifs <u>le 7 octobre à Caix 1</u> (invitation des 83 communes du SIEP).

Démarche auprès des jardineries du SIEP afin de prospecter sur une potentielle signature d'une "charte jardinerie" et distribution d'affiches et plaquettes. Les jardineries Game vert sont déjà dans une démarche de réduction. Il y a 6 jardineries concernées dont 3 Game vert avec un directeur commun qui est M. Blanchart. J'ai constaté lors de mon échange avec eux qu'il faudrait que la charte jardinerie soit engagée par le grand directeur de la chaine, donc M. Blanchart, afin de donner les instructions aux responsables de chaque magasin. Concernant les magasins indépendant comme le bois du sart ou maison ventroys il me semble plus difficile d'aboutir à un engagement de leur part étant donné la perte économique sur les ventes de produits phytosanitaires...

Milieux:

Poursuite des analyses réalisées en 2012 avec les pièzos autour de l'ancienne décharge communale à Caix et des 8 forages agricoles en septembre pour suivre l'impact des décharges de Lihons sur les captages. Nous avons constaté une augmentation des nitrates dans les analyses que nous venons de recevoir sur les forages agricoles.

<u>Artisans/Industries</u>:

Mise en place d'un partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les 2 communautés de communes, le SIEP et l'AEAP. Il y a eu une rencontre CMA/AEAP et SIEP suivie d'une rencontre SIEP/CMA et 2 rencontres en présence des communautés de communes. La CMA étant financée par l'AEAP, elle a pour objectif de réaliser des diagnostics auprès des artisans dans l'AAC. Le SIEP est un "territoire test" avant qu'une potentielle charte se mette en place, comme l'avait indiqué M. Perdrix lors de nos premières rencontres.

Communication:

Articles dans les journaux

Intervention scolaire à l'école de Caix début juillet.

Visite des sites du SIEP avec les élèves de la fac de sciences, cours sur la protection des captages d'eau à la fac de sciences.

Visite des sites avec l'école primaire de Rosières prochainement et intervention scolaire à l'école.

<u>Autres</u>:

Rencontre avec BRGM et AEAP sur l'étude des transferts des nitrates dans l'AAC et échange des documents du SIEP avec le BRGM.

Aussi, je tiens à préciser que nous retrouvons une matière active LENACILE sur le forage F1.1 à Caix 1, visiblement herbicide utilisé pour les betteraves... Le taux de matières actives retrouvées dans l'eau augmentes d'année en année.

Enfin, je voulais vous informer que nous allons avoir une nouvelle recrue au sein du SIEP, étudiante en alternance à Pierre et Marie Curie . Charlotte sera présente à partir du 28 octobre jusqu'à fin septembre 2014 normalement. Je pars pendant 6 mois à l'étranger de mars à mi septembre, elle pourra donc assurer la continuité du projet pendant cette période.

Charlotte est présente au SIEP du 23 décembre jusqu'au 31 janvier donc à voir si nous décalons un peu le COPIL pour lui permettre d'y assister?

Si vous avez besoin de précisions sur les différents points que je viens de faire, je me tiens à votre disposition!

Merci de me prévenir pour le COPIL.

Bien cordialement,

Marine Josse

La partir de l'image asser filò de valation risit n'a par de travest dans la filmer.	
Chargée du proje	t de préservation de la qualité de l'eau
SIEP du Santerre	2
1, rue d'assel	
80170 Rosières-e	n-Santerre

www.siep-du-santerre.fr

03 22 88 45 20







ANNEXE 17:

Indicateurs du plan d'actions

						Etat	zéro / péi	rimètres DE	OTM		ETAT 2013				RESULTATS			
Actions	Intitulé	Indicateur	Evaluation	OBJECTIF à 3 ANS	OBJECTIF à 5 ANS	Nombre de diags réalisés	Nombre état 0	Potentiel total	Proportion état 0	Nombre de diags réalisés	SUIVIS 2013	DIAGS 2013	autres (agriculteurs non diagnostiqués, partenaires, convention,)	TOTAL	Potentiel total	PROPORTION ETAT 2013	ATTEINTE DE L'OBJECTIF A 3 ANS	EVOLUTION (différence de proportion)
2.1 erm e	Sécurisation de la source d'approvisionnement 1.1 lors du remplissage du pulvérisateur (Réglementaire)	t Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	QUESTION 17	100%	100%	39	33	47	70%	40	35	1		36	46	78%	non	1 8
흥 2.1	1.2 Mises aux normes des cuves à fioul (Réglementaire)	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	QUESTION 31	100%	100%	39	22	47	47%	40	25	1		26	46	57%	non	10
sdu les corbs	Aires de remplissage étanche de pulvérisateur mises en place	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	QUESTION 17 QUESTION 17	60% 40%	75% 50%	26 39	14 19	30 47	47% 40%	27 40	14 19	0		14 20	29 46	48% 43%	non oui	↑ 2
nelle	Traitement des effluents phytosanitaires agrée sur le corps de ferme	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	QUESTION 19 QUESTION 19	40%	66% 50%	26 39	2	30 47	7% 11%	27 40	3	0		3	29 46	10%	non	↑ 2
de pollution	1.5 Stockages de fertilisant liquide équipés de système de rétention	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	QUESTION 30 QUESTION 30	80% 50%	80% 50%	26 39	25 37	30 47	83% 79%	27 40	26 38	0		26 38	29 46	90%	oui	↑ 6
sen 21	Locaux de stockage des produits phytosanitaires sécurisés (étanches)	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	QUESTION 16	90%	90%	39	38	47	81%	40	38	1		39	46	85%	non	↑ 4
Limiter les risq	Réaliser un diagnostic corps de ferme "type SOLEO"	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	Nombre de diagnostics réalisés Nombre de diagnostics réalisés	100%	100%	26	26	30	87%	27	26	0		26	29	90%	non	†
	1.8 Sécurisation du stockage des huiles	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	Existe-t-il des ouvrages de rétention sous les	75% 20%	75% 30%	39 39	39	47	83% 4%	40	39 18	0		40 18	46 46	87% 39%	oui oui	↑ 4 ↑ 35
2.2	Respecter les dispositions réglementaires de la Directive nitrate (respect strict du calendrier des périodes d'interdiction de l'épandage de	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	stockages des huiles ? Les dates figurant le cahier d'épandage respectent- elles le calendrier ZV ?	100%	100%	53	Nc	101	Nc Nc	56	53,00	3		56	101	55%	non	33
azotée 2.2	fertilisant) (réglementaire) Utilisation d'un outil de pilotage de la	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	Question 29 La surface pilotée en céréales et colza est supérieure ou égale à 30 % ? La fertilisation est-elle équilibrée (BGA maxi de 50 unités) ?	50%	60%	33	9	42	21%	33	14,00	0		14	42	33%	non	12
fertilisation	.2 fertilisation azotée en cours de végétation ou d'un conseil	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Question 29 La surface pilotée en céréales et colza est supérieure ou égale à 30 % ? La fertilisation est-elle équilibrée (BGA maxi de 50 unités) ?	40%	50%	53	17	101	17%	56	25,00	2		27	101	27%	non	10
pratiques de	niveau 3")	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	Nombre d'exploitants ayant souscrit un PEA3 ou une MAET parmi PI_SEP2_GC12, PI_SEP2_GC15, PI_SEP2_GC24, PI_SEP2_HE1, PI_SEP2_HE2, PI_SEP2_HE3. PI_SEP2_HE4	12%	14%	33	2	42	5%	33	7,00	0		7	42	17%	oui	12
néliorer les	Reporter le premier apport d'azote sur blé pour les sols filtrants ; si apport avant le 1er mars, limiter à 50 U maximum.	Surface en sols filtrants (H1 avec RU<120 mm)	Pour les agriculteurs concernés, la mesure est-elle respectée (maxi 50 U avant le 1er mars sur les blés en H1 avec RU<120 mm ?	100%	100%	58	Nc	60	Nc	58	58,00	0		58	60	97%	non	
An	Réalisation de reliquats sortie hiver : - par précédent cultural (réglementaire), - selon qu'il y ait épandage ou non de matière organique	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	L'exploitant réalise un RSH par précedent cultural ? L'exploitant réalise un RSH suite à un apport de matière organique ?	100%	100%	53	44	101	44%	56	47,00	3		50	101	50%	non	1 6
2.2	Analyser les amendements organiques produits par l'exploitation 2.6	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Si l'agriculteur est éleveur, analyse-t-il les effluents produits par son exploitation ? 7 éleveurs sur 53 diagnostics 6 éleveurs sur 7 font des analyses : 6 éleveurs + non éleveurs diagnostiqués	80%	100%	53	52	101	51%	56	51,00	3		54	101	53%	non	^ 2
ruissellement et	Maintien d'une couverture végétale permanente (cultures perennes) ou périodiquement pendant les périodes présentant des risques de ruissellement ou lessivage (réglementaire)	Surface dans l'AAC	Pour les exploitations diagnostiquées : SAU aac - SNH aac	respect de la réglement ation	respect de la réglementa tion	3811	3 684	4 686	79%	3858	3799,00	46		3845	4 686	82%	non	1 3
tes par	Création, maintien ou restauration de couverts herbacés, surfaces en agroforesterie, cultures non alimentaires ou TTCR dans les zones les plus vulnérables par le biais des dispositifs environnementaux (MAET, appel à projet PEA, autre appel à projet)	captages	Etat 0 en zone vulnérable : surface en PP, Ptemp, herbe en fourrage annuel, gel, jachère + Surfaces en MAET PI_SEP2_HE3 et PI_SEP2_HE4 + agroforesterie, TTCR, cultures non alimentaires	2,5%	3%	900	19	960	2%	906	24,20	0		24	960	3%	oui	↑
les pratiques	Maintien ou création de haies, talus, fascines, fossé d'infiltration et aménagements ralentissant ou déviant l'écoulement des eaux par le biais des dispositifs environnementaux (MAET, PVE, mesure 216 "collective")	ml nouveaux sur l'ensemble de l'AAC	Linéaires créés cartographiés Surfaces en MAET PI_SEP2_HA1, MAET PI_SEP2_HA2, MAET PI_SEP2_BO1	5 000	7 500		Nc	Nc	Nc		940,00	0		940	7500	13%	non	1 940
Favoriser 5:3	Pilotage de l'irrigation 3.4	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC et pratiquant de l'irrigation	Sur 53 diagnostics : 13 non-irrigants et 22 qui pilotent	40%	50%	53	35	101	35%	56	32,00	0		32	101	32%	non	↓ -3
2.4	Souscription à des mesures en faveur de la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (PEA, MAET)	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nombre d'exploitants ayant souscrit un PEA ou une MAET parmi PI_SEP2_GC2, PI_SEP2_GC3, PI_SEP2_GC4, PI_SEP2_GC5, PI_SEP2_GC6, PI_SEP2_GC12, PI_SEP2_GC15. PI_SEP2_GC24	22%	25%	53	10	101	10%	56	16,00	0	4	20	101	20%	non	10
2.4	Raisonner la protection à l'échelle de la rotation	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	La rotation comporte-t-elle au moins : 2 familles, 3 espèces et 3 période de semis sur 4 différentes ? 1 interculture longue tous les 3 ans ? 1 culture à graine restituatnt les pailles tous les 3 ans ?	30%	40%	53	Nc	101	Nc	56	40,00	2		42	101	42%	oui	

						Etat zéro / périmètres DDTM			ETAT 2013			RESULTATS				T		
Actions	Intitulé	Indicateur	Evaluation	OBJECTIF à 3 ANS	OBJECTIF à 5 ANS	Nombre de diags réalisés	Nombre état 0	Potentiel total	Proportion état 0	Nombre de diags réalisés	SUIVIS 2013	DIAGS 2013	autres (agriculteurs non diagnostiqués, partenaires, convention,)	TOTAL	Potentiel total	PROPORTION ETAT 2013	ATTEINTE DE L'OBJECTIF A 3 ANS	EVOLUTION (différence de proportion)
sanitaires	2.4.3 Destruction mécanique des CIPAN	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	Question 26	100%	100%	33	32	42	76%	33	31,00	0		31	42	74%	non	-2
phytos		Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Question 26	80%	80%	53	52	101	51%	56	51,00	3		54	101	53%	non	2
les pratiques de traitement par les produits	Réduction d'intrants phytosanitaires par différents moyens agronomiques tels que : - modification des dates et densités de semis - réalisation de déchaumage faux semis, alternances cultures d'hiver / cultures de printemps, labour / non labour qui permettent de réduire le stock semencier du sol, - retard de la date de semis, - mise en place de cultures étouffantes, gestion de la période d'intercultures limitant le salissement des parcelles, - techniques alternatives (désherbineuses, désherbage mécanique), etc	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	L'exploitant met-il en place au minimum trois moyens agronomiques lui permettant de diminuer l'usage des phytosanitaires ? Indicateurs de pressions par culture : - calcul de l'IFT ? - quantité de matière active utilisée par ha ? - pourcentage de la surface désherbée mécaniquement par culture dans l'AAC	40%	50%	53	Nc	101	Nc	56	51,00	0		51	101	50%	oui	
Améliorer	2.4.5 Utilisation des outils d'aide à la décision, seuils d'intervention, consultation du BSV	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Question 6 BSV ou Question 18 OAD	50%	50%	53	25	101	25%	56	49,00	2		51	101	50%	oui	1 26
,	2.4.6 Réaliser un diagnostic de parcelle "type Aquaplaine"	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	Nombre d'exploitants ayant fait le diagnostic	80%	100%	33	33	42	79%	33	33,00	0		33	42	79%	non	0
	Адиаріаніе	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nombre d'exploitants ayant fait le diagnostic	66%	80%	53	53	101	52%	56	53,00	3		56	101	55%	non	3
	Développement de l'agriculture biologique : 2.4.7 réalisation du diagnostic technico-économique	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages.	Nombre d'exploitants ayant fait le diagnostic	40%	66%	33	0	42	0%	33	4,00	0	1	5	42	12%	non	12
	"Agriculture biologique"	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nombre d'exploitants ayant fait le diagnostic	25%	33%	53	1	101	1%	56	7,00	0	1	8	101	8%	non	7
	2.5.1 Formation Certiphyto (réglementaire)	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nombre d'exploitants ayant fait la formation	100%	100%	53	37	101	37%	56	47,00	3		50	101	50%	non	13
gricoles	le diagnostic Aquaplaine, sensibilisation sur le choix des matières actives, sur les périodes d'applications et sur les risques de transferts	Ensemble des acteurs de la filière agricole, exploitants cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	L'exploitant a-t-il intégré les préconisations dans ses choix de matières actives avec vérifiaction dans le registre phytosanitaire ? De même, est ce que les coopératives et négoces ont intégré les préconisations (SANA TERRA, CAPSOM, NORIAP, CARRE, VAIRAGRI) ?	80%	80%	53	0	106	0%	62	47,00	0		47	106	44%	non	1 44
er et sensibili	Sensibilisation afin de mettre en œuvre des pratiques améliorant le taux de matière organique des sols, en plus de la réglementation : - techniques culturales - apport d'amendements organiques (C/N>8) - gestion des résidus -CIPAN -outils d'aides type "SIMEOS-AMG"	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	L'exploitant met-il en place au minimum trois moyens agronomiques lui permettant de maintenir le taux de matières organiques des sols ? - Surface amendée dans l'ACC - Surface en paille enfouie sur la sole de céréales dans l'AAC - Choix des cultures intermédiaires - Surface cultivée en TCS - Utilisation OAD	100%	100%	53	Nc	101	Nc	56	49,00	0		49	101	49%	non	
quer, form	Sensibilisation pour mettre en œuvre un travail 2.5.4 du sol limitant le ruissellement pour les sols battants	•	L'exploitant met-il en place les mesures préconisées pour lutter contre le ruissellement ?	100%	100%	53	Nc	101	Nc	56	48,00	0		48	101	48%	non	
communiqu	Formation sur le raisonnement de la fertilisation	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nombre d'exploitants ayant fait une formation de moins de 5 ans : s'il n'en a pas fait depuis 5 ans, il doit en faire une durant le PA	80%	100%	53	Nc	101	Nc	56	6,00	0	5	11	101	11%	non	
	Formation sur le raisonnement des produits phytosanitaires	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nombre d'exploitants ayant fait une formation de moins de 5 ans (hors certiphyto) : s'il n'en a pas fait depuis 5 ans, il doit en faire une durant le PA	60%	60%	53	Nc	101	Nc	56	25,00	0	4	29	101	29%	non	
	Participation à des actions de sensibilisation sur l'agriculture biologique	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	A-t-il participé à une action de sensibilisation ?	20%	20%	53	Nc	101	Nc	56	2,00		1	3	101	3%	non	
les	2.6.1 Sensibilisation des acteurs agricoles	Ensemble des acteurs de la filière agricole, participation aux réunions	Sensibilisation hors réunions : plaquette	80%	80%		Nc	107	Nc		53,00		7	60	107	56%	non	
biliser	2.6.2 Participation aux réunions sur le territoire	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nombre de participants aux réunions du SIEP : agriculteurs + 5 coop et négoces + CA	50%	50%		Nc	107	Nc				40	40	107	37%	non	
et sensil		Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nombre d'exploitations qui valorisent et éliminent correctement les déchets	80%	80%	53	34	101	34%	56	42,00	1		43	101	43%	non	<u> </u>
r, former e teurs agric	présents sur les exploitations 2.6.4 Diagnostic global de l'exploitation	Présentation des différentes filières Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des	Question 12 Nombre d'exploitants ayant fait le diagnostic	80%	100%	33	33	42	79%	33	33,00	0		33	42	79%	non	⇒ c
nunique		captages Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nombre d'exploitants ayant fait le diagnostic	60%	80%	53	53	101	52%	56	53,00	3		56	101	55%	non	↑ 3
Сотп	Autres actions de management 2.6.5 environnementale (type "ISO 14001, GLOBALGAP")	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nombre d'exploitants mettant en œuvre une action de management environnemental	17%	20%	53	11	101	11%	56	18,00	0		18	101	18%	oui	7
Veille foncière	2.7.1 Sensibilisation et échanges avec les acteurs de la thématique du foncier	Echange et concertation avec les acteurs du foncier	Nombre de réunions organisées localement sur la thématique	3	5		0	5	0				2	2	5	40%	non	40
/ for	2.7.2 Création d'une cellule de veille foncière	Convention signée	Ha si achat destination agricole et bail systématiquement à agriculteur	1	1	0	0	1	0	1			1	1	1	100%	oui	100

	SUIVIS 2013	DIAGS 2013	Potentiel total	Proportion
évolution du résultat	 ¬ si l'agriculteur a mis en place la mesure → si les agriculteurs n'ont pas changé les pratiques □ si l'agriculteur ne fait plus la mesure 	 ¬ si l'agriculteur a mis en place la mesure → si l'agriculteur ne met pas en place la mesure 	⇒ si ce sont toujours les mêmes agriculteurs sur le BAC	 ¬ mise en place de l'action, baisse du nombre d'agriculteurs → aucune nouvelle mise en place de l'action, même effectif □ ne met plus en place l'action, augmentation du nombre d'agriculteurs

Point sur les sous actions

- 2.2.3 : engager des surfaces dans des mesures pour limiter la fertilisation azotée
- 2.3.2 : création, maintien ou restauration de couverts herbacés, agroforesterie, TTCR, ...
- 2.3.3 : création de haies, maintien, talus, fascines, lutte contre l'érosion
- 4 mesures MAE en 2013
- 3 dossiers dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire en 2012 et a priori 5 PVE en 2013 ayant le siège d'exploitation dans AAC ?? a voir retour avec DDTM
- 16 dossiers de PEA jusqu'en 2012 dans siège des communes de l'AAC. ?? a voir retour avec AEAP pour 2013

2.4.7: développement de l'AB avec réalisation des diagnostics technico-économique (données ABP et CA)

Les agriculteurs ayant réalisés le diag sont :

NOM ou RAISON SOCIALE	NOM	Parcelle ds AAC étude	Parcelle ds AAC DDTM	Parcelle ds zone vulnérable étude	Parcelle ds Zone de protection de captages	DIAGNOSTIC 2011
	SAILLY JEAN MICHEL	OUI	OUI	OUI	oui	OUI
EARL HEYMAN	HEYMAN CHRISTOPHE	OUI	OUI	OUI	oui	OUI
	PILLOT DOMINIQUE	OUI	OUI	OUI	oui	OUI
EARL DEROO	DEROO ALEXANDRE	OUI	OUI	OUI	oui	OUI
	BOURSE PHILIPPE	OUI	OUI	OUI	oui	OUI
	EMERY OLIVIER	OUI	OUI	NON	non	NON

Les bilans des actions liées à la sensibilisation à l'AB sur l'ORQUE de Caix pour l'année 2013 ainsi que les compte-rendu des entretiens individuels sont en PJ.

<u>2.5.5</u>: formation sur le raisonnement de la fertilisation (données de la Chambre d'Agriculture)

1) le 12 septembre 2013 à Lamotte Brebiere "l'agriculture de précision au service de la fertilisation"

NOM ou RAISON SOCIALE	NOM	Parcell e ds AAC étude	Parcell e ds AAC DDTM	Parcelle ds zone vulnérabl e étude	Parcelle ds Zone de protectio n de captages	DIAGNOSTI C 2011
EARL PHILIPPE	BLOOTACKER					
BLOOTACKER	PHILIPPE	OUI	OUI	OUI	oui	NON
	CATTEAU	OUI	OUI	NON	non	NON
GAEC JOUX	JOUX JEAN-MARIE	OUI	OUI	NON	non	NON
	BODDAERT BERTRAND	OUI	OUI	OUI	oui	NON
	PEUGNIEZ THIERRY	OUI	OUI	NON	non	NON

Je ne suis pas certaine pour le GAEC Joux c'est Joux Jean Louis à Harbonnieres et je ne suis pas sûr que se soit la même exploitation...?

$\underline{2.5.6}$: formation sur le raisonnement des produits phytosanitaires (données de la Chambre d'Agriculture)

1) le 27 février et 6 mars 2013 formation "Mes parcelles" traçabilité et gestion des pratiques.

NOM ou RAISON SOCIALE	NOM	Parcell e ds AAC étude	Parcell e ds AAC DDTM	Parcelle ds zone vulnérabl e étude	Parcelle ds Zone de protectio n de captage s	DIAGNOST IC 2011
EARL PRUVOST	PRUVOST FRANCIS ET					
VANDEVELDE	ELIANE	OUI	OUI	NON	non	OUI
EARL CHUFFART	CHUFFART ANTOINE	OUI	OUI	OUI	oui	OUI
	CATTEAU	OUI	OUI	NON	non	NON
GAEC JOUX	JOUX JEAN-MARIE	OUI	OUI	NON	non	NON
	BODDAERT BERTRAND	OUI	OUI	OUI	oui	NON
	PEUGNIEZ THIERRY	OUI	OUI	NON	non	NON

2) le 9 janvier formation certiphyto

NOM ou RAISON SOCIALE	NOM	Parcelle ds AAC étude	Parcelle ds AAC DDTM	Parcelle ds zone vulnérable étude	Parcelle ds Zone de protection de captages	DIAGNOSTIC 2011
EARL DEROO	DEROO ALEXANDRE	OUI	OUI	OUI	oui	OUI

3) optimiser le traitement pour ajuster les doses

NOM ou RAISON SOCIALE	NOM	Parcell e ds AAC étude	Parcell e ds AAC DDTM	Parcelle ds zone vulnérabl e étude	Parcelle ds Zone de protectio n de captages	DIAGNOSTI C 2011
	RIGOLLE ALEXIS	OUI	OUI	NON	non	NON
SCEA FOURNET	FOURNET JEAN PAUL ET THOMAS	OUI	OUI	OUI	oui	OUI
SCEA DE LAMARIERE	DE LAMARLIERE Thibaut	OUI	OUI	NON	non	OUI

2.6.5: autres actions de management environnementale (données de la Chambre d'Agriculture)

Qualification de mon exploitation "HVE"

NOM	Parcelle ds AAC étude	Parcelle ds AAC DDTM	Parcelle ds zone vulnérable étude	Parcelle ds Zone de protection de captages	DIAGNOSTIC 2011
BOURSE PHILIPPE	OUI	OUI	OUI	oui	OUI

2.5.7: participation à des actions de sensibilisation sur l'AB (données ABP et SIEP)

Agriculteurs de l'ORQUE qui ont participés aux visites ABP en 2013 (d'après les émargements) :

- 18 décembre 2012: réunion d'information à Caix avec 0 participant
- Journée Porte Ouverte le 06/06/2013 au Plessier sur Saint Just : Georges Viltart
- Journée Porte Ouverte le 12/06/2013 à Herleville : Olivier Emery (Proyart)
- Biodiversité haies/agroforesterie chez M. Dereave le 30/09/2013 à Bayonvillers : Gonzague Proot.

Donc 3 exploitants sur le territoire.

2.6.1: sensibilisation des acteurs agricoles (donnée SIEP)

- Démonstration binage avec la CA à Harbonnieres chez M. Schietequatte
- Envoi d'un mail sur les préconisations des produits phyto à Sana terra, Bonduelle, SITPA, groupe carré, Noriap, Capsom et CA. Pas d'autres échanges cette année av les coopératives...

2.6.2: participation aux réunions sur le territoire (donnée SIEP)

- Réunion sur les aides agricole le 12/02/2013 avec 34 agriculteurs de l'AAC
- Sensibilisation à l'AB avec 0 agriculteur.

2.7.1: sensibilisation et échanges avec les acteurs de la thématique du foncier (donnée SIEP)

- 1 réunion avec la Sous préfecture/AEAP/SAFER en novembre 2011
- 1 réunion SAFER/SIEP novembre 2011

2.7.2: création d'une veille foncière (donnée SIEP)

- 1 convention entre SIEP et SAFER signée le 10 juillet 2013 pour une durée de 3 ans.





SIEP du Santerre						Character of the Control of the Cont			
	THEMATIQUE 1: MILIE	U		MIL1.1	P	1			
Intitulé	Assurer le suivi d	-	é des eaux s itoire.	souterra	ines sur	le			
Secteur d'activité concerné		Urbain, Agrico	ole, Collectivités.						
Objectif de l'action	Préciser la provenance de	la source de ni	trates retrouvée	dans les e	aux de Caix	l et III			
Nombre et type de cibles	1 ancienne décharge sauvage	à Caix et 3 sites	s ciblés à Lihons						
Réglementation principale	Arrêté du 21 janvier 2010 du C SDAGE : Orientation 1, 7 et 26	êté du 21 janvier 2010 du Code de la Santé Publique. AGE : Orientation 1, 7 et 26							
Constat	connues. Certains sites situés Lihons) sont ciblées par plusieu est répertorié à proximité des ca SIEP du Santerre a déjà mis en ciblées sur la communes de Liho	es sources des fortes teneurs en nitrates retrouvées sur le champs captant de Caix ne sont pas onnues. Certains sites situés hors de l'aires d'alimentation des captages (sur la commune de ihons) sont ciblées par plusieurs acteurs du territoire. Un site d'une ancienne décharge sauvage st répertorié à proximité des captages de Caix. Aucune mesure de réhabilitation n'a été réalisée. Le EIEP du Santerre a déjà mis en place un suivi d'une campagne par an sur un piézomètre. Les sites iblées sur la communes de Lihons sont: SITPA, GURDEBEKE et VIDAM. Sur ces trois sites, le suiviégulier des eaux souterraines est réalisé.							
Type d'action	Étude, Travaux et Suivi.								
Description de l'action	Disposer d'une base de données la nappe de la craie. La profe captages pour ce suivi.								
	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an			
	Etablir une liste des ouvrages accessibles et complémentaires aux suivis déjà réalisés autour des anciennes décharges sur les communes de Caix et Lihons	ccessibles et complémentaires 1 réseau de suivi 1 réseau de suivi piézomètre de suivi piézomètrique s communes de Caix et effectif Nombre de suivi Piézomètre de suivi Piézomètre de suivi En cours piezor riqui effectif							
Sous actions	Assurer un suivi des eaux souterraines sur 5 ans sur la base de deux campagnes par an minimum à proximité des décharges par le biais des forages agricoles.	uterraines sur 5 ans sur la se de deux campagnes par minimum à proximité des charges par le biais des Nombres de campagne de mesure							



MIL1.1



SIEP du Santerre								
Secteur géographique concerné	Ensemble du terr	itoire						
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée	de la Somm	e Amont (1	012)				
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de ca réalisée	mpagne de	mesures		Zéro ateur	0		
Objectif fixé	Suivi représenta	itif et effectif	en 2016.	Avar	ncement	En cours		
Intérêts supplémentaires de l'action	Mise à jour de la des politiques de Valorisation des	l'eau menées	s, notamme	ent dan	s le cadre		le long tern	ne de l'impact
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Financement pér Représentativité			ns et é	quipement	s des piézomètr	es.	
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteu	tructure porteuse de l'ORQUE Partenaires et acteurs Exploitants agricole, Con Agence de l'eau, ARS						Communes,
Туре	С	oût (k€)		Comr	nentaires			
Investissement :				Sans	objet			
Fonctionnement :		2			l'analyse	2 campagnes p (prélèvements		
Animation (K∉an) :		1.15		Suivi jours		teur sur la base	de 0.023 E	TP/ an (soit 5
Financeur(s) potentiel(s)	A hauteu	ır de	Commen	taires				
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)	50% 40%				our les étue our les trav	des aux (mis en plac	ce de piézor	mètre)
Autres :	Sans of	ojet	Sans obje	t				
Autres moyens humains	Sans objet	Sans objet						
Pour en savoir plus	potentielles de p	Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources otentielles de pollution atlas cartographique du rapport A62665: Planche 6						
Date première application								
Bilan		2012	201	13	2014	2015	2016	2017





	THEMATIQUE 3: ASSAINISSEMENT	AC3.1		P2							
Intitulé	Amélio	rer la gest	ion des eaux	pluviales							
Secteur d'activité concerné		Urbain, In	dustriel, Agricole								
Objectif de l'action	Lutter cont	re les rejets d'	eaux usées au mili	eu.							
Nombre et type de cibles	18 sites concernés (mares, bas	ssins d'infiltra	tion, fossés)								
Réglementation principale	Arrêté du 21 janvier 2010 du C SDAGE : Orientation 2 et 7	êté du 21 janvier 2010 du Code de la Santé Publique. AGE : Orientation 2 et 7									
Constat	comme la gestion des eaux plur pluviales s'infiltrent directement noues, de tranchées drainantes naturel par les fossés ou les résecuves de récupération d'eau de éléments polluants tels que: Hérarement l'objet d'un traitement p	es structures compétentes en assainissement cherchent à favoriser les techniques alternatives omme la gestion des eaux pluviales par infiltration au plus près du point de chute. Ainsi, les eaux uviales s'infiltrent directement dans le sol par l'intermédiaire d'espaces verts, d'enrobés poreux, de pues, de tranchées drainantes ou de puits d'infiltration. Ces eaux peuvent aussi rejoindre le milieu aturel par les fossés ou les réseaux séparatifs d'eaux pluviales, ou sont également stockés dans des aves de récupération d'eau de pluie puis réutilisées. Les eaux de ruissellement peuvent contenir des éments polluants tels que: HAP, MeS, produits phytosanitaires. Pourtant ces eaux pluviales font rement l'objet d'un traitement préalable à leur arrivée dans le réseau hydrographique. 20 points ont a être identifiés au minimum au sein de l'aires d'alimentation des captages									
Type d'action	Etude, travaux										
Description de l'action	Des contrôles qualitatifs sur les concernés par les aires d'alin programme d'actions										
	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an					
	Poursuivre le recensement des points de stockage des eaux pluviales pour chaque commune comprise dans l'aire d'alimentation des captages	de la base	Nombre de point d stockage identifié		20	Déterminés					
Sous actions	Réaliser une analyse des eaux stockées en chaque points de collecte des eaux pluviales (en priorité pour la commune de Méharicourt)	20 campagnes	Nombre de campagne de mesure	В	0	En cours de réflextion					





Secteur géographique concerné	Ensemble du terr	semble du territoire de l'aires d'alimentation des captages								
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée	e de la Soi	nme A	Amont (1	012)					
	T									
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de poin avéré.	ıts où le ı	isque	nul est		t Zéro icateur	0			
Objectif fixé	18 points à risqu	8 points à risque nul avéré Avancement Non réalisé								
Intérêts supplémentaires de l'action	Sans objet	ns objet								
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Implication des c	lication des communes. Prise en charge du coût des analyses.								
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Communes	Partenaires et acteurs Gestionnaire d'assainissement							sement	
Туре	С	oût (k€)			Con	nmentaires				
Investissement :					San	s objet				
Fonctionnement :		3,6			des	analyses (s		200 € par c	bassins et coût campagne sans	
Animation (K€an) :		0,25			Actio				5 ETP/ an (soit	
Financeur(s) potentiel(s)	A hauteu	ır de	С	omment	aire	5				
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)	50%		80 ca 15	00 € pou adre d'ur 5% de	r trav ne m subv	aux conceri ise en confo	nant la gestion ormité du race 30 % d'ava	n des eaux p cordement de	c particuliers de luviales dans le es eaux usées. es techniques	
Autres :	10%		de	e subver	ntion	du Consei			(en 2012) du aux	
Autres moyens humains	ETP gestionnaire	ETP gestionnaire d'assainissement								
Pour en savoir plus	Rapport A62665 potentielles de p	ollution		•			de l'eau: Rec	ensement de	s sources	
•	Atlas cartograph	ıque du ra	pport .	A62665:	Plar	iche 4				
Date première application				T						
Bilan		2012	2	2013	3	2014	2015	2016	2017	
Shan	AC3.1									





SIEP du Sant	erre.				ý	En S				
	THEMATIQUE 3: ASSAINISSEMENT	COLLECTIF		AC3.2	,	P2				
Intitulé	Diagnostic réseaux _l	oour la co	mmune de R	osières-	en-San	terre				
Secteur d'activité concerné		Uı	rbain							
Objectif de l'action	Lutter co	ontre les rejet	s d'eaux usées au	milieu.						
Nombre et type de cibles	1 commune concernée									
Réglementatio n principale	Article L.1331-1, L.1331-2 et L.133 SDAGE : Orientation 1 et 7, Dispo	1-4 du Code desition 3 et 10	le la Santé Publiq	ue.						
Constat	facile, étant donné les raccordeme premièrement à l'élevage et ensuite	ncernant la commune de Rosières en Santerre, les contrôles de raccordement ne sont pas chose ille, étant donné les raccordements sur un ouvrage ovoïde en briquettes à ciel ouvert destiné emièrement à l'élevage et ensuite transformé pour l'usage de l'assainissement collectif après des vaux d'enfouissement. Aucun contrôle sur le réseau d'assainissement n'a été réalisé à ce jour.								
Type d'action	Etude, travaux	Etude, travaux								
Description de l'action	Certains tronçons du réseau d'assa réseau permettrait de cibler les pote				connu. U	n diagnostic				
	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an				
	Cibler les linéaires du réseaux jamais inspectées par les gestionnaires d'assainissement	Définition des linéaires de réseaux jamais inspectés	Nombre de linéaire	А	0	En cours de réflexion				
	Réaliser le diagnostic réseaux des secteurs choisis	1	Diagnostic réseau réalisé	Α	0	(2015)				
Sous actions	Selon les conclusions du diagnostic, agir sur les tronçons de réseaux avec des rejets directs au milieu	agnostic, agir sur les tronçons de selon les conclusions les conclusions B 0 0								



AC3.2



SIEP du Santerre							,	The state of the s	
Secteur géographique concerné	Rosières-en-San	terre							
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée	de la Somm	e Amont (1	012)					
Indicateur(s) associé(s)	Réalisation du le tronçon de ré			Etat Zéi Indicate		0			
Objectif fixé	Réalisation du d	liagnostic		Avance	ment	Non réalisé			
Intérêts supplémentaires de l'action	Meilleure connais	ssance du rés	seau d'assa	iinissemei	nt				
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Sans objet								
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Commune de Ro	nmune de Rosières Partenaires et acteurs Communauté de Communes Santerre							
Туре	С	oût (k€)		Commer	ntaires				
Investissement :		25		Coût de sur la ba		sation d'un dia 5K€HT	gnostic rése	au avec visite	
Fonctionnement :						à prévoir selon is raccordeme			
Animation (K ∉ an) :				Sans obj	et				
Financeur(s) potentiel(s)	A hauteu	ır de	Commen	taires					
Agence de l'Eau : (sur la base du IXème programme)	50% 30%					l'étude et 40° à revalider av		ntion pour les de l'Eau)	
Autres :			Aucune a en réseau		nseil G	énéral pour l'a	nnée 2012 s	sur les études	
Autres moyens humains	ETP gestionnaire	ETP gestionnaire d'assainissement							
Pour en savoir plus	potentielles de p	Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources otentielles de pollution tlas cartographique du rapport A62665: Planche 4							
Date première application				_ 1					
Bilan		2012	201:	3	2014	2015	2016	2017	





			Г		ı						
	THEMATIQUE 4 ASSAINISSEMENT	ANC4	.1	P1							
Intitulé	Mener une étude à la pa d'infiltration , pour les installation	rejets direc	-	ne publ	ic et p	-					
Secteur d'activité concerné		Urb	ain								
Objectif de l'action	Lutter contre les rejets di	Lutter contre les rejets directs d'eaux usées au milieu et dans la nappe de la craie.									
Nombre et type de cibles	6 rejets en domaine public sans t d'assainissement non collectif s 157 sont des installations non co	ont concernées	par les aires d'al	imentatio	n des ca	aptages dont					
Réglementati on principale	Règlement d'Assainissement Non SDAGE : Orientation 1 et 7	glement d'Assainissement Non Collectif. AGE : Orientation 1 et 7									
Constat	Pour Le Quesnel : 50% des installa avec réserve. Pour Arvillers: 48% favorable avec réserve. 60 installati deux communes de la CCALM : prétaitement. Pour les communes de	La majorité des contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés sur les communes gérées en ANC. Pour Le Quesnel : 50% des installations avec un avis défavorable et 38% avec un avis favorable mais avec réserve. Pour Arvillers: 48% des installations avec un avis défavorable et 27% avec un avis avorable avec réserve. 60 installations de la CCALM sont recensées sur le territoire de l'AAC. Pour ces deux communes de la CCALM : 1 rejet direct au domaine public et 15 rejets dans un puits sans prétaitement. Pour les communes de la CCS concernées par l'aire d'alimentation des captages : 5 rejets directs au domaine public et 41 rejets dans un puits sans prétraitement. 201 installations de la CCS sont eccensées sur le territoire de l'AAC.									
Type d'action	Travaux										
Description de l'action	Assurer la réhabilitation des installat environnementale.	tions en Assainiss	sement Non Collect	if pouvant	présenter	une pollution					
	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an					
	Sensibilisation et échanges avec les gestionnaires de l'Assainissement Non Collectif	2	Prise de compétence travaux des 2 communautés de communes	A	0	0					
Sous actions	Mener une étude à la parcelle pour chaque installation avec un puits d'infiltration, pour les rejets directs au domaine public, pour les installations non conformes (157 études à la parcelle à réaliser)	Ensemble des études à la parcelle réalisées d'ici fin 2013	Nombre d'étude à la parcelle réalisé	А	0	0					
	Remettre en conformité les 6 rejets en domaine public sur les communes de Beaufort-en- Santerre, Warvillers, Maucourt et Le Quesnel	A définir après les conclusions des études à la parcelles	A définir après les conclusions des études à la parcelles	В	0	1					
	Remettre en conformité les 56 puits sans prétraitement sur les communes de Folies, Beaufort-en-Santerre, Warvillers, Maucourt, Arvillers et Le Quesnel	A définir après les conclusions des études à la parcelles	A définir après les conclusions des études à la parcelles	В	0	1					





SIEP du Santerre									
Secteur géographique concerné	Beaufort-en-Sant	erre, Folie	s, Warvillers	, Maucou	rt, Arvilleı	rs, L	e Quesnel		
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée	de la Som	ime Amont (1012)					
Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'instal	lation réha	ıbilitée.	Etat Z Indica		0			
Objectif fixé	Résorption au en domaine pub prétraitement.				cement	En	cours		
Intérêts supplémentaires de l'action	Conformité règle	nformité règlementaire.							
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Diminution du no	ninution du nombre de dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau							
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Communauté Structure porte	ommunauté de communes, ructure porteuse de l'ORQUE Partenaires et acteurs Agence de l'Eau, SPANC, DDTM							
Туре	С	oût (k€)		Comm	entaires				
Investissement :		47		Sur la parcelle		in co	oût moyen d	de 300 € p	ar étude à la
Fonctionnement :				Sans o	bjet				
Animation (K€an) :		2,3			de suivi n (soit 10			sur la ba	ase de 0,046
Financeur(s) potentiel(s)	A hauteı		Comme						
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)	40%		nombre o	d'habitati ations de	on zonée:	s er e 5 a		aitre d'ouvra	nite de 1% du ige (sauf pour
Autres :	20% 10% pour l		montant plafonné approuve	TTC po e à 800€ é, SPANo n des tr	ur les tra ⁄installatio C possèd avaux so	avau on. le le	ix et études Conditions: : es compéten	de réhabi zonage d'as ces entretie	nme: 20% du litation (aides ssainissement en et travaux, la collectivité,
Autres moyens humains	Structure d'aide	Structure d'aide aux collectivités (création en 2013)							
Pour en savoir plus	Rapport A62665 potentielles de p Atlas cartograph	ollution				de I	'eau: Recens	sement des	sources
Date première	7 tildo cartograpii	ique du rap	10200C	. i idiloli	-				
application		2012	2	013	2014		2015	2016	2017
Bilan	ANC4.1								





	THEMATIQUE 4 : ASSAINISSI	EMENT NON COLLE	CTIF	1	ANC4.2	P1				
Intitulé	Interdire les puits		n comme mod aité à la parce		cuation d	es eaux				
Secteur d'activité concerné			Urbain							
Objectif de l'action		Améliorer le tr	aitement des eaux	usées.						
Nombre et type de cibles	6 communes zonées en Ass Beaufort-en-Santerre, Folies,			uesnel						
Réglementati on principale	installations d'assainisseme	rêtés du 07 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des stallations d'assainissement non collectif. AGE : Orientation 31, 33 et 34								
Constat	l'arrêté ministériel à prendre e 2006, devant fixé les critères les SPANC utilisent leur pro deuxième passage de contrôl Pour les communes de la CC	L'ensemble des installations devra avoir été contrôlé avant l'échéance fixée à la fin 2012. En l'attente de l'arrêté ministériel à prendre en application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, devant fixé les critères de conformité des installations d'Assainissement Non Collectif existantes, les SPANC utilisent leur propre barème de notation des ANC. Les SPANC ont réalisé à ce jour le deuxième passage de contrôles des installations (premier contrôle réalisé il y a 4 ans). Pour les communes de la CCS, 92 puits sont recensés dont 41 sans prétraitement. Pour les communes de la CCALM, 53 puits sont recensés dont 15 sans prétraitement.								
Type d'action	Travaux, Sensibilisation									
Description de l'action	Sensibiliser les particuliers à une installation d'assainissem			environne	mentaux que p	peut présenter				
	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an				
	Interdire les puits d'infiltration dans l'aire d'alimentation des captages	1	Mise en place d'un arrêté préfectoral	А	0	0				
	Sensibilisation des particuliers	Δ Non connull 1								
Sous actions	Informer les agences immobilières et les notaires sur les enjeux du contrôle de l'ANC et l'obligation de contrôle lors des ventes.	5 réunions sur 5 ans	nombre de réunion	В	0	0				
	Sensibiliser et former les vidangeurs et les installateurs.	5 réunions sur 5 ans	nombre de réunion	В	0	CCS installateurs				





SIEP au Santerre									
Secteur géographique concerné	Beaufort-en-Sant	erre, Folies,	Warvillers,	Maucc	ourt, Arville	rs, L	e Quesnel		
	•								
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée	e de la Somm	e Amont (1	012)					
Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'action Nombre de der en conformité t de l'Eau.	nande d'aid	e de mise		Zéro cateur	0			
Objectif fixé	Assurer une act auprès des co une fois par an				ncement	En	cours		
Intérêts supplémentaires de l'action	Conformité règle Sensibilisation de		3.						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Les SPANC n'on	s SPANC n'ont aucun pouvoir de police.							
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Communauté de	Communauté de communes Partenaires et acteurs SPANC, Agence de l'Eau, DDTM							, DDTM
Туре	С	oût (k €)		Comi	mentaires				
Investissement :				Sans	objet				
Fonctionnement:				Sans	objet				
Animation (K€an) :		0,1		Action				ır la base c	le 0,002 ETP/
Financeur(s) potentiel(s)	A hauteu	ır de	Commen	taires					
Agence de l'Eau : (sur la base du IXème programme)	50%		Pour les s	upport	s de comm	nunio	cation.		
Autres :			Sans obje	t					
	1		, ,						
Autres moyens humains	Agence de l'Eau SPANC dans le Structure d'aide	cadre de leur	mission ha	abituell	e.				
Pour en savoir plus		Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution							
Date première application									
Bilan	ANC4.2	2012	201	13	2014		2015	2016	2017





	THEMATIQUE 4: ASSAINISSI	EMENT NON CO	LLECTIF	P	ANC4.3	P2				
Intitulé	Améliorer la conn		du parc d'insta non collectif	llation o	d'assainisse	ment				
Secteur d'activité concerné		Urbain								
Objectif de l'action	L	Lutter contre les rejets d'eaux usées au milieu.								
Nombre et type de cibles		communes zonées en Assainissement Non Collectif : eaufort-en-Santerre, Folies, Warvillers, Maucourt, Arvillers, Le Quesnel								
Réglementati on principale		rêtés du 07 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des stallations d'assainissement non collectif. DAGE : Orientation 1								
Constat	pollution des eaux souterra Communauté de Communes Services doit normalement re réalisé en priorité sur le territo	Les eaux rejetées au niveau des puits d'infiltration, peuvent constituer une source préférentielle de pollution des eaux souterraines si aucune surveillance sur la nature des eaux n'est réalisée. La Communauté de Communes du Santerre a commencé à réaliser cet inventaire. La Nantaise des Eaux et Services doit normalement réaliser l'inventaire de ces puits prochainement. Cet inventaire pourrait être réalisé en priorité sur le territoire de l'aires d'alimentation des captages, de manière à contrôler en priorité es zones à enjeux pour les eaux souterraines.								
Type d'action	Etude									
Description de l'action	Faire une cartographie Assair de vulnérabilité. L'objectif environnementales et budgéta	est de garde	er une compatibilité							
	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an				
	Reporter par communes de l'aires d'alimentation des captages les résultats de diagnostic des installations et les contraintes relatives à la zone d'implantation	5	Nombre de mise à jour des supports cartographiques	А	0	0				
Sous actions	ransmettre les informations artographiées et chiffrées ar commune de la ynthèse Assainissement Ion Collectif à l'Agence de eau pour leur permettre l'émettre un avis sur adéquation du zonage en lace avec les contraintes erritoriales de la commune									





Secteur géographique concerné	Beaufort-en-Sant	erre, Fo	olies, \	Varvillers, I	Mauco	ourt, Arville	rs, Le Quesnel			
	T									
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée	de la S	Somm	e Amont (1	012)					
Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'instal	lation c	artog	raphiées.		Zéro cateur	0			
Objectif fixé	Avoir cartogra installations AN concernées					ncement	En cours			
Intérêts supplémentaires de l'action	Sans objet									
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Logiciel SIG non	iciel SIG non installé au niveau des SPANC								
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Communauté de	ommunauté de communes Partenaires et acteurs SPANC, Agence de l'Eau, DDTM							, DDTM	
Туре	С	oût (k€)		Com	mentaires				
Investissement :		7			Acha	t d'un logic	iel de cartograp	hie		
Fonctionnement :					Agen	t du SPAN	C dans le cadre	e de son activ	vité habituelle	
Animation (K€an) :		0,1					de l'animateu journée / an)	ır sur la ba	ase de 0,002	
Financeur(s) potentiel(s)	A hauteu	ır de		Comment	taires					
Agence de l'Eau : (sur la base du IXème programme)				Sans obje	t					
Autres:				Sans objet	t					
	1									
Autres moyens humains	Agence de l'Eau	par sa	compe	étence de fo	ormati	ion				
Pour en savoir plus		Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution								
Date première application										
Bilan		20	12	2013		2014	2015	2016	2017	
Dilaii	ANC4.3									





	THEMATIQUE 4: ASSAINISSEMEN	T Non Collect	ΓIF	ANC ²	1.4	P2					
Intitulé	Homogénéiser l'	Homogénéiser l'action des SPANC sur le territoire d'étude									
Secteur d'activité concerné			Urbain								
Objectif de l'action	Assurer l'effica	cité des actio	ns sur l'Assainissem	ent Non Co	ollectif						
Nombre et type de cibles	2 SPANC										
Réglementatio n principale	Arrêtés du 07 septembre 2009 installations d'assainissement SDAGE : Orientation 31, 33 et 3	non collectif.	dalités de l'exécution	n de la mis	sion de con	trôle des					
Constat	La grande majorité des contrôles de Communes concernées. La conformité ou non conformité de n'existe à ce jour. Chaque SPAI an sont organisées par le Cons rencontrer et d'échanger sur des	difficulté subs es installations NC élabore dor eil Général de	siste dans le manque contrôlées. En effet, a nc son propre règleme la Somme pour perm	e d'objectiv lucune grille ent de contr	ité lors de la e de contrôle rôle. Deux jou	a mise er commune urnées pa					
Type d'action	Communication, formation										
Description de l'action	Dans l'attente d'un modèle éla Communautés de Communes pe			nune de co	ontrôle entre	les deux					
	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an					
	Etablir un Groupe de travail technique entre les deux Communautés de Communes et l'Agence de l'Eau	1	Groupe de travail établi	А	0	1					
	Uniformiser les grilles d'évaluation pour les contrôles ANC	1	Grille d'évaluation commune	А	0	0					
Sous actions	Etablir un programme de sensibilisation des SPANC pour leurs actions de communication auprès des particuliers, notaires et vidangeurs	1	Programme de sensibilisation mis en place	В	0	0					
	Participation des deux SPANC aux journées annuelles organisées par le Conseil Général de la Somme	2 participation s par an	Nombre de participation	В	0	1 à 2 par an CCS					





STEP UN SUMETIC										
Secteur géographique concerné	Le Quesnel, Bea	ufort-en	-Sante	erre, Folies	, Arvill	ers, Warvil	llers,	, Maucourt		
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée	de la S	Somm	e Amont (1	012)					
Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'actio entre les 2 SPAI		mune	s menées		Zéro cateur	0			
Objectif fixé	Mise en place d communes. M groupe de trava 2 SPANC. Etab sensibilisation deux SPANC.	ise ei iil tech Iir un	n pla nique progr	ace d'un entre les ramme de	Avaı	ncement	No	n réalisé		
Intérêts supplémentaires de l'action	Sans objet	ans objet								
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Contrainte d'acco	ontrainte d'accord entre les deux communautés de communes								
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)		Communautés de Communes du Santerre et de Avre Luce et Moreuil Partenaires et acteurs Agence de l'Eau, Conseil Général d'Ia Somme, DDTM							il Général de	
Туре	С	oût (k€	•		Comi	mentaires				
Investissement :					Sans	Objet				
Fonctionnement :					Sans	Objet				
Animation (K∉an) :		0,1				n de suivi o oit 1/2 jourr			sur la base d	le 0,002 ETP/
Financeur(s) potentiel(s)	A hauteı	ır de		Commen	taires					
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)				Sans obje						
Autres :				Organisat Général d			res	annuels de	es SPANC p	ar le Conseil
Autres moyens humains	Sans objet									
Pour en savoir plus	Rapport A62665 potentielles de p			e Reconqu	ête de	la Qualité	de l'	'eau: Recei	nsement des	sources
Date première application										
Bilan	ANC4.4	20	012	201	13	2014		2015	2016	2017





				1	ı				
	THEMATIQUE 5: PHYTOS ANITAIRE N			PNA:		P1			
Intitulé	Inciter les colle	ctivités à	tendre vers l	e zéro p	hyto				
Secteur d'activité concerné		Urb	pain						
Objectif de l'action	Inciter les collectivités à mettre en d l'utilisation de prod					ssivement			
Nombre et type de cibles	16 communes (Arvillers, Beaufort en S Harbonnieres, Le Quesnel, Lihons, Maud Warvillers) et 3 Communauté de Com Picardie)	court, Meharico	ourt, Rosières en Sa	anterre, Ro	uvroy en Sa	interre, Vrely,			
Réglemen tation principale	Plan ECOPHYTO 2018 Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à l l'article L. 253-1 du code rural. Arrêté du 27 juin 2011 interdisant l'util fréquentés par le grand public ou les p SDAGE : Orientation 6 et 7 – Dipositio	lisation de cer personnes vul	rtains produits phy		-				
Constat	1 communes sur les 16 du territoire d'étude ont répondu au questionnaires sur les pratiques et usages des hytosanitaires. Aucune des communes ne possèdent de plan de désherbage pour les espaces verts à ce pur.								
Type d'action	Communication, formation, assistance te	chnique, cons	eil.						
Descriptio n de l'action	Permettre à chaque commune d'évolue passant par la signature de la charte et pour être au plus près des moyens qu'internet de l'AEAP qui répertorie l'enser peut représenter un moyen de persuas Régionale de Picardie, la FREDON proposition proposition de la chapter de l	en engageant elle peut metti nble des comr ion et de pror	un accompagnemere en œuvre. Pous nunes signataire de motion.Dans le cad	ent spécifiq ser les con e la charte lre d'un pal	lue de chaq nmunes à v des espace rtenariat av	ue commune risiter le sites es verts. Cela ec le Conseil			
	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an			
	Réaliser une enquête auprès des communes pour comprendre la raison de leur non d'adhésion à la charte et mettre en avant les difficultés qu'elles rencontrent	16 opguåtes	Nombres d'enquêtes réalisées	А	Non connu	15			
Sauc	Convaincre les communautés de communes de s'engager pour la charte d'entretien des espaces verts	2 réunions	nombre de réunion	А	0	2			
Sous actions	Mettre en place des réunions d'information pour rappeler l'obligation réglementaire des communes et proposer la mise en place de méthodes alternatives.	n	Nombre de réunion d'information	В	0	2			
	Réaliser des journées de démonstration de matériels alternatifs et sensibiliser les communes à un achat groupé.	5 journées de démonstrati on	Nombre de journée de démonstration	В	Non connu	2			
	Transmettre un cahier des charge type aux communes pour les contrats avec des paysagistes	3 au minimum	Nombre de cahier des charges transmis	В	0	0			





Secteur géographique concerné	Ensemble des 16	Ensemble des 16 communes les plus vulnérables concernées par l'AAC.							
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée	e de la Somm	e Amont (1	012)					
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de co de la Charte d'e publics. Nombr pratiques et de réalisés	entretien de e de diagno	s espaces ostics des	Etat	Zéro cateur	0			
Objectif fixé	d'ici 2013. Réali pratiques (au communes don					En cours			
Intérêts supplémentaires de l'action	synergie avec le phytosanitaires d	mélioration de la connaissance des pratiques en termes d'utilisation de produits phytosanitaires en place. La réduction de l'usage des produit sytosanitaires contribuera également à la santé des utilisateurs, à l'image de la commune, un rentuelle économie sur le long terme.							
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		a réalisation de l'action sera liée aux moyens de la collectivité, à la sensibilité des Elus et à acceptation par les administrés.							
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure port Communes, communes	Communes, Communauté de Partenaires et FREDON, Agence de l'Eau, Co						u, Conseil	
Туре	С	oût (k€)		Comi	nentaires				
Investissement :		5		Supp	orts de com	munication			
Fonctionnement :				Sans	objet				
Animation (K€an):		2,3			n de suivi d oit 10 jours		sur la base de	0,046 ETP/	
Financeur(s) potentiel(s)	A hauteu	ır de	Commen	taires					
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)	50%					stic des pratic	ques, plan de quication	desherbage,	
Autres:	30%		de subver	ntions (du Conseil	Régional			
Autres moyens humains	La FREDON de communes de l'A						nement propo	sée aux 16	
Pour en savoir plus	Rapport A62665 potentielles de p Atlas cartograph	ollution				de l'eau: Rece	nsement des s	ources	
Date première application									
Bilan	PNA 5.1	2012	201	13	2014	2015	2016	2017	





SIEP au Samo									
	THEMATIQUE 5: PHYTOS ANITAIR.	E NON AGRICOLE		PNA	5.2 P2				
Intitulé	Accompagner les ge	estionnaires territoire		tures sı	ur le				
Secteur d'activité concerné	Gestionnaires d'infrastr	uctures (SNCF,	Conseil général de	e la Somme	e)				
Objectif de l'action	Généraliser les actions de réduci en lumière et valoriser les								
Nombre et type de cibles	2 gestionnaires concernés								
Réglementa tion principale	Plan ECOPHYTO 2018. SDAGE : Orientation 6 et 7 – Disposition 8 et 10.								
Constat	La commune de Warvillers est au zéro phytosanitaire concernant le traitement de ses voiries. Elle a pour projet de faire l'acquisition d'un désherbeur thermique. Le Conseil Général est quasiment au traitement zéro phytosanitaire mis à part quelques ilots. Pour la SNCF, un plan de désherbage existe et un programme d'action nationale est en place visant à réduire l'utilisation des phytosanitaires.								
Type d'action	Animation, communication								
Description de l'action	Mutualiser les expériences des diffé travail afin d'organiser une communi								
	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an			
	Réaliser des campagnes de suivi des molécules utilisées par la SNCF	5 campagnes de suivi réalisés	Nombre de campagne de suivi réalisée	А	1	2			
Sauce	Appuyer les pratiques exemplaires sur le territoire (exemple: le Conseil Général, la commune de Méharicourt, la commune de le Quesnel,)	2 échanges	Nombre d'échange avec le Conseil Général de la Somme	В	2 Groupes de travail	2			
actions	ous Dus								



PNA 5.2



SIEP du Santerre								×.	
Secteur géographique concerné	Ensemble du terr	ritoire							
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée	e de la Somm	e Amont (1	012)					
Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'écha Général et la SN		e Conseil	Etat Zo		0			
Objectif fixé	1 échange par a	ın par gestio	nnaire	Avano	ement	En c	ours		
Intérêts supplémentaires de l'action	Contribution à ur communes et les			tres initi	atives de	éjà mi	ses en pla	ce. Exempla	arité pour les
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Zéro phyto impos de sécurité. Moyens parfois ir		ndre pour c	ertains	gestionna	aires (d'infrastruct	tures pour d	es questions
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE Partenaires et acteurs SNCF, RFF, Conseil Général, Age de l'Eau, Conseil Régional Picardie, FREDON.								
Туре	С	oût (k€)		Commo	entaires				
Investissement :				Sans ol	ojet				
Fonctionnement :				Sans ol	ojet				
Animation (K€an) :		0,7			de suivi (3 jours /		nimateur su	ır la base d	e 0,014 ETP/
Financeur(s) potentiel(s)	A hauteı	ur de	Comment	taires					
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)			Sans obje	t					
Autres :			Sans obje	t					
Autres moyens humains									
Pour en savoir plus	Rapport A62665 potentielles de p Atlas cartograph	ollution				de l'e	au: Recens	ement des	sources
Date première application									
Bilan		2012	20	13	201	4	2015	2016	2017





	THEMATIQUE 5: PHYTOS AI	NITAIRE NON AGRICOL	E	PNA 5.	3 P1	
Intitulé	Sensibiliser particu alternatives à l'	-				
Secteur d'activité concerné		Urbair	1			
Objectif de l'action	Sensibiliser un public très produ	large de jardiniers a uits phytosanitaires		gers et l'im	pact des	
Nombre et type de cibles	6 communes (Arvillers, Bea Hangest-en-Santerre, Harbon en Santerre, Rouvroy en San Avre Luce et Moreuil, CC du S	nieres, Le Quesnel terre, Vrely, Warvill	, Lihons, Maucourt, lers) et 3 Communa	Meharicou	rt, Rosières	
Réglemen tation principale	Plan ECOPHYTO 2018 Arrêté du 12 septembre 2006 i visés à l'article L. 253-1 du co Arrêté du 27 juin 2011 interdis lieux fréquentés par le grand i SDAGE : Orientation 6, 7, 31, 3	de rural. sant l'utilisation de d public ou les persor	certains produits phy nnes vulnérables.	•		
Constat	Les particuliers sont des utilisa jardins ou leurs balcons. Des ét total de produits vendus en Fra préservant sa santé et l'environr	udes ont estimé que ance. Une charte rég	ces jardiniers utilisent gionale destinée aux j	environ 1/1	0 du volume	
Type d'action	Incitation, Communication					
Descriptio n de l'action	Sensibiliser et former le grand phytosanitaires.	public et les jardini	iers aux techniques a	alternatives a	aux produits	
	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an
	Sensibiliser les fournisseurs de produits phytosanitaires tels que les jardineries.	2	Nombre d'échange avec les fournisseurs de produits phytosanitaires	А	0	1
Sous actions	Organiser des réunions publiques envers les particuliers en insistant sur la nocivité des produits utilisés et appuyer les pratiques exemplaires sur le territoire	А	0	1		



PNA 5.3



SIEP au Sunterre										
Secteur géographique concerné	Ensemble du terr	ritoire								
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée	e de la Somn	ne Amont (1	012)						
Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'actio réalisées	ns de comi	munication	Etat	Zéro cateur	0				
Objectif fixé	Réaliser un communication	ne acti par an par c		Avai	ncement	En cours				
Intérêts supplémentaires de l'action	des produits phy	Contribution à une synergie avec les autres initiatives déjà mises en place. La réduction de l'us des produits phytosanitaires contribuera également à la santé des utilisateurs et à une meille acceptation par les administrés des changements de prati								
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Travail de comm	avail de communication de longue haleine sur un public très large.								
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porter	use de l'ORC	Partenaires et acteurs Communauté de com Communes, FREDON, Ager l'Eau, Conseil Général, Picardie, URCPI/CPIE 80							
Туре	С	oût (k€)		Comi	nentaires					
Investissement :		5		Supp	orts de con	nmunication				
Fonctionnement :				Sans	objet					
Animation (K€an) :		0,7			n de suivi o bit 3 jours /		r sur la base d	de 0,014 ETP/		
Financeur(s) potentiel(s)	A hauteu	ur de	Comment	taires						
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)	50%)	Supports	de con	nmunicatio	n				
Autres :			Sans obje	t						
Autres moyens humains										
Pour en savoir plus	potentielles de p	ollution	ération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources on du rapport A62665: Planche 1							
Date première application		T	1				T			
Bilan		2012	201	3	2014	2015	2016	2017		





SIEP au Santern								
	THEMATIQUE 6: ARTIS ANS/	Industries		ART	5.1	P1		
Intitulé	Limiter et surveil	ller l'impact	des rejets d	es PME	et artisar	18		
Secteur d'activité concerné		Artisans	, Industriels					
Objectif de l'action	Limiter l'impac	et des rejets des	petites entrepris	es et des ar	tisans			
Nombre et type de cibles	70 artisans							
Réglementati on principale	Règlement d'assainissement. SDAGE : Orientation 1 et 6.							
Constat	Les pollutions issues des rejets des entreprises artisanales ne sont pas toujours anodines. La diversité des activités et la disparité géographique des points de rejets en font une pollution souvent mal connue voire ignorée : eaux usées, graisses usagées, hydrocarbures, solvants, métaux lourds et autres produits dangereux. La CCS travaille en ce sens en mettant en place l'autosurveillance des réseaux.							
Type d'action	Etude, sensibilisation, accompagnement technique, régulation administrative							
Description de l'action	70 activités artisanales ont été r des autorisations de rejets auprè partenariat de la Chambre des M	s des différents a	rtisans dits priorita	aires dans ur	n premier tem			
	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an		
	Mettre en place des réunions d'information auprès des professions artisanales	2 réunions d'information	Nombre de réunion d'information	А	0	En cours		
	Etablir des rencontres personnalisées des artisans volontaires pour établir un diagnostic de leur rejets et déchets dangereux pour l'eau.	30	Nombre de diagnostic réalisé	А	Non connu	6		
Sous actions	Régulariser les établissements	A définir	Nombre d'autorisation de rejet signées	В	0			
	Etablir un partenariat avec les DREAL pour l'inspection et la surveillance de certains sites présents dans l'AAC (DARKIEWICZ, FERRINOX, SITPA et SMO)	5	Nombre de réunion avec la DREAL	А	0	2		





SIEF UM SUMEITE										
Secteur géographique concerné	Ensemble du terr	itoire. Cib	oler les r	métiers	priorita	aires				
	T									
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée	de la So	mme Aı	mont (10	012)					
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de dia d'autorisation d					Zéro cateur	0			
Objectif fixé	concernés autorisation ou					Avancement Non réalisé				
Intérêts supplémentaires de l'action	Meilleure connais	eilleure connaissance des pratiques artisanales sur l'aire d'alimentation des captages.								
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Travail de diagno	avail de diagnostic conséquent								
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE, Communauté de Communes Partenaires et acteurs Agence de l'Eau, CMA, Artisans							ans		
Туре	С	oût (k €)			Comr	nentaires				
Investissement :		5			Suppo	upport de communication				
Fonctionnement :					Sans	obiet				
Animation (K€an) :		0,2			Réalis diagn (prise conve	sation de 3 ostic soit en charg	154 je ge po 2013).	iagnostics à raison de 0,01 ETP par jours au total (estimation de 15K€) ossible par l'AEAP sous forme de). Action de suivi par l'animateur soit		
Financeur(s) potentiel(s)	A hauteu	ır de	Co	omment	aires					
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)	70% 60%		rés	serve d'ı	une co	ntractualis	ation.	·	ion collective	
Autres :	20,0		Pri		harge	des diagn			par la CMA (d	
Autres moyens humains	CMA dans le ca secteur.	dre de sa	a missio	on enviro	onnem	nent. Parte	nariat	avec le SM	ITOM qui œu	uvre sur le
Pour en savoir plus	potentielles de p	Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution Atlas cartographique du rapport A62665: Planche 8 et 9							ırces	
Date première application										
Bilan		201	2	201	3	2014		2015	2016	2017
	ART6.1									





SIEP au Santern	<u> </u>				2) //7 1	P2				
	THEMATIQUE 7: C		ot I DTMD		OM7.1					
Intitulé	Communiquer s		par chaque act		ser leur pr	ise en				
Secteur d'activité concerné			Tous secteurs.							
Objectif de l'action	Informer chaque catég vulné		ur leurs possibilité c oire et préserver la c			te de la				
Nombre et type de cibles	Ensemble des acteurs du	territoire								
Réglementati on principale	SDAGE: Orientation 33 "Former, informer et sensibiliser "et 34 "Adapter, développer et rationaliser la connaissance "									
Constat	Le DTMP a abouti à la réalisation de cartes et de bases de données qui peuvent être utilisées par différents acteurs pour hiérarchiser leurs actions sur le territoire, ou participer à la reconquête de la qualité de l'eau. Il est nécessaire d'expliquer à chacun comment tenir compte de ces éléments et comment agir. La mise en œuvre du Programme d'Actions repose sur l'appropriation des actions et des enjeux du territoire par chacun des acteurs.									
Type d'action	Information et sensibilisation									
Description de l'action	Diffuser et aider à l'exploitati	on des ressource	es documentaires prod	duites lors du	ı DTMP.					
	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an				
	Mise à jour du site internet du SIEP	1	Site internet mis à jour	А	0	1				
	Assurer le suivi et les échanges autour de la prise en compte des résultats du DTMP	1	Nombre de réunion	В	0	1				
Sous actions	Élaborer des outils de vulgarisation à destination de chaque catégorie d'acteurs, expliquant les enjeux du territoire et comment en tenir compte dans leurs activités	3	Nombre d'échange par acteur (réunion, plaquette)	В	0	3				





SIEP au Santerre										
Secteur géographique concerné	Ensemble du terr	ritoire								
	•									•
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée	e de la S	omm	e Amont (1	012)					
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de auprès de qui l ont été valorisé	es résu	ies Iltats	d'acteurs du DTMP	Etat Zé Indicate					
Objectif fixé	Sensibilisation chaque catégor 2016.					ement	No	n réalisé		
Intérêts supplémentaires de l'action	Action essentielle	tion essentielle pour instaurer et maintenir la dynamique du territoire.								
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Difficulté d'évalue	ficulté d'évaluer la réelle prise en compte des résultats du DTMP.								
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porter	Structure porteuse de l'ORQUE Partenaires et acteurs Agence de l'Eau, Communes, Tou les acteurs du territoire.								
Туре	С	oût (k€)		Comme	ntaires				
Investissement :		5			Support	de com	mun	ication		
Fonctionnement :					Sans ob	jet				
Animation (K€an) :		2,5			Action de (soit 11 j			ınimateur sı	ır la base	de 0,05 ETP/an
Financeur(s) potentiel(s)	A hauteu	ır de		Commen	taires					
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)	50%	1		Financem	ent poten	tiel à 50) % p	oour les sup	ports de c	ommunication.
Autres :				Sans obje	t					
	1									
Autres moyens humains	ETP des services de communication des partenaires.									
Pour en savoir plus	Rapport A62665 potentielles de p		tion d	e Reconqu	ête de la	Qualité	de l'	eau: Recen	sement de	s sources
Date première application										
Bilan	COM7.1	20	12	20	13	2014	ı	2015	2016	2017
	OOWI7.1									





SIEP du Santerr	e j					W.					
	THEMATIQUE 7: COMMU	NICATION		CO	OM7.2	P2					
Intitulé	Intéresser les scolaires aux questions de l'eau.										
Secteur d'activité concerné	Scolaire.										
Objectif de l'action	Favoriser l'appropriation	on des enjeu	ıx environnemen	taux locaux p	ar les scolaire	s.					
Nombre et type de cibles	Les scolaires										
Réglementati on principale		, informer et	sensibiliser "et	34 "Adapter, o	développer et						
Constat	Afin d'intéresser les habitants aux enjeux de l'eau sur le territoire, il convient de travailler sur l'image générale des écosystèmes aquatiques dans le cadre de vie des habitants. Des actions de sensibilisation sont d'ores et déjà mises en place sur le territoire et il semble important de poursuivre ces actions et les compléter en intégrant les connaissances acquises dans le cadre du DTMP.										
Type d'action	Information et sensibilisation										
Description de l'action	Afin d'intéresser les habitants aux enjeux de l'eau sur le territoire, il convient de travailler sur l'image générale des écosystèmes aquatiques dans le cadre de vie des habitants. Des actions de sensibilisation sont d'ores et déjà mises en place sur le territoire et il semble important de poursuivre ces actions et les compléter en intégrant les connaissances acquises dans le cadre du DTMP.										
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an					
	Participer aux projets scolaires de sensibilisation existants pour intégrer la problématique de l'eau sur le territoire.	1	Nombre d'intervention par an	А	2	1					
	Vulgariser les informations et les connaissances acquises sur chaque commune et les proposer aux structures scolaires.	A définir	Nombre d'outils de vulgarisation	В	0						
	Mise en place d'un partenariat avec le SMITOM	1	Partenariat effectif	В	En cours	0					





SIEP du Santerre								No.	V.	
Secteur géographique concerné	Ensemble du territoire									
Masse d'eau concernée	Craie de la vallée de la Somme Amont (1012)									
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de co écoles.	llaborat	ion a	avec les		Zéro ateur				
Objectif fixé	Un partenariat par commune d'ici fin 2016.				Avai	ncement	Non réalisé			
Intérêts supplémentaires de l'action	Un travail des acteurs de l'eau valorisé auprès d'un public jeune.									
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Adaptation des outils aux différents niveaux scolaires.									
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Structure porteuse de l'ORQUE			Parte acteu	naires et rs	Éducation nationale, Communes, Communauté de Communes, animateurs des services éducation à l'environnement.				
Туре	Coût (k€)			Commentaires						
Investissement :	: 5			Support de communication						
Fonctionnement :					Sans objet					
Animation (K∉an) :				Action de suivi de l'animateur sur la base de 0,032 ETP/an (soit 7 jours/ an)						
Financeur(s) potentiel(s)	A hauteu	ır de	(Commen	taires					
Agence de l'Eau : (sur la base du IX ^{ème} programme)	50%			Financement potentiel à 50 % pour les supports de communication.						
Autres :	Sans objet									
Autres moyens humains	Enseignants, animateurs, services communication des partenaires. Partenariat avec le SMITOM qui œuvre sur le secteur.									
Pour en savoir plus	Rapport A62665: Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau: Recensement des sources potentielles de pollution									
Date première application										
Bilan	COM7.2	201	2	201	3	2014	2015	2016	2017	